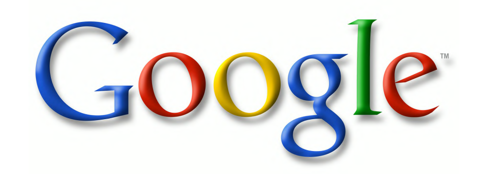
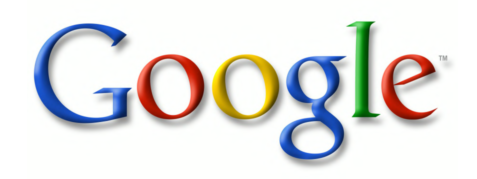
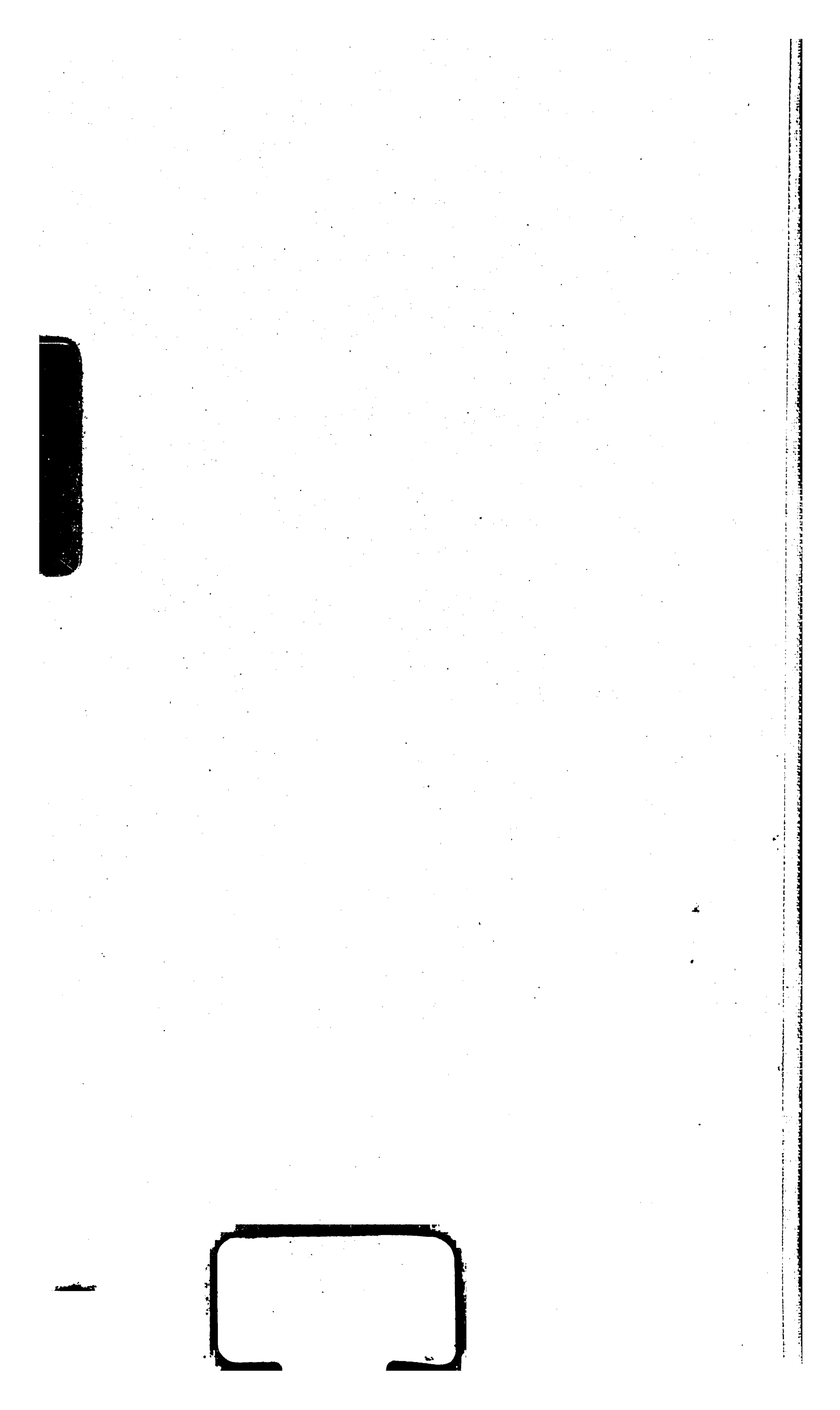
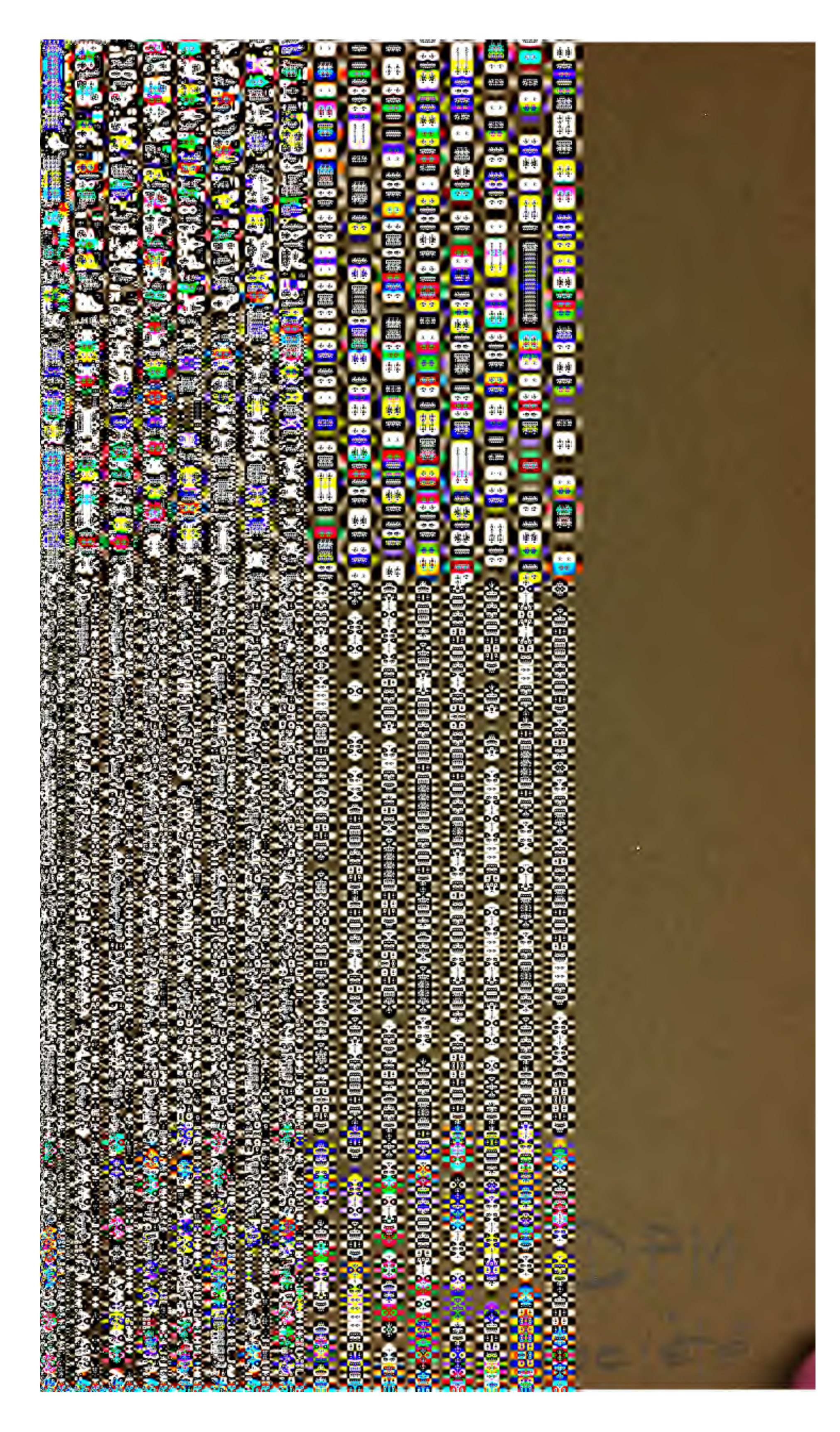








BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

TOME VI.

ANNÉES 1870, 1871, 1872 ET 1873.

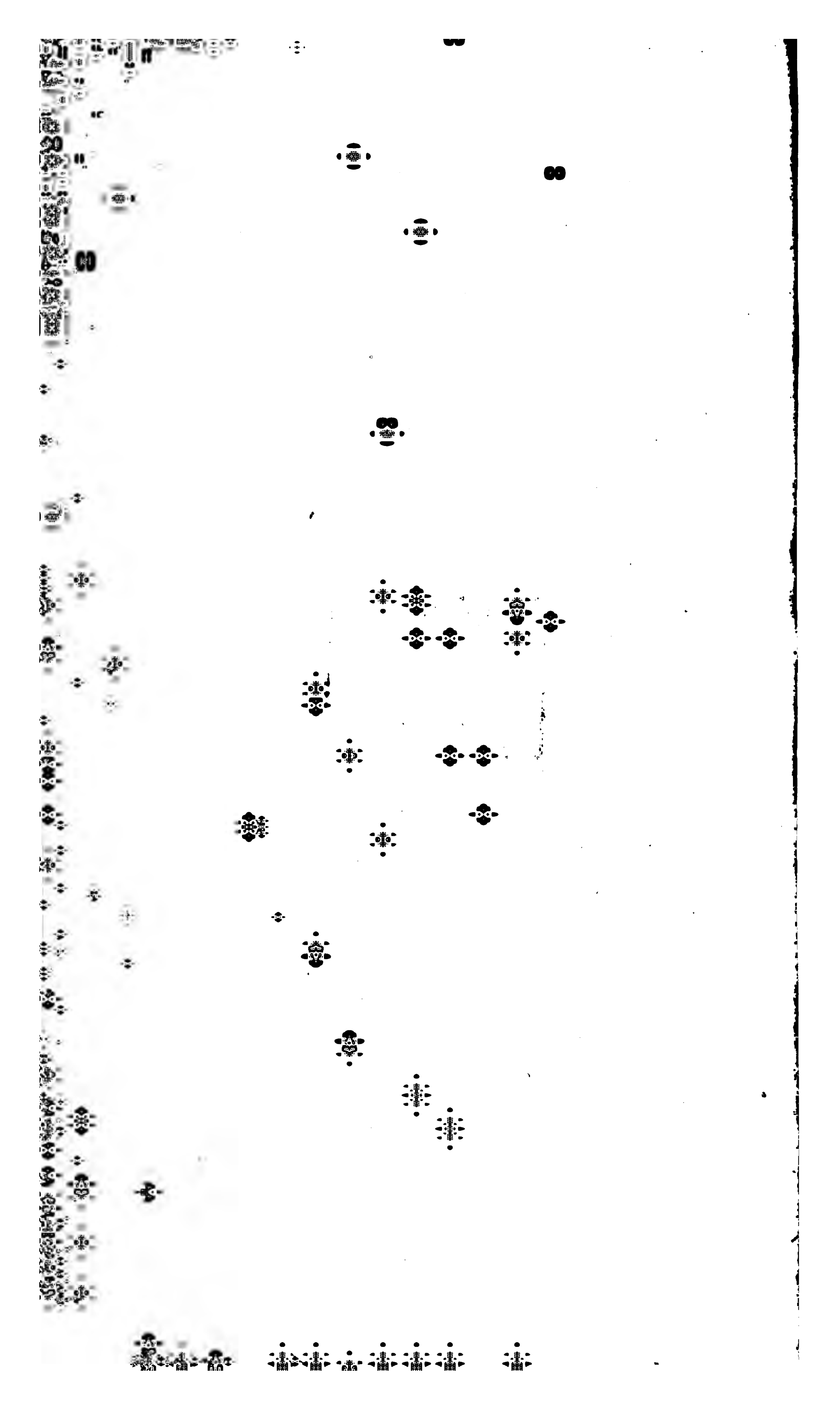
CAEN

F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2.

ROUEN, CH. MÉTÉRIE, SUCCr DE LE BRUMENT

PARIS, DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48.

1874.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

TOME VI.

ANNÉES 1870, 1871, 1872 ET 1873.

CAEN

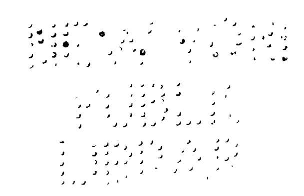
F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2.

ROUEN, CH. MÉTÉRIE, SUCC^r DE LE BRUMENT

PARIS, DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48.

—

1874.



/

I.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1870.

Directeur : M. DE CAUMONT, fondateur de la Société.
Président : M. le baron LE MENUET DE LA JUGANNIÈRE.
Vice-Président : M. le conseiller Eug. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.
Secrétaire : M. Eug. CHATEL, archiviste du Calvados.
Vice-Secrétaire : M. Gaston LE HARDY, docteur en droit.
Conservateur du Musée : M. GERVAIS, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats.
Bibliothécaire : M. Ch. RENARD.
Trésorier : M. Léopold HETTIER, membre du Conseil général.
Membres du Conseil d'administration : MM. DANSIN, CAUVET, DE FORMIGNY DE LA LONDE, RENAULT et JOLY.

II.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 7 janvier 1870.—Présidence de M. le baron Le Menuet de La Jugannière.

Le Président ouvre la séance à 7 heures 1/2, en donnant la parole au Secrétaire pour la lecture des

procès-verbaux des diverses séances tenues par la Compagnie et le Conseil d'administration durant le mois de décembre 1869.

« Comme il est bon d'inaugurer l'année par une « bonne nouvelle, dit-il, je m'empresse de vous an-« noncer que notre Directeur, M. de Caumont, a eu la « gracieuseté de verser au Trésorier la somme de « 500 francs, pour témoigner sa sympathie envers la « Société et pour l'aider à supporter la crise qu'elle « traverse en présence de ses dettes non liquidées. »

Le Secrétaire lit les procès-verbaux des séances du 3 décembre, de la séance solennelle du 21 et de la séance administrative du 22, dans laquelle il a été procédé au renouvellement du Bureau, ainsi que des séances du Conseil d'administration du 30 décembre 1869 et du 6 janvier 1870, durant lesquelles ont été examinées avec soin les réformes à introduire dans la gestion de la Société, fort obérée par un passif que les ressources de la caisse ne pouvaient couvrir, sans imposer à la nouvelle administration l'obligation d'une stricte économie; aussi le Conseil a-t-il dû insister pour modérer l'ardeur du nouveau Secrétaire, qui tenait, ignorant l'état de nos finances, à attester, par une succession rapide de publications, que la Société, ayant dans ses cartons des preuves nombreuses de sa vitalité, n'était que dans une léthargie apparente.

Une fois les procès-verbaux mis aux voix et adoptés, le Secrétaire donne la liste des ouvrages, parmi lesquels il signale le *Liber diurnus* de M. Eug. de Rozière, confié à l'examen de M. le conseiller Eug. de Beaurepaire, qui veut bien aussi se charger de l'examen des *Études* de M. Lair sur les *Origines de l'évêché de*

Bayeux, ainsi que de la notice de M. Léopold Delisle sur un *Recueil de traités de dévotion*.

M. Hippolyte Dansin veut bien se charger de l'examen des Mémoires des Antiquaires de l'Ouest.

M. le Président communique à la Compagnie une lettre du Trésorier lui notifiant qu'il a reçu de M. de Caumont la somme de 500 fr. applicable aux fouilles.

La Compagnie vote des remercîments que le Conseil d'administration avait déjà adressés à son Directeur.

Le Président donne la parole au Secrétaire pour le dépouillement de la correspondance.

Lettres de MM. Charles Blanchard, avocat à Condé-sur-Noireau ; Edmond Le Rouge, à Bayeux ; Henri Métivier, professeur d'histoire à La Flèche, et de Rampan, remerciant la Société de les avoir admis comme membres titulaires.

Lettres de MM. Charles Bréard, à Chauny; A. Janvier, à Amiens, et Henri Brunner, professeur de droit à Lemberg (Gallicie), remerciant la Société de les avoir nommés associés correspondants.

La Société élit ensuite au scrutin MM. Paulin Pâris, membre de l'Institut; Léon Prémont, juge d'instruction à Caen; Le Faverais, juge à Mortagne, membres titulaires, et le Rév. Henri Ollard, de la Société des Antiquaires de Londres, associé correspondant.

M. le conseiller Eug. de Beaurepaire lit une lettre de M. l'abbé Noël, curé de St-Aignan-de-Cramesnil, sur les fouilles du Val-des-Dunes.

M. Gervais lit un rapport sur le consciencieux travail de M. Le Vaillant de la Fieffe, qui, à force de patientes recherches, a reconstitué l'histoire de

toutes les verreries anciennes et modernes de la Normandie.

La séance est levée à 9 heures 1/2 du soir.

Séance du 4 février 1870. — Présidence de M. le baron Le Menuet de La Jugannière.

M. de Caumont, directeur de la Société, est présent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal, le Secrétaire signale à l'attention de ses collègues parmi les livres reçus :

1° La série des Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, tomes III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII. Cette savante Société demande l'échange de nos publications, dont elle ne possède que les dix premiers volumes, de 1824 à 1836, avec les siens propres.

La Compagnie décide que l'échange aura lieu, l'Académie de Lyon étant une de celles dont les relations seront les plus honorables et les plus utiles à la Société des Antiquaires de Normandie.

2° Le tome XI des Mémoires de l'Académie de Savoie, qui contient l'Histoire de la Chartreuse de St-Hugon, par M. Eug. Burnier, travail considérable tant par son étendue que par le choix des textes originaux qui l'enrichissent.

3° Les Mémoires de la Société littéraire de Lyon où se trouvent des études sur les alluvions aurifères de la France ; — sur les anciennes archives judiciaires de Lyon ; — sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon ; — sur les Frères tailleurs.

4° Le Bulletin, tome I, 2° livraison, 1869, de la

Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, qui renferme des études sur les charniers en Normandie; — sur les fosses de nos forêts; — enfin, sur les découvertes faites à Rouen en 1868.

5° Un nouvel ouvrage de notre laborieux correspondant, M. A. Janvier, intitulé « *Les Récits picards.* »

6° Enfin, la lettre écrite au R. P. V. de Buck, bollandiste, par notre confrère M. l'abbé Do, chanoine honoraire, sur les *Origines chrétiennes* de Bayeux.

Objets offerts par M. l'abbé Noël, curé de St-Aignan-de-Cramesnil : une hache d'armes; — une agrafe en bronze ciselé; — une double boucle en fer, — et une pointe de dard en fer, trouvées dans un tombeau du cimetière mérovingien de la vallée de Conteville.

Le Président remercie, au nom de la Compagnie, M. l'abbé Noël, qui, non content de veiller à ce que les objets trouvés au Val-des-Dunes soient déposés au musée de la Société, a, de plus, la générosité d'acheter à ses frais ceux de ces objets qui prendraient une tout autre direction, s'il n'en avait pas fait l'acquisition.

Le Secrétaire dépouille et résume la correspondance :

Lettre du Ministre de l'Instruction publique rappelant, comme les années précédentes, que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, qui aura lieu le samedi 22 avril, sera précédée de trois jours de lectures et de conférences publiques, et S. E. le Ministre insiste pour que les Mémoires qui seront adressés au Ministère, le 31 mars, soient préalablement soumis à l'approbation des Sociétés savantes.

Lettres de M. l'abbé Do, relative aux fouilles de Fresnay-sur-Mer, dont il désire la reprise; et de

M. l'abbé Noël, relative aux fouilles à continuer à Conteville sur le terrain du Val-des-Dunes, où les premiers travaux ont été assez fructueux pour encourager de nouvelles fouilles. — Lettres de remercîments de MM. L. Prémont, Le Faverais et H. Brunner, pour leur élection de membres de la Société : les deux premiers à titre de titulaires, le troisième, à titre d'associé étranger.

M. le Président fait procéder au scrutin pour l'élection de M. *Le Blanc-Hardel*, imprimeur-éditeur de la Société, comme membre titulaire résidant, et de MM. *Harel*, substitut du Procureur impérial à Versailles, propriétaire du château de Chicheboville, et *Gosselin*, archiviste de la Cour impériale de Rouen, comme titulaires non résidants.—Après cette triple élection, M. le Président donne la parole à M. de Caumont, directeur de la Société, qui esquisse à grands traits une sorte d'histoire de l'archéologie en France, depuis la fondation de notre Société des Antiquaires de Normandie, dont l'influence a été incontestable sur toutes les associations archéologiques de la province, voire même sur l'ancienne réunion des Antiquaires de France, créée à Paris sous le nom d'*Académie celtique*, se rassemblant aux *Petits-Augustins*, en 1814. Les membres devenaient de plus en plus rares, et l'Académie celtique semblait s'éteindre, lorsque la fondation de la Société des Antiquaires de Normandie réveilla le zèle des antiquaires de France, parmi lesquels M. de Caumont choisit des correspondants de notre Société, qui jouissait d'un tel crédit, vers 1830, que M. Vitet, alors inspecteur général des monuments de France, la proposa pour modèle et en propageait les statuts.

Les Sociétés des Antiquaires de la Morinie, des Anti-

quaires de l'Ouest et des Antiquaires de Picardie, sont des filles avouées de notre Société, dont les autres compagnies procèdent plus ou moins directement.

M. de Caumont les passe en revue, et assigne l'origine de chacune d'elles, attribuée soit à leur propre initiative, comme celle des Antiquaires du midi de la France, soit à l'exemple de la Société pour la conservation des monuments, autre fille de M. de Caumont, comme la Société des Antiquaires de l'Alsace, soit à l'influence et à la propagande des Congrès archéologiques, telles que les Sociétés de la Drôme, de Limoges, de Tours, etc.

M. de Caumont sème cette esquisse historique de traits et de détails peignant le caractère distinctif des diverses Sociétés, dont il signale les travaux les plus dignes d'attention.

Après cette communication, malheureusement verbale, qui a vivement intéressé la Compagnie en stimulant son émulation, M. le Président remercie M. de Caumont de l'enseignement que chacun a dû puiser dans ses souvenirs encourageants, et donne la parole d'abord à M. le conseiller Renault, qui résume et apprécie la Notice de M. Frère fils sur M. Charma; puis à M. Eug. de Beaurepaire, qui communique un chapitre piquant de son Histoire des *Palinods de Dieppe*.

M. le D[r] Liégard informe la Compagnie du résultat heureux qu'ont obtenu les réclamations faites au sujet des restaurations de l'église de Rots. Le clocheton qui couvrait si malencontreusement l'escalier a disparu, et l'on a tout lieu d'espérer que les réédifications, plus en harmonie avec l'âge du monument, seront intelligemment conduites.

Le Président remercie chacun de ses communications,

il dit que l'heure avancée ne permet pas de faire les lectures à l'ordre du jour et lève la séance à 9 heures 45 minutes du soir.

Séance du 4 mars 1870.—Présidence de M. le baron Le Menuet de La Jugannière.

La séance est ouverte à 7 heures 35 minutes.

Après la lecture du procès-verbal, le Secrétaire signale, parmi les livres reçus :

1° Étude de la première Croisade, coup-d'œil sur l'ordre des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, par M. l'abbé Le Cointe ;

2° Le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1869, n° 3, qui contient des études curieuses sur les Antiquités d'Amiens, et sur la Maison aux divers âges ;

3° Les tombeaux de la cathédrale d'Amiens, par L. Garnier ;

4° L'Opinion définitive de Daniel Huet, évêque d'Avranches, sur le père Jean Eudes, par M. de Formigny de La Londe ;

5° Catalogue raisonné des monnaies des rois de l'Égypte ancienne, orné de planches, avec introduction. L'examen de ce splendide ouvrage de numismatique est confié à la critique compétente du conservateur de notre Musée, M. Gervais.

Lettres de MM. *Gosselin, Harel* et *Rev. H. Ollard* remerciant la Société de les avoir admis au nombre de ses membres, les deux premiers comme titulaires non résidants, le troisième comme correspondant étranger. A ces remercîments, le Rev. H. Ollard ajoute l'envoi d'un fragment d'une lecture faite dans une solennité littéraire du Comté de Derby, et qui contient une appré-

ciation enthousiaste de la Normandie et de la ville de Caen en particulier, qu'il avait visitées dernièrement.

Lettre de M. Frère, bibliothécaire de la ville de Rouen, remerciant la Société de l'envoi de ses Mémoires pour la bibliothèque qu'il dirige.

Lettre de M. l'abbé Do, demandant à ce que les fouilles de Fresnay-sur-Mer soient reprises et à ce qu'une Commission soit nommée à cet effet.—Le Secrétaire rappelle la question des fouilles de Conteville.—La Compagnie renvoie les deux questions au Conseil d'administration, tout en procédant à l'élection des membres d'une Commission spéciale composée de MM. Eug. de Beaurepaire, l'abbé Do et Lavalley-Duperroux qui est chargé plus particulièrement de surveiller les travaux.

Lettres de MM. l'abbé Cochet et Le Vaillant de la Fieffe, présentant la candidature de M. de Girancourt, conseiller général de la Seine-Inférieure.

Le Président donne la parole à M. Gaston Le Hardy qui lit l'introduction d'un curieux mémoire sur Robert Courte-Heuse, qu'il cherche à venger de ce qu'il appelle les injustices de l'histoire à l'endroit de son héros. Chacune de ses assertions s'appuie sur un texte des chroniqueurs et particulièrement d'Orderic Vital, qu'il réfute en l'opposant à lui-même.

M. Desportes lit trois rapports sur les Mémoires de l'Académie de *Marseille* ; — de la Société de la Marne, — et des Sciences historiques de l'Yonne.

Le Président remercie chacun des lecteurs de l'intérêt qu'ils ont su donner à la séance, qui s'est terminée à 9 heures 1/2 par la désignation des membres délégués à la Sorbonne pour représenter la Société aux séances des 20, 21, 22 et à la distribution des récompenses le 23 août 1870.

Séance du 1er avril 1870. — Présidence de M. le baron Le Menuet.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 4 mars, le Secrétaire communique le titre des livres offerts à la Société, parmi lesquels il signale la Description historique du Mont-St-Michel, par M. l'abbé Pigeon; — la Notice sur L.-A. de Dampierre, par M. Le Cointe, d'autant plus que ces deux derniers auteurs envoient leurs ouvrages à l'appui de leur candidature.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Lettre du Ministre de l'Instruction publique, en date du 26 mars, accusant réception de l'envoi de nos *Mémoires* et de notre *Bulletin*, et annonçant la répartition des exemplaires adressés aux diverses Sociétés savantes, le 9 mars 1870.

Lettre de M. le Dr Ernest Guéroult autorisant le Secrétaire à présenter aux séances de la section d'archéologie, à la Sorbonne, ses notes sur les manuscrits de Gaignières, qui attestent le zèle et la conscience d'un antiquaire passionné; car, c'est en dérobant quelques instants à ses occupations si absorbantes que le laborieux docteur a pu recueillir tant de notes, relever toutes les inscriptions et dessiner les pierres tumulaires et les sceaux des religieux de Fécamp.

Lettre de M. Métivier promettant pour les Mémoires de la Société son travail sur les Goyon-Matignon, sieurs de Torigny.

Lettre de M. Quenault, envoyant, pour les lectures à faire en Sorbonne, un mémoire sur les récentes découvertes d'antiquités et de médailles romaines trouvées à Coutances.

Lettre de M. Trochon, s'inscrivant parmi les délégués de la Société aux séances de la Sorbonne.

Lettre de M. Harel, substitut à Versailles, remerciant la Société de l'avoir élu membre titulaire, et se mettant à la disposition de la Compagnie pour les recherches à faire dans les bibliothèques de Paris et lui proposant d'être son représentant toutes les fois que besoin en sera.

Lettre de M. Le Blanc-Hardel remerciant la Compagnie de son admission comme membre titulaire. Il ajoute : « Si pour le moment mes nombreuses occu-« pations ne me laissent aucun loisir pour rédiger « quelques notes pouvant figurer dans ses Mémoires, « j'ai néanmoins l'espoir de ne pas être un membre « tout à fait inutile. Vous savez qu'un imprimeur sé-« rieux peut jouer un rôle assez important dans la « publication des œuvres de l'intelligence. Je m'effor-« cerai donc plus que jamais non-seulement de mettre « une grande exactitude dans l'impression des Mé-« moires, mais surtout de donner des textes aussi « corrects que possible : c'est là le point capital. »

La Compagnie remercie M. Le Blanc-Hardel de son engagement, car elle sait qu'il est homme à le tenir.

Le Président fait procéder au scrutin pour l'élection de M. de Girancourt, qui est nommé membre titulaire non résidant.

Le Président présente à la Compagnie la candidature de M. l'abbé Pigeon, aumônier du lycée de Coutances, et de M. Stanislas Le Cointe, professeur au lycée de Tournon.

Il sera statué sur cette double candidature dans la séance de mai.

Le Secrétaire rend compte de la séance du Conseil

d'administration, qui a décidé l'envoi au ministère des Mémoires de MM. Charles Bréard, Dr Ernest Guéroult, Gaston Le Hardy et Quénault, — et a désigné les délégués qui représenteront la Société aux lectures de la Sorbonne : ce sont MM. de Combes, Doigneaux, Fierville, Métivier, Trochon et le Secrétaire.

Le Conseil d'administration a pris connaissance d'un mémoire de MM. Amédée Poubelle, Travers et le Dr Liégard, rappelant l'art. 4 du règlement, qui exige que tout candidat doit être présenté par *deux membres titulaires* et réunir les 4/5 des voix des membres présents.

Le Conseil d'administration a fait droit à cette demande, et fera désormais connaître les membres présentateurs.

Lettre de notre honorable confrère M. Bertrand Payne, de Londres, priant le Secrétaire de la Société de lui indiquer les descendants de l'ancienne famille des Payen existant encore en Normandie, dont les armes sont : *d'argent, aux trois tourteaux de sable 2 et 1, le premier chargé d'une rose d'or.* Satisfaction est faite à cette demande.

Le Secrétaire rend compte de l'organisation des commissions :

Commission des finances : MM. Léopold Hettier, Gervais, de Formigny de La Londe et Charles Renard.

Commission des impressions : MM. de Beaurepaire, Dansin et Joly.

Commission du Musée et de la bibliothèque : MM. Gervais, Charles Renard et le conseiller Renault.

Commission des fouilles et conservation des monuments : MM. Cauvet, E. de Beaurepaire et Gaston Le Hardy.

Le Secrétaire fait part à la Compagnie de la mort de l'un de ses membres titulaires, M. Auguste Chigouesnel, suppléant du juge de paix à Bayeux.

M. Le Cerf donne lecture d'une Notice de M. de Sainte-Beuve sur le *fusil primitif*, qu'il fait remonter à 1358, au lieu de 1385, date fixée jusqu'alors par notre savant confrère M. Léon Puiseux.

M. Charles Hettier lit une lettre de M. Roger, conservateur du Musée de Philippeville (Algérie), sur la découverte d'un *columbarium* ou chambre sépulcrale, qui contient une mosaïque, dont la description paraîtra d'autant plus intéressante à étudier que M. Roessler, secrétaire de la Société des Études havraises, nous apprend aujourd'hui même la découverte d'une mosaïque à Lillebonne, cette Pompéï normande où l'on ne peut donner un coup de pioche sans en exhumer des ruines romaines.

Le Président donne la parole : 1° à M. le conseiller de Beaurepaire pour la lecture de son spirituel et savant mémoire sur les Palinods de Dieppe, dont la suppression date de 1694 ; 2° puis à M. Gaston Le Hardy, qui lit un extrait de la Réhabilitation de Robert Courte-Heuse. Cette dernière lecture donne lieu à une conversation et à une série de citations de textes historiques, dont l'ingénieux auteur tire bon parti en faveur de son héros contesté, mais très-habilement défendu.

Le Président remercie MM. de Beaurepaire et Gaston Le Hardy et les engage à faire en Sorbonne la lecture des chapitres écoutés avec un si vif intérêt.

L'heure avancée ne permet pas de passer à d'autres lectures, et la séance est levée à 9 heures 50 minutes.

Séance du 6 mai 1870. — Présidence de M. le baron Le Menuet.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 1er avril, le Secrétaire indique les livres offerts à la Société et dépouille la correspondance.

Lettre de M. le Dr Ferdinand Keller, président de la Société des Antiquaires à Zurich, demandant à reprendre nos relations d'échange des Mémoires de la savante Société, dont il envoie une liste imprimée, avec nos Mémoires et notre Bulletin.

Deux lettres de M. Matthes, secrétaire-général de l'Académie royale d'Amsterdam, annonçant l'envoi des Mémoires de 1867, 1868 et 1869.

Lettres de MM. de Barberey, — Beautemps-Beaupré, — de Blanchetière, — Dr de Bouis, — de Courtilloles, — de Gaslonde, — de Girancourt, — Guessard, membre de l'Institut, — Dr Jousset (de Bellême), — Le Cointe, — Paulin Pâris, membre de l'Institut, — Dr Shrimpton, — de Toulmon — et d'Yanville.

Le Secrétaire rend compte de la séance du Conseil d'administration, qui a décidé que le prix des volumes des *Mémoires* de la Société serait élevé à 20 fr. et que le volume serait livré au prix de 15 fr. aux libraires, ainsi qu'aux membres de la Société. — Le Conseil avait eu à s'occuper des indemnités réclamées par le fermier de la pièce de terre La Madeleine, située à Bougy, dans laquelle avaient été pratiquées les fouilles dites *Fouilles d'Evrecy*, dont il a été rendu compte dans nos *Mémoires*. L'affaire a été terminée par un arrangement à l'amiable, par notre confrère M. Ch. Renard, à qui nous devons

des remercîments pour son heureuse négociation.

Le Président met au scrutin la candidature de M. l'abbé Pigeon, aumônier du lycée de Coutances, présenté par MM. Fierville et Le Héricher, et celle de M. Stanislas Le Cointe, professeur au lycée de Tournon, présenté par M. l'abbé Do et le Secrétaire. — MM. Stanislás Le Cointe et l'abbé Pigeon sont élus membres titulaires non résidants.

Lettre de M. Jules Tirard, demandant à la Société de nommer une commission pour examiner les pierres de quartz blanc, dites druidiques, alignées dans le champ de la Plumaudière, et qu'il considère comme l'un des monuments les plus intéressants de la Normandie : « Ce serait pour nous, dit-il, ce que sont les aligne-« ments d'Erdevon et de Carnac pour les Bretons. »

Il ajoute que la commission « pourrait aller voir, en « revenant, le pavé de la *Couarde*, vieille portion de « la route d'Étouvy à Falaise, encore pavée sur une « largeur de 100 mètres environ. Enfin on verrait ce « que peuvent être les retranchements de la Bruyère « au *Corps-Nu*, des pierres de Becquerel, etc., etc. »

Le Président procède à la nomination des membres de cette commission. Les suffrages de la Société désignent : MM. l'abbé Laurent, Jules Tirard et Charles Blanchard.

Dans une autre lettre, M. J. Tirard dit avoir trouvé des traces nombreuses de forges anciennes dans les bois aux environs de Condé-sur-Noireau. Il a ramassé « des scories *très-riches en fer*, attestant l'ancien-« neté de ces établissements ; car les procédés em-« ployés aux temps anciens étaient fort imparfaits et ne « rendaient que très-peu pour cent de la fonte du « minerai. »

Remercîments à M. Jules Tirard, dont les communications fréquentes attestent assez le zèle de notre laborieux confrère, dont l'esprit investigateur amasse sans cesse des matériaux propres à compléter la légende de Mathilde et de Grimoult du Plessis.

Le Secrétaire rend compte des séances de la section d'archéologie à la Sorbonne, où ont figuré les travaux de nos confrères M. Ch. Bréard, M. Quenault, et surtout de M. Gaston Le Hardy, dont le Secrétaire a lu plusieurs fragments de sa Réhabilitation de Robert Courte-Heuse, écoutés avec une attention marquée.

Le Secrétaire avait lu aussi quelques notes du secrétaire de la Société des Études havraises sur la mosaïque de Lillebonne, dont le monde savant se préoccupait déjà beaucoup, car M. l'abbé Cochet en avait entretenu quelques Sociétés. Mais le dernier mot est encore loin d'en être dit.

Le Secrétaire entretient encore la Compagnie de l'état des fouilles pratiquées sur le terrain des *arènes* de Paris, qu'il a visitées avec MM. Eug. de Rozière et Francis Wey, inspecteurs-généraux des archives, le jour même où M. le Ministre des Beaux-arts se faisait rendre compte sur les lieux mêmes des découvertes déjà faites, et dont l'intérêt serait doublé si l'on achevait les opérations commencées, comme l'atteste le Musée improvisé des objets trouvés sur place.

Le Président donne la parole à M. Gaston Le Hardy, qui apprécie et réfute la savante brochure de M. l'abbé Tapin, sur la tradition relative à la visite de saint Thomas de Cantorbéry à Lisieux et au Val-Richer.

M. Gervais lit ensuite une appréciation de la brochure de M. Tournal sur les tombeaux chrétiens. Ce savant compte-rendu donne lieu à une des plus intéressantes

et des plus courtoises discussions entre MM. le Président, l'abbé Duperron, Dansin, Gaston Le Hardy et Gervais. M. le Dr Liégard cite très à propos un passage du Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, qui se trouvait sur la table.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président lève la séance à 9 heures 3/4 du soir.

Séance du 2 juin 1870. — Présidence de M. le baron Le Menuet.

Après la lecture du procès-verbal, le Secrétaire donne la liste des livres offerts à la Société, et signale à l'attention de la Compagnie:—le Dictionnaire topographique du département du Morbihan, par M. Rosenweg; — le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest; — ceux de la Société des Antiquaires de Picardie, ainsi que la belle et luxueuse brochure des *Brocs à cidre* en faïence de Rouen, éditée par notre confrère M. G.-S. Trebutien, avec ce sentiment exquis de l'art qui lui a valu le titre d'*éditeur-artiste*, et sortie des presses de notre imprimeur, M. Le Blanc-Hardel.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Lettres de M. l'abbé Pigeon, aumônier du lycée de Coutances, et de M. Le Cointe, professeur au lycée de Tournon, remerciant la Société de les avoir élus membres titulaires non résidants.

Lettre de M. l'abbé Laurent, acceptant la mission que lui confie la Société d'aller explorer avec MM. J. Tirard et Ch. Blanchard les pierres de la Plumaudière, sur lesquelles il adressera un rapport à la Société.

Lettre de M. J. Tirard, continuant son travail, qui consiste à relever, dans un rayon de terrain de trois ou

quatre lieues de Condé-sur-Noireau, tout ce qui intéresse l'époque gauloise : « Traces laissées dans les « noms de lieux, tombelles, haches, objets en silex, « aires ou fosses à loups, monnaies celtiques, tradi- « tions et légendes, usages, noms indiquant un monu- « ment de pierre, roches naturelles consacrées au « culte, points fortifiés occupés par les Romains, « objets d'origine romaine, monnaies, glaives, cer- « cueils, etc., chemins cavés, voies guerrières, chaus- « sées, etc. »

La Compagnie applaudit aux recherches persévérantes d'un confrère aussi actif que dévoué à l'archéologie.

Lettre de M. l'abbé Noël sur les Fouilles de Conteville.

Lettre de M. l'abbé Do sur l'Apostolicité des Églises de France, à propos de la dissertation de M. l'abbé C. Chevalier, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.

Le Secrétaire rend compte d'une réunion du Conseil d'administration, convoquée à l'occasion de la lettre de M. le vicomte Ponton d'Amécourt, président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, demandant le concours de la Société des Antiquaires de Normandie pour l'aider, avec les autres Sociétés d'Archéologie de toute la France, à obtenir l'achèvement des fouilles commencées aux *arènes* de Paris, récemment découvertes dans la rue Monge.

M. le Président rappelle que, à la séance de mai, M. Eug. Chatel, secrétaire de la Société, avait donné beaucoup de détails sur les fouilles et les découvertes dans les arènes de la rue Monge, dont il certifiait l'authenticité, se fondant sur ce que ces arènes avaient été citées par Grégoire de Tours, par Adrien Le Valois, et rap-

pelant un extrait de la communication faite par M. Léopold Delisle à la séance de la *Société des Antiquaires de France*, en 1858, et dans laquelle notre savant compatriote normand citait des vers du manuscrit *Laus sapientiæ divinæ*, d'Alexandre Neckham, qui professait à Paris vers 1180 et qui, dans son Éloge de Paris, signalait d'immenses ruines attestant l'existence d'un cirque détruit par la foi des chrétiens. — Le Secrétaire avait aussi rappelé les observations de M. Huillard-Bréholles sur le point précis où était situé le lieu dit des *Arènes*, qui devait son nom à cet ancien amphithéâtre. Les sagaces recherches de M. Huillard-Bréholles l'avaient amené à contrôler et à réfuter les assertions de Sauval, de Félibien et de Jaillot, sur le véritable emplacement desdites arènes; il citait à cet égard un texte de 1307. — Enfin, le Secrétaire avait aussi mentionné divers articles des organes de la grande et de la petite presse, qui s'occupaient activement de la conservation de cette remarquable découverte, confirmant d'une manière aussi éclatante les données de la science archéologique.

La Compagnie, tout en prenant un vif intérêt à cette importante restauration de la plus ancienne des ruines de la Lutèce gallo-romaine, ne veut prendre aucun parti et renvoie à son Conseil d'administration pour décider dans quelle mesure la Société des Antiquaires de Normandie pourrait, avec quelques chances de succès, intervenir dans la question qui lui était soumise.

Le Conseil d'administration, après avoir de nouveau entendu les explications et les détails donnés par le Secrétaire de la Société, après avoir pris connaissance des documents communiqués sur la découverte de l'amphithéâtre gallo-romain de la rue Monge et sur les dé-

marches déjà faites par les divers corps savants de Paris et de la province, déclare que :

« Tout en considérant cette découverte comme l'une « des plus intéressantes au point de vue de l'archéologie « et de l'histoire, mais n'espérant pouvoir intervenir « d'une manière efficace auprès de la municipalité de « Paris ni du Gouvernement, et d'un autre côté, la « Société setrouvant réduite à des ressources pouvant « à grand'peine suffire aux fouilles entreprises par elle, « il croit qu'elle ne peut former que des vœux pour la « conservation des arènes de Paris, et doit charger son « Président, M. le baron Le Menuet, d'exprimer à M. le « vicomte Ponton d'Amécourt le regret de ne pouvoir « s'associer à sa généreuse entreprise, n'osant espérer « que l'expression de ses vœux puisse être de quelque « poids dans la décision des autorités compétentes. « Elle doit donc se borner à féliciter M. le vicomte « d'Amécourt de son dévouement à la science archéo- « logique. »

Le Conseil d'administration soumet à la Compagnie le résultat de sa décision, qui est approuvée.

Le Président communique une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Caen, rappelant à la Société qu'aux termes de l'art. 5 de l'arrêté du 30 mars 1869, la Société des Antiquaires peut choisir un délégué qui doit la représenter au jury appelé à examiner le mérite des ouvrages envoyés au concours, et à désigner le lauréat qui lui paraîtrait le plus digne du prix de l'Empereur en 1870.

La Compagnie choisit, pour la représenter, son Président, M. le baron Le Menuet, et le Secrétaire est chargé de notifier ce choix à M. le Recteur.

M. le Président pose la candidature de M. Duval,

percepteur à Lillebonne, présenté par MM. Bouet et Eug. Chatel.

Le Secrétaire annonce le décès de notre confrère, M. G.-S. Trebutien, conservateur-adjoint de la bibliothèque de Caen, et dépose sur le bureau un exemplaire du discours qu'il a prononcé sur la tombe de ce savant.

La Société remet en délibération la fixation du jour de sa séance solennelle, qui avait été primitivement fixée au jeudi 7 juillet, et définitivement remise au jeudi 24 novembre.

M. Roessler, secrétaire de la Société des Études havraises, présent à la Séance, lit une courte Notice sur les travaux de l'Institut smithsonien d'Amérique et un travail d'ensemble sur les antiquités du Musée du Havre.

Après ces lectures très-intéressantes, dont le Président félicite notre confrère du Havre, le Secrétaire profite de la présence de M. Roessler, — qu'il remercie chaleureusement d'avoir, le premier, averti la Société de la découverte de la mosaïque de Lillebonne, — pour donner des détails sur cette splendide mosaïque, qu'il était allé étudier sur les lieux, afin de relever les dernières lettres de l'inscription figurant sous les pieds du personnage. M. Eug. Chatel n'a, dans cette première visite, voulu s'occuper que de la seconde des inscriptions, la première, celle qui domine les personnages, étant sans difficulté et ayant été parfaitement lue par MM. l'abbé Cochet et Roessler. Quant à la seconde, qui *n'est que la suite de la première*, elle présente une difficulté encore non résolue, à cause du C et du digamma éolique F terminant le mot AMOR et donnant le mot AMORCF, qui désigne peut-être le nom d'un gaulois, disciple de l'artiste de Pouzzoles, T. SEN.

FILIX, dont on lit le nom dans le cartouche d'en haut ; peut-être aussi faut-il séparer les deux dernières lettres du mot AMOR, devenant un nom propre, comme les noms des familles *Damour*, *Saint-Amour*, et les deux lettres CF détachées du nom propre se pourraient traduire par « *fils de C.* C. F[ilius]. » Le C serait l'initiale d'un nom.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses et de ces conjectures, les deux dernières lettres sont bien, dans l'inscription, CF.

Quant à la mosaïque en elle-même, le Secrétaire espère en faire circuler à la séance prochaine une reproduction exacte, grâce à notre confrère M. Bouet et à M. Duval, percepteur à Lillebonne, qui doivent la dessiner ce mois-ci et ainsi rendre plus facile à suivre la description qui sera faite à la Compagnie.

Le Président prend acte de cette promesse et lève la séance à 9 heures 1/2.

Séance du 1er juillet 1870.—Présidence de M. le baron Le Menuet.

Le Secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 3 juin, qui est adopté, et donne la liste des livres, signalant à l'attention de ses confrères le travail de M. le Dr Jousset sur « *Le Vieux Bellême.* »

Puis, il fait circuler les divers objets provenant des cimetières mérovingiens de la vallée de Conteville.

Lettre de M. l'abbé Noël, curé de St-Aignan-de-Cramesnil, confirmant ses premières lettres, qui constataient l'existence d'un très-ancien cimetière « ayant des sé-
« pultures militaires au nord, vis-à-vis du bois de sapin
« de notre confrère M. Harel, et des sépultures ordi-

« naires et simples dans la partie occidentale où a été « trouvée la petite rosace en zigzags, enfin des cercueils « en pierre dans la partie orientale où ont été ra- « massées les armes et les agrafes. » Autre lettre de M. l'abbé Noël donnant avis que l'on pourrait se procurer pour 1,500 fr. au lieu de 2,000 fr. la célèbre collection de la copie des vitraux de la cathédrale de Bourges, due au travail de deux savants jésuites, et éditée avec le concours du Gouvernement.

Le Président procède à l'élection au scrutin de M. Duval, percepteur à Lillebonne, qui rendra de sérieux services à la Société en relevant toutes les découvertes faites dans cette localité.

M. Duval est admis membre titulaire de la Société.

Le Secrétaire fait circuler les dessins que notre confrère M. Bouet a bien voulu aller tirer de la mosaïque de Lillebonne, et pour lesquels il a été aidé, avec un dévouement plein de cordialité, par M. Duval, dont l'habile crayon a reproduit avec un vrai bonheur la scène centrale de la mosaïque, et de laquelle il nous promet une reproduction complète.

M. le conseiller Gustave Dupont lit deux épisodes de la guerre des Normands et des Anglais, fragments de son excellent ouvrage sur les Origines historiques du Cotentin et de ses îles.

M. le Président remercie M. le conseiller Gustave Dupont de sa très-intéressante lecture.

Le Secrétaire lit une note qu'il a reçue de nos confrères du Havre, relative à la découverte d'un ancien cimetière gallo-romain.

« Il y a deux mois, des travaux de construction, en- « trepris chez les Dominicains récemment établis au « Havre, firent découvrir un vase rempli d'ossements

« calcinés ; mais ce vase fut brisé et on n'en con-
« serva pas les fragments. Cette nouvelle se répandit et
« attira l'attention de notre savant collègue, M. J.
« Ménant, qui témoigna le désir d'être présent aux
« fouilles. Le 8 juin, il fut appelé pour constater de
« nouvelles trouvailles, parmi lesquelles il faut dis-
« tinguer celle d'un vase rouge vernissé, orné de
« reliefs d'un très-beau dessin, laissant voir divers per-
« sonnages mythologiques, tels que Vénus ou Vesta,
« Junon-Lucine, l'Amour, un guerrier armé d'une
« lance qui pourrait être Mars ou Énée... M. J. Ménant
« entretint la *Société Havraise des Études diverses* de
« cette découverte, qui fera l'objet d'un rapport accom-
« pagné de planches et de gravures. »

Le Secrétaire, qui a vu tous ces objets et exploré le cimetière havrais, espère que de nouvelles fouilles amèneront des résultats encore plus satisfaisants. Comme il revenait de faire une seconde visite à la mosaïque de Lillebonne, qu'il avait pu examiner à fond avec MM. Duval et Bataille, grâce au bon vouloir du propriétaire, M. le docteur Pigné, il fait part à la Compagnie de tous les détails qu'il a recueillis et donne une description que les membres de la Compagnie suivent sur les dessins de MM. Bouet et Duval. Le Président invite le Secrétaire à rédiger une notice aussi complète que possible pour les Mémoires de la Société.

La séance est levée à 9 heures 1/2 du soir.

Séance du 5 août 1870. — Présidence de M. le baron Le Menuet.

La séance est ouverte à 7 heures 35 minutes du soir.

Après la lecture du procès-verbal du 1er juillet, le

Secrétaire dépose la liste des ouvrages reçus, et signale : 1° Bellême au XVIIIe siècle; dix ans d'histoire, par M. le docteur Jousset; — 2° Essai historique et archéologique sur la ville de Pont-de-l'Arche, par M. Léon de Duranville ; — 3° le Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, t. IX; — 4° les Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce de la Somme, t. VII.

Objets offerts au Musée : sept modillons sculptés, provenant du chœur de l'église de Mouen, offerts par M. Cauvet, qui, après avoir acquis une vingtaine de corbeaux semblables aux précédents, regrette de n'en avoir plus retrouvé que les sept susdits. Il ajoute : « Ces pierres sculptées paraissent remonter au com- « mencement du XIe siècle. L'édifice dont elles dépen- « daient est décrit dans les *Antiquités anglo-normandes* « de Ducarel et rapporté à cette époque. Une de ces « pierres me paraît spécialement curieuse; les deux « figures grossièrement sculptées qu'elle porte me « semblent présenter un souvenir du *Janus* des païens. « Beaucoup d'autres modillons du même genre ont « été dispersés dans la commune, mais ceux-ci pa- « raissent avoir figuré parmi les plus curieux. L'archi- « tecte les avait fait mettre en réserve pour les faire « reproduire, par les sculpteurs sous ses ordres, dans « le nouveau bâtiment reconstruit sur le modèle iden- « tique au chœur de l'église de Mouen, récemment « démoli. »

M. Joly explique la disparition des autres modillons par l'industrie d'un propriétaire voisin, très-avisé, qui les a recueillis pour en parer son moulin à créneaux gothiques.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

Lettre du Ministre de l'Instruction publique informant la Société qu'il accorde une somme de 500 fr. à la Société des Antiquaires de Normandie à titre d'encouragement pour ses travaux. — Le Président charge le Secrétaire de remercier le Ministre de cette nouvelle marque de son bienveillant intérêt.

Lettre de M. Duval remerciant la Société de lui avoir conféré le titre de membre titulaire non résidant et s'engageant à s'efforcer, dit-il, « de mériter au moins « par mon zèle cette faveur que je ne dois qu'à sa « bienveillance. »

Le Secrétaire rappelle à la Compagnie les services que M. Duval lui a déjà rendus en s'occupant avec autant de cœur que d'intelligence des antiquités de Lillebonne, et en dessinant avec une si heureuse exactitude les moindres détails de la mosaïque dont il complète la description dans sa lettre du 29 juillet.

M. le Président se félicite, avec la Compagnie, d'avoir fait en M. Duval l'acquisition d'un confrère aussi dévoué à la science archéologique.

Lettre de notre confrère M. Le Vaillant de La Fieffe, envoyant un prospectus de la maison Lanctin, qui entreprend la publication de son ouvrage sur les *Verreries de la Normandie* et les *Gentilshommes verriers*, à l'aide d'une souscription de 7 fr. 50 c.

Le Secrétaire s'empresse d'ajouter que le travail de notre confrère, dont M. Gervais nous a rendu compte dans la séance de janvier, est un de ceux qui se recommandent le plus à la curiosité intelligente des antiquaires, et partant, l'un des plus dignes d'être encouragés par les confrères de l'auteur.

Lettre de M. G. Villers, en date du dimanche 24

juillet, annonçant au Secrétaire la perte que la *Société des Antiquaires* vient d'éprouver dans la personne de l'un de ses anciens directeurs, M. Ch.-Ed. Lambert, conservateur de la bibliothèque de Bayeux, dont l'inhumation se devait faire le lendemain lundi 25 juillet.

Le Secrétaire dit que, le temps matériel lui ayant manqué pour faire imprimer et envoyer une lettre de faire part à chacun des membres de la Compagnie, il était allé avertir les présidents et les membres du Conseil d'administration, qui, tous empêchés par les devoirs de leurs fonctions ou l'état de leur santé, l'ont chargé d'aller à Bayeux représenter la Société aux obsèques de son ancien directeur. Le Secrétaire dépose l'allocution qu'il avait prononcée sur la tombe de l'un des plus anciens et des plus constants travailleurs de la Compagnie, ainsi que le discours de M. Georges Villers.

M. le Président exprime les regrets de la Société pour une perte aussi réelle que celle de l'un des doyens de l'archéologie. Le Président soumet à la Compagnie la candidature de M. Desnoiresterres, présenté par MM. Georges Villers et le Secrétaire. — Il sera statué à la séance prochaine sur cette nomination.

Le Secrétaire rend compte de la séance du Conseil d'administration, qui a délibéré sur le choix de MM. les délégués de la Compagnie chargés de la représenter à la distribution des prix dans les divers lycées de la Haute et de la Basse Normandie, pour remettre la médaille que la Société décerne chaque année aux élèves de rhétorique qui ont remporté le premier prix d'histoire. Le choix du Conseil d'administration ayant été ratifié par la Compagnie en séance ordinaire, le

Secrétaire adresse les six médailles aux six délégués, qui les remettront : M. de La Sicotière, à l'élève Beaudouin (Édouard), du lycée d'Alençon ; — M. le baron Le Menuet, à l'élève Guillouet (Philippe), du lycée de Caen ; — M. Quenault, à l'élève Lagouge (Louis), du lycée de Coutances ; — M. l'abbé Le Beurier, à l'élève Havage (Eugène), du lycée d'Évreux ; — M. Ménant, à l'élève Viller (Henri), du lycée du Havre ; — M. l'abbé Collas, à l'élève Capelle (Édouard), du lycée de Rouen.

Le Secrétaire a le plaisir d'annoncer à la Compagnie la bonne nouvelle du succès de notre confrère M. Joly, qui vient d'obtenir une médaille au *Concours des antiquités nationales*, décernée par l'Institut de France. Cet honneur, ajoute-t-il, rejaillit d'autant plus sur notre Société des Antiquaires de Normandie que ce glorieux succès a été obtenu pour le travail qui remplit le XXVII[e] volume tout entier de 900 pages in-folio de ses *Mémoires*. La Société est donc récompensée du sacrifice pécuniaire qu'elle a dû s'imposer pour mener à bonne fin cette importante publication du colossal poème de Benoît de Sainte-More, qui ne compte pas moins de 30,108 vers, et de l'introduction, des notes, éclaircissements et variantes, ainsi que du glossaire et des considérations et commentaires, d'une forte et ingénieuse érudition, dont notre savant et laborieux confrère a fait précéder et suivre le *Roman de Troie*. — Si des maîtres ont contesté l'origine normande de Benoît de Sainte-More et l'ont revendiqué comme Champenois, ils n'en ont pas moins rendu pleine justice au savoir étendu de son éditeur, et nous pouvons aujourd'hui nous féliciter, avec notre savant confrère, de son succès si mérité, et revendiquer à notre tour Benoît de

Sainte-More comme nôtre et bien nôtre, puisque c'est nous qui l'avons exhumé de son sommeil séculaire et lui avons redoré sa gloire que la rouille du temps et de l'oubli avait peut-être à jamais ternie.

M. le Président s'associe aux paroles du Secrétaire et adresse à M. Joly les félicitations de ses confrères, heureux de voir une œuvre de si rude labeur récompensée par les suffrages du plus illustre des corps savants de l'Europe.

L'ordre du jour épuisé, la Compagnie entend diverses lectures.

M Ch. Renard veut bien se charger de lire une note de l'abbé Cochet sur un vase contenant des monnaies et un anneau d'argent.

M. le Président, ayant fait passer au Secrétaire une lettre adressée par M. le Maire de la ville pour s'informer de l'origine et des productions de la Société, le Secrétaire envoya en réponse aux questions de M. le Maire les renseignements suivants, qui ont mis à même M. le baron Le Menuet de satisfaire l'autorité municipale :

« 1° La Société des Antiquaires de Normandie, fondée en décembre 1823 ;

« 2° A produit, jusqu'à cette date de juillet 1870 : 1° vingt-sept volumes et demi de Mémoires, dont les dix premiers, formant la 1re série, de 1824 à 1838, sont in-8°, tandis que les dix-sept autres sont in-4°, de 1839 à 1870 ; 2° cinq volumes in-8° de son Bulletin, de 1860 à 1870;

« 3° A été autorisée, le 24 janvier 1824, par le Gouvernement ;

« 4° Et enfin reconnue comme établissement d'utilité publique, par décret impérial en date du 14 février 1855 ;

« 5° Directeur, M. de Caumont; président, M. le baron Le Menuet; vice-président, M. le conseiller E. de Beaurepaire; secrétaire, M. Eug. Chatel, archiviste du Calvados. »

M. Joly lit le consciencieux rapport que M. l'abbé Laurent a bien voulu rédiger comme président de la commission chargée d'examiner les pierres druidiques du hameau de la Plumaudière.

La Compagnie écoute avec attention et intérêt ce rapport si lucide, auquel plusieurs membres ajoutent quelques détails similaires.

M. le baron Le Menuet cite un assemblage de pierres identiques à celles de la Plumaudière, et situées à Villy-Bocage. Il penche à croire que ces amas symétriques de pierres rappellent un culte religieux fort ancien. — M. le Dr Faucon en signale d'à peu près analogues à Jurques. — M. Joly souhaite que M. l'abbé Laurent veuille bien compléter son excellent rapport, en relevant les légendes locales auxquelles ces pierres alignées ont dû donner lieu. — Le Secrétaire répond que M. Jules Tirard, l'un des membres de la commission et l'un de nos plus zélés confrères, a justement entrepris, comme il en a été question précédemment, un travail d'ensemble dont certaines parties répondront au vœu exprimé par M. Joly.

M. le conseiller G. Dupont lit enfin une longue et savante Notice de M. l'abbé Cochet sur les fibules scandinaves.

M. le Président remercie les auteurs et les lecteurs de ces Mémoires, et avant de clore la séance, il prie ceux des membres qui prépareraient durant les vacances un travail pour la séance solennelle fixée au jeudi 24 novembre, de vouloir bien communiquer leurs

lectures au Conseil d'administration, qui se réunirait à cet effet huit jours avant la séance publique.

Le Président déclare l'ouverture des vacances de la Société, en souhaitant que les terribles événements qui oppressent tous les cœurs ne retardent pas notre première réunion du 4 novembre, et lève la séance à 9 heures 50 minutes du soir.

Séance du 2 décembre 1870. — Présidence de M. le baron Le Menuet de La Jugannière.

Le Président donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 5 août et le compte-rendu des diverses réunions du Conseil d'administration.

« Nous sommes heureux d'inaugurer la reprise tardive de nos travaux pacifiques, le jour même où nous arrive l'heureuse nouvelle du succès de l'armée de Paris, qui, continuant les succès de l'armée de la Loire sous Orléans, rendent la confiance au pays, indignement foulé, et vont, — ayons-en la consolante et patriotique espérance, — changer nos défaites en victoires. — La prolongation forcée de nos vacances et la privation que nous avons dû nous imposer de notre réunion publique, ont tenu aux douloureuses nouvelles de nos désastres, qui n'étaient pas faites pour encourager les hommes d'étude à la reprise de leurs travaux; d'autres devoirs nous en éloignaient forcément, plusieurs d'entre nous servaient la patrie les armes à la main, aussi notre Conseil d'administration, réuni le 3 novembre 1870, a-t-il cru devoir ajourner l'envoi des lettres de convocation que le Secrétaire de la Société

avait préparées pour la séance ordinaire du 4 novembre. Aujourd'hui que le temps est désassombri, nous recommençons notre tâche sous de meilleurs auspices par le procès-verbal de la séance du 5 août.

Après la lecture du procès-verbal, M. J. Travers exprime le regret de ce que le Conseil d'administration ait cru devoir, en présence des malheurs du pays, ajourner la réunion du 4 novembre au 2 décembre; il dit qu'il est bon de réagir, chacun dans sa sphère, contre les douleurs publiques par la régularité que chacun doit mettre à remplir son devoir.

M. le Président répond que la tristesse des circonstances n'était pas de nature à encourager les pacifiques travaux des gens d'étude et que d'autres devoirs retenaient ailleurs les hommes de bonne volonté, enfin que des considérations de haute convenance empêchaient la réunion solennelle de la Société d'avoir lieu cette année.

M. le Président consulte la Compagnie sur le jour et l'heure de la séance administrative annuelle, qui est fixée au vendredi 16 décembre, à 9 heures du matin.— Il n'y a pas d'opposition.

Le Secrétaire donne la liste des ouvrages reçus depuis la séance du 5 août, parmi lesquels il signale :

1° L'Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie (ère gallo-romaine), avec un aperçu sur les temps préhistoriques, par M. de Caumont, directeur de la Société.

Cet ouvrage a été offert à notre bibliothèque par notre confrère M. Le Blanc-Hardel.

2° La brochure de M. Thaurin intitulée : Antiquités de tous les âges trouvées à Rouen.

3° Le Cotentin et ses îles jusqu'au XIIIe siècle, par M. le conseiller Gustave Dupont.

Le Secrétaire rend compte des diverses séances du

Conseil d'administration tenues :— le 8 septembre, pour aviser aux mesures à prendre pour mettre en lieu sûr les objets les plus précieux de notre Musée archéologique ; — le 12 septembre, à l'occasion de l'arrivée de M. Delorme, préfet du Calvados ; — le 3 novembre, pour délibérer sur l'opportunité ou l'inopportunité d'envoyer les lettres de convocation que le Secrétaire avait préparées pour la séance ordinaire de novembre ; — enfin, le 1er décembre, pour préparer la réunion de la Compagnie le lendemain, et pour aller trouver M. le Préfet et lui demander de faire partie de la Société, comme c'est son droit, d'après les traditions de la Société, confirmées par l'article additionnel en date du 3 mai 1861, portant que :

« *MM. les Préfets et les Évêques ayant leur résidence dans les cinq départements formés de l'ancienne Normandie sont, à raison du haut et bienveillant patronage que la Société peut en espérer, membres de droit.* »

La démarche a été faite, et le Conseil d'administration n'a qu'à se louer d'avoir suivi les traditions et de s'être conformée à la teneur de l'article ci-dessus. Non-seulement M. le Préfet remercia la Société de sa démarche courtoise, mais il l'assura qu'il s'emploierait autant que possible à la prospérité d'une Compagnie dont il connaît et apprécie les savantes productions. Il s'empresse de lui garantir la jouissance du lieu de ses réunions ordinaires dans les salles de l'ancien collége du Mont, que M. Tonnet, alors préfet du Calvados, avait mises en 1853 à la disposition de la Société pour l'installation de son Musée.

M. le Président accorde la parole à M. Bayeux, pour une proposition qu'il avait faite au Conseil d'administration et qui consisterait à faire voter des fonds de secours en faveur des blessés.

Le Secrétaire dit que le Conseil d'administration, tout en partageant les sentiments qui inspirent cette généreuse pensée à M. Bayeux, a dû forcément exprimer le regret de ne pouvoir soumettre cette proposition à la Compagnie, en raison de l'exiguité des ressources financières de celle-ci et de ses dettes arriérées, qui seront à grand'peine payées.

Alors MM. Dupont et Joly proposent d'ouvrir une souscription individuelle. M. Dupont écrit tout aussitôt sur une feuille de papier :

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE
Pour les blessés.

Il signe son nom en face de sa cotisation ; la liste circule et est aussitôt signée de tous les membres présents à la séance. Le Secrétaire put ainsi remettre 300 fr. à M. Roulland, maire de Caen.

M. le Président procède à l'élection de M. Desnoiresterres, qui est admis membre titulaire non résidant.

M. le Président annonce la candidature de M. Amédée du Buisson de Courson, pour qu'il soit statué, dans la séance suivante, sur cette présentation.

Bien que plusieurs lectures fussent à l'ordre du jour, M. le Président, voyant la plupart des membres de la Compagnie se retirer pour connaître les dernières nouvelles, lève la séance à 8 heures et demie, en faisant remarquer que cette inquiétude des dernières nouvelles ne justifie que trop la décision du Conseil d'administration qui avait ajourné la séance du mois de novembre. — Il rappelle que la séance administrative est fixée au vendredi 16 décembre 1870, à 9 heures du matin.

III.

COMPTES-RENDUS, RAPPORTS.

Lettre de M. le Curé de St-Aignan-de-Cramesnil au Secrétaire de la Société.

11 décembre 1869.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

. . . .

Voici la nomenclature des pièces trouvées au Val-des-Dunes et les circonstances de leur remise aux mains de M. Charma :

1° Au commencement de septembre 1868, les fouilles opérées au nom de la Société des Antiquaires dans le champ d'Arsène La Housse, vallée de Conteville, section A du cadastre, amenèrent, à la profondeur de 55 et 60 centimètres, la découverte de soixante-dix squelettes, — d'un tombeau mérovingien isolé, — d'une lame de sabre et d'une agrafe de cette époque reculée. La pointe du sabre avait été légèrement courbée par un coup de pioche. M. Charma emporta lui-même le sabre, l'agrafe et quelques vases en terre.

2° Vers la fin du même mois de septembre ou au commencement d'octobre, à l'occasion de nouvelles fouilles pratiquées à la butte St-Laurent, chemin de Jort, territoire de Bellengreville, sur l'emplacement d'une ancienne église, neuf squelettes d'époque mérovingienne

furent découverts dans la vaste enceinte du vieil édifice, avec des vases funéraires. Une espèce de petite décoration en cuivre, finement ciselé, fut trouvée adhérente à une des côtes d'un des squelettes. Cette décoration était composée de cinq pièces, dont deux avaient la forme de deux C adossés; les trois autres pièces, pendant au milieu, avaient la forme d'aiguilles ou d'aiguillettes, la pièce du centre plus longue: le tout assemblé à la hauteur de la courbe des deux C. — M. Charma, après avoir constaté les dimensions des trois édifices différents, emporta la frêle décoration, les vases, un crâne pour étude et un bloc de minerai brun-rougeâtre qui reposait dans l'angle sud-ouest du grand bâtiment, dont la longueur était en effet d'environ 30 mètres, ainsi qu'il m'avait été affirmé il y a vingt-cinq ans. M. Charma était content des résultats; pour M. La Housse, il trouvait beaucoup d'argent de dépensé (200 fr.), beaucoup de terre remuée, mais peu d'objets pour le Musée.

Aussi, après la récolte de son sarrasin, le propriétaire du cimetière mérovingien reprit les fouilles dans la partie de son champ de la vallée qui s'incline vers Conteville. De ce côté, les sépultures sont plus anciennes et plus profondes. Il trouva deux sarcophages en pierre des carrières de Conteville, juxtaposés et d'inégale grandeur; il m'appela. Contre la tête du plus grand gisaient deux lames de sabre semblables à la première (48 et 53 centimètres de longueur). Une poussière jaunâtre vers la poignée prouvait que celle-ci était en bois. Près de l'autre tombeau, également en dehors, se trouvaient une bague de cuivre ne pouvant convenir qu'à une petite main de femme, quelques perles en verre de couleur brune; d'autres petites

pièces percées, qui ressemblaient à du bois ou à de l'ambre décomposé, indiquaient un bracelet.

Depuis un an, M. La Housse a peu cherché; il a découvert cinq cercueils en pierre et n'a trouvé d'objets remarquables que dans un seul, savoir : une demi-agrafe ornée et une hache d'armes dont la forme est semblable à celle que j'ai remarquée au Musée de la Société.

Je tâcherai de vous donner une note sur mes vieux corbeaux provenant d'une chapelle St-Thomas, etc.

Agréez, je vous prie, l'assurance du sincère dévoûment de votre confrère

NOEL,
Curé de St-Aignan.

Lettre du Même au Secrétaire.

5 janvier 1870.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

Dans une conversation sur les résultats obtenus pour l'archéologie en 1868, au Val-des-Dunes, grâce aux fonds votés par la Société des Antiquaires, je vous promis une note concernant ce qui a pu venir à ma connaissance dans le courant de l'année 1869, et notamment sur la découverte :

1° D'esselliers et de deux vieux modillons ou corbeaux provenant d'une chapelle St-Thomas, trouvés au milieu des champs, sous le sol d'une profonde cavité voisine du village détruit;

2° D'une cuve baptismale en pierre, de forme cylindrique, ornée d'entrelacs, cachée depuis longtemps dans l'encoignure d'une étable ;

3° D'un foyer de cheminée de 2 m. sur 1 m. 25, gisant à 30 cent. de profondeur, dans une pièce de terre en labour, nommée les Jardins, précédemment à la place occupée par une portion de l'ancien bourg de St-Aignan-de-Cramesnil. Ayant, aujourd'hui, l'espoir de compléter cette découverte, je suis forcé de modifier le thème de la note promise et de me borner à un supplément au Val-des-Dunes pour 1869, savoir : vignoble de Bellengreville, butte St-Laurent, vallée de Conteville, ancienne carrière de Conteville, qui ont pu avoir leur part d'influence sur le cimetière et les établissements primitifs de la localité. Cette communication, en vous faisant connaître l'état actuel des investigations de la Société au Val-des-Dunes, vous prouvera que, si, avant d'appartenir à la Compagnie des Antiquaires, je n'ai pas été indifférent aux souvenirs d'un passé que j'aimais à voir revivre, l'honneur d'être membre de l'Association n'a fait que stimuler mon attention, et qu'à défaut d'autre mérite, j'aurai toujours celui de la bonne volonté.

1° *Vignoble de Bellengreville.*—A la fin de mai 1869, il se présenta, pour moi, une occasion d'appeler l'attention de M. Huet, maire de Bellengreville, sur les fouilles de la butte St-Laurent, chemin de Jort, territoire de Bellengreville. Ainsi que l'avait fait M. Harel, propriétaire du château de Chicheboville, qui permettait à la Société de déplanter même ses sapins, M. Huet se déclara franchement dévoué aux antiquaires et disposé à les seconder, comme propriétaire et comme maire. Je lui exprimai le désir de voir remplacer, un jour, par une croix de pierre, la chapelle de St-Laurent, détruite en 1562, et dont la dernière pierre avait été arrachée devant nous. M. Huet approuva

complètement cette idée de perpétuer un fait historique dans la mémoire des générations futures, en remplaçant un monument par un autre.

D'après les indications d'une personne du pays, la charrue avait dû découvrir un tombeau renfermant un squelette avec des armes. Ce tombeau devait être dans une portion du vignoble de Bellengreville, appartenant à M. Huet. Le propriétaire ignorait ce fait. Nous avons cependant sondé sur divers points; mais nous n'avons rien rencontré. Du reste, notre tentative a éveillé l'attention sur ces coteaux où une nouvelle charrue sera peut-être plus heureuse que notre pelle et notre pioche, toujours disposées à recommencer, si des renseignements plus précis étaient donnés.

2° *Butte St-Laurent, chemin de Jort à Caen.*—L'excursion au vignoble de Bellengreville me donna l'occasion de visiter de nouveau l'emplacement des trois édifices de la butte St-Laurent. Rien n'y avait été changé depuis le mois d'octobre 1868. Le sieur Philippe n'avait pas remué l'emplacement de l'édifice du milieu, reconnu par M. Charma pour celui de la chapelle. Les fondements du plus petit édifice (champ Buret) étaient demeurés tels que Mme Dursus de Courcy les avait découverts dans le but d'épargner à la Société un surcroît de dépenses; car le déblai total du plus grand édifice (22^{m} sur 5 ou 6) avait absorbé bien des journées d'ouvrier, et M. l'abbé Le Cointe et moi n'étions pas fiers devant des recherches qui semblaient nous défier. Enfin, la persévérance fut couronnée : neuf sépultures mérovingiennes furent découvertes et démontrèrent que le grand édifice était évidemment antérieur à 1047 et à la chapelle de M. de Bras, qui visiblement avait été bâtie avec les débris de l'ancienne église;

c'était partout le même mélange de matériaux, seulement la chapelle était bâtie à bain d'argile, et l'église avec sable et chaux. Toute confusion entre une chapelle St-Laurent et une église St-Laurent avait cessé et les traditions qui plaçaient là une ancienne église paroissiale recevaient une confirmation importante. Or, ces traditions, que je connaissais depuis 25 ans, m'avaient toujours porté à croire que la chapelle, dite de St-Laurent, dont parle M. de Bras, avait été tout naturellement dédiée à l'ancien patron du lieu où la victoire se déclara en faveur du duc Guillaume contre ses barons révoltés. (*Hist. de la bataille des Dunes*, par M. l'abbé Le Cointe, p. 43 à 46.)

De plus, mon excursion au vignoble, aujourd'hui sans vignes, m'a appris que le territoire dit de St-Laurent est une vraie campagne qui s'étend non-seulement au nord, mais au midi du chemin de Jort, à l'est dans la vallée, au couchant vers la Hogue, jusqu'à la ligne des *Vieux Puits*, dont l'un se trouverait à l'angle nord-ouest du bois de sapins de M. le Dr Faucon. La ferme de la Malcouronne était de construction très-récente, ainsi que les écuries et le puits qui existaient, il y a 50 ans, dans une pièce de terre labourable voisine du parc de Chicheboville. Je consigne ici ces explications, parce que j'ai dû corriger l'inexactitude de mes idées sur divers points mal compris par ma faute ou celle des narrateurs. — J'ajoute également que, pour avoir une idée juste du terrain de la célèbre bataille suivant la description de Wace, il suffit de jeter la vue sur l'extrait de la carte d'Outhier, de 1736, publié dans les Recherches de M. Vaultier sur le Doyenné de Vaucelles (Hardel, 1840), et de savoir que la portion de marais, qui *environnait* la plaine au-dessus de l'église de Chi-

cheboville, a été desséchée ; que la *rivière* de Wace a disparu derrière le mur qui resserre aujourd'hui le marais dont le sémillon continue de recevoir les eaux.

3e *Vallée de Conteville*, commune de 150 habitants réunie à St-Aignan-de-Cramesnil pour le culte. — Pendant quelques moments libres de l'année 1869, M. La Housse, propriétaire du cimetière mérovingien découvert en 1868, a mis au jour quatre nouveaux sarcophages en pierre. Dans le 3e il a rencontré, vers les pieds : une moitié d'agrafe en bronze ciselé, — une double boucle et une hache d'armes pareille à la plus élégante exposée au Musée sous le no 372 bis. Le nombre total des cercueils découverts est de sept. Le premier, vu par MM. Charma, Puiseux, le comte de Toustain, le baron de St-Maclou, etc., était seul au milieu de 70 à 80 sépultures peu profondes (55 à 60 c.), ouvertes à l'occasion de la grande fouille de 1868, dans la partie septentrionale du champ de la Vallée ; le couvercle de ce tombeau tout brisé était uni et plat. Les six derniers étaient dans la partie méridionale ; plusieurs se touchaient. Différents en dimensions, ils sont semblables en façon : minces, plus étroits aux pieds, entailles pour la tête, couvercles en dos d'âne rompus vers le milieu ; les fosses ont 1 m. 50 et 60 de profondeur sous les cercueils, dans lesquels se rencontrent quelquefois plusieurs squelettes ensemble.

M. La Housse a l'intention de consacrer une journée à faire des recherches dans une haie entre l'église et le Torp de Billy. Il me donnera avis.

Tels sont les renseignements que je peux fournir sur l'état actuel des investigations archéologiques du Val-des-Dunes. Si la Société veut faire reprendre une

exploration du vieux cimetière, le propriétaire mettrait à sa disposition et sa personne et son champ.

4° *Carrières de Conteville.* — Tous les sarcophages trouvés dans le cimetière de la vallée de Conteville proviennent des carrières de cette localité. A Conteville, cimetière et carrières sont à distance réciproque d'environ un kilomètre et forment un triangle dont les carrières font le sommet vers l'orient, près du point de section de la route d'Argences, 15 bis, et du chemin de Jort, à 3 kilomètres au couchant de la gare de Moult-Argences.

L'antiquité de ces carrières est incontestable. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, avant l'ouverture de celles des Ocrais et de Cauvicourt, ou du moins avant leur grande vogue, les carrières de Conteville étaient d'une grande importance pour la partie du nord-est du Doyenné de Vaucelles; car, à l'exception de celles de Quilly et de la banlieue de Caen, il n'en existait pas d'autres à portée de cette vaste contrée. La pierre franche de Conteville ne se rencontre qu'à 15 et 18 m. de profondeur; les bancs supérieurs sont remplis de silex; aussi la pierre de Conteville n'était pas extraite à ciel ouvert, mais par des galeries dans lesquelles pénétraient les voitures. Par suite de l'abandon, les galeries sont devenues un pur objet de curiosité. Cependant depuis vingt ans peu de curieux se sont hasardés à y pénétrer à cause des éboulements. Il ne suffisait plus de se traîner sur les genoux et sur les mains, il fallait ramper à plat-ventre. Depuis 1847, la fameuse *Gueule-Noire*, *qui vomissait la vapeur comme une fournaise ardente* (en hiver), s'étant trouvée absorbée, obstruée par le passage de la route, il ne resta plus qu'une mauvaise communication.

Au rapport de divers témoins oculaires qui ont visité ce séjour ténébreux, munis de chandelles allumées, voici ce qui a été le plus remarqué : à 150 pas de l'entrée est une galerie de 5 m. de largeur et de 3 m. de hauteur, qui semble se diriger au levant, vers l'église de Billy, distante d'un kilomètre et demi. Elle porte le nom de *rue du Puits*. En effet, à 4 ou 500 pas, on rencontre un vaste compartiment où les voitures peuvent manœuvrer et se diriger en divers sens. Il y a un puits avec margelle, et parmi les pierres qui semblent le combler on peut puiser de l'eau avec la main; cette eau est d'une saveur remarquable. A gauche, en entrant dans cette place (on a le dos à l'occident), on remarque des attaches scellées pour les chevaux. Parmi d'autres galeries, il en est une, assez libre, assez droite sous les pieds, qui porte un nom lugubre, *rue de la Mort*. Elle incline à droite, vers le sud et la ligne du chemin de Jort.

Je ne parle pas des aventures, des égarements, etc., etc. Mais personne ne s'est vanté d'avoir vu l'extrémité des souterrains; les uns croient avoir marché la valeur d'un kilomètre, d'autres un peu plus, d'autres moins; mais tous ont remarqué que les parois sont couvertes d'écritures, de noms, français, anglais, en caractères d'époques diverses. Beaucoup d'inscriptions sont difficiles à lire. Je n'ai reconnu qu'un nom ancien, celui de Goupil, premières années du XVIIe siècle. Cette famille était de Conteville.

Il existe encore deux carrières à ciel ouvert, dont on fait peu d'usage. La première du côté de Conteville appartient à M. Louis Desprès, maire de la commune; la deuxième au sieur Philippe, propriétaire de la chapelle St-Laurent. Cette dernière est voisine du chemin

de Jort. C'est dans cette dernière que se trouve l'orifice des galeries souterraines dans lesquelles on ne peut pénétrer, aujourd'hui, sans un déblai.

Si j'ai donné ces détails sur des carrières réellement passées à l'état d'antiquités, c'est afin d'indiquer combien elles ont pu être favorables à l'existence d'un établissement primitif, plus ou moins important, dans le voisinage du cimetière mérovingien, et peut-être à Conteville même, qui a été détruit à une certaine époque, puisqu'on y rencontre, çà et là, des fondations d'anciennes constructions.

Ce qui serait encore, pour moi, un indice d'importance pour une localité, existante ou rasée, c'est la convergence antique des voies de communication dirigées vers certains points, quand il en existait d'ailleurs qui conduisaient au but ultérieur et final. L'application, à Conteville, de ce principe, qui n'est que d'une valeur relative, serait possible, mais trop longue, et dépasserait le but de ma note, déjà trop chargée.

Agréez donc, cher et très-honoré confrère, l'expression sincère de ma très-cordiale et très-dévouée confraternité.

NOEL,
Curé de St-Aignan.

Rapport de M. Ch. Gervais sur le manuscrit de M. Le Vaillant de La Fieffe sur des Verreries de la Normandie et des Gentilshommes verriers.

J'ai parcouru avec intérêt les quelques cahiers que vous m'avez confiés du travail de M. Le Vaillant de La Fieffe sur les Gentilshommes verriers.

L'histoire de cette industrie, jadis si florissante en Normandie, est une page pleine d'intérêt pour qui-

conque a souci de suivre la marche et les progrès de l'industrie au moyen-âge; et l'esprit fatigué des exploits souvent stériles des gentilshommes batailleurs se repose avec plaisir sur les succès des gentilshommes de l'industrie que l'on voit avec intérêt pouvoir, malgré les préjugés du temps, exercer sans déroger une utile industrie.

Malheureusement c'était à la condition d'un privilége circonscrit entre les mains d'un petit nombre de familles qui, n'ayant rien à redouter de la concurrence, n'avaient guère de souci de faire progresser leur art ; aussi le travail que nous avons sous les yeux est-il bien moins l'histoire de l'art du verrier, que la biographie souvent fort aride des gentilshommes verriers. Peut-être que plus d'un lecteur trouvera que l'on s'est parfois trop complu dans ses détails, mais il faut le pardonner à l'auteur : c'est l'un des descendants de ces nobles industriels, et, en retraçant leurs noms, leurs titres et leurs alliances, il a quelque peu écrit *pro domo.*

Pour nous que l'histoire de l'art intéresse avant tout, notre curiosité n'est pas complètement satisfaite. Si l'historien nous renseigne sur la date des priviléges concédés aux gentilshommes verriers, sur le nombre et le nom des familles privilégiées, il laisse complètement dans l'ombre l'origine et la marche de cette industrie pendant la longue période qui a précédé l'époque des priviléges, c'est-à-dire le XIVe siècle ; nous regrettons aussi que l'on ne soit pas parvenu à dissiper les doutes qui planent encore sur la belle invention de la fabrication du verre *en plats*, qui permet déjà de tailler des verres à vitres de 18 à 20 pouces. Cette invention doit être attribuée aux gentilshommes

verriers qui, seuls, avaient conservé le droit de souffler ces plateaux. Leur histoire, du reste, constate peu de progrès de ce genre. Nous aurions voulu plus de renseignements, notamment sur l'art de la gobeleterie, qui ne paraît avoir donné en Normandie que des produits inférieurs, au moins sous le rapport de la forme, et hors de toute comparaison avec les admirables produits des verreries vénitiennes. Quand on songe aux brillants progrès que l'art du verrier a faits en France depuis l'abolition des priviléges, on a peu d'éloges à donner aux efforts des gentilshommes verriers, et on se dit que, si les priviléges ont eu leur raison d'être lorsqu'il s'agissait de fonder l'industrie, ils ont plutôt entravé que servi sa marche progressive.

Du reste, nous rendons pleine justice au travail de M. Le Vaillant de La Fieffe, si rempli de documents, fruits de longues et consciencieuses recherches, et l'on suit avec intérêt l'origine et le développement de cette industrie, dont l'importance se signalait par l'établissement de plus de soixante verreries sur le sol de l'ancienne Normandie, et dont il n'existe plus aujourd'hui qu'un nombre bien réduit.

Nous n'hésiterions donc pas à proposer l'insertion de ce travail dans vos Mémoires. Toutefois, un scrupule nous arrête : c'est l'étendue de l'œuvre, qui menace d'envahir un volume entier de vos Mémoires, de près de 700 pages. De pareilles publications ne dépassent-elles pas les limites que nos statuts nous imposaient, au moins dans l'origine? Ne sont-elles pas de nature à imposer à nos finances de trop lourdes charges? N'y aurait-il pas justice, si nous dégrevons les auteurs d'ouvrages étendus des frais de publication, de réclamer, au moins dans une certaine limite, une contri-

bution qui allége notre caisse d'une partie du fardeau?

Le même avis a été émis par notre confrère M. Desportes, ainsi que par M. de Formigny de La Londe. Nous proposerions d'accorder 300 pages d'impression ou 75 feuilles.

Nous pensons être agréable à l'auteur et utile à nos lecteurs en donnant ici la nomenclature des soixante-quinze verreries normandes, dont les notices ont été consciencieusement faites par M. Le Vaillant de La Fieffe.

VERRERIES DE LA FORÊT DE LYONS.

1. *Verrerie de La Haye.* — Preuve de son existence en 1302. Le four s'est éteint en 1805, après cinq siècles de travaux.

C'est à cette verrerie qu'a été fait, en 1330, le premier plat de verre à vitres par Philippe de Caqueray.

Dans cette notice, l'auteur donne l'histoire inédite du château de la Fontaine-du-Houx, domaine royal dont la verrerie dépendait avant 1330.

2. *Verrerie du Landel.* — Preuve de son existence en 1497. La seule de la forêt de Lyons qui soit encore en activité. Elle marche depuis plus de 372 ans.

3. *Verrerie des Routhieux.* — Preuve de son existence en 1565. Le four s'est éteint en 1808.

L'auteur nomme les huit gentilshommes qui ont fait à cette verrerie le dernier plat de verre à vitres produit par les verreries de la forêt de Lyons.

4. *Verrerie de La Croix.* — Preuve d'existence en 1634. Elle a marché peu de temps.

L'auteur esquisse une courte notice sur le prieuré de St-Laurent-en-Lyons, fondé en 990, et où les seigneurs de La Croix, propriétaires de la verrerie, avaient leur sépulture.

5. *Verrerie de Martagny.* — Preuve d'existence en 1520. Le four s'est éteint au XVIIe siècle.

6. *Verrerie de La Saussaye.* — Construite en 1600, elle n'eut qu'une courte existence.

7. *Verrerie de Neufmarché.* — Érigée en 1687, elle a cessé ses travaux en 1789.

8. . . . . — Refus, en 1822, d'une autorisation pour l'érection d'une verrerie. Les motifs du refus offrent de l'intérêt.

9. *Verrerie de Lyons-la-Forêt.* — Fondée en 1850. Le four ne marcha que trois semaines.

FORÊT DE TELLE.

10. *Verrerie de Telle.* — Elle existait en 1489. Le four s'est éteint au commencement du XVIIIe siècle.

FORÊT DE GISORS.

11. *Verrerie de Neaufles-St-Martin.* — Elle existait avant 1768. Extinction du four en 1805.

FORÊT DU CAMP-D'EAU.

12. *Verrerie du Camp-d'Eau.* — Elle existait en 1633. Extinction de ses deux fours vers 1750.

FORÊT D'EAWY.

13. *Verrerie du Lihut.* — Fondée en 1450. Elle a marché sans interruption jusqu'en 1807 (357 ans).

14. *Verrerie de Martincamp.* — Elle a été établie en 1594 et n'a eu qu'une courte durée. Curieux détails sur les Caqueray.

15. *Verrerie de Maucomble.* — Fondée en 1673. Extinction des fours le 20 mars 1812.

16. . . . . — 1755, demande d'autorisation

pour l'établissement d'une verrerie non suivie d'érection.

FORÊT DU HELLET.

17. *Verrerie du Hellet.* — Fondée en 1656. Détruite en 1808.

FORÊT D'EU.

18. *Verrerie de Varimpré.* — Elle existait avant 1573, et elle est en activité depuis plus de trois siècles.

19. *Verrerie de St-Martin-au-Bosq.* — Elle existait en 1441. Le four s'est éteint avant la fin XVIII[e] siècle.

20. *Grosse verrerie du Val-d'Aulnay.* — Elle existait en 1493. Le four s'est éteint vers 1785 , après trois siècles de fonctionnement.

21. *Petite verrerie du Val-d'Aulnay.* — Fondée en 1772. Le four s'est éteint vers 1785.

22. *Verrerie actuelle du Val-d'Aulnay.* — Fondée en 1812. Elle est toujours en activité.

23. *Verrerie de Courval.* — Fondée en 1623. Elle est toujours en activité.

24. *Verrerie de la Grande-Vallée.* — Elle existait le 31 mars 1640. Elle est toujours en activité.

25. *Verrerie du Cornet.* — Érigée en 1728. Le four s'est éteint en 1811.

26. *Verrerie du Romesnil.* — Fondée en 1776. Toujours en activité.

27. *Verrerie de Ste-Catherine.* — Fondée en 1776. Le four s'est éteint en 1800.

28. *Verrerie de Rétonval.* — Elle a commencé à marcher en janvier 1801. Elle est toujours en activité.

29. *Verrerie de Rieux.* — Elle a commencé ses travaux en 1825 et a été supprimée en 1830.

30. *Verrerie du Caule.* — Fondée en 1828. Extinction du four à la fin de 1844.

31. . . . . — 1837, autorisation pour l'établissement d'une verrerie à Foucarmont.

BOIS DU DUCHÉ D'AUMALE.

32. . . . . — 1678, autorisation pour l'établissement d'une verrerie dans ces bois. Oppositions. Pas d'érection.

33. . . . . — Renseignements sur les verreries de l'arrondissement de Neufchâtel en général.

VERRERIES DE L'ANCIEN COMTÉ D'ÉVREUX.

34. *Verrerie de cristal à Beauvray.*—Elle existait avant 1638. Elle n'eut qu'une courte existence.

34 *bis. Grosse verrerie à Beaubray.*—Fondée en 1652. Le four s'est éteint avant la fin du XVIIIe siècle ; il marchait encore en 1787.

35. *Verrerie de Vieilles.* — Établie en 1644 ; elle ne marcha que pendant deux ou trois ans.

36. *Verrerie de Beaumont-le-Roger.* — Elle était en activité en 1678. Elle a été fondée par le duc de Bouillon. L'auteur cite les comtes de Beaumont depuis le XIe siècle jusqu'au fondateur de la verrerie. Cette manufacture existe encore. Elle a été le tombeau de l'industrie des quatre familles privilégiées pour le verre à vitres en plats ; elles y ont fait leur dernier plat.

37. *Verrerie de la Ferté-Fresnel.* — Fondée en 1663. Elle a existé peu de temps.

38. *Verrerie de Chéronvilliers.* — Fondée en 1826. Le four s'éteignit en 1845.

FORÊT DE BROTONNE.

39. *Verrerie de La Mailleraye.* — Elle existait avant 1595 et ne fabriquait que le verre à l'usage des patenôtriers. L'époque de l'extinction du four est inconnue.

40. *Verrerie de La Haule.* — Fondée en 1692. Glaces et autres produits remarquables. Son four s'est éteint avant 1700.

41. . . . . — 1688, autorisation pour l'établissement d'une verrerie dans la forêt de Brotonne. Pas d'érection.

VERRERIES DE ROUEN ET DE SES ENVIRONS.

42. *Verrerie de Rouen.* — Fondée en 1598. Le four s'est éteint en 1768. L'auteur donne de curieux détails sur le poète Saint-Amant (Antoine Girard, né à Quevilly, près de Rouen, en 1594) et sur sa prétendue noblesse. Anne Girard, sa sœur, avait épousé le verrier de Rouen, Pierre d'Azémar.

43. *Verrerie de St-Paul.* — Elle existait en 1725 et a cessé ses travaux en 1734.

44. *Verrerie du Petit-Quevilly.* — Elle commença ses travaux en janvier 1786 et les cessa le 15 février suivant.

45. *Verrerie de Bois-Guillaume.* — Elle marchait en 1818. Le 15 juin 1819, elle était établie à Dieppedalle; elle n'existait plus en 1823.

46. *Verrerie de l'Escure.* — Elle a été fondée en 1822. Elle n'a marché que cinq ans.

VERRERIES DANS LA BANLIEUE DU HAVRE.

47. *Verrerie d'Harfleur.* — Elle a été fondée vers 1719

par le célèbre Jean Law. Elle cessa de marcher en 1723.

48. . . . . — 1806, autorisation pour l'établissement d'une verrerie sur le Perrey du Havre. Pas d'érection.

49. *Verrerie de Graville.* — Fondée en 1840, elle est aujourd'hui l'une des huit verreries de la Seine-Inférieure.

50. . . . . — 1846, autorisation pour l'établissement d'une verrerie à Sanvic. Pas d'érection.

VERRERIES ÉTABLIES DANS L'ANCIEN DUCHÉ D'ALENÇON ET D'AUTRES LIEUX DÉPENDANT DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

51. *Verrerie du Bois-Mallet.* — Preuve d'existence en 1313. Elle a cessé ses travaux avant la fin du XVIIe siècle, après avoir marché pendant plus de 350 ans.

52. *Verrerie de La Cochère, à Nonant.* — Fondée en 1687. Le four s'éteignit en 1828.

53. *Verrerie du Gast.* — La verrerie du Gast existait en 1532. Elle est toujours en pleine activité; elle marche donc depuis plus de 337 ans.

54. *Verrerie de Baudet.* — Elle existait avant 1646 et elle a cessé ses travaux en 1793.

55. *Petite verrerie de La Ferrière-aux-Étangs.* — Elle a été établie vers 1607. Le four s'éteignit en 1797.

56. *Verrerie de Saires.* — Elle existait avant 1479. Le four s'est éteint avant la fin du XVIIIe siècle.

57. *Verrerie du Froust.* — Elle existait bien avant 1687. L'époque de la cessation de ses travaux est inconnue.

58. *Verrerie de la Lande-du-Goult.* — Fondée en

1613. On ne peut préciser l'époque de l'extinction du four.

59. *Verrerie de Ferrières.* — Cette verrerie a existé très-anciennement. L'époque de son érection et celle de la fin de ses travaux sont inconnues.

60. *Verrerie de Belle-Vue.* — Fondée en 1796. Elle existe encore.

61. *Verrerie de Neuilly-sur-Eure.* — Elle existait en 1800. Elle a cessé de marcher vers 1804.

62. . . . . — 1813, demande d'autorisation pour l'établissement d'une verrerie à Silly-en-Gouffern. Pas d'érection.

63. *Verrerie du Belloy.* — Fondée en 1760. Extinction du four en 1826.

64. *Verrerie de La Cellerie.* — Fondée en 1835, elle est encore en activité.

65. *Verrerie de St-Évroult.* — Fondée en 1837, elle est encore l'une des quatre verreries de l'Orne. La notice se termine par quelques renseignements sur l'abbaye de St-Évroult.

66. *Verrerie des Gâtées.* — Fondée en 1851. Supprimée en 1859.

67. *Verrerie d'Alençon.* — Fondée en 1855. Cessation de travaux en 1865, puis suppression.

68. . . . . — Renseignements sur les verreries de l'Orne en général.

VERRERIES ÉLEVÉES DANS DES LIEUX FAISANT AUJOURD'HUI PARTIE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

69. *Verrerie de Brix.* — Elle existait bien avant 1598. Cessation de travaux en 1808 ou 1809.

70. *Verrerie de Tourlaville.* — Elle existait en 1652. C'est à cette verrerie que les premières glaces bien

réussies furent fabriquées par un gentilhomme français, un Normand. Les travaux cessèrent en 1824.

71. *Verrerie de La Pierre.* — Fondée en 1601. Extinction de four en 1796.

72. *Verrerie de l'abbaye de Savigny-le-Vieux.* — Construite en 1657 sans autorisation, elle ne marcha que peu de temps. La notice contient quelques lignes sur l'abbaye de Savigny.

73. *Verrerie de Passais.* — Fondée en 1753. Cessation de travaux en 1760.

74. *Verrerie de Bion.* — Elle a existé fort anciennement. On ne peut préciser l'époque de son érection ni la durée de ses travaux.

VERRERIE ÉTABLIE DANS UN LIEU FAISANT MAINTENANT PARTIE DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

75. *Verrerie de La Ferrière-Hareng.* — Son existence est prouvée en 1616 et 1646. On ne peut préciser l'époque de la cessation de ses travaux. La notice comprend d'intéressants renseignements sur la paroisse de La Ferrière-Hareng et ses seigneurs.

Toutes ces notices composent le chapitre Iᵉʳ de l'ouvrage.

Le chapitre II est consacré aux quatre familles de Bongars, de Brossard, de Caqueray et Le Vaillant, que l'on appelait les quatre familles verrières, et qui, jusqu'en 1789, ont eu en Normandie le privilége exclusif de la fabrication du verre à vitres en plats.

L'auteur rapporte ce qui a été dit de ces familles par les historiens ; il fait connaître leur origine, leurs priviléges, leurs travaux, leur costume d'atelier, le menu de leurs repas, leurs mœurs, leurs plaisirs, leurs appointements, en un mot leur vie de chaque jour ; il

donne aussi des renseignements sur les tiseurs, sur leur salaire et celui des autres ouvriers qui assistaient les gentilshommes dans leurs travaux.

L'auteur publie dans un appendice quarante-huit pièces justificatives, dont trente-neuf chartes, la plupart des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

A Monsieur Eug. Chatel, Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

St-Aignan-de-Cramesnil, 3 mai 1870.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relativement aux fouilles pratiquées, durant le présent mois, par M. La Housse, propriétaire du cimetière mérovingien de la vallée de Conteville (Val-ès-Dunes).

Sur une surface de terrain d'environ 250 mètres carrés, M. La Housse a mis à découvert 30 sépultures antiques, faisant suite à celles qui furent explorées en septembre 1868, au nombre de 70, toujours sur le point culminant de son champ et dans la ligne de l'angle sud-est des sapins de M. Harel. Parmi ces 30 sépultures, il a rencontré deux cercueils en pierre de taille, en tout semblables aux précédents, moins la profondeur : le socle de la charrue les avait heurtés vers la tête ; couvercles à arête prononcée; pieds tournés au levant. Ces deux cercueils, ouverts aujourd'hui même sous nos yeux, n'ont offert rien d'important.

Le premier, évidemment intact à l'intérieur, grossièrement taillé, était rempli d'une terre mélangée de parcelles d'ossements et si extraordinairement foulée que la truelle ne pouvait la remuer. Le corps, qui était celui d'un vieillard, y avait été mis de force dans le

sens de la longueur : l'épaule gauche était soulevée contre la paroi du nord ; la tête, tournée au midi, était renversée en arrière et le front touchait la pierre ; l'épine dorsale était déviée au cou et aux reins ; l'épaule droite, refoulée en dessous, portait sur deux os de bras étrangers. Nul objet de fer ou de cuivre n'a été remarqué.

Le second cercueil, des plus grands et des mieux soignés, avait été fouillé dans la partie supérieure jusqu'aux genoux ; la terre était meuble et humide ; la tête et les os principaux du tronc avaient disparu. Nous y avons trouvé un petit ornement de cuivre de 3 centimètres de longueur, garni d'une *passe* en fer.

Quelques autres squelettes, bien conservés, sont encore restés à découvert dans leurs fosses.

Dans l'exploration de ces 30 sépultures, il a été trouvé : un *petit vase funéraire* en terre grise, parfaitement conservé ; une *forte agrafe en fer*, une *partie d'agrafe en cuivre,* qui peut être le complément de celle que j'ai envoyée au Musée ; divers *petits objets également en cuivre* ; plusieurs fragments d'*armes et de petites chaînes brisées;* enfin une *rosace en cuivre ciselé*, de 5 centimètres de diamètre, ornée de zigzags et d'incrustations de verre ; en dessous, elle était armée d'une *broche en acier*. Tous ces objets sont entre les mains de M. La Housse.

Tel est, en substance, le résultat de dix journées de travail attentif et minutieux. M. La Housse ne continuerait que sur nouvel avis et en dehors des travaux de la campagne.

Recevez, cher et honoré confrère, l'assurance de mon dévouement le plus sincère.

NOEL,
Curé de Saint-Aignan.

Lettre de M. l'abbé Do sur l'Apostolicité des Églises par M. l'abbé Chevalier.

MONSIEUR ET CHER SECRÉTAIRE,

Recevez, je vous prie, mes remercîments de l'envoi de votre charmante brochure et de la communication que vous me faites de la dissertation « sur l'Apostolicité des Églises de France, par M. l'abbé C. Chevalier. »

Je n'ai eu le temps que d'y jeter un coup d'œil, mais c'est assez pour reconnaître que cet important travail va tailler de la besogne à ceux contre qui il est dirigé. Aux partisans de l'*apostolicité* des Églises de Bourges, de Clermont, de Périgueux, de Cahors et du Puy, de montrer qu'ils ne sont pas dans l'erreur, quand ils mettent leurs premiers évêques au nombre des soixante-douze disciples envoyés par Jésus-Christ.

S'ils ne réussissent pas à bien prouver la solidité de cette prétention, il semble au moins qu'elle établit un préjugé raisonnable en faveur de l'opinion qui fait remonter l'origine de ces églises au Ier siècle, et que, autrement, il ne leur serait jamais venu dans l'esprit de rattacher leurs fondateurs immédiatement à la personne de Notre Seigneur.

Quant à nous autres du diocèse de Bayeux, nous n'aspirons point à cet excès d'honneur, non plus que les autres diocèses de Normandie. Nous croyons seulement que notre saint Exupère fut sacré par saint Denis, premier évêque de Paris, à l'époque du pape saint Clément. Mais ce saint Denis de Paris était-il ou n'était-il pas le même que l'*Aréopagite*, qui fut converti et fait

évêque d'Athènes par l'apôtre saint Paul? C'est sur quoi nous n'avons pas à nous expliquer. Notre pièce liturgique, qui porte la signature de saint Loup, évêque de Bayeux au commencement du Ve siècle, et sur laquelle est fondée notre tradition diocésaine, ne dit, en effet, absolument rien sur ce point; et c'est une preuve intrinsèque de la haute antiquité de notre précieux document.

On me permettra maintenant de lui attribuer une grande importance : puisque les Pères Bollandistes, dont les prédécesseurs avaient été les premiers à en ébranler l'autorité et avaient formulé, à l'encontre, quatre arguments, ont reconnu, franchement et d'eux-mêmes, leur erreur sur les trois premiers; et que je leur ai montré clairement, dans ma lettre au R. P. Victor de Buck, que le quatrième, tiré de la *germanicité* du nom de saint Regnobert, n'a pas le moindre fondement réel.

Je ne puis, à cause de mes occupations présentes, examiner à fond le travail de M. l'abbé C. Chevalier. Je me borne aujourd'hui à faire plusieurs réserves, dont plus tard je dirai les raisons. Le plus tôt que je pourrai, je vous adresserai quelques notes sur ce que pense le vigoureux critique touchant l'époque de saint Gatien de Tours; sur l'autorité qu'il attribue à saint Grégoire de Tours, par rapport aux origines des églises des Gaules; sur ce qu'il dit de la constitution primitive de ces églises, et de ses rapports avec l'Église de Rome.

Quant au reste, la dissertation de M. l'abbé C. Chevalier et la lettre de M. Paulin Pâris sont tout à fait favorables à l'opinion que j'ai essayé de défendre. Ils reconnaissent tout d'abord que « il n'est pas douteux qu'une première mission chrétienne ait été envoyée

dans les Gaules du temps même des Apôtres ou de leurs successeurs immédiats, » et que « les premiers missionnaires de l'Évangile en France doivent être assignés au Ier siècle de l'ère chrétienne. » Ces deux savants s'accordent sur ce point avec les Bollandistes de nos jours. J'ai donc eu raison de soutenir, conformément à la constante tradition du diocèse de Bayeux, que nous avons été évangélisés par saint Exupère, vers la fin du Ier siècle.

Je désire que la lecture de cette lettre soit agréable à notre Société, et qu'elle jette un peu plus de jour sur l'histoire de notre contrée.

Recevez, monsieur et cher confrère, l'assurance de mes sentiments affectueux et de mon parfait dévouement.

L'abbé Do,
Aumônier de la Visitation.

A M. le Serétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Je suis allé hier voir de nouveau les pierres druidiques de la *Plumaudière*, dont je vous ai déjà parlé (1).

Un grand nombre d'entre elles se trouvaient sur un plateau, disséminées çà et là dans des champs parfaitement droits et dont la terre, d'excellente qualité, n'offre nulle trace de roches.

Deux de ces pierres sont encore debout; les autres

(1) Le rapport de M. l'abbé Laurent, président de la Commission déléguée par la Société, se trouve dans le t. XXVIII de nos Mémoires qui est sous presse. E. CH.

sont renversées sur le sol, un grand nombre sont enfouies. — Les cultivateurs, pour s'en débarrasser, ont creusé des trous et les y ont fait glisser, pas assez profondément toutefois pour qu'on ne puisse les voir à fleur de terre. Elles sont *toutes* de même nature, du *quartz blanc* qu'on ne trouve pas dans la contrée. Un maçon du village qui m'accompagnait m'a dit avoir creusé au pied d'un grand nombre de ces pierres et avoir maintes fois labouré les champs où on les rencontre; partout il a trouvé, sous la terre arable, un fonds de tuf, pierre de schiste très-tendre.

Le sol du plateau se termine par une pente assez rapide qui conduit du nord-est à une petite vallée au milieu de laquelle coule un petit ruisseau, le Halgré, ou ruisseau de *Mains-Sales* (1), qui se perd plus loin dans la Druance.

Depuis le plateau où se trouvent les pierres jusqu'au ruisseau et de chaque côté de ce ruisseau, on voit au moins deux cents pierres de *quartz blanc* semblable à celui des pierres du plateau.

Les paysans les détruisent chaque jour et ils ont, avec ces pierres, construit des masses de fossé de chaque côté d'un chemin qui conduit à la vallée.

Les prés et les champs voisins sont littéralement semés de ces blocs, dont la masse grisâtre apparaît çà et là au milieu de l'herbe.

Je n'estime pas à moins de quatre cents le nombre des pierres qui devaient exister là, en tenant compte de celles qui ont été détruites ou enfouies dans le sol.

(1) C'est dans ce ruisseau que le bourreau se lava les mains, disent les paysans, après avoir écorché vif celui qui avait accusé à tort Mathilde d'avoir manqué à l'honneur. (J'ai receuilli *toute* cette légende, que je vous enverrai bientôt).

Si, comme tout porte à le penser, ces pierres sont les vestiges de monuments gaulois, il faudrait aller jusqu'au fond de la Bretagne pour rencontrer un ensemble aussi important, et ces monuments, les plus curieux de la Normandie, mériteraient une sérieuse attention de la part de la Société.

Mes connaissances en archéologie ne sont pas assez étendues pour me permettre de donner mon opinion pour une certitude, et je serais très-heureux si vous vouliez bien venir sur les lieux vous assurer du degré de confiance qu'on doit lui accorder.

J'oubliais de vous dire que les champs du plateau, où se voient les pierres encore debout, se nomment le champ du *Hou*, et celui au nord de ces pierres le champ de devant le *Heu* ou *Hu*.

Hu est une divinité gauloise qui se confond avec le Dieu suprême (de La Villemarqué, Henri Martin).

Un autre champ situé au midi, en face, de l'autre côté du vallon, se nomme le champ *Dolent*.

Les prés de la vallée n'ont pas de nom particulier.

« C'est le diable, disent les paysans, qui laissa tomber « ces pierres, un jour qu'il les emportait pour détruire « l'abbaye naissante du *Plessis-Grimoult.* »

On voit au midi, à 400 mètres plus loin, une autre pierre aussi de quartz blanc, dans un champ labourable : ce devait être un menhir. Il a environ 5 pieds de haut; il est renversé et cache des trésors, dit-on. On a fouillé au pied maintes fois. « Il y revient un lièvre la nuit, etc., etc. »

Entre cette pierre et le champ du *Hou* ou du *Hu*, on voit d'anciens retranchements en terre, une forteresse, disent les paysans; M. Vasnier, médecin à Lassy, y a trouvé des médailles romaines en assez grande quan-

tité. L'une d'elles est de l'impératrice Faustine (*Annia Faustina junior*), femme de Marc-Aurèle.

Il y avait auprès une chapelle et un cimetière qui contenait des cercueils en pierre; on a trouvé des épées rouillées dans ces sépultures ; j'en ai rapporté un fragment.

Tout cela mérite l'attention, et je vous engage à venir ici aussitôt que vous le pourrez, nous y ferons un voyage.

Jules TIRARD.

Compte-rendu d'un article biographique de M. Samuel Frère, sur M. Charma, par M. le conseiller Renault.

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous présenter l'analyse d'une notice nécrologique sur M. Antoine Charma, par M. Samuel Frère, extraite de la *Revue de la Normandie*, et dont l'auteur vous a fait hommage.

« Les Normands s'en vont, dit M. Frère, et il ignore « si les Normands qui viennent nous en consoleront. « D'autres disent que non : astronomes mélancoliques, « ils comptent sans cesse à l'Occident les astres qui « s'éteignent, sans jamais signaler à l'Orient les étoiles « qui s'illuminent. La Normandie ne quitte pas le « deuil. A Rouen, Bouilhet est mort non plus dans « son printemps, mais dans son plein été, alors que sa « muse, encore jeune, s'épanouissait aimable et charmante. A Caen, le philosophe Charma quitte ses « amis, sa famille, sa chère Athènes normande, sa « fille bien-aimée, la Société des Antiquaires de Normandie. »

La Normandie, Messieurs, fait sans doute, chaque année, des pertes fort regrettables ; est-ce à dire qu'on doive désespérer de son avenir? Sur ce point vous ne partagerez pas les craintes que semble éprouver M. Frère. Nous comptons beaucoup d'étoiles qui brillent de tout leur éclat, et d'autres qui ne sont encore qu'à leur aurore. Espérons qu'il en sera toujours ainsi sous le beau ciel de notre chère Normandie.

M. Frère, après avoir suivi M. Charma, à sa sortie du lycée Bourbon où il avait fait de brillantes études, achevé sa première éducation littéraire et philosophique, nous le montre arrivant à Caen, pour y occuper, même avant d'être docteur, la chaire de philosophie à la Faculté des Lettres.

Sans vouloir se constituer ni l'avocat, ni l'accusateur de M. Charma, qui savait parfaitement se défendre avec tact, finesse, sûreté de main, M. Frère ne croit ni au matérialisme, ni à l'immoralité, ni à l'impiété dont au temps de certaines luttes scientifiques et littéraires on accusa M. Charma ; « mais il croit aussi que « les savants, du haut des sphères de la spéculation « où ils dissertent, pensent quelquefois un peu trop, « par amour de la science, au développement abstrait « de leur théorie, et ne se demandent pas assez quelles « conséquences pratiques et concrètes les masses sau- « ront y trouver ou seront portées à y chercher. — A « ce point de vue, les doctrines de M. Charma ont pu « être, sans aucune intention de sa part, indirecte- « ment dangereuses pour la société de 1840. Il est vrai « qu'on peut faire dire à un mot bien des choses qu'il « ne dit pas, et que les opinions du professeur de « philosophie de Caen ont été fréquemment travesties « ou exagérées. Mais ces excès mêmes devaient lui

« prouver qu'un homme public doit toujours être plus « circonspect, à mesure qu'il est plus en vue et en « nom. »

Après tous ces orages, et alors que Cousin, le maître et le protecteur de M. Charma, ramenait en définitive la philosophie à la morale, et appuyait la morale sur la religion, et écrivait son livre *Du vrai, du beau, du bien,* M. Charma donnait ses *Réponses de philosophie*, ses *Études sur le sommeil, sur le langage*, et surtout ses *Vies de Lanfranc et de saint Anselme*. C'est là, dit M. Frère, que l'on trouve le vrai Charma, le défenseur convaincu du spiritualisme et, ce qui plus est, du spiritualisme chrétien.

Un des derniers écrits de M. Charma est une dissertation sur l'éternité ou la création *e nihilo* (lettres écrites par M. Charma à M. Henri Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes) : J'aime, ajoute « M. Frère, à reposer ma pensée sur ce dernier travail « de sa vie : il la couronne si bien. — Il nous laisse de « cet aimable métaphysicien une impression si con« solante de foi, de science, de beauté d'âme ! » — A l'appui de son opinion, il cite le passage suivant de l'ouvrage : « Faire jaillir, dit M. Charma, la matière « du néant, *e nihilo,* et par suite, établir définitivement « l'existence d'une force créatrice, d'un Dieu tout« puissant, qui fait, quand il lui plaît, apparaître « quelque chose là où il n'y avait rien, telle est ma « thèse. » Et plus loin : « Ce quelque chose d'éternel, « parfait en temps qu'éternel, est de toute nécesité « encore doué de toutes les perfections ; il est parfai« tement intelligent, parfaitement puissant, parfaite« ment libre, il est l'ensemble de tout ce que notre « raison conçoit dans l'être suprême, dans l'être que

« nous appelons Dieu, il y a donc un Dieu, et ce Dieu, « c'est l'Éternel. »

« Vous, dit M. Frère, qui l'avez entendu accuser de « matérialisme, n'êtes-vous pas heureux de savoir « qu'il s'est endormi dans la tombe, ce dernier mot sur « les lèvres, un vrai mot de philosophe chrétien en- « trant dans l'éternité ! »

M. Charma, suivant son biographe, n'était pas seulement un philosophe chrétien, c'était aussi un antiquaire, mais pas un antiquaire comme tout le monde : « Il mêlait, dit-il, à toutes choses, même à l'étude des « tombeaux romains ou des vases gaulois, un grain de « cette philosophie analytique qui le suivait partout; « pour lui, l'archéologie n'est pas l'art de piocher aux « bons endroits, mais une science ayant des principes, « un but dans l'ensemble des connaissances humaines; « sa doctrine me paraît très-nettement résumée dans « ce mot inscrit par lui au commencement d'une de « ses plus intéressantes recherches : « Étudions ses « détails, mais ne nous y arrêtons pas. » En effet, « c'est bien là sa manière de procéder : soigner l'ana- « lyse, mais pour la synthèse. — Grâce à l'observation « de ce principe, ses travaux archéologiques ne con- « sistent pas en une nomenclature fastidieuse; il a « toujours en réserve une vue d'ensemble qui donne à « son style une élévation à laquelle on ne s'attend pas, « à sa pensée une portée qui surprend en pareille « matière. »

M. Charma était encore un biographe distingué: « Ses biographies de Fontenelle et de Condorcet, pour « les théories duquel il est très-indulgent, révèlent, « dit M. Frère, d'éminentes qualités littéraires ; l'his- « toire de la vie et des œuvres de Lanfranc, de saint An-

sont d'importants
ls, pour illustrer la
créés. » Lanfranc,
t comme adminis-
n génie de premier
« le principe de
lui ; il ne saurait
ns un même sys-
es dans un corps.
(le Conquérant).
s non plus l'amoin-
avoir compris une
pendant près de
l'intelligent inter-
omme public, mais
omme écrivain et
nnaît que Lanfranc
et c'est bien là son
plus élevés, un des
oyen-âge, saint An-
quel brilla du plus
et du génie.
les préférences de
nt Anselme a pour
téristique dont le
cère, et en même
un moment où il
clarait à Henri Ier,
mériter le surnom
ait l'homme d'au-
Anselme, je suis
der ma foi à tous,
sa douceur, dit

« M. Charma, qui naturellement dégénérait en faiblesse,
« se substitue, dans sa vie publique, une énergie qui va
« quelquefois jusqu'à l'âpreté ; son humilité, plus que
« chrétienne, fait place à une assurance qu'on pren-
« drait pour de la hauteur ! C'est que, ajoute M. Charma,
« l'apôtre s'est mis au service d'une loi qui ne fléchit
« point ; c'est qu'il parle au nom des sublimes vérités
« devant lesquelles tout n'est que poussière et néant ;
« c'est que le dernier vicaire du Christ est encore bien
« au-dessus du premier des princes de la terre ! il n'est
« pas de couronne qui ne s'abaisse devant la main qui
« bénit. »

Après avoir décrit la vie active d'Anselme, nous l'avoir fait connaître comme un des chefs les plus intrépides de l'Église militante au XIe siècle, il le suit dans sa vie spéculative ; il essaie de démontrer que, si Anselme fut le plus grand prélat de son temps, il en fut encore le maître le plus habile, l'orateur le plus éloquent, l'écrivain le plus distingué, le plus profond philosophe.

C'est avec une intention patriotique, dit M. Frère en terminant, qu'il a passé moins rapidement sur la partie de l'œuvre de M. Charma qui touche spécialement la Normandie. Nous devons l'en féliciter, car, comme il l'a dit si bien « Lanfranc, saint Anselme et l'abbaye du Bec « sont des gloires normandes, et, par ces temps de « mollesse, on doit avoir la fierté de ses gloires régio- « nales, comme d'autres ont la fierté de leurs aïeux. »

RENAULT,
Conseiller honoraire à la Cour.

Compte-rendu d'une brochure de M. l'abbé Tapin sur saint Thomas de Cantorbéry, par M. Gaston Le Hardy.

Suivant une tradition recueillie par des historiens que personne n'ose accuser de l'avoir inventée, saint Thomas de Cantorbéry, durant l'exil qui précéda sa mort, passa quelques jours au Val-Richer et à Lisieux, où l'on garde encore aujourd'hui, comme reliques et témoins de son passage, quelques ornements épiscopaux ayant alors servi au futur martyr des libertés de l'Église catholique, immolé aux royaux essais des libertés anglicanes.

Dans la petite brochure dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, M. l'abbé Tapin s'est donné la tâche de détruire la vieille tradition lexovienne. Cependant, à l'aide de quelques restrictions plus ou moins nettes et de suppositions plus ou moins hasardées, il prétend disjoindre la question du séjour de saint Thomas au Val-Richer et à Lisieux de l'authenticité de ses reliques.

« C'est ainsi, dit-il, que nous éloignons de nous tout soupçon d'attenter au respect dû aux choses saintes, en même temps que nous sollicitons les esprits sérieux à des efforts dont le résultat doit être d'augmenter la piété, de dissiper des inquiétudes et d'éclairer l'ignorance toujours prétentieuse des contradicteurs.

« Nous n'avons donc plus en présence que cette donnée de la tradition qui affirme que saint Thomas de Cantorbéry a passé au Val-Richer le temps qui s'est écoulé depuis le jour où il fit sa paix avec son roi jusqu'au moment où il se disposa à rentrer définitivement dans son diocèse. »

Cette citation n'est pas inutile pour vous faire connaître la manière de M. l'abbé Tapin.

Il exagère un peu la tradition en lui faisant dire que saint Thomas passa au Val le temps assez long qui s'écoula entre sa réconciliation et son départ pour l'Angleterre ; puis, du même coup, il circonscrit la période pendant laquelle le prélat aurait pu venir dans le Lieuvin. Des six années d'exil du saint évêque, il se dispense ainsi d'examiner celles qui s'écoulèrent de 1164 jusqu'au 22 juillet 1170.

Débarqué à Gravelines, en Flandre, le 3 novembre 1164, saint Thomas passa quelque temps à St-Omer, puis à Soissons, où il fut honorablement accueilli par le pieux roi Louis VII, et de là se rendit à Sens près du pape Alexandre III, banni lui-même d'Italie. L'exil du saint archevêque fut une longue Odyssée que je ne puis entreprendre de retracer. L'abbaye de Pontigny fut son asile ordinaire, mais non sa constante résidence, et l'actif et courageux prélat fit de nombreux voyages, tant à la cour de France qu'auprès de tous ceux qui le soutenaient dans sa lutte contre le despotisme de Henri II.

Le Lieuvin, comme le reste de la Normandie, était soumis à l'autorité de ce prince. Un voyage à Lisieux était sans doute une périlleuse entreprise. Cependant, quand on songe au caractère plein de hardiesse et d'activité de saint Thomas, à l'évident intérêt qu'il avait à s'entendre avec l'évêque Arnoult, son ami, au courant de toute son affaire, et très-influent auprès de leur commun souverain, alors on se souvient que la police de ce temps était bien imparfaitement faite sur les grandes routes ; elle n'était pas pour prendre ombrage de deux ou trois pauvres moines voyageant

d'abbaye en abbaye, et gagnant, sous le nom qu'il leur plaisait de se donner, le but qu'ils se proposaient.

Démontrer que saint Thomas n'a pu venir à Lisieux pendant les quelques mois écoulés du 22 juillet 1170 au 20 novembre de la même année, ce n'est donc pas démontrer qu'il n'y soit pas venu pendant les six années que dura son long exil.

Cependant, M. l'abbé Tapin démontre-t-il même cela ?

N'ayant sous la main ni la *Vie quadripartite*, ni D. Bouquet, ni D. Luc Dachery, ni Roger de Hoveden, ni Baronius, ni Surius, je ne peux, ainsi que j'en ai prévenu la Compagnie, reprendre à fond l'histoire de saint Thomas; je me contente de suivre l'auteur de la brochure, sans essayer de refaire son travail, convaincu d'ailleurs qu'il n'aura pas négligé ce qui, dans ces auteurs, pouvait servir à sa thèse. Or, voilà les faits tels qu'il les établit.

Le 22 juillet 1170, à l'entrevue de Fréteval, auprès de la Ferté-Bernard, le prélat fit sa paix avec le roi d'Angleterre, et, pendant que Henri II devait faire réparer les torts qu'il avait causés à l'Église, saint Thomas obtint la permission d'aller remercier ceux qui lui avaient donné leur appui pendant sa disgrâce. Ses historiens le montrent à Sens, à Paris, à Tours, à Chaumont près de Blois, puis encore à Sens et enfin à Rouen. Mais ils négligent d'indiquer des dates qui fixent la durée de ces voyages, ni leurs étapes.

M. l'abbé Tapin s'efforce de suppléer à leur silence par des supputations plus ou moins exactes : cela peut surprendre de la part d'un critique assez exigeant pour ne vouloir admettre une tradition, si elle ne s'appuie sur un texte. Mais, à coup sûr, ces calculs de probabilité ne lui donnent guère le droit de prétendre,

comme il le fait page 18, ligne 19, qu'il a suivi *jour par jour* les pérégrinations de saint Thomas pendant quatre mois ; ils n'établissent que fort imparfaitement l'alibi qu'il veut constater, et ils laissent la conclusion de son petit travail trop légèrement établie.

La brochure de M. l'abbé Tapin soulève donc une intéressante question de critique, mais elle ne la résout pas.

Les traditions ont une valeur réelle qu'une négation appuyée seulement de déductions problématiques ne suffit pas à abolir, et le silence d'un ou de plusieurs historiens sur le fait qu'elles constatent n'est qu'un silence, c'est-à-dire rien.

Qu'il me soit permis de le dire en finissant, les traditions sont des matériaux historiques très-mal mis en œuvre par l'école de dénicheurs de saints. Loin de vouloir les détruire et de chercher ainsi à mutiler l'histoire , dans le prétentieux dessein de la redresser, les véritables érudits cherchent plutôt à recueillir les faits conservés dans la mémoire des populations, à les préciser et à les rattacher aux autres récits du passé.

Le témoignage humain n'a pas besoin, pour conserver sa valeur, d'avoir été matériellement formulé sur une feuille de parchemin; et si, au travers des âges, la tradition s'est quelquefois obscurcie, c'est un travail pieux que de la rétablir et de la fixer, c'est un travail ingrat de chercher seulement à l'effacer et à la détruire.

Gaston Le Hardy.

IV.

NOTES ET COMMUNICATIONS.

Le Fusil primitif.

Dans son *Étude sur une Charte relative à une grande ville de bois*, insérée au tome XXV de nos Mémoires, M. Puiseux rattache à une expédition conduite par l'amiral de France Jean de Vienne, en 1385 « la plus « ancienne mention de l'arme qui, de perfectionne- « ments en perfectionnements, est devenue le *fusil* « *moderne*. Jusqu'à présent, dit-il, on n'en a pas fait « remonter l'usage au-delà de l'année 1411, où l'on « voit, d'après Juvénal des Ursins, 4,000 canons et « couleuvrines figurer dans l'armée du duc d'Orléans. « Il est évident, pour le P. Daniel, que cela doit s'en- « tendre de pièces de *petit calibre*, analogues à ces « gros mousquets dont on se servit depuis en les ap- « puyant sur des fourchettes, et cette conjecture me « paraît confirmée par la mention faite par le même « Juvénal, à l'année 1414, de *canons à main*. Or, voici, « ajoute M. Puiseux, une pièce authentique qui montre « Jean de Vienne employant, en 1385, *des canons por-* « *tatifs jetant plomb*. C'est là, trente ans plus tôt qu'on « ne le pensait, le *mousquet primitif*. Il en est de même « de presque toutes les inventions du moyen-âge, etc., « etc. »

Je vais commencer par enchérir sur M. L. Puiseux, et cependant je finirai par me séparer de lui,

Notre savant confrère ne niera pas que *canon à main* ne soit au moins aussi énergique que *canon portatif* pour signifier le *mousquet primitif.* Il voit lui-même ce mousquet dans les canons à main de 1414 ; et il est certain que, des expressions ci-dessus employées, c'est celle dont on peut le mieux abuser.

Mais ces canons à main, ce n'est pas seulement en 1385 que je les vois, c'est près de trente ans plus tôt. En 1358, Etienne Marcel fait mettre à l'Hôtel-de-Ville l'artillerie du Louvre qu'on se disposait à conduire à Meaux ; et dans l'ordre émané de lui, où cette artillerie est détaillée, figurent trois *canons à main* ou *futez*, et deux sans *feust* (Voyez l'*Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, par M. Le Roux de Lincy, 1re partie, p. 234).

La question d'époque est donc vidée contre 1385 au profit de 1358, jusqu'à ce que 1358 le cède à son tour à quelque autre date..... pour ce qu'on appelait les *canons à main.*

Mais j'incline fort à penser que ni *canon à main*, ni *canon portatif*, ni *couleuvrine*, ne signifient le *mousquet*, tout rudimentaire qu'on le suppose : je veux dire qu'aucun de ces mots n'exprime l'*arme à feu* qui se décharge, étant tenue par l'homme. Je crois que tout cela a trait à des canons d'assez petite taille pour être déplacés manuellement (1), mais je ne veux que montrer cette question à ceux qui seraient disposés à l'approfondir : je ne le suis pas pour le moment.

Je leur recommanderai seulement un document qui pourrait leur échapper. C'est un article publié par la Revue *Anglo-Française*, en septembre 1834, sur un

(1) Notez cette synonymie donnée par Marcel : ou *futez :* ce qui veut dire sans doute que leur affût permettait de les remuer *même à bras.*

canon trouvé en mer près de Calais. Cet article me paraît, d'après une table du *Magasin pittoresque*, avoir été reproduit, texte et planche, dans le tome IV, p. 199, de ce Recueil. M. Puiseux, qui souligne le *plomb* que jetaient les *canons portatifs* de Jean de Vienne, verra qu'il ne peut s'en appuyer; car le vieux canon dont il s'agit, et qui n'était pas fait pour être employé comme *mousquet*, était encore chargé, et c'est un *boulet de plomb* qu'on y trouva.

Je montrerai aussi que je ne suis pas seul de mon bord. Dans son livre sur *Jacques Cœur*, p. 442, M. le baron Trouvé dit: « Les *canons* furent d'abord de fer. « On donna ce nom, dans les premiers temps, non-« seulement aux grandes pièces d'artillerie, mais encore « aux armes à feu d'un petit calibre que l'on pouvait « *porter et remuer avec la main,* tels que les *crapaudeaux* « *et les couleuvrines.* Il y en avait, au rapport de Juvénal « des Ursins, 4,000 dans l'armée du duc d'Orléans, « sous Charles VI. »

Je laisse de côté une erreur de M. Trouvé, qui lui est commune avec M. Puiseux : l'armée en question est celle du duc de Bourgogne et non celle du duc d'Orléans. Ce qui importe ici, ce sont les mots : « qu'on *peut porter et remuer avec la main.* » L'auteur ne dit pas : *qu'on peut décharger en la portant.* Il comprend donc comme moi l'expression *canon à main.*

Si le *mousquet primitif* eût été connu en 1358, il ne lui aurait pas fallu cent ans pour se perfectionner et devenir usuel, et je ne lirais pas dans une Notice du *Musée d'artillerie*, imprimée en 1833 : « ...Les *poitrinals à mèche*, ce qu'il y a de plus ancien dans les armes à feu portatives, remontent en France au règne de Louis XI. »

Eug. DE SAINTE-BEUVE.

Pierre tombale d'un abbé de Jumiéges au XIIIe siècle, retrouvée à Caudebec par M. le docteur E. Guéroult.

L'un de nos savants confrères, M. le docteur Ernest Guéroult, de Caudebec, avait bien voulu, il y a quelque temps, nous communiquer des notes relatives à la célèbre abbaye de Jumiéges, qu'il avait prises sur les manuscrits de la collection Gaignières, à la Bibliothèque nationale. Nous aurions eu le plus vif désir de publier ces notes, si l'auteur avait pu, en dérobant quelques loisirs à ses graves occupations professionnelles, leur faire subir un classement méthodique. Nous y avons remarqué surtout des listes d'abbés et une série d'inscriptions tumulaires et d'épitaphes qui présenteraient un véritable intérêt historique, si on les comparait aux documents analogues qui se trouvent dans les recueils connus des archéologues normands. Ne pouvant, quant à présent, donner aux laborieuses recherches de M. le docteur Guéroult la place qu'elles mériteraient d'occuper, nous voulons du moins en faire connaître un curieux fragment à nos lecteurs.

Parmi les épitaphes reproduites dans celui des volumes de Gaignières qui a pour titre, *Abbayes de France — Chartularium monasterii Gemmeticensis*, se trouve celle de Jean du Tot, abbé de Jumiéges, inhumé vers la fin du XIIIe siècle dans la chapelle Ste-Marie :

EPITAPHIUM JOHANNIS DU TOT QUIESCENTIS IN CAPELLA SANCTÆ MARIÆ.

Hic jacet ille bonus celi terre que (sic) *colonus, abbas Johannes du Tot, curis exemit : Deus quem morte redemit, collocet in celis* (sic) ; *prudens fuit atque fidelis.*

M. le docteur Guéroult, en entrant dans la maison de l'un de ses malades, à Caudebec, remarqua que l'une des marches de l'escalier était formée d'une pierre tombale. — Il fut très-surpris, en déchiffrant l'inscription qui y était gravée, de retrouver celle que nous venons de transcrire. Voici, au surplus, comment notre savant confrère raconte sa découverte :

« Dans l'escalier d'une maison située à Caudebec-en-Caux, route d'Yvetot, n°s 25 et 27, le hasard m'a fait rencontrer (en 1859) la même épitaphe, gravée en lettres capitales du XIIIe siècle, sur le linteau d'une pierre tombale de liais formant les marches dudit escalier.

« L'inscription tumulaire se compose de quatre vers léonins, dont quelques mots sont frustres et illisibles.

« La dalle, haute de 2^{m},50^{c}, large de 1^{m},05^{c}, épaisse de 15^{c}, se distingue par la richesse de l'ornementation et la pureté de la ciselure.

« Au-dessous d'une double bordure à trèfles incrustés de laques rouges, vertes et bleues, deux anges balançant l'encensoir planent à dextre et à senestre au-dessus d'une arcade ogivale subtrilobée ; celle-ci repose sur des colonnes à chapiteau enlacé de feuillages ; elle est décorée au fronton d'une rosace trifoliée, et, sur les côtés, de *la rose d'or*.

« Un abbé y est représenté en habits de cérémonie, les mains croisées sur la poitrine et les pieds chaussés de sandales. Il porte l'*aube* frangée de guipures, à manches justes, bracelées de croix de Malte. Le manipule append au bras gauche ; l'étole descend jusqu'aux pieds et imprime au personnage un caractère de dignité conforme à ses fonctions.

« Une chasuble ornée est le surtout de ces superbes

attributs du sacerdoce, rehaussés des nuances rouges, vertes et bleues.

« Un treillis carrelé, semé de fleurs de lis et de châteaux armoriés de Castille, remplit le fond de la pierre, dont les parties latérales sont comblées par trois étages d'ogives élancées de style rayonnant.

« La tête de l'abbé est effacée; elle était coiffée d'une mitre courte dont on aperçoit à peine le sommet.

« J'ai recueilli de source certaine que ce tombeau, vendu à vil prix en 1793, en l'enclave de l'abbaye de Jumiéges, avait été apporté en entier, la même année, à Caudebec et scié pour établir les marches de l'escalier dérobé où je l'ai découvert.

« L'empreinte de chacune des tranches de cette magnifique dalle m'a permis de la reconstituer pour en obtenir la photographie.

« Grâce à l'extrême obligeance de M. Lepel-Cointet, l'heureux propriétaire des ruines du monastère Gemmétique, j'ai pu puiser les renseignements suivants dans le précieux nécrologe monastique qu'il conserve si religieusement. Ce manuscrit grand in-4°, relié en basane, est intitulé : « Histoire de l'abbaye royale de « St-Pierre de Jumiéges, contenant ce qui s'y est passé « de plus remarquable depuis sa fondation jusqu'au « milieu du XVIII[e] siècle, par un Bénédictin anonyme « de la congrégation de St-Maur. 1762. »

« Page 87, on y lit : Jean du Tot, 1286, 27[e] abbé.

« A la mort de Robert d'Etlan, qui eut lieu le 18 juillet 1286, Jean du Tot mérita de lui succéder.

« Il était religieux de Jumiéges et avait fait profession entre les mains de Jean de Fors, dont il eut le caractère et les vertus. Son administration fut im-

portante : plus de vingt associations avec divers monastères, avec celui de St-Wandrille en 1288.

« Requête à Philippe le Bel pour la création d'un marché à Jumiéges tous les vendredis. Accordé.

« La guerre menaçait entre les Anglais et les Français : les biens sont mis sous la sauvegarde du Saint-Siége. Palais de Latran, 1299.

« Jean du Tot mourut le 20 mars 1299 et non en 1292, comme le relate le *Gallia christiana*, édit. de 1759, t. XI, p. 197.

« Enterré d'abord dans la chapelle de la Vierge, ses ossements furent transportés avec la pierre de son tombeau dans la partie inférieure du chapitre, pour faire place au mausolée d'Agnès Sorel, dont le cœur et les entrailles furent déposés dans cette chapelle. »

N.-B. Du Tot (Normandie), seigneurs du Tot, patrons de Barneville-ès-Grez, de St-Ouën, Vassanville : vieux nobles qui ont tenu quatre terres à clocher.

Armes : *De gueules à* 3 *têtes de griffon ou d'aigle d'or* 2-1, *brisé en cœur d'un petit besant d'or.*

Preuves de 1668.

Armes du XII[e] au XIII[e] siècles.

Découverte d'un Columbarium (chambre sépulcrale).

Bien que, depuis le mois d'octobre 1868, M. le général de division Périgot, commandant la province, ait eu la bienveillance de nous autoriser à faire les travaux de découverte que nous lui signalâmes le 22 août 1868, ce n'est que le 10 de ce mois que, grâce aussi à la bienveillance de M. Charon, commandant du génie à Philippeville, nous avons pu commencer et mener à bonne fin la découverte de ce type précieux du passé romain.

Cette chambre sépulcrale est située à environ 10 mètres du glacis de la troisième courtine, région sud-ouest extra-muros de Philippeville. Elle mesure 5 mètres 90 de longueur est-ouest et 4 mètres 10 de largeur nord-sud.

La mosaïque peut être considérée comme complète, à cause de la composition du sujet. Le fond est en petits cubes de marbre blanc disposés en écailles ; au milieu une rosace à feuilles vertes, rouges et blanches, encadrée dans un *guillochis*. Le grand encadrement, au pourtour des murs, est disposé en *entrelacs*, cerné par des filets en marbre noir. L'ensemble produit un effet tout à la fois sévère et harmonieux.

Au fond, six niches contenant encore la partie principale des urnes cinéraires. Dans le mur nord, dix autres niches semblables sur une même ligne supérieure. Dans le mur sud, il devait y en avoir autant ; mais la partie de mur vers l'est ayant été détruite, il ne reste plus que trois niches. A 76 centimètres des murs est et nord reposent les restes de deux sarcophages, l'un en calcaire, l'autre en marbre blanc. Ce dernier renfermait un cadavre d'enfant.

Nous adresserons sous peu à M. le général Périgot, commandant la province, les plan, coupe et élévation actuels du précieux document, et nous osons espérer qu'il voudra bien autoriser la construction d'une voûte en briques tubulaires protégées par une chape en mortier hydraulique, et la pose d'une grille en fer devant l'entrée primitive.

Philippeville pourra se flatter alors de posséder un des documents les plus dignes d'attirer l'attention des touristes et des archéologues.

Philippeville, le 28 février 1870.

Le conservateur du Musée,

J. ROGER.

Lecture faite par M. Roesler, président à la Séance de juin, sur les Antiquités du Havre.

MESSIEURS,

Je n'entreprendrai point de vous faire l'histoire monumentale de la ville où je suis né. Une statistique que j'ai publiée sous le titre de « Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre » et dont vous avez bien voulu faire mon certificat d'aptitude à être des vôtres, tiendra lieu de ce que je pourrais vous dire sur ce sujet intéressant. Je vous mentionnerai seulement ce qui me paraît le plus digne de votre attention : notre ancienne Chronique de Fontenelle, les peintures murales de St-Jean d'Abbetot, un ancien édifice de Caudebec et les dernières découvertes de Lillebonne.

La bibliothèque du Havre, aujourd'hui placée sous la direction d'un savant conservateur, possède un ancien manuscrit de la Chronique de Fontenelle. Il est composé d'environ 300 pages petit in-folio, rédigées à des époques très-éloignées l'une de l'autre et rassemblées, en 1639, par un moine de St-Maur. D'après le résultat de notre examen, on doit regarder le texte compris entre la page 11 et la page 219 comme datant de la fin du IXe siècle, et ce qui se trouve entre la page 219 et le texte du XVe siècle nous paraît remonter au milieu du XIe. La portion de l'ouvrage comprise entre les onze premières pages écrites au XVIIe siècle a dû se trouver égarée. Il ne serait pas impossible qu'elle eût été recueillie dans quelque collection, et quelques recherches dans ce sens ne seraient pas dépourvues d'intérêt.

La première chose qui frappe en feuilletant les an-

ciennes pages de la chronique, c'est le soin et la propreté qui ont présidé à leur exécution. Évidemment ce travail a dû demander beaucoup de temps à son auteur, et l'auteur semble avoir rempli sa tâche avec amour et persévérance. Malgré ses soins, on voit cependant que l'art de l'ornementation des manuscrits n'était pas très-développé au IXe siècle. Quelques grandes lettres, plus ou moins habilement fleuronnées en tête des paragraphes, et les titres des chapitres exécutés en caractères rouges, voilà tout le luxe que s'est permis l'ancien chroniqueur. Pourtant le bon effet que produit l'opposition des caractères rouges et noirs doit nous empêcher de lui reprocher trop sévèrement sa simplicité, qui ne manque pas d'une certaine élégance. D'ailleurs, deux portraits coloriés sur les pages du manuscrit nous attestent que l'auteur n'était pas tout à fait inhabile dans l'art du dessin et de la peinture.

Ces deux miniatures représentent saint Ansbert et saint Wulfran, vêtus de leurs costumes épiscopaux et placés devant deux édifices qui rappellent, pour le style, ceux du XVIIe siècle. Dans le portrait de saint Wulfran, on remarque la présence de deux tours à la façade du bâtiment, qui ne peut évidemment représenter ici qu'une cathédrale ou une église abbatiale dans le style du temps.

Le synchronisme de ce manuscrit s'établit par des listes données par l'auteur. La liste des archevêques de Rouen se termine à Adélard. La liste des rois francs finit à Charles le Chauve, qui ne porte que le titre de roi, alors que ses deux prédécesseurs, Charlemagne et Louis le Débonnaire, sont qualifiés tous deux sous le nom d'*imperator*. Le dernier abbé cité dans la partie

ancienne de la chronique est Hérimbert. Si l'on compare la date de la mort de cet abbé (850) avec les derniers noms cités dans les listes des rois francs et des archevêques de Rouen, et si l'on se rappelle qu'en 862 l'abbaye de Fontenelle fut renversée et détruite par les Normands, on ne fera sans doute pas difficulté d'admettre que la portion du manuscrit, dont nous avons cherché à établir la date, a été terminée dans l'intervalle compris entre la mort d'Hérimbert et la ruine de l'abbaye, c'est-à-dire entre les années 850 et 862. Nous avons donc lieu de croire que nous possédons là le manuscrit le plus ancien et probablement l'original de la chronique de Fontenelle. Ce n'est pas une petite gloire pour la bibliothèque du Havre, taxée généralement, et faute d'études sans doute, de pauvreté en anciens manuscrits.

A un autre titre, nous devons signaler les peintures murales de l'église de St-Jean d'Abbetot (canton de St-Romain). Que de pertes, hélas ! devons-nous déplorer quand nous parlons de décorations d'églises ! Il existe pourtant, dans cette petite église, une série de peintures du plus haut intérêt. Plusieurs auteurs les ont mentionnées, mais elles sont encore trop peu connues, et d'ailleurs les dates qu'on leur a assignées ne peuvent se soutenir après un examen un peu approfondi. Le véritable historien de St-Jean d'Abbetot est un artiste dont nous venons d'apprendre le décès, M. A. Dauvergne, et encore nous croyons que sa monographie, si consciencieusement rédigée, est toujours restée manuscrite.

L'église de St-Jean d'Abbetot est, par son architecture, toute romane, ce qui aura sans doute égaré ceux qui en ont fait remonter les peintures à cette époque

monumentale. La crypte, dont la forme répond au chœur et à l'abside de la partie supérieure de l'église, a sans doute, par ses formes sévères et cintrées, contribué à propager cette erreur. En réalité, les décorations murales doivent remonter à la fin du XIIIe siècle.

Sur la voûte de l'abside de l'église, et dans une auréole quadrilobée de couleur jaune, Jésus-Christ est représenté assis, à peu près de la même manière que sur les vitraux du chœur de la cathédrale de Rouen. De la main droite il bénit à la manière latine, et de la main gauche il porte le globe céleste enveloppé d'une croix. Un nimbe crucifère rouge et jaune lui entoure la tête. Autour de lui, et dans les cercles de l'auréole, sont représentés les attributs symboliques des quatre évangélistes. A la partie supérieure, l'ange, attribut de saint Mathieu, est placé à la droite, et l'aigle, représentant saint Jean, à la gauche; à la partie inférieure, le lion, qui désigne saint Marc, est à droite, et le veau, indiquant saint Luc, à gauche.

Entre les fenêtres de l'abside se trouvent les traces des quatre figures qui complétaient la série des apôtres peints sur les murs du chœur. Celles qui peuvent être reconnues représentent, dans l'abside, saint Pierre et saint Paul, et dans le chœur, saint Mathieu, saint Jacques, saint Barthélemy, saint Thomas et saint Barnabé.

Toutes ces figures ont été peintes par le même artiste et dans un mode uniforme de couleurs, sur un fond blanc semé de fleurs rouges. Les personnages sont représentés pieds nus. Presque tous sont barbus, excepté deux d'entre eux. Les arêtes des voûtes du chœur ont été ornées de bandes jaunes, bordées d'un brun violacé. Les murs étaient décorés par des carrelages rouges, avec une fleur à six pétales au milieu.

Dans la crypte, l'arête des voûtes est indiquée par un large filet jaune bordé de brun. A leur croisement, une croix de Malte rouge est inscrite dans un cercle jaune. Un semis de fleurs rouges orne le fond des voûtes.

La voûte de l'abside montre un Christ bénissant, entouré des quatre attributs évangéliques, renfermés, avec lui, dans une auréole. Leurs noms sont inscrits en caractères du XIIIe siècle, sur des phylactères que les animaux symboliques portent à la bouche. Mais, ici, ces symboles sont placés dans un ordre différent de la partie supérieure de l'église. Ainsi, saint Mathieu et saint Luc sont à droite du Christ, et saint Jean et saint Marc à gauche.

Quatre tableaux légendaires et deux sujets relatifs à la vie d'un saint sont peints entre les fenêtres. Le dernier représente un chasseur tenant une arbalète détendue à la main et semblant poursuivre un animal qui vient se réfugier auprès du saint. Tout cela est exécuté avec une certaine barbarie, qui se montre partout dans les traits des personnages de la crypte. Mais tout est à sa place, et d'une ornementation sage et bien entendue. Avec des vitraux coloriés et des pavages en carreaux émaillés, l'église de St-Jean d'Abbetot devait avoir un ensemble dont on peut à peine se faire une idée aujourd'hui que les couleurs se fondent par l'action de l'humidité et que les murs sont envahis de mauvaises peintures par lesquelles on avait cru ajouter, il y a un ou deux siècles, à la beauté des décorations.

Je passe, Messieurs, à l'ancien bâtiment de Caudebec, mais pour poser un point d'interrogation (?). M. de La Quérière, que la Société a perdu tout dernièrement, en a parlé dans l'introduction à son magni-

fique ouvrage sur les maisons de Rouen. Il en fait une ancienne maison, qui lui a paru dater du XIIIe siècle. D'autres ont été plus loin et ont fait remonter l'édifice au XIIe siècle. Le bâtiment se termine, sur la rue des Boucheries, par deux pignons percés de fenêtres ogivales, dont les caractères annoncent la fin du XIIIe siècle. Jusqu'ici, rien de mieux. Deux maisons contiguës en pierre de cette époque seraient une rareté, mais pourraient se comprendre. Mais voici la difficulté : j'ai eu l'idée d'entrer dans l'édifice, et, à mon grand étonnement, j'ai constaté que, depuis une époque relativement moderne seulement, la construction servait d'habitation privée ; de grandes colonnes se partagent, en effet, en deux portions égales ; les arcs en ogive forment l'étage supérieur ; au-dessous, on retrouve les chapiteaux, et encore au-dessous les fûts cylindriques. Quel est donc ce bâtiment qui ressemble si peu aux églises ou aux maisons de nos contrées ? La tradition l'attribue aux Templiers. Mais a-t-on des exemples de semblables édifices que l'on puisse donner comme ayant été bâtis par les membres de cet ordre ? Elle ajoute encore que les Protestants y établirent un prêche. Mais le style de la construction, qui ne saurait être postérieur au XIVe siècle, indique une époque plus ancienne que celle de la Réforme.

Quoique plus anciens, les monuments de Lillebonne sont plus faciles à expliquer. Je crois avoir adressé à la Société quelques détails sur les restes du cimetière gallo-romain, exploré en 1867. La découverte la plus remarquable fut celle de miroirs sphériques en verre doublé d'un métal, que M. Leudet, chimiste au Havre, reconnut être du plomb pur, sans trace d'amalgame. Un autre résultat de ces fouilles fut l'accroissement des

richesses du Musée du Havre. Quelques vases nous permirent de reconstituer, dans nos vitrines, un spécimen de sépulture du II[e] siècle. L'urne, entourée des vases accessoires, est ouverte de manière à laisser voir à l'intérieur les cendres du défunt, les débris de poterie brisée à dessein comme pour figurer le naufrage de la vie, une médaille d'Antonin le Pieux et une fiole, dite lacrymatoire, en verre. — Nous espérons prochainement offrir au Musée des Antiquaires un spécimen semblable. Il ne faut, pour cela, qu'une nouvelle découverte, et à Lillebonne la richesse des terrains nous permet d'espérer ne pas attendre trop longtemps.

En attendant, nous devons mentionner le produit des recherches de M. Duval, percepteur de la commune. M. Duval habite le presbytère de l'ancienne paroisse de St-Denis de Lillebonne, dont l'église est démolie depuis un certain nombre d'années. L'abbé Rever a vu cette église, et, en 1866, nous reproduisions le passage de son Mémoire sur les ruines de Lillebonne, où il en fait mention. Du temps de ce savant investigateur, on parlait peu d'églises des premiers siècles ; on oubliait qu'au VII[e] siècle il est fait mention d'un évêque de Lillebonne. Aussi, faisions-nous quelques réserves ; nous disions : nous ne rangerons pas parmi les restes de temples antiques quelques portions des murs de l'église St-Denis, à propos desquelles l'abbé Rever s'est exprimé en ces termes :

« Il y a dans le parement quelques endroits en pierres de petit appareil, dont la taille et les assises se rapprochent beaucoup de la bâtisse du théâtre, et l'on serait tenté de regarder ces restes comme ceux d'un *sacellum* converti au culte du vrai Dieu, si les mortiers n'étaient pas de mauvaise qualité.

« Car on sait que les premières églises chrétiennes de nos contrées ont été construites d'une manière analogue à celle des anciens temples du paganisme, avec lesquels elles ont été souvent confondues. » (*Tableau arch. de l'arr. du Havre,* page 37.)

Les découvertes de M. Duval justifient ces réserves. Il a recueilli des chapiteaux, des fûts de colonnes, des sarcophages qui annoncent bien l'ancienne époque chrétienne. Les chapiteaux, dont l'un est très-bien conservé, nous ont paru excessivement remarquables et très-bien caractérisés comme des premiers siècles, de même qu'une antéfixe laissant voir une croix pattée inscrite dans un cercle. Nous recommandons vivement à nos savants collègues l'étude de ces anciennes reliques d'une époque qui a laissé bien peu de traces dans nos contrées du nord-ouest. Ils trouveront, d'ailleurs, encore autre chose qui mérite d'être examinée : ce sont des débris de constructions romaines qui ont précédé le temple chrétien. Pour notre part, nous y avons recueilli des conduits de chaleur que nous avons déposés au Musée du Havre. Un autre objet très-curieux est une ancienne serrure en fer que M. Duval nous a assuré avoir recueillie parmi les débris antiques. Elle est contenue dans une boîte cylindrique et fermant à l'aide d'une chaîne. Si, comme tout porte à le croire, cet objet est bien gallo-romain, nous l'estimons un des plus rares rencontrés en Normandie. Aussi serions-nous heureux de voir la Société des Antiquaires en faire un examen approfondi.

Quant à la mosaïque, elle est aujourd'hui trop bien connue pour que j'en fasse l'objet d'une communication un peu étendue. Je ne dois pas manquer de prier le Secrétaire d'agréer mes plus vifs remercîments

pour la bienveillance qu'il m'a témoignée en lisant en mon absence, au congrès de la Sorbonne, la note que j'avais adressée, et en prenant en main la défense de mes développements trop incomplets. Une erreur avait fait circuler dans le public une interprétation fautive de la double inscription. Cette erreur, je l'avais évitée en joignant en une seule phrase les deux séries de caractères (1). Il y avait peu de mérite à cela, ce que l'on peut surtout voir maintenant que M. L. Rénier s'est prononcé dans mon sens. Je dois donc être doublement reconnaissant à M. Eug. Chatel, qui a su si bien tirer parti d'une communication dont la valeur principale se basait sur la manière dont elle a été présentée aux savants réunis dans une enceinte où la Société des Antiquaires a toujours gardé le premier rang par le prix de ses travaux historiques et archéologiques. Ch. Rœssler.

(1) Lors de ma première visite à la mosaïque de Lillebonne, le 5 mai 1870, j'avais réuni les deux inscriptions en présence de M. Pigné fils et de M. Duval, qui voulaient bien m'aider à ôter les planches et la paille recouvrant alors la mosaïque. J'ai répété la même assertion lors de ma seconde visite, en présence de M. Rœssler père, de M. Duval et de M. Auguste Desgenetais, propriétaire à Gruchet-le-Valasse, à qui je montrai les diverses scènes de cet admirable travail. Je m'estime donc heureux de m'être rencontré en cela avec M. Rœssler ; du reste, ce rapprochement des deux inscriptions était d'autant plus facile qu'elles étaient rattachées l'une à l'autre par la particule conjonctive ET.

Eug. Chatel.

Livres envoyés à la Société en 1870.

Académie de Reims; 1866-1870 ; 1 vol., 3 br.

Académie de Savoie; t. XI, 2e sér., 1869; 1 br.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; 1867-1870.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand; 1870 ; 2 br.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon; 1853-1867 ; 11 br.

Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce de la Somme; t. VII; 1 vol.

Association scientifique de France; Bulletin n° 177 ; 1 br.

Commission des Antiquités de la Côte-d'Or; Mémoires, t. XII, 1868-1869 ; 1 vol.

Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure ; 1868 ; 1 vol.

Congrès international à Gand.

Messager des Sciences historiques ou Archives des Arts de Belgique; 1re livr., 1870; 1 vol.

Société Académique de Laon ; t. XVIII et Bulletin; 1 vol.

Société Académique de l'Oise ; Mémoires, 1869 ; 1 vol.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure ; t. IX; 1 vol.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire; Annales, 1870; 6 br.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lille; Programme du concours et Mémoires, 3e sér., 7e vol. ; 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Marne ; 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du Nord; Rapport sur les récompenses et encouragements; 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Sarthe; t. XX, 3e trimestre 1869; 1 br.; — t. XXI, 1er trimestre 1870; 3 br.

Société des Antiquaires de France; Bulletins, 1868-1869; Mémoires ; 3 br.

Société des Antiquaires de Londres; Proceedings of the Society; 4 br.

Société des Antiquaires du Nord; Mémoires, nouvelle série, 1868; 1 br.

Société des Antiquaires de l'Ouest; Mémoires et Bulletins, 1868-1870; 9 br.

Société des Antiquaires d'Écosse; Proceedings of the Society; 1 br.; — Records of the priory of the isle of mai; 1 br.

Société Archéologique de Béziers; Bulletin et t. IV et V; 3 br.

Société Archéologique de Constantine; Recueil des notices et mémoires ; 1 br.

Société Archéologique du midi de la France; t. IX, 6e livr. ; 2 br.

Société Archéologique de Namur; Annales et rapport; 1 br.

Société Archéologique de l'Oise; Mémoires.

Société Archéologique de l'Orléanais; Bulletin, t. IV, V et X, 1868-1869; 2 br.

Société Archéologique de Rambouillet ; Mémoires et documents ; 1 br.

Société Archéologique de la Touraine ; Bulletin et Mémoires, 1868 ; 4 vol.

Société d'Archéologie et d'Histoire du Nord ; Annales; 1 br.

Société Dunkerquoise ; Mémoires ; 1 br.

Société française de Numismatique et d'Archéologie ; Comptes-rendus ; 4 br.

Société Havraise d'Études diverses ; Recueil des publications, 1868 ; 5 br.

Société Historique de Lisieux (Inventaire des Archives de la) ; 1 br.

Société libre d'Émulation, de Commerce et d'Industrie de la Seine-Inférieure ; 1 br.

Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon ; 1869 ; 2 br.

Société Littéraire de Lyon ; 1868 ; 1 br.

Société Philotechnique ; Annuaire, 1869 ; 2 br.

Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-Français.

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; 1 br.

Société des Sciences et des Lettres de Loir-et-Cher ; Bulletin ; 1 br.

Sociétés savantes des départements ; Revue, 1869-1870 ; 2 br.

Statistique monumentale de la Drôme ; 1 br.

M. André. Grande charte de Henry de Transtamare, conférant à Bertrand du Guesclin le duché de Molina ; 1 br.

M. Audinet. Discussion sur les armoiries de Poitiers ; 2e rapport ; 1 br.

M. Barraud. Reliquaire de la cathédrale de Beauvais ; 1 br.

M. Bordeaux (Raymond). Les Brocs à cidre en faïence de Rouen (don de M. G.-S. Trebutien) ; 1 br.

M. Brunner (Henri). La preuve par témoins et par enquête dans la procédure franque, au temps des Carlovingiens, 1866. — L'importance de la forme dans l'ancienne procédure française (y compris la Normandie), 1868. — Le principe de succession dans le droit anglo-normand, 1868. — L'encyclopédie de droit publiée par Holzendorff, contenant un précis du même Dr K. Brunner sur l'histoire du droit allemand et sur les sources du droit français, anglais et normand.

M. de Caumont. Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie ; ère gallo-romaine, avec un aperçu sur les temps préhistoriques, 2e édit. (don de l'éditeur M. Le Blanc-Hardel) ; 1 vol.

M. Eug. Chatel. Rapports de l'Archiviste au Préfet, 1868, 1869, 1870 ; 3 br. — Discours prononcé sur la tombe de M. Trébutien. — Discours prononcé sur la tombe de M. Lambert.

M. E. de Coussemaker. Les Harmonistes du XIVe siècle ; 1 br.—Combat judiciaire à Cassel en 1396 ; 1 br. —Franche vérité ; 1 br. — Hôpital du couvent de St-Jean ; 1 br. —Maison de lépreux Lez Bourbourg ; 1 br.

M. Deladrève. Les Maisons canoniales du chapitre de Beauvais.

M. Léopold Delisle. Notice sur un recueil de traités de dévotion ; 1 br. — Recherches sur les comtes de Dammartin ; 1 br. —Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie ; 1 br.

M. l'abbé Dessailly. Histoire de Witry-les-Reims et des villages détruits qui relevaient de son église ou étaient compris dans son territoire.

M. Devals aîné. Feu de la St-Jean ; 1 br. — Habitations troglodytiques ; 1 br.

M. l'abbé Do. Lettre au R. P. de Burk, bollandiste, sur les origines chrétiennes de Bayeux; 1 br.

M. Du Buisson. Branche de Courson-Cristot (alliance du Merle); 1 br.

M. J. Dumaine. Catalogue de la librairie militaire; 1 br.

M. G. Dupont. Le Cotentin et ses îles, études sur leurs origines historiques jusqu'au XIIIe siècle; 1 vol.

M. Léon de Duranville. Pont-de-l'Arche; 1 br.

M. de Formigny de La Londe. Opinions définitives de Daniel Huet sur le P. Jean Eudes; 1 br.

M. Garnier. Les tombeaux de la cathédrale d'Amiens; 1 br.

M. Hachette et Cie. Principales publications faites en 1869; 1 br.

M. l'abbé Hébert-Duperron. Les ennemis et les protecteurs du blé; 1 br.

M. A. Janvier. François de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil; 1 br. — La légende de sainte Ulphe; 1 br. — Le meurtre de Prouville, épisode du XVIIe siècle; 1 br. — Récits picards, procès célèbres, exécutions capitales (de 1615 à 1789); 1 br. — Sur quelques tournois en Picardie; 1 br. — Notice historique sur la milice amiénoise; 1 br. — Notice sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers; 1 br. — Société industrielle d'Amiens; de la création des bibliothèques populaires; 1 br.

M. le docteur Jousset. Le vieux Bellême, XVIIIe siècle; dix ans d'histoire; 1 br.

M. J. Lair. Études sur les origines de l'évêché de Bayeux; tomes III et V; 2 br.

M. Stanislas Le Cointe. Étude de la première croisade. Coup-d'œil sur l'ordre des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem.

M. l'abbé Le Cointe. Notice sur Louis-Auguste de Dampierre; 1 br.

M. Lecointre-Dupont. Disette de l'hiver de 1786 en Poitou et M. Boula de Nanteuil; 1 br.

M. l'abbé Loupot. Vie d'Hincmar.

M. le vicomte de Lucay. Les droits seigneuriaux du comté de Clermont au XIVe siècle.

M. P. Mantellier. Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle.

M. Henri Métivier. Précis historique de la formation des États du Saint-Siége. — Monaco et ses princes (1865), 2e éd., 2e volume avec une table généalogique. — Le château de Marchais, 1869.

M. Minart. Les deux convois; 1 br. — Notice historique sur M. le Président Lambert, 1 br. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai (discours prononcé); 1 br.

M. Nicole Oresme. Observations sur les manuscrits de la politique; 1 br.

M. l'abbé E.-A. Pigeon. Description historique du Mont-St-Michel; 1 br.

M. Ch. Rœssler. Antiquités historiques du Musée du Havre; 1 br.

M. Rosenzweiz. Dictionnaire topographique du département du Morbihan, 1870; 2 br.

M. Eug. de Rozière. Liber Diurnus ou Recueil des formules; 1 br.

M. l'abbé L. Tapin. Saint Thomas de Cantorbéry; 1 br.

M. J.-M. Thaurin. Antiquités de tous les âges ; 1 br.

M. Terme. Compte-rendu de la Société de bienfaisance ; 1 br.

M. Ch. Vasseur. Archives municipales de Lisieux ; 1 br.

Catalogue raisonné des monnaies des rois de l'Égypte ancienne, avec planche et une introduction.

Institut. Journal universel des sciences. Tables alphabétiques et deux journaux ; 1 cahier, 2 exemplaires.

Instruction primaire pour le département du Calvados ; Bulletin ; 3 br.

Note sur un cimetière franc découvert à Angy (Oise) ; deux mémoires ; 2 br.

Aurboger for Nordisk Oldkindighed vy historie udgione af det Kongelige Nordiske Oldskrift Selskub ; 1869 ; 2 br.

Archæologia or Miscellaneons Tracts, relating to antiquity ; 1 br.

Archief, Vrœgere en latere Mededeelingera Zeeland ; tome VII, 1869.—Hist. des filigranes du papier ; 2 br.— Burke (Peter). Collection of curious and interesting Epitaphs (S[t] Pancras) ; 1 br.

Catalogues van der Boekerij der Kominkligke akademie van Wetenxhuppen ; 1 br.

Copenhague, 1[er] fascicule, 1869 ; 1 br.

Ekker Aberti Henrici Arnoldi. Exeunte octobri ad filiolum Carmen ; 1 br.

Juarbock van de Koninklijke akademie van Wetenxhuppen Gevestigd te Amsterdam Voor ; 1867-1868 ; 2 br.

Observation on the Roman Pilum ; 1 br.

Verslagen en Mededeelingen der Kominklijke akademie ; 1 br.

Verslagen en Mededeelingen der Kominklijke akademie van Wetenschuppen af deeling.

Letter Kunde Elfde Deel, 1868 ; 1 br.

I.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1871.

Directeur : M. DE CAUMONT.

Président : M. le conseiller Eug. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

Vice-Président : M. le conseiller Gustave DUPONT.

Secrétaire : M. Eug. CHATEL, archiviste du Calvados.

Vice-Secrétaire : M. Gaston LE HARDY, docteur en droit.

Conservateur du Musée : M. Ch. GERVAIS, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

Bibliothécaire : M. Ch. RENARD.

Trésorier : M. Léopold HETTIER, membre du Conseil général.

Membres du Conseil d'administration : MM. DANSIN, CAUVET, DE FORMIGNY DE LA LONDE, le baron LE MENUET et JOLY.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Retrancher de la liste des membres de la Compagnie les noms de :

Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux; — M. Prosper Mérimée, membre de l'Institut, ancien *directeur* de la Société; — M. de La Quérière; — M. le vicomte de Beaurepaire de Louvagny; — M. Alfred de Combes;

— M. Legrain ; — M. l'abbé Tirard ; — M. d'Aunou ; — M. Chigouesnel ; — M. G.-S. Trebutien ; — M. Lambert, ancien *directeur* de la Société ; — M. Thaurin ; — M. Pelfresne ; — M. de Sainte-Beuve, ancien magistrat, et M. Bonnin, ancien *directeur* de la Société : décédés.

Ajouter à la liste des membres titulaires, les noms de : MM. Paulin Pâris, membre de l'Institut ; — L. Prémont, juge d'instruction à Caen ; — Le Faverais, juge à Mortagne ; — Harel, substitut à Versailles ; — Gosselin, archiviste à la Cour d'appel de Rouen ; — Le Blanc-Hardel, imprimeur-éditeur à Caen ; — de Girancourt, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure ; — l'abbé Pigeon, aumônier du lycée de Coutances ; — Stanislas Le Cointe, professeur au lycée de Tournon ; — L. Duval, percepteur à Lillebonne ; — et Desnoiresterres, homme de lettres à Paris : élus en 1870 ; — et MM. du Buisson de Courson, à St-Lo ; — de Brécourt, à Caen ; — Degron, à Caen ; — Vastel, à Paris ; — Sabine, architecte, à Paris ; — E. Egger, membre de l'Institut ; — Moisy, notaire honoraire, à Lisieux ; — le Dr Pépin, à St-Pierre-sur-Dives ; — Doucet, banquier, à Bayeux ; — William Martin, à Paris ; — Launay, professeur d'histoire au lycée de Caen, et Mac-Culloch, lieutenant du bailli de Guernesey : élus en 1871.

MM. les Préfets, membres de droit : MM. Gimet, Delorme et J. Ferrand.

Ajouter à la liste des correspondants étrangers : Rev. H. Ollard et Peacock, membres de la Société des Antiquaires de Londres.

II.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 6 janvier 1871. — Présidence de M. le conseiller Eug. de Robillard de Beaurepaire.

La séance est ouverte à 7 heures 35 minutes.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance administrative du vendredi matin 16 décembre 1870, dans laquelle M. Hettier, trésorier de la Société, a rendu compte de l'état de la caisse, qui s'améliore sensiblement, puisque sur un arriéré de 8,284 fr. il ne reste plus qu'un déficit de 31 fr. 58 c.

Après les félicitations et remercîments adressés à M. Léopold Hettier, M. le Président fait procéder au renouvellement du bureau pour l'année 1871. Le mandat de M. de Caumont, directeur pour l'année 1869-1870, est renouvelé pour l'année 1870-1871.

M. le conseiller Eug. de Robillard de Beaurepaire est nommé président.

M. le baron Le Menuet, avant de céder le siége présidentiel à M. le conseiller Eug. de Beaurepaire, a tenu à remercier la Compagnie de son concours dévoué, dans les diverses opérations de sa laborieuse gestion, durant laquelle il avait fait tous ses efforts pour le rétablissement du bon état des finances de la Société, qu'il avait trouvées dans l'état le plus regrettable ; il félicite la Compagnie de lui avoir donné un successeur qui saura, par sa prudence, faire marcher de front les

publications de la Société et maintenir l'équilibre entre les ressources et les dépenses.

M. le conseiller Eug. de Beaurepaire, en prenant place au fauteuil, a remercié la Compagnie de ses suffrages ; il s'est plu à reconnaître l'esprit de prudence qui avait présidé à tous les actes de son honorable prédécesseur, qui avait dû, avant tout, songer à rétablir les finances obérées et à couvrir les dettes de la Société. Il ajoute qu'avec l'aide de tous les membres de la Compagnie, et particulièrement des membres du bureau, il espère maintenir la Société dans le haut rang où la tient l'estime du monde savant.

Il invite la Compagnie à procéder à la nomination des membres du bureau. M. le conseiller Gustave Dupont est élu vice-président.

Le secrétaire, le secrétaire-adjoint, le trésorier, les conservateurs du Musée et de la Bibliothèque étant, aux termes de l'art. 17 des statuts de la Société, nommés pour deux ans, il n'y avait pas lieu à renouveler ces officiers.

La Compagnie a donc voté pour l'élection des cinq membres qui, avec les dignitaires ci-dessus mentionnés, constituent le Conseil d'administration ; ont été élus : MM. Dansin, Cauvet, de Formigny de La Londe, le baron Le Menuet et Joly, qui ont été déclarés, par M. le Président, membres du bureau.

Le procès-verbal une fois lu et adopté, M. le Président continue la parole au Secrétaire qui donne la liste des livres offerts, dépouille la correspondance, puis présente le compte-rendu de la séance du *Conseil d'administration*, dans laquelle ont été formées les diverses commissions des impressions, des finances, des fouilles, du Musée et de la Bibliothèque.

Le Président fait procéder à l'élection de M. Du Buisson de Courson, qui est nommé membre titulaire.

Le Président annonce à la Compagnie qu'elle aura à voter, dans la séance de février, sur les candidatures de MM. Vastel, de Brécourt et Degron.

M. le conseiller Gustave Dupont veut bien lire à la Compagnie des extraits du très-consciencieux compte-rendu que M. Albert Trochon a fait de l'Histoire de St-Sauveur-le-Vicomte, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.

M. l'abbé Hébert-Duperron s'est bien voulu charger de lire une Notice de M. l'abbé Cochet sur le théâtre romain découvert à St-André-sur-Cailly (canton de Clères, arrondissement de Rouen).

Enfin la Compagnie entend un rapport de M. Desportes sur la brochure de M. Thaurin, relative aux antiquités de tous les âges et de tous genres découvertes dans le sol du vieux Rouen.

Cette lecture était d'autant plus attachante que c'était un hommage rendu à l'antiquaire intrépide qui, à force de persévérance, de zèle et de sagacité, est parvenu à créer, à lui tout seul, un musée unique peut-être en France, exclusivement affecté aux antiquités rouennaises.

Le Secrétaire ajoute :

« Nos réunions de la Société n'auraient-elles que ce « but, de rendre hommage à la mémoire de nos con- « frères qui se sont signalés par d'aussi éminents ser- « vices, rendus avec tant de désintéressement à l'ar- « chéologie, qu'elles seraient utiles encore, puisque « honorer ceux qui tombent, c'est exciter le zèle de « ceux qui restent. »

M. le Président lève la séance à 9 heures 15 minutes.

Séance du 3 février 1871.—Présidence de M. le conseiller Eug. de Beaurepaire.

La séance est ouverte à 7 heures 30 minutes.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 6 janvier 1871, qui est adopté, le Secrétaire, n'ayant pas reçu de livres ni d'objets offerts à la Société depuis la séance précédente, passe au dépouillement de la correspondance. — Lettre de M. Albert Trochon accompagnant l'envoi de divers rapports dont il avait été chargé ; — Lettre de M. Du Buisson de Courson, remerciant la Compagnie de l'avoir admis comme membre titulaire.

Le Secrétaire, rendant compte de la séance du Conseil d'administration, dit qu'on y a soulevé la question de savoir s'il y avait lieu de convoquer la Compagnie aux jours ordinaires. La Compagnie consultée déclare s'en remettre à la prudence du Conseil d'administration.

M. le Président fait procéder à l'élection de MM. de Brécourt, Degron et Vastel, qui sont tous les trois reçus membres titulaires.

M. Gervais veut bien se charger de lire un mémoire de l'abbé Cochet sur les porches des églises et notamment sur le porche de l'église du Bosc-Bordel.

Cette lecture donne lieu à quelques observations et additions, faites par M. l'abbé Hébert-Duperron à propos des porches des églises romanes; il signale le porche de Guibray. M. le Président signale le porche de la cathédrale de Bourges, et M. Gervais ajoute quelques observations sur les porches des églises romanes où domine le tympan.

Le Secrétaire lit des extraits d'un rapport de M. Alb.

Trochon sur le château de Courteilles, érigé en marquisat en 1672.

La séance est levée à 9 heures 15 minutes.

Séance du 3 mars 1871. — Présidence de M. le conseiller Eug. de Beaurepaire.

La séance est ouverte à 7 heures 40 minutes.

Le Secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 3 février, qui est adopté, et donne la liste des ouvrages reçus, parmi lesquels il signale : 1° les Comptes-rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, 1870 ; — 2° les Mémoires de la Société littéraire de Lyon, 1868. Ce volume contient des Études curieuses sur : Isabeau d'Harcourt ; les anciennes archives judiciaires de Lyon ; les jetons de plomb des archevêques de Lyon ; les frères tailleurs de Lyon ; et les greniers et fours publics ; — 3° la Revue des Sociétés savantes (mars, avril et mai 1870), où se trouvent des articles relatifs à divers de nos confrères.

Le Secrétaire dépouille la correspondance : lettres de MM. de Brécourt, Degron et Desnoiresterres, remerciant la Compagnie de les avoir admis comme membres titulaires.

M. le Président donne la parole à M. J. Travers, qui exprime le désir de voir consignées au procès-verbal les dévastations portées au compte des Prussiens qui ont amassé des ruines sur notre sol normand. — Le Secrétaire s'engage à recueillir toutes les indications qui lui seront fournies à ce sujet et à les contrôler, afin de ne consigner dans son procès-verbal que des faits acquis à l'histoire et à ne pas accepter

comme authentiques tous les récits que l'indignation patriotique pourrait dénaturer en les exagérant.

M. le Premier Président Olivier demande que le Secrétaire consigne au procès-verbal les regrets que doit inspirer à la Compagnie la mort glorieuse de M. Gustave Lambert, qui, n'étant pas encore parti pour explorer la route du Pôle Nord, s'est bravement fait tuer par les Prussiens, le 19 janvier, à la bataille de Buzenval.

Le Secrétaire rappelle aussi la mort de notre regretté confrère, l'intrépide lieutenant-colonel des mobiles du Calvados, M. le vicomte de Beaurepaire de Louvagny, mort victime de son zèle patriotique en examinant la marche de l'ennemi du haut de la coupole de la chapelle de Dreux.

Le Secrétaire rappelle aussi avec orgueil les dangers courus et les services rendus à la patrie par plusieurs de nos confrères : par M. Gaston Le Hardy, secrétaire-adjoint de la Compagnie ; par M. Guillouard, dangereusement blessé à la tête pour son dévouement énergique au maintien de la discipline, et par M. Laisné-Deshayes, plus favorisé et rentré sain et sauf, avec la décoration militaire, de cette rude vie des camps où tant de dévouements obscurs réhabilitent l'honneur des vaincus.

M. le Président et M. J. Travers proposent à la Compagnie, avec l'approbation très-vive de plusieurs membres, de rayer de ses listes les associés Prussiens qui y figuraient.

Le Secrétaire et M. Eug. Deslongchamps demandent la formation d'une Commission pour examiner dans quelle mesure la Compagnie entend procéder à l'exclusion des associés que la Société comptait parmi les

belligérants. Mais la proposition du Président a été adoptée. Il a été toutefois bien entendu que les associés qui résidaient dans la partie de notre sol français violemment annexée restent bien et dûment nos confrères.

M. l'abbé Hébert-Duperron appelle, au nom de M. Gervais, conservateur du Musée, l'attention de la Compagnie sur la vente prochaine de la collection des médailles de notre regretté confrère et ancien directeur M. Lambert, ancien bibliothécaire de la ville de Bayeux. — La Compagnie regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas l'achat de ce riche médaillier.

M. le Président donne la parole à M. le conseiller Gustave Dupont, qui lit sur *les droits de mer au moyen-âge, en Normandie,* un mémoire plein de faits intéressants, recueillis d'après les pièces originales que contiennent les archives du Calvados et de la Manche.

Le Secrétaire lit des extraits d'un rapport de M. Alb. Trochon sur l'église d'Épaignes et la statue de saint Christophe.

La séance se termine par la lecture que M. l'abbé Hébert-Duperron fait d'un travail sur les misères du siége de Paris par les Normands en 886, d'après le poème latin d'Abbon le Courbe, moine de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, contemporain et compatriote des dévastateurs. Ce travail de M. l'abbé Hébert-Duperron est plein d'allusions patriotiques aux misères présentes.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance d'avril, avancée au 31 mars 1871.—Présidence de M. le conseiller Eug. de Beaurepaire.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 3 mars, le Secrétaire donne la liste des ouvrages reçus,

liste trop courte en raison des difficultés des communications. Il signale les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 1870.

Le Président remarque que les autres Sociétés savantes de France sont réduites à la même indigence.

Le Secrétaire fait circuler deux curieuses poteries, une patère et une amphore, que M. le commandant de Brécourt avait rapportées d'Athènes, lors du séjour de nos troupes dans l'Attique, durant la guerre de Crimée.

M. le Président remercie M. le commandant de Brécourt de son gracieux cadeau, inaugurant sa bienvenue parmi nous, et le prie de rédiger une note indiquant l'emplacement où ont été découvertes les poteries qu'il veut bien offrir à la Société.

Le Secrétaire dépouille la correspondance : lettre de M. Alfred de Combes, demandant à la Société de prendre une mesure qu'elle a déjà cru devoir prendre au sujet des associés, originaires des pays en guerre avec la France ; — lettre de M. Louis Duval, archiviste de la Creuse, accompagnant l'envoi d'une copie du procès-verbal de capture du sieur de Saint-Pierre du Tailly, ingénieur en chef des États-Unis d'Amérique, exilé à l'Ile-Bouchard, en Touraine, et frère de Bernardin de Saint-Pierre ; — M. le Président charge le Secrétaire de remercier M. Louis Duval de son envoi en lui-même et du bon exemple donné par notre confrère, qui adresse à la Société un document de notre histoire de Normandie ; — lettre de M. l'abbé Cochet, voulant bien proposer à la Société le bois ou le cliché de la gravure du dessin du *théâtre romain* de St-André-sur-Cailly, dont la notice avait été lue dans l'une de nos précédentes séances

et pour la continuation desquelles fouilles le savant sépulcrologue sollicite une allocation.

La Compagnie consultée conclut dans le sens du Conseil d'administration, qui, en présence des difficultés du moment et de l'incertitude des ressources financières de la Société, qui ne doit plus compter que sur les cotisations de ses membres, a cru devoir ajourner l'allocation demandée, d'autant plus que, sitôt que Paris sera rendu à lui-même et à la France, les frais avancés pour les planches de la mosaïque de Lillebonne devront être remboursés, et que, d'un autre côté, le Conseil d'administration avait été rassuré sur le sort des fouilles de St-André-sur-Cailly, en lisant dans le *Bulletin de la Commission des antiquités* que M. Dutuit avait remis 1,500 fr., affectés aux seules fouilles de ce théâtre romain.

Le Secrétaire fait distribuer à chacun des membres présents la 2e livraison du XXVIIe volume, et le fascicule contenant les lectures faites à la séance solennelle du 21 décembre 1869 et devant servir d'introduction au XXVIIIe volume, dont la première partie avait été antérieurement distribuée.

M. Jules Cauvet signale à la Compagnie la vente de la collection de M. Manoury, qui était un curieux et intelligent antiquaire.

M. le Président donne la parole à M. le conseiller Gustave Dupont, qui veut bien lire une note rédigée par M. l'abbé Cochet sur une pierre-limite de l'abbaye de St-Ouen de Rouen. Cette note substantielle contient de curieux documents sur les maisons croisées ou marquées d'initiales, servant de marques féodales ou de signes d'exemptions ou encore de redevances seigneuriales.

M. le Président et M. le conseiller Gustave Dupont

ajoutent quelques souvenirs à ceux que M. l'abbé Cochet avait évoqués dans son excellente notice.

Le Secrétaire donne lecture du procès de capture du sieur de Saint-Pierre du Tailly, frère de Bernardin de Saint-Pierre, et fait remarquer les particularités caractéristiques dans le signalement et l'inventaire des effets de toilette de ce gentilhomme, rédigés par le brigadier de la maréchaussée qui l'avait arrêté, alors que le sieur du Tailly se rendait à Clermont sans autre passeport qu'une lettre de cachet.

La séance se termine par la lecture d'un rapport de M. Trochon sur les *confréries de charité.*

La séance est levée à 9 heures 1/2 du soir.

Séance du 5 mai 1871.—Présidence de M. le conseiller Eug. de Beaurepaire.

La séance est ouverte à 7 heures 35 minutes du soir.

M. le Président signale la présence de M. Ferrand, préfet du Calvados, et souhaite en quelques mots la bienvenue parmi nous au premier magistrat du département, qui à cette dignité ajoute la réputation d'un écrivain de mérite. — M. le Préfet remercie le Président de ses aimables paroles et la Compagnie de son bon accueil, puis il déclare que, tout en reconnaissant l'urgence des économies, il considérerait comme une déplorable économie celle qui priverait les Sociétés savantes des modestes subventions que leur accorderait le Conseil général. Il compte donc proposer au Conseil général le maintien des allocations annuelles affectées aux dites Sociétés; il veut bien ajouter qu'il va prendre des mesures pour associer la Société des Antiquaires à la Commission chargée de surveiller l'emploi du crédit

annuel alloué pour la conservation des monuments historiques.

M. le Président se fait l'interprète de la Compagnie pour remercier M. le Préfet de ses bienveillantes promesses relatives à l'allocation du Conseil général, et de son heureuse inspiration d'élargir le rôle de la Société des Antiquaires, en voulant bien la charger de lui désigner elle-même ceux des monuments les plus dignes de participer à la répartition des fonds alloués pour la conservation des monuments.

Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance d'avril, avancée au 31 mars, à cause des fêtes de Pâques. — Le Secrétaire communique la liste des livres, parmi lesquels il signale à l'attention de la Compagnie le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* t. X, 1868, 1869 et 1870, où se trouve un article de M. l'abbé Corblet sur les inscriptions funéraires du cimetière du couvent primitif des *Clarisses* d'Amiens ; — le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e et 3e trimestres de 1870, où se trouve une discussion sur l'église de St-Hilaire de Poitiers ; — et les *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1re livraison, t. XI, 1870, qui contiennent un article sur un coffre de mariage presque identiquement semblable à celui que possédait notre confrère M. Alfred de Combes ; la 2e livraison du même t. XI, est toute consacrée à l'histoire de l'homme pendant les âges de pierre ; l'examen de ce travail est confié à M. Eug. Deslongchamps.

Le Secrétaire dépouille la correspondance : lettre de M. l'abbé Cochet, qui a consacré tout le mois de mars à l'exhumation de plusieurs assises de cimetières romains, mérovingiens, carlovingiens et capétiens su-

perposés les uns sur les autres dans le jardin de St-Ouen de Rouen ; — lettre de M. de Brécourt sur le lieu de la provenance des vases grecs qu'il avait offerts à la Société ; — lettre de M. Albert Trochon, adressant à la Compagnie trois rapports : 1° sur les *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1868 ; 2° sur les *habitations lacustres de la Savoie*, et 3° sur *l'histoire du travail à l'exposition universelle de* 1867.

M. le conseiller Gustave Dupont et M. le Président présentent la candidature de M. Mac-Culloch, justicier-juré à la Cour royale et lieutenant du bailli de l'île de Guernesey.

L'ordre du jour appelle la lecture du Mémoire de M. Ch. Gervais sur l'*ascia* et dont M. le Président veut bien faire la lecture.

M. Cauvet soumet à la Compagnie des observations, que M. le Président le prie de vouloir bien rédiger, afin que M. Gervais en puisse prendre connaissance, et la Compagnie profiter de leur savante discussion.

M. Gaston Le Hardy lit un fragment de son Histoire de Robert Courte-Heuse ; puis il s'interrompt pour dire dans quel esprit de critique et de lutte contre Orderic Vital il a écrit ce mémoire, où il oppose ingénieusement le vieux chroniqueur à lui-même. Il avoue que son travail est une œuvre de polémique historique conçue avec le parti-pris, qu'il croit fondé en raison, de venger la mémoire du duc de Normandie, trop sacrifié dans l'histoire.

M. le Président résume le rapport de M. Albert Trochon sur l'histoire du travail à l'exposition, et le félicite de mettre autant de conscience dans le compte-rendu des ouvrages confiés à son examen.

La séance est levée à 9 heures 25 minutes du soir.

Séance du 2 juin 1870.—Présidence de M. le conseiller Eug. de Beaurepaire.

La séance est ouverte à 7 heures 40 minutes du soir.

Le Secrétaire, après avoir lu le procès-verbal de la séance du 5 mai, qui est adopté, communique la liste des livres, parmi lesquels il signale : 1° La ville romaine de St-Ouen-de-la-Cour, par M. le docteur Jousset, de Bellême; 2° Le Cartulaire de Louviers, du Xe au XVIIIe siècle, en deux volumes, publié par M. Bonnin, ancien directeur de la Société.

M. le Président charge le Secrétaire de remercier le vénérable donateur de l'envoi de son ouvrage, d'un maître dont on ne saurait trop s'attacher à suivre les traces et l'exemple. La Compagnie espère que M. Bonnin ajoutera une introduction digne des titres originaux si curieusement recueillis.

Le Secrétaire fait circuler les hachettes celtiques offertes au Musée par M. le conseiller Eug. de Beaurepaire et par M. Eug. Chatel. Ensuite il dépouille la correspondance : — lettre de M. Bonnin offrant le Cartulaire de Louviers comme un témoignage de reconnaissance; — lettre de M. de Formeville demandant l'autorisation de publier le tirage à part de son travail sur Lisieux; la Compagnie n'y voit aucun inconvénient; — lettre de M. Jules Tirard indiquant que, « sur le « bord présumé de la route de Vieux à Jublains, exis- « taient une villa et un aqueduc de petite dimension, « dont la construction était en brique et en ciment « dur comme la pierre. » Il ajoute : « Il y a aussi de longs « espaces pavés, les récoltes y sont toujours maigres,

« malgré la terre qui recouvre ce pavage appelé *la Rue*.
« — En labourant, la charrue ramène à la surface de
« la terre de nombreux fragments de briques dont la
« surface est rouge et l'intérieur d'un gris bleuâtre
« foncé; d'autres sont toutes rouges. Il y a enfin des
« fragments de ciment poreux très-dur. C'était peut-
« être une composition qui remplaçait la brique pour
« servir d'aire. – On appelle les pièces où se ren-
« contrent ces vestiges anciens *les prés de la ville*. On y
« voyait encore deux puits il y a quelque temps : c'était
« probablement une villa, habitation rurale.

M. le Président fait part à la Compagnie de la perte regrettable de M. Alfred de Combes, chercheur actif, esprit distingué, qui promettait d'honorer la Société par d'utiles travaux trop prématurément interrompus.

Le Secrétaire dépose sur le bureau l'allocution qu'il a prononcée sur la tombe de notre regretté confrère.

M. le Président fait procéder au vote pour la candidature de M. Edgar Mac-Culloch, justicier-juré à la Cour royale et lieutenant du bailli de Guernesey, qui est élu associé étranger.

Il présente la candidature de M. Sabine, architecte à Paris, présenté par M. Renard et le Secrétaire.

M. le Président donne la parole : 1° à M. Lavalley-Duperroux, qui trace un plan des fouilles à faire au château de Fresney-St-Côme et à la ferme de M. Paysant, près Arromanches ; 2° à M. Jules Cauvet, qui lit un travail sur l'*ascia* et sur les questions qui s'y rattachent.

Cette lecture donne lieu à des observations présentées par MM. Ch. Gervais et Eug. de Beaurepaire, qui établissent que la formule *sub ascia* n'a pas persisté sur les tombeaux chrétiens.

M. Gervais rappelle avec à-propros que l'erreur, persévéramment soutenue par M. Charma, provenait de ce qu'il avait toujours insisté sur les deux citations de l'abbé Lebeuf, relatives aux tombeaux de St-Andoche et de Leucadie. M. Gervais reconnaît que le tombeau de St-Andoche portait bien effectivement la formule *sub ascia ;* mais il affirme que c'était un tombeau ancien, qui avait été vidé et dans lequel on avait déposé le corps de saint Andoche. Quant au tombeau de Leucadie, M. Gervais avait consulté M. de Commarmond, le savant conservateur du musée de Lyon, qui lui avait répondu que sur ce tombeau, retrouvé dans un lieu où l'on ne s'attendait guère à l'y découvrir, il n'y avait nulle trace de l'*ascia*, et que ce que l'on avait pris pour la houe romaine était tout simplement deux fleurs plus en harmonie avec l'emblême de candeur et d'innocence figuré sur le tombeau de la vierge et de la sainte.

M. le Président remercie et félicite notre vénéré confrère de ses explications si plausibles ; puis il donne la parole à M. Lavalley-Duperroux, qui lit une très-intéressante note rectificative adressée par M. l'abbé Cochet, revenant, à propos d'une assertion de M. Charma, reproduite par M. de La Sicotière dans sa Notice sur Georges Mancel, sur le compte-rendu des fouilles pratiquées au Câtillon en 1851 ; — M. Charma considérait « comme *un vaste ossuaire probablement saxon* », ce que M. l'abbé Cochet, si compétent dans la matière et si familiarisé avec ces nécropoles par ses persévérantes découvertes souterraines, affirmait n'être qu'un cimetière chrétien relativement moderne, puisqu'il en fixe la date approximative entre le XIIe et le XIVe siècle de notre ère.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance de juillet 1871. — Présidence de M. le conseiller Eug. de Beaurepaire.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 2 juin, qui est adopté, le Secrétaire communique la liste des livres et signale : 1° les t. I et II de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, juin et juillet 1870, où se trouvent un article de M. Théry, ancien recteur de l'Académie de Caen et l'un de nos anciens présidents, sur les t. XXVI et XXVII de nos Mémoires, et un article du savant M. J. Quicherat sur l'âge de pierre ; — 2° les Documents pour servir à l'histoire de Cherbourg, par M. de Pontaumont ; — 3° le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, qui contient l'analyse des mémoires curieux de M. de Barthélemy sur l'origine des armoiries féodales et leur utilité au point de vue de la critique historique.

M. le Président fait circuler deux silex que M. de Brécourt offre à la Société, pendant que M. Eug. Deslongchamps explique le caractère curieux de ces deux pierres, qui feront l'objet d'une étude spéciale ; l'une d'elles est une de ces pierres spongiaires auxquelles les anciens vouaient un culte superstitieux et qu'ils vénéraient comme une panacée universelle ; l'autre est un silex remontant, paraît-il, à l'époque du rhinocéros. Elle affecte la forme ovale d'une amande, analogue à celles du Moulin-Quignon ; les petites cassures qui la bordent sont produites par les coups multipliés d'un silex arrondi.

M. Eug. Deslongchamps suppose qu'un accident arrivé à cette pierre a peut-être déterminé sa mise au

rebut, par suite d'une défectuosité provenant d'un corps étranger, qui a empêché son entier achèvement. Elle offre des caractères d'une grande analogie avec l'ensemble des silex connus de l'âge de la pierre polie, l'âge du bronze et des habitations lacustres. — M. le Président remercie M. de Brécourt du présent qu'il a bien voulu faire de ce curieux spécimen d'une époque si reculée, et M. Eug. Deslongchamps des renseignements précieux qui doublent la valeur du présent de M. de Brécourt.

Le Secrétaire dépouille la correspondance : lettre de M. de Brécourt offrant les deux pierres ci-dessus; — de M. Steph. de Merval; — de M. Osmont de Courtisigny et de M. Mac-Culloch.

La Compagnie procède au vote sur la candidature de M. Sabine, architecte de Paris; il est élu membre titulaire non résidant.

M. le Président proclame ensuite l'admission au même titre de M. Egger, membre de l'Institut et ancien directeur de la Société, qui de simple correspondant désire devenir titulaire, attendu que, par ces temps où les sociétés savantes sont réduites à leurs seules ressources, il importe que chaque membre contribue à la prospérité financière des sociétés, qui ont désormais peu de chances d'être favorisées, comme par le passé, par des allocations ministérielles et préfectorales.

M. Travers propose que la Compagnie ne soit plus mise en demeure de voter sur la candidature d'un ancien directeur de la Société, qui deviendra de droit, sur sa seule demande, membre titulaire. — Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, par laquelle M. J. Ferrand, préfet du Calvados, veut

bien demander le concours de la Société des Antiquaires pour la répartition de l'allocation annuelle affectée à la conservation des monuments historiques situés dans le département :

« Caen, le 14 juin 1871.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Il reste à distribuer une somme de 2,000 fr. sur « le crédit porté au budget départemental de 1870 « pour la conservation et l'entretien des monuments « historiques.

« Je désirerais que la Société des Antiquaires de « Normandie voulût bien me prêter son utile concours « pour assurer à cette somme l'emploi le meilleur et « le plus conforme à sa destination.

« Je vous prie, Monsieur le Président, de provoquer « à cet égard, dans la prochaine séance, une délibé- « ration que vous voudrez bien m'adresser le 10 juillet « au plus tard, afin que le mandatement puisse avoir « lieu avant la clôture de l'exercice.

« J'ai l'honneur de vous adresser divers documents « que la Société pourra consulter.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma « considération la plus distinguée.

« *Le Préfet du Calvados,*

« *Signé :* J[h]. FERRAND. »

Pour faire droit à cette demande, qui honore la Société, M. le Président avait saisi le Conseil d'administration, afin de préparer la liste des monuments avant de la soumettre à l'approbation de la Compagnie.

Sur la somme de 5,000 fr., M. le Préfet en ayant

affecté 3,000 pour la restauration et la consolidation de la tour de Falaise, il ne restait plus que 2,000 fr. à répartir entre les monuments historiques du département.

Tout en regrettant vivement que le crédit ne permît pas de désigner tous les monuments dignes d'attirer l'attention des antiquaires, le Conseil d'administration a dû forcément faire un choix, et a signalé plus particulièrement à l'attention de M. le Préfet les églises de Campigny, d'Étréham, de Formigny et de l'abbaye de Mondaye, dans l'arrondissement de Bayeux, demandant pour chacune d'elles une allocation de 250 fr.; puis celles de Cheux, de Langrune, de Norrey et du prieuré de St-Gabriel, dans l'arrondissement de Caen, pour chacune desquelles le Conseil demande une allocation de 150 fr.; enfin, une allocation de 200 fr. pour les travaux de réparation aux églises de Dives et de Touques, dans l'arrondissement de Pont-l'Évêque.

M. l'abbé Hébert-Duperron demande avec instance que l'on signale aussi l'église de Guibray, dont la restauration est due au dévouement aussi intelligent qu'absolu de son digne curé.

M. Travers se joint à M. l'abbé Hébert-Duperron pour rendre hommage au zèle sans égal de M. l'abbé Coquard.

Le Secrétaire demande de son côté que l'on veuille bien appeler l'attention de M. le Préfet sur le dolmen druidique situé dans une propriété privée de la commune de St-Germain-de-Tallevende, monument dont la rareté dans notre contrée augmente la valeur historique.

D'autres membres réclament aussi pour d'autres monuments, et M. le Président démontre la nécessité rigoureuse que le Conseil d'administration a dû subir

pour faire un choix qui eût été plus difficile à fixer en séance générale.

Il charge le Secrétaire de transmettre à M. le Préfet le résultat de la délibération du Conseil sanctionnée par la Compagnie, et de signaler ensuite les monuments qui mériteraient le plus les bienfaits d'une allocation.

Il recommande d'exprimer à M. le Préfet la gratitude de la Société pour une mesure qui élargit l'horizon de la Société et qui imprime à son activité une impulsion salutaire.

M. le Président donne ensuite la parole à M. l'abbé Le Cointe, curé de Cormelles, qui lit un avant-propos de ses *Barons normands* et expose des *Considérations historiques sur la Normandie*, par M. Freemann, de l'Université d'Oxford, auxquelles il joint les siennes propres.

L'heure avancée ne permet pas la lecture de notes que M. Duval avait envoyées sur l'*Histoire de La Ferté-Macé.*

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 4 août 1871. — Présidence de M. le conseiller Gustave Dupont.

Après la lecture du procès-verbal de la séance de juillet, qui est adopté, le Secrétaire donne la liste des ouvrages reçus, parmi lesquels il signale : 1° les Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire ; t. XLIXe, 1870 ;

2° Le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; 1er trimestre, 1870 ;

3° Le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ; 1870 ;

4° La brochure de M. *Léon de Duranville* sur une pierre tombale de la cathédrale de Rouen ;

5° Le Bulletin de l'Instruction primaire, où se trouve une série de leçons de lecture, que M. l'abbé Hébert-Duperron intitule : « *Quelques-unes des épreuves de nos pères.* » C'est l'histoire chaleureusement contée et mise à la portée des enfants des écoles.

Objets offerts : le Secrétaire fait circuler quelques-unes des pièces trouvées aux Vignets de Formigny et deux thèses de théologie imprimées sur satin que M. le Dr Faucon a données au Secrétaire, qui réserve l'une de ces thèses pour les Archives départementales et qui offre la plus grande à la Société des Antiquaires. La dimension de ces thèses fait comprendre le sens des vers de Boileau qui, flétrissant l'avarice de Mme Tardieu, femme du lieutenant-criminel de Paris, ajoute :

« Peindrai-je son jupon bigarré de latin
Qu'ensemble composaient trois thèses de satin,
Présent qu'en un procès, pour certain privilége,
Firent à son mari les régents d'un collége,
Et qui sur cette jupe à maint rien encor
Derrière elle faisait dire : *argumentabor ?* »

M. le Président remercie les donateurs et charge le Secrétaire de transmettre à M. le Dr Faucon les remerciments de la Compagnie. Il invite aussi le Secrétaire à faire encadrer avec soin la belle thèse où figure la statue équestre du duc de Chartres tout entourée d'allégories par l'un des Coypel.

Le Président fait aussi remercier M. Delaporte, de Lisieux, pour l'envoi de l'empreinte d'un statère gaulois en or.

Le Secrétaire dépouille la correspondance : lettre de

M. Sabine, architecte à Paris, remerciant la Société de l'avoir admis membre titulaire non résidant.

Lettre de M. le censeur du Lycée au sujet de la médaille à décerner à l'élève de rhétorique qui a obtenu le 1er prix d'histoire au Lycée de Caen.

Le Secrétaire entretient la Compagnie d'une découverte de médailles. Il communique la lettre de M. l'abbé Marescot, curé de Formigny, prévenant la Société qu'un ouvrier terrassier de sa commune vient de découvrir, sur les biens communaux de Formigny, dits les *Vignets*, une quantité de monnaies romaines et autres objets en or et argent, bagues avec et sans camées, deux cuillères en argent, que l'ouvrier, malgré les avis de M. le Curé, s'empressa de vendre aux uns et aux autres. « Le « surlendemain de cette mésaventure, ajoute M. l'abbé « Marescot, j'eus l'honneur de recevoir la visite du « très-honorable M. de Rampan ; nous allâmes ensemble « visiter l'ouvrier sur le lieu même où les deux vases « remplis de monnaies ont été trouvés. Nos mutuelles « observations dessillèrent enfin, mais trop tard, les « yeux de notre ouvrier, qui voulut bien me promettre « de me confier *ce qui lui restait* de sa précieuse trou- « vaille. Aujourd'hui il tient parole et me remet, *contre* « *un reçu* que je lui donne, 1191 pièces de monnaies à « effigies et emblèmes très-variés. Je tiens ce précieux « dépôt à la disposition de la Société des Antiquaires. « En même temps, de concert avec notre instituteur, « je m'occupe de dresser un petit plan du lot des *Vi-* « *gnets* où la découverte a été faite, toujours à la dispo- « sition de la Société, si elle le désire. L'endroit est « très-élevé et distant de la mer de 3 kilomètres environ ; « on y extrait de la pierre pour l'entretien de nos che- « mins vicinaux. »

Le Secrétaire mentionne aussi la lettre de notre très-honorable et zélé confrère M. de Rampan. Il est allé visiter tous les amateurs qui avaient choisi et acheté les premiers les objets à leur convenance, et a pu obtenir de plusieurs d'entre eux la remise momentanée, à titre de prêt, de quelques bagues-chevalières et autres objets pour mettre la Société à même de se bien fixer sur l'importance de la découverte et de juger si elle peut avoir quelque valeur historique. M. de Rampan écrit :

« J'ai fait ramasser quelques débris du vase en terre « qui contenait tous ces objets et marquer la place où « on l'a trouvé, à 35 centimètres environ de profondeur. « J'avais prié à la mairie de Formigny de me faire le « relevé du plan cadastral, afin de bien fixer la position « du lieu et la distance de l'ancienne voie romaine. »

Ayant été empêché de venir à notre réunion donner lui-même tous ces détails, M. de Rampan propose à la Compagnie de désigner des délégués de la Société, auxquels il montrerait tous les objets qui lui avaient été confiés, entre autres 1,200 pièces de monnaies dont le propriétaire désirait tirer le parti le plus avantageux.

Le Secrétaire s'est rendu, avec M. Lavalley-Duperroux, à l'invitation de M. de Rampan, et ils sont allés remercier, au nom de la Société, M. l'abbé Marescot, curé de Formigny, qui leur a montré le plan du lieu de la découverte, les a mis en rapport avec l'ouvrier qui l'a faite, et ils ont rapporté le sac contenant les 1,200 pièces qui formaient une masse d'oxyde de cuivre et dont quelques-unes à peine pouvaient laisser deviner leur effigie.

Le Secrétaire dit que, voulant mettre la Compagnie en mesure, le plus tôt possible, de savoir à quoi s'en tenir sur la valeur de la découverte, afin de prendre

une décision en connaissance de cause, il pria plusieurs numismates de se partager l'examen des pièces, que M. Gervais, notre savant conservateur du Musée, n'avait pas le temps d'étudier, seul, dans leur ensemble.

La Compagnie, consultée sur le nombre des monnaies à acquérir des 1,200 pièces et sur le prix à en offrir, s'en remet entièrement à la prudence de MM. Gervais, Georges Villers, de Rampan et Lavalley-Duperroux, pour décider ces questions de détail.

Le Secrétaire communique à la Compagnie un extrait du procès-verbal de la séance tenue le 1er juillet 1871 par la *Commission consultative départementale :*

§ 2.

« MONUMENTS HISTORIQUES.

« Les monuments classés dans le département du Calvados sont l'objet d'allocations annuelles prélevées sur un crédit de 5,000 fr., qui est porté au budget départemental, sous le chapitre XI, article 4.

« Le crédit de 1870 ayant été employé jusqu'à concurrence d'une somme de 3,000 fr. pour la réparation du château de Falaise, il reste à répartir 2,000 fr., dont la distribution doit, à cause de la clôture de l'exercice, avoir lieu prochainement.

« M. le Préfet, avant de prendre une décision, a cru devoir provoquer l'avis de la Société des Antiquaires de Normandie. Il y avait, dans cette circonstance, une de ces occasions qu'il importera toujours de choisir *pour accroître la vitalité des sociétés savantes et donner de l'impulsion à leurs travaux.*

« La Société doit émettre son opinion dans la plus

prochaine séance, et déjà son *Conseil d'administration* propose un projet de répartition que M. le Préfet communique à la Commission.

« Un membre fait remarquer que la pensée très-pratique de consulter la Société des Antiquaires pouvait, pour l'avenir, *recevoir une exécution plus ample ; pourquoi ne pas demander à cette Société un travail d'ensemble sur l'importance et la nécessité des travaux de restauration concernant nos monuments historiques dans le Calvados,* avec une évaluation approximative des travaux à faire pour chaque monument ? Ces renseignements serviraient à établir avec plus de certitude les répartitions suivant le degré d'utilité et d'urgence, et on éviterait l'éparpillement des fonds.

« Cet avis est approuvé et aucune objection particulière n'est soulevée contre les propositions d'allocation mises en avant par la Société des Antiquaires de Normandie. »

— M. le Président se fait l'interprète de la Compagnie en appréciant ce qu'il y a d'aimable et de bienveillant dans la mesure que M. le Préfet a prise « pour accroître la vitalité des sociétés savantes. »

Le Président ajoute que la Compagnie ne doit pas une moindre reconnaissance à la Commission consultative, qui approuve la proposition de l'un de ses membres qui désire que l'on « demande à la Société des Antiquaires un travail d'ensemble sur l'importance et la « nécessité des travaux de restauration des monuments « historiques dans le Calvados, avec une évaluation des « travaux à faire pour chaque monument. »

La Compagnie partage les sentiments de gratitude du Président pour les encourageantes dispositions du premier magistrat du département et de la Commission consultative.

M. le Président fait procéder au vote des candidatures de MM. *Moisy*, notaire honoraire à Lisieux, présenté par MM. J. Travers et E. Chatel ; le Dr *Pépin*, présenté par les mêmes, et *Peacock*, membre de la Société des Antiquaires de Londres, présenté par M. Richard Wood, de la Société des Antiquaires de Londres, et par le Secrétaire.

Les deux premiers sont élus membres titulaires non résidants ; le troisième, correspondant étranger.

La Compagnie remet à M. le Président et au Secrétaire le soin de désigner ceux de nos confrères qui devront remettre les médailles aux élèves des six Lycées de Normandie qui ont obtenu le 1er prix d'histoire.

M. le Président donne la parole à M. Gervais et à M. G. Villers pour la lecture d'une notice sur les 1,200 médailles, du IIIe au IVe siècle, trouvées aux Vignets de Formigny ; — puis à M. Cauvet pour le compte-rendu d'une notice de M. Denais sur l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 3 novembre 1871. — Présidence de M. le conseiller Eug. de Beaurepaire.

La séance est ouverte à 7 heures 35 minutes du soir.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 4 août, qui est adopté, le Secrétaire dépose la liste de 75 livres et brochures, parmi lesquels il signale à l'attention de la Compagnie : 1° les Mémoires de l'Académie de Stanislas, volume de 1871, qui contient : 1° une histoire de l'ancienne chevalerie lorraine, par M. Meaume ; 2° Une étude numismatique de M. J. Chautard sur les monnaies du type Esterlin ; — 2° les Mémoires de l'Académie du Gard, 1870 ; — 3° le Bulletin

de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, qui débute par un Catalogue du Musée d'Auxerre ; — 4° Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, où M. A. Dupuis a inséré un très-savant travail sous le titre modeste de : Quelques notes bibliographiques pour servir à l'étude des ouvrages de Philippe de Commines, fils de Collard de la Clyte ; — 5° Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, où se trouvent : les commencements de la rivalité maritime de la France et de l'Angleterre au XIII[e] siècle, par notre vice-président M. le conseiller Gustave Dupont ;—Jean Lemaire de Belges, par M. Joly, — et le Mont-Palatin, par M. Cauvet.

M. le Président consulte M. le Conservateur du Musée sur l'achat d'un franc à cheval en or du roi Jean, et de deux douzains en argent de Charles IX.

M. Gervais trouvant ces achats opportuns, surtout au prix où nous les laisse M. Le Roy, orfévre, qui les cède au poids, M. le Président propose à la Compagnie de faire l'acquisition de ces trois pièces.

Le Secrétaire offre, de la part de notre confrère M. Léon Puiseux, ancien président de la Société, une hache en silex qui offre de frappantes analogies avec celle offerte par M. de Brécourt ; l'examen en est renvoyé à M. Eug. Deslongchamps, chargé d'un travail d'ensemble sur les données de l'âge anté-historique.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Lettre de M. Em. Bégin, membre du Conservatoire de l'ex-Bibliothèque du Louvre, priant la Société de vouloir lui envoyer, pour la reconstituer, tous les volumes dont elle pourrait disposer.

Lettre de M. Doucet sur la valeur de quelques monnaies et médailles.

Lettre de M. de Pontaumont, qui envoie régulière-

ment le sommaire des travaux de la Société académique de Cherbourg.

Lettre de M. l'abbé Cochet, demandant l'insertion dans nos Mémoires de son travail sur les fouilles de Saint-Ouen de Rouen, avec planches à l'appui de ses assertions.

Lettres de MM. Noisy et Peacock, remerçiant la Société de les avoir admis au nombre de ses membres, l'un comme titulaire, l'autre comme correspondant étranger.

M. le Président fait procéder à l'élection de M. Doucet, banquier à Bayeux, présenté par MM. Georges Villers et le Secrétaire; M. Launay, professeur d'histoire au Lycée, présenté par MM. Lavalley-Duperroux et le Secrétaire; enfin, de M. William Martin, présenté par MM. Audrieu et le conseiller Gustave Dupont, vice-président.

MM. Launay, Doucet et William Martin sont tous les trois élus membres titulaires, le premier comme titulaire résidant, les deux derniers comme titulaires non résidants.

M. Lavalley-Duperroux entretient la Compagnie des fouilles de Fresney.

La Compagnie décide, sur la proposition du Conseil d'administration, que la séance solennelle de 1872 et des années suivantes aura lieu en juillet.

Séance du 1er décembre 1871. — Présidence de M. le conseiller Gustave Dupont.

La séance est ouverte à 7 heures 30 minutes du soir.

Le Secrétaire, après la lecture du procès-verbal de la séance du 3 novembre, qui est adopté, donne la liste des ouvrages reçus et parmi lesquels il cite :

1° Les Archives des Missions scientifiques et littéraires (1871), contenant le laborieux travail de M. Albert Dumont, sur les *inscriptions céramiques* de la Grèce, où figurent : 1° un *abécédaire* grec du temps de Démosthène, écrit sur un morceau de vase commun, pour l'éducation des enfants, et 2° une quittance tracée sur un fragment de brique;

2° Le Bulletin de la Société archéologique de Béziers (2e série du t. V, 11e livraison, 1870), où se trouve un travail sur les églises romanes du midi de la France, avec de très-belles planches;

3° Mémoires de la Société nationale Académique de Cherbourg (1871), contenant une Note de M. Léopold Delisle sur Robert de Saint-Pair; un Mémoire de M. Carlet sur la *Marine des pirates saxons;*

4° Mémoire de la Société Dunkerquoise, qui contient un travail sur Jean Bart et une étude sur les noms actuels des communes où ce monastère et ses domaines étaient situés;

5° Les Annales de la Société académique d'Architecture de Lyon, contenant une Notice sur l'église romane de Saint-André-de-Bazé (Ain).

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Lettre de MM. Doucet et William Martin, remerciant la Société de les avoir admis comme membres titulaires non résidants.

Il est procédé au vote pour l'élection de deux candidats qui ne sont pas admis.

M. le Président annonce la présentation de MM. de Farcy, par MM. l'abbé Laffetay et le Secrétaire; François Le Comte, par MM. le conseiller Gustave Dupont, vice-président, et le Secrétaire; puis la présentation de MM. Strickler, archiviste à Zurich;

— Schneller, à Lucerne ; — de Cronzaz, à Lausanne ; — Gozneubach, à Saint-Gall, et Kattinez, à Schwiz ; — Grivel, à Genève, et Gas, bibliothécaire à Genève.

Le Secrétaire rend compte de la séance du Conseil d'administration, qui s'est occupé de l'état des finances.

Le Président fait procéder à la nomination, par bulletin secret, des membres devant composer une commission pour l'apurement des comptes. Ont été nommés : MM. Poubelle, Le Dart, Gervais et Travers, qui se réuniront aux membres de la commission des finances, MM. le baron Le Menuet, de Formigny de La Londe et Ch. Renard, pour vérifier les pièces de la comptabilité.

M. le Président donne ensuite la parole à M. L. Guillouard, qui lit une savante Notice sur la clameur du *Haro*, qu'il fait remonter à une époque très-antérieure à notre premier duc de Normandie, et cherche à appuyer ses spécieuses et ingénieuses assertions sur des textes anciens choisis avec discernement.

La séance se termine par une piquante et curieuse statistique des familles nobles, par M. Gaston Le Hardy.

La séance est levée à 9 heures 25 minutes du soir.

Séance de la Commission des Finances du 5 décembre 1871.

Étaient présents : MM. le conseiller Gustave Dupont, vice-président ; Eug. Chatel, secrétaire ; Léopold Hettier, trésorier ; Gervais, le baron Le Menuet, Julien Travers, Poubelle et Le Dart ; — M. Le Blanc-Hardel, imprimeur, éditeur de la Société, avait été prié d'assister à cette séance.

M. le Président donne la parole à M. Léopold Hettier, qui lit son rapport, d'où il résulte que pendant le cours

de l'exercice 1870-1871, les recettes se sont élevées à 2,601 fr. 75, et les dépenses à 1,574 fr. 01, ce qui constitue un excédant de 1,027 fr. 74, auquel viendront s'ajouter les ressources ordinaires de l'année académique 1871-1872, dont le bilan sera de 4,515 fr. 74.

M. Le Dart est chargé d'examiner les pièces justificatives à l'appui des comptes présentés par M. le trésorier.

Séance publique du jeudi 21 décembre, à trois heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'école de droit.

M. DE CAUMONT, directeur, ouvre la séance par une allocution dans laquelle il invite la Société à tenir ses assises solennelles, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre ville des cinq départements de la Normandie.

M. Eug. CHATEL, secrétaire, présente le résumé de l'histoire de la Société durant les années 1870 et 1871.

Le Secrétaire remet à M. le Directeur une lettre de M. J. FERRAND, préfet du Calvados, qui, retenu à Paris, s'excuse de n'avoir pu revenir pour donner lecture de son mémoire sur les Intendants avant 1789.

M. le conseiller Eug. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, président de la Société, lit une notice biographique et bibliographique sur G.-S. Trebutien, ancien conservateur-adjoint de la bibliothèque de Caen.

M. Gaston LE HARDY, secrétaire-adjoint, lit un chapitre de son travail sur les noms de famille.

Séance administrative du 21 décembre, à 7 heures 1/2 du soir.

M. de Caumont, directeur, présent à la séance, cède la présidence à M. le conseiller Eug. de Beaurepaire, président, qui fait procéder au vote au scrutin pour le

renouvellement intégral du bureau.—Ont été nommés :

Directeur : Mgr BRAVARD, évêque de Coutances et d'Avranches.

Président : M. le conseiller G. DUPONT, vice-président.

M. le conseiller Eug. de Beaurepaire, avant de céder le siége présidentiel à M. le conseiller Gust. Dupont, remercie la Société de son bon concours durant l'exercice de l'année 1871 ; M. le conseiller Gust. Dupont remercie la Société des suffrages unanimes qui l'ont appelé à la présidence, et fait continuer le vote au scrutin.

Vice-Président : M. J. FERRAND, préfet du Calvados.

Secrétaire : M. Eug. CHATEL, archiviste du Calvados.

Vice-Secrétaire : M. Gaston LE HARDY, docteur en droit.

Conservateur du Musée : M. Ch. GERVAIS, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

Conserv.-Adjoint : M. LAVALLEY-DUPERROUX, architecte.

Bibliothécaire : M. Ch. RENARD.

Trésorier : M. Léopold HETTIER, conseiller général.

Le vote pour les membres du Conseil d'administration désigne :

MM. DE FORMIGNY DE LA LONDE, JOLY, Jules CAUVET, Hippolyte DANSIN et Eugène de BEAUREPAIRE.

Les élections terminées, M. le Président propose un amendement à l'art. 4 des statuts de la Société, amendement qui avait été réclamé depuis plusieurs années. La proposition est appuyée.

En conséquence, M. le Président propose de remplacer les mots : LES QUATRE CINQUIÈMES, par : LES DEUX TIERS des voix.

La majorité décide, par mains levées, que : « le « candidat présenté par deux membres titulaires devra « réunir les deux tiers des voix des membres présents. »

La séance est levée à 9 heures 1/4 du soir.

III.

COMPTES-RENDUS, RAPPORTS.

Rapport à la Société des Antiquaires de Normandie, par M. Desportes.

MESSIEURS,

M. *Thaurin*, de Rouen, vous a fait hommage d'une brochure de quelques pages, intitulée : *Antiquités de tous les âges découvertes dans le sol du Vieux-Rouen.*

M. Thaurin, mort dernièrement, était membre de la Société française d'Archéologie et conservateur des collections des Sociétés savantes de la ville de Rouen. C'était lui-même un collectionneur infatigable, qui, à force de recherches et de patience, a laissé à l'hôtel des Sociétés savantes de sa ville natale un musée local, aussi important qu'intéressant, puisqu'il comprend plus de quinze mille objets provenant des fouilles pratiquées depuis 1834 dans le sol du Vieux-Rouen et se rapportant, non-seulement à toutes les divisions et subdivisions des temps historiques, mais encore aux deux grandes phases de l'existence humaine, que les savants distinguent par les noms d'*époques préhistoriques.*

La brochure qui nous occupe a pour objet le résultat des dernières fouilles opérées dans la ville de Rouen, au point de vue historique et archéologique.

J'en extrais quelques citations, qui m'ont paru de nature à vous intéresser.

En creusant une cave dans la cour dite des Chanoines, rue St-Romain, n° 44, des ouvriers ont découvert, entre

autres débris gallo-romains, plusieurs objets en bronze, notamment deux styles à écrire entiers et l'extrémité d'un troisième ; quatre belles médailles antiques en bronze, dont trois du grand module. Les deux premières, à l'effigie d'Antonin Ier ; la troisième, à l'effigie de Posthume le père, qui régna glorieusement sur les Gaules de l'an 258 à 267; et la quatrième, plus belle encore et surtout plus rare que les précédentes, est un moyen bronze de l'empereur Magnus Decentius, frère de Magnence.

On ne saurait douter que des constructions antiques aient existé dans le lieu où ont été découverts ces objets ; c'était, d'ailleurs, dans la direction absolue qu'occupe, de nos jours, la rue St-Romain, que passait la voie romaine allant de Rouen à Paris. Cette voie, on le sait, suivait la rue, traversait les terrains occupés depuis par la rue Impériale, l'extrémité nord de la rue Malpalu, près de Saint-Maclou, pour suivre la direction de la rue Martainville. Cette rue était alors un marais, où la voie antique avait été construite sur des pilotis et des fascines, ainsi qu'on avait dû faire pour établir solidement la partie de la voie venant de Lillebonne, qui traversait les terrains où se trouvent de nos jours les plans du Vieux-Marché et du Marché-Neuf.

L'une des sépultures découvertes dans le bas de la rue de Fontenelle fut sans doute celle de quelque jeune et très-noble dame ou damoiselle. Quand on déterra le squelette que renfermait cette tombe, le crâne conservait encore une certaine quantité de paillons et de filigranes en argent, qui avaient constitué un riche ornement de tête, avec pendants ou pendeloques.

Une dernière fouille plus importante fut ouverte, dans le courant du mois d'octobre 1869, sous presque

toute l'étendue de la cour d'une maison, rue Saint-Nicolas, n° 56. L'enclos dont nous parlons porta, jusqu'à nos jours, le nom traditionnel de Collége de Darnétal; son origine remonte à celle de la Normandie et de ses ducs. C'était un collége de clercs-chapelains, dont le service, à peu près unique, consistait à se réunir à tous les offices de la métropole.

Dans une dernière tranchée, ouverte à sept mètres de profondeur, les ouvriers ont trouvé un grand fragment de hachette gauloise, en silex pyromarque, et un grand et beau vase gallo-celte, dont la fabrication remonte certainement à une très-haute antiquité. Ces objets faisaient probablement partie d'un même tumulus et incinération humaine dans les profondeurs mystérieuses du sol gaulois de l'antique *Rotomagus*, cité des *Veliocathi.*

Je renvoie à la brochure pour les amateurs de céramique normande, dite poterie à pastillages; ils y trouveront des détails intéressants.

Lettre de M. de Brécourt au Secrétaire.

Caen, le 18 juin 1871.

Mon cher confrère,

Voulez-vous me permettre de recourir, une fois encore, à votre aimable intermédiaire pour offrir au musée de notre Société deux modestes objets se rapportant à l'époque reculée où l'usage des métaux était inconnu parmi les habitants de notre pays?

L'un de ces objets est un disque en silex, de petite dimension, circulairement percé dans son centre, et qui rappelle, par sa forme, les pierres analogues déjà

reconnues pour avoir servi à garnir la ralingue de certains filets de pêche.

Nous aurions alors sous les yeux l'un des poids formant le *lest* nécessaire à compléter l'équipement d'un *épervier* quelconque, et cette explication pourrait être acceptée d'autant plus facilement, que ce petit objet a été trouvé sur la plage de Ouistreham, non loin de l'embouchure de la rivière.

Mais peut-être va-t-on dire avec raison que, le *forage* d'un silex étant chose longue et délicate, il est difficile de supposer qu'un pêcheur ait pris la peine d'exécuter un pareil travail, renouvelé trente fois peut-être pour arriver à la garniture complète de son filet.

Dans ce cas, en effet, il eût été préférable de choisir une pierre plus tendre, quoique suffisamment résistante, pour obtenir un résultat analogue.

Ne pourrait-on pas reconnaître, au contraire, dans cette rondelle siliceuse, un objet de parure, une *amulette*, qui, en sortant des mains de l'ouvrier, pouvait avoir acquis un poli brillant et même un aspect assez agréable? Nous serons alors en présence d'un bijou plus que primitif, il est vrai, mais ayant pu servir à rehausser la grâce virile de quelque beauté celtique.

Pour mon second caillou, il ne laisse aucun doute sur son origine et sur sa destination au temps de l'industrie rudimentaire de nos aïeux.

Ce silex *taillé*, qui mesure 22 centimètres dans sa longueur et 9 centimètres sur sa largeur, ne peut avoir été autre chose qu'une *hache* ou *cognée*, capable d'abattre, en temps de sève, des arbres d'une dimension très-considérable.

C'est à Bonneval, près du Sap (Orne), que ce silex a été découvert, à la surface du sol, où il faisait par-

tie, je crois, des déblais provenant d'une mare creusée dans le voisinage.

Maintenant, pour juger de la façon dont cet outil pouvait être utilisé, je me le figure solidement fixé jadis dans un manche coudé formant *douille* ou *mortaise*, conformément à la méthode employée (que mes ancêtres me pardonnent ce rapprochement) par les *sauvages* de l'Océanie.

Deux types se rapportant à des ustensiles de ce genre figurent dans les galeries d'histoire naturelle de notre ville, et j'en joins le double croquis à cette note déjà trop longue.

Veuillez agréer, mon cher confrère, la nouvelle expression de mes sentiments les plus distingués et les plus affectueux.

DE BRÉCOURT.

***Habitations lacustres de la Savoie*, par M. L. Rabut.— Album—1867.**

MESSIEURS,

M. Laurent Rabut, professeur de dessin au lycée de Chambéry, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, et amateur distingué des antiquités préhistoriques, a offert à notre Société un album de planches formant l'annexe et le complément d'un mémoire composé par lui sur les habitations lacustres de la Savoie, lequel a obtenu le prix d'archéologie au concours des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1866.

Ainsi que le comporte le sujet même du mémoire, dont le texte ne m'a pas été communiqué, les dessins de cet album représentent des objets provenant tous des cités antiques découvertes depuis quelques années

au fond des lacs de la Savoie, et classés dans les vitrines du musée départemental de Chambéry, des musées d'Annecy et de Thonon, ou dans les collections de l'auteur et celles de MM. Al. Beauregard, le comte Josselin Costa de Beauregard, C. de La Borde et Davat. De ces dessins, les uns sont de grandeur naturelle, les autres réduits à une moindre échelle. L'ensemble paraît disposé chronologiquement et selon l'ordre suivi dans le travail de M. L. Rabut.

Les périodes successives des âges lacustres se trouvent représentées sur l'album que je décris par de nombreux échantillons, dont l'aspect facilite singulièrement l'intelligence du récit et les explications de l'auteur. On distingue notamment plusieurs spécimens de poteries grossières, dont l'époque approximative est déterminée par la forme et la décoration; des fusoïdes ou pesons de fuseau, des poids pour filets de pêche, les uns et les autres tantôt en silex, tantôt en bronze; des grains pour colliers, des objets d'ornementation de substances diverses; des haches en pierre, d'autres en bronze, simples ou avec ailerons; des hameçons en os, en bois ou en bronze; une collection de poinçons et d'aiguilles également en os ou en bronze; des anneaux, des bracelets, des torques, des boucles d'oreilles, des épées, des bouts de fourreau, des couteaux, des amulettes, des figurines en bronze, des tissus d'étoffes à peine travaillés, une sorte d'arc, etc., en un mot, les vestiges respectés par les siècles d'une civilisation déjà en progrès.

Toutes ces planches sont d'une belle exécution, et la netteté avec laquelle l'artiste les a reproduites ajoute encore à l'intérêt du recueil qui les renferme.

Albert TROCHON.

IV.

NOTES ET COMMUNICATIONS.

Les porches de nos églises, à propos du porche de Bosc-Bordel (Seine-Inférieure).

Tout le monde sait ce que c'est que le porche d'une église. Chacun connaît ce corps avancé qui précède le portail et qui, selon les temps, a pris le nom de *porche*, d'*aître* ou de *parvis*. Les porches, rares dans les villes, sont communs dans les campagnes. Cependant ils disparaissent tous les jours, et, comme on n'en construit aucun, on ne saura bientôt plus ce que c'est qu'un porche d'église. Quelques-uns, toutefois, sont de vrais objets d'art et méritent d'être conservés pour la postérité. C'est un de ces derniers que nous décrivons ici, et, à cette occasion, nous demanderons au lecteur la permission de lui donner les états de service des porches. Ce sera la meilleure manière de faire l'oraison funèbre de ce vieux témoin de l'ancienne liturgie.

C'est dans les Pères de l'Église, les conciles, les synodes, les liturgies, les anciennes coutumes, que nous puiserons l'histoire des porches. D'après les Pères, le parvis des églises contenait des puits, des bassins, des fontaines, où les fidèles pouvaient se purifier avant de pénétrer dans le lieu saint. C'est à cette pratique qu'ont succédé nos bénitiers, que l'on voit parfois dans les porches, mais le plus souvent à l'entrée des églises.

Ces formes préliminaires et préparatoires, qui, pour les fidèles adultes, n'étaient qu'une figure et une allé-

gorie de la pureté nécessaire pour entrer dans les églises, devenaient une réalité pour les catéchumènes et les enfants non baptisés. D'après certains auteurs, les anciens baptistères ont été placés dans le parvis des églises. C'était là qu'étaient les fontaines et les bassins de la régénération. C'est dans le parvis de Notre-Dame de Rouen, à la *fontaine de la Trinité*, que furent régénérés deux scandinaves célèbres : Rollon, duc de Normandie, et saint Olaf, premier roi chrétien de Norwége.

Dans ces parvis, on avait élevé des chapelles circulaires, dédiées à saint Jean, le premier des baptistes. Ces chapelles, à cause de leurs formes, portèrent le nom de *Saint-Jean-le-Rond.* C'étaient là les anciens baptistères, dont il reste encore de brillants spécimens en Italie. Plus tard, aux XII[e] et XIII[e] siècles, quand il n'y avait plus que des enfants à baptiser, on introduisit la cuve baptismale dans l'intérieur des églises. Toutefois on continua à faire, dans les porches et dans les parvis, les exorcismes et les prières préparatoires au sacrement de baptême. Aussi, dans l'ancienne liturgie de Rouen, le prêtre disait-il à l'enfant : « Entrez maintenant dans le temple du Seigneur, afin d'obtenir vos droits à la vie éternelle : *Ingredere in templum Domini.* »

Les porches et les parvis étaient surtout utiles aux catéchumènes, qui, n'étant pas encore admis au baptême, ne pouvaient participer avec les fidèles aux mystères intérieurs. C'est là qu'ils se retiraient au moment solennel où ils étaient expulsés des saints mystères.

Avec les catéchumènes, et longtemps après encore, lorsqu'il n'y avait plus de baptêmes d'adultes, les porches ou parvis servaient aux pénitents astreints à la pénitence publique ou canonique. C'est ici que tout le

moyen-âge les a vus, pieds nus, la tête découverte, dans leur costume pauvre et leur attitude humiliée, demandant pardon à Dieu et aux hommes, et implorant, par leurs prières, la pitié des fidèles assez heureux pour entrer dans le temple. C'est là aussi que s'opérait leur réconciliation, et cette touchante cérémonie avait lieu le *jeudi saint*, appelé pour cela le *jeudi absolu*. Tous étant à genoux et prosternés, le prêtre récitait publiquement les sept psaumes de la pénitence et il prononçait cette absolution générale qui était l'amnistie de l'Église.

Une autre sorte de *catéchumènes*, ou de pénitents, a rempli nos porches dans les trois derniers siècles. Nous voulons parler des mariages mixtes, que nous croyons y avoir été longtemps célébrés. Au XVIe siècle, l'Église de France fut affligée par l'hérésie de Calvin, qui lui enleva un grand nombre de ses enfants et rendit si difficiles les principaux actes de la vie civile, alors confondue avec la vie religieuse. Une tolérance bien entendue en faveur des personnes autorisa les alliances mixtes. Nous croyons que les premiers mariages de ce genre eurent lieu dans les porches, dans les parvis, devant le portail des églises. Aujourd'hui encore, ces alliances se contractent dans les sacristies, afin d'être à l'abri des intempéries des saisons. Mais, chez nos rudes ancêtres, la cérémonie avait lieu devant la porte des églises, et naturellement dans le porche, quand il y en avait un. Nous avons toujours entendu dire que le mariage d'Henri IV avec Marguerite de Valois avait été célébré devant le portail de Notre-Dame de Paris. C'est là aussi qu'en 1837 fut contracté celui du duc d'Orléans, lorsqu'il épousa la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwérin.

Aux yeux de la foi chrétienne, les pauvres sont les portiers de l'église triomphante. Afin de remplir ici-bas leur ministère, il est naturel qu'ils soient aussi les portiers de l'église militante. C'est pour cela que, dans les vestibules des anciennes églises, on voyait des pauvres mendier à l'entrée de la maison de Dieu. On les y voit encore de nos jours, plus rarement toutefois à cause de la suppression de la mendicité. Mais autrefois, le porche était par excellence la demeure du pauvre. On peut avoir une idée de ce qui s'y pratiquait communément par ce que l'on voit encore dans quelques lieux, en certains jours de pélerinages, lorsque la foule se précipite vers les reliques et les images des saints protecteurs. Les pauvres, alors, ne manquent jamais de vous faire traverser une double haie de mendiants, d'infirmes et de blessés, formant ainsi le péristyle de l'église.

Nos pères envisageaient encore les porches ou parvis de nos églises sous un autre point de vue. Les considérant toujours comme l'entrée du ciel, ils voulurent y être inhumés et y reposer comme dans l'antichambre du paradis. Dans les premiers temps du christianisme, lorsque l'on n'osait se faire inhumer dans les basiliques, les empereurs de la famille de Constantin se firent déposer à l'entrée des églises, s'estimant très-honorés d'être les huissiers des pécheurs. Des évêques firent de même, et, après eux, une foule de pieux fidèles.

Les conciles, les Pères, les liturgistes, sont d'accord sur cette tendance antique. Dans les processions, on ne manquait jamais d'encenser les corps de ceux qui reposaient dans ces enceintes sacrées. Le portique de l'église Saint-Pierre de Vienne était tout chargé de sépultures illustres. On en a trouvé beaucoup dans l'é-

glise d'Arcy-Sainte-Restitute. En Normandie, nous avons constaté, pour les XIe, XIIe et XIIIe siècles, un grand empressement à se faire inhumer dans les porches de nos églises. En 1859 et en 1860, dans le parvis de l'église d'Étran, près Dieppe, nous avons trouvé une vingtaine de cercueils de pierre, alignés et comme formant pavage. En 1861, devant l'église du Petit-Appeville, nous avons rencontré plusieurs cercueils de pierre et des corps avec vases funéraires. De 1855 à 1860, nous avons reconnu bon nombre de sépultures de pierre devant les églises de Bouteilles et de Bouxmesnil, près Dieppe. Par ces exemples, nous sommes convaincu qu'il en est de même du portail de toutes les anciennes églises.

Outre nos morts, qui sont des reliques fort respectables, les auteurs ecclésiastiques racontent que, dans certaines cérémonies, on exposait dans nos porches les restes vénérés des saints. On comprend que, pour tous ces motifs, les conciles, les synodes, les lettres pastorales aient formulé des canons et édicté des peines sévères contre ceux qui vendraient et trafiqueraient dans les porches de nos églises. Au point de vue de la vénération et du respect, on les assimilait aux églises elles-mêmes. On allait même jusqu'à interdire d'y étaler et d'y vendre des livres, des chapelets, des médailles, des cierges, des chandelles, des rosaires et des insignes de pélerinage. Ces défenses, qui faisaient loi pendant l'année, perdaient leur rigueur les jours de pélerinages et de fêtes patronales, lorsque de toutes parts les foules se précipitaient vers les saints lieux.

Mais il est dans le diocèse de Rouen un genre de trafic qui s'est toujours pratiqué et qui se pratique encore dans les porches de nos églises : c'est la vente

de l'excédant des pains bénits et à bénir, offerts par les fidèles, les corporations et les confréries. Cette vente a lieu au profit de l'église, et, pour beaucoup de chapelles et d'églises, c'est leur plus grande ressource et leur meilleur entretien. Nous ne nous sentons pas le courage de blâmer une coutume pieuse et naïve qui a survécu à la ruine de tant d'institutions disparues.

Puisque nous en sommes sur les coutumes oubliées et sur les habitudes perdues, les porches sont des vieillards qui ont beaucoup à nous raconter sur ce sujet. Ils ont vu passer tant de générations ! Ils pourraient nous dire que, dans certaines localités, on y lisait, après les offices, les contrats intéressant le public. On y faisait les publications et les annonces, parce que le dimanche était un jour de réunion du peuple, et que l'église était le seul lieu où l'on pût parler à tout le monde.

En Bretagne, nous avons encore vu, dans le parvis de l'église de Carnac, une pierre que le peuple appelle *Menbanet* (la pierre du publicateur), et à Étretat, dans mon enfance, j'ai entendu crier des choses perdues ou à vendre sous le porche et dans l'aître de l'église.

Afin d'éviter les déplacements et d'économiser les allées et venues, le moyen-âge avait imaginé de tenir les plaids dans les porches. Après la messe, chacun apportait sa redevance féodale due pour son champ ou pour sa maison au premier propriétaire du sol ; car, on le sait, à cette époque, il n'y avait point de terres sans seigneur.

Comme la plupart de nos porches sont munis de bancs en bois, en pierre ou en maçonnerie, nous ne serions nullement surpris qu'on y ait tenu autrefois ces assemblées syndicales, à *l'état de commun,* qui, dans nos

villages, précédèrent les mairies, instituées ou rétablies seulement par la Révolution de 1789. Il est également très-vraisemblable qu'on y a tenu les réunions de fabrique, qui, d'après les statuts épiscopaux du XIIIe siècle, devaient avoir lieu trois fois par an en pleine paroisse : « *In plena parochia ter in annum.* » Nos porches normands nous paraissent avoir été éminemment favorables à l'exercice de cette juridiction populaire.

De son côté, M. l'abbé Barbier de Montault assure en avoir trouvé la preuve dans les églises de Maine-et-Loire, qu'il a toutes parcourues. « Maintes fois, dit-il, j'ai rencontré en avant de nos églises rurales des porches en charpente, vulgairement appelés *ballets,* et les actes m'ont appris que là se réunissaient les notables de la paroisse à l'issue de la grand'messe, pour y délibérer à l'état de commun. Aussi tout autour y avait-on établi des bancs de pierre » (*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* année 1869, p. 283). L'étude des archives paroissiales nous apprendrait bien des choses sur les faits qui se sont passés dans les porches, soit qu'ils aient été réguliers ou accidentels : c'est ainsi que, parcourant les registres de baptêmes au XVIIe siècle, nous avons reconnu que plusieurs enfants abandonnés ont été déposés dans le porche et recueillis là par quelque saint Vincent de Paul du lieu. C'était le temps où cet apôtre de la charité fondait dans les villes ces maisons d'enfants-trouvés que l'on ferait si bien de rouvrir.

Nous aurions encore mille choses à dire sur le rôle des porches, des aîtres, des parvis, des portiques, des vestibules au moyen-âge. N'était-ce pas là encore que se passait tout service religieux, lorsque l'interdit ou

l'excommunication venait à frapper une ville, une province, une nation, de son redoutable anathème? L'église, alors hermétiquement fermée aux chants et à la prière, était aux yeux des populations comme un grand tombeau muet qui ne laissait pas sortir de ses flancs le moindre signe de vie. Les inhumations, les baptêmes, les mariages se faisaient aux portes. Les quelques prières permises se murmuraient sous les portiques des temples, devenus silencieux comme la tombe. Les porches alors étaient les seules églises et l'unique intermédiaire entre Dieu et l'homme, entre la terre et le ciel. Deux processions célèbres de l'année chrétienne s'arrêtaient dans les porches et les parvis pour leur station annuelle. L'une était celle des Rameaux, figurant l'entrée triomphante de Jésus dans Jérusalem. C'est là que le prêtre prononçait cet émouvant *Attollite portas*, qui toute la vie retentit dans nos oreilles d'enfant. C'est là aussi que la procession stationnait le jour de l'Ascension et que deux chantres, montés dans les galeries, adressaient aux fidèles, représentant les apôtres, ces paroles sorties de la bouche des anges : « *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum?* »

Ce chant du *Viri Galilæi* avait fait appeler la tribune *galerie* et le porche *Galilée*. Ce nom de *Galilée* se retrouve surtout en Angleterre, et le moyen-âge l'avait appliqué à plusieurs cathédrales et abbayes, notamment aux églises de Durham, de Lincoln et d'Ely. A Caudebec, en Normandie, on appelle *Viri Galilæi* la galerie où le jour de l'Ascension les chantres entonnaient ce répons célèbre. Le bréviaire des Chartreux de 1560 appelle encore *Galilée* le parvis qui précède le lieu saint.

Maintenant que nous avons fait connaître les diffé-

rents usages des porches, selon les siècles et selon les pays, disons un mot de leur histoire architecturale.

Nous ne savons au juste quand a commencé l'usage des porches proprement dits. Il est vraisemblable qu'ils auront succédé aux parvis ou aîtres, qui furent toujours usités dans l'Église. A vrai dire, nous ne connaissons pas de porche roman. Nous ignorons s'il en existe quelque part (1) et même s'il en a jamais existé. Nous connaissons quelques porches du XIIIe siècle. Il y en a notamment au côté méridional de l'abbaye de Fécamp, de la collégiale d'Eu et de l'église prieurale d'Auffay. Il en existe au portail nord de St-Nicolas d'Ibermond. Nous pourrions presque considérer comme tel les voussures profondes qui décorent les portails des cathédrales de Reims, de Chartres et d'Amiens, ainsi que d'un grand nombre de basiliques du même temps. Mais le portique de Notre-Dame de Dijon est trop remarquable pour n'être pas cité. Je connais un porche du XIVe siècle au nord de l'église St-Jacques de Dieppe et au midi de l'abbaye de St-Ouen de Rouen. Le même siècle avait projeté un porche à l'entrée de cette basilique ; il fut détruit en 1845. La ville de Rouen montre de charmants porches en pierre sculptée, du XVe siècle, à l'entrée des églises de St-Vivien, de St-Maclou et de St-Vincent ; n'oublions pas ceux qui se voient aux portes des églises du Tréport et de Harfleur.

Mais c'est assurément le XVIe siècle qui a construit le plus de porches dans nos églises. Nous en connaissons de cette époque construits en bois ou en pierre, et qui sont de vrais travaux d'art. Je citerai de ce nombre les porches de Ry, de Bosc-Bordel, de Neufbosc, de St-

(1) On nous a cité un beau porche roman à la cathédrale d'Autun.

Paër, d'Épinay-sur-Duclair et de Hodeng-en-Bray (Seine-Inférieure).

Le XVII[e] siècle en a élevé un grand nombre en bois sculpté, témoins ceux d'Auppegard et de Bully, en Normandie.

Le XVIII[e] siècle, loin de les détruire, les multipliait encore parmi nous. Toutefois, nous avons à reprocher à l'année 1780 la destruction du porche d'Arques, qui était en pierre.

C'est le XIX[e] siècle qui a fait aux porches une guerre acharnée et qui la continue jusqu'à extermination. Nous pourrions dresser un nécrologe de tous ceux qui meurent chaque année, et nous aurons toutes les peines du monde à en conserver quelques-uns comme spécimens de coutumes qui ne sont plus et d'une liturgie qui s'en va. Ce ne sera qu'à titre de monuments historiques et avec toute la complaisance de nos confrères que nous conserverons les porches de Rebots, de Ry et de Bosc-Bordel, afin de donner à la postérité une idée de ces monuments que nous regrettons.

Nous terminerons ce travail en décrivant le porche de Bosc-Bordel, dont nous croyons avoir assuré l'existence en le faisant classer comme monument historique et en mettant son entretien à la charge du département.

Ce porche est une charpente en bois, recouverte de tuiles. A la base, sont des murs hauts d'environ un mètre et imitant une mosaïque de caillou noir et blanc. La forme de l'entrée présente une abside triangulaire. Les poteaux en bois sont tous décorés de statues. Dans les intervalles, descendaient des ornements découpés et se plaçaient des torsades qui ont disparu. Les poutres transversales qui soutiennent le toit sont décorées de

dragons à la gueule béante. Une vigne élégante, symbole du peuple chrétien, décore la corniche.

Parmi les statues qui soutiennent les poteaux formant colonnes, je distingue saint Nicolas avec ses trois clercs, saint Michel avec son dragon, saint Jean, saint Sébastien, sainte Anne et sainte Catherine.

Mais la partie la plus intéressante, c'est le grand bas-relief sculpté qui décore l'entrée. Malheureusement il a été grandement usé par la pluie et les vents. Malgré cela, il offre un vif intérêt. On y voit, ce qui se reproduisait souvent dans les églises du moyen-âge, une représentation de l'enfer et du paradis, une résurrection générale avec le jugement dernier. C'est là un sujet fréquent sur les tympans de nos grandes basiliques. Pour ne citer que des édifices connus de tous, nous indiquerons les cathédrales de Rouen et de Paris, les églises de Saint-Maclou de Rouen et de Saint-Jacques de Dieppe.

Sur le porche de Bosc-Bordel, on voit les morts sortir de leurs tombeaux à la voix des anges qui sonnent de la trompette. Dans un des angles de cette composition, on remarque une barque où rame un nocher, passant sur un fleuve les corps ressuscités. C'est là une réminiscence classique de la barque à Caron. Elle se trouve bien à Rome sur le jugement dernier de Michel-Ange. Au milieu du tableau est le Christ assis, prêt à juger le monde. Autour de lui sont rangés les plus grands saints du paradis. Voici de quelle manière M. l'abbé Decorde complète la description de ce bas-relief : « Du sommet de la scène, on voit le souverain juge, plein de puissance et de majesté, ayant à ses côtés deux anges qui réunissent les hommes au son de leurs trompettes.

« Dans le bas, est la foule ressuscitée, en proie à

la consternation. Aux pieds du juge, un ange tient d'une main une épée flamboyante, et de l'autre les balances de l'éternelle justice, destinées au pèsement des âmes. Les justes sortent du plateau de droite, sous une forme svelte, et comme spiritualisés, pour aller au paradis. Les réprouvés tombent du plateau de gauche, attirés par un démon, pour aller en enfer. La Sainte-Vierge, à genoux auprès de son divin Fils, lui présente les élus, qui sont reçus à la porte du ciel; et saint Pierre, muni de ses clefs, les introduit dans la béatitude céleste, par le ministère des Anges. Le paradis est figuré par une espèce de palais dans lequel on voit les élus occuper diverses places.

« L'enfer est à gauche. On voit, à genoux, aux pieds de Jésus-Christ, un réprouvé qui demande grâce en rappelant quelques bonnes œuvres qu'il a faites. Mais cette prière trop tardive est repoussée. Satan, muni d'un long croc, préside à la scène de désolation au milieu de laquelle il retrouve ceux qu'il avait séduits. Puis on voit plusieurs démons occupés à recueillir leurs victimes dans la funeste Babylone, où ils ont établi leur demeure. Un de ces démons étreint un damné par le cou et le met dans la hotte d'un autre démon qui pousse une brouette chargée de réprouvés. Il la renverse à la porte de l'enfer, au milieu de plusieurs autres damnés qui frémissent à la vue de leurs supplices. Enfin, on voit, dans le bas, une chaudière remplie d'un liquide bouillant, au milieu duquel se débat la multitude des damnés, confiés à la garde d'un démon, qui retient avec un crochet ceux qui cherchent à sortir de ce séjour, où ils doivent brûler pendant toute l'éternité.

L'abbé Cochet.

Le château de Courteilles. — L'église d'Épaignes et sa statue de saint Christophe. — Les confréries de charité, par R. Bordeaux.

MESSIEURS,

La Normandie, on l'a dit souvent, est la terre des églises et des châteaux. Nulle part, en effet, on ne voit jaillir du sol une plus riche collection de ces monuments qu'élevèrent la foi ou l'art de nos pères ; nulle part le livre de l'archéologie ne renferme d'aussi nombreux ni d'aussi précieux feuillets. Il n'est donc pas étonnant que chacun de ces édifices soit devenu l'objet d'une étude intéressante et ait provoqué des recherches approfondies. Le normand est fier de son pays et ne sait rien négliger de ce qui peut contribuer à le faire mieux connaître et mieux apprécier. Tantôt ce sont des auteurs d'ouvrages de longue haleine qui, fouillant dans les souvenirs d'autrefois, racontent aux générations nouvelles le passé triste ou glorieux des monuments qu'ils déchiffrent ; tantôt de courtes monographies propagent et vulgarisent la connaissance des beautés qu'on y distingue et des faits principaux auxquels ils doivent leur renommée.

Ce sont trois notices de ce genre que notre savant confrère, M. Raymond Bordeaux, a fait paraître dans l'*Almanach-Annuaire du département de l'Eure* pour les années 1867 et 1868. Quoique fort concises, elles apportent leur pierre à l'histoire générale de la province.

I.

Vers l'extrémité méridionale du département de

l'Eure, au pays du Perche, entre Verneuil et Nonancourt, s'élevait encore, il y a une vingtaine d'années, le beau château de Courteilles.

Jacques-Dominique Barberye, marquis de Courteilles, conseiller d'État, ambassadeur, l'un des six intendants des finances, le fit bâtir, au milieu du dernier siècle, sur les ruines d'un vieux donjon féodal, dont les princes furent connus au moyen-âge. Le célèbre normand Matthieu, peut-être Antoine-Michel Carpentier ou Lecarpentier, le constructeur du Palais-Bourbon et de l'Arsenal, en fut l'architecte. Son aspect était grandiose, mais, semblable en cela à celui d'une foule de châteaux élevés au XVIIIe siècle, sans originalité. Comme le château voisin de La Ferté-Vidame, élevé par le même artiste et aujourd'hui en ruines, il était en partie construit en briques avec encadrements de pierre. On lui avait donné la forme d'un fer à cheval. Sur le fronton du pavillon central apparaissaient sculptées les armes du fondateur.

M. R. Bordeaux visita cet édifice à l'automne de 1849. La notice qu'il lui consacre dans l'*Annuaire de l'Eure* retrace son état à cette époque.

Les appartements n'offraient rien de bien curieux au point de vue historique. La salle à manger, avec son gigantesque poële de faïence blanche, et la chambre à coucher de Madame de Mortemart, fille du marquis de Courteilles, qui avait consacré vingt années de patience à l'orner de fines broderies à l'aiguille répétant partout le même dessin, méritaient d'être signalées. On y voyait encore, dans de beaux salons, quelques marbres curieux, notamment des chambranles de cheminée qui tous n'ont pas péri, de jolis portraits des membres éminents de la famille, de fines peintures de Chardin et d'Oudry, des lustres à pendeloques de cristal, enfin

les riches collections de la bibliothèque. Dans le parc aux splendides avenues, se dressait un obélisque élevé à la mémoire du duc de Richelieu, le créateur d'Odessa, par sa femme, petite-fille de Jacques-Dominique Barberye, qui passa sa vie à Courteilles. La duchesse avait aussi fait graver une inscription sur l'autel de la chapelle en l'honneur de son neveu, Ernest d'Aumont, mort au champ d'honneur, et édifier, dans les massifs des jardins, de petites rotondes en souvenir de ses parents défunts.

Le château de Courteilles fut vendu à des spéculateurs et détruit l'année même de la visite de M. R. Bordeaux.

II.

La vaste église de St-Antonin d'Épaignes, dans l'arrondissement de Pont-Audemer, ne se recommande pas par une haute antiquité. Sa construction ne remonte guère au-delà de la Renaissance; mais elle n'en mérite pas moins la visite du touriste et de l'archéologue. De belles verrières, sur l'une desquelles s'épanouit le glorieux blason de la vieille Normandie, ornent dans sa partie méridionale d'assez élégantes fenêtres de gothique flamboyant. La voûte en bois de la nef est émaillée d'une foule de curieux écussons appartenant, selon toute probabilité, aux personnes et aux corporations qui contribuèrent à son établissement; on distingue à leurs insignes ceux des *tailleurs* et des *bouchers*. Mais ce qui attire surtout l'attention dans ce moderne édifice, c'est une gigantesque statue de saint Christophe, dont la tête touche au sommet de l'église. La tradition, qui attribue à ce bienheureux une taille démesurée, et la croyance populaire, qui lui reconnaît le pouvoir de sauver de tout péril pendant un jour celui qui a été

assez heureux pour l'apercevoir, expliquent sa représentation dans ces proportions colossales.

Deux ou trois statues de ce genre, dont celle de Verneuil, fort réussie comme travail, existent encore dans le département de l'Eure ; on en remarque également une assez moderne dans l'église de St-Trophime, à Arles. Il y en avait beancoup au moyen-âge, le culte de saint Christophe étant fort répandu, notamment en Espagne. La sculpture, la peinture, l'imagerie à l'envi reproduisaient la stature immense de notre bienheureux ; son gigantesque portrait se voyait dessiné jusque sur les murailles des maisons. Le colosse de la cathédrale d'Auxerre, qui ne fut démoli qu'en 1768, mesurait plus de neuf pieds de haut. Dans celle de Séville, Perez de Alesio en peignit une de 9 mètres d'élévation, et sur la façade d'une des vieilles églises de Florence, se dressait peinte également une figure du même saint, grande de plus de 20 pieds. A Paris, Hippolyte Flandrin a introduit une fort belle représentation de saint Christophe dans sa frise de St-Vincent-de-Paul. Notons en passant qu'une énorme statue de ce géant, que la tradition proclame avoir porté l'Enfant-Jésus sur ses épaules, existait autrefois à l'entrée de la Notre-Dame, mais qu'elle fut détruite en 1784 sur l'ordre même du chapitre.

M. R. Bordeaux reproduit, dans sa notice, la légende de saint Christophe, si élégamment versifiée par M. Barillot, et raconte comment sa vigueur et sa taille extraordinaires contribuèrent à lui assurer la palme du martyre.

III.

Ce fut au commencement du XVe siècle que la pensée

de procurer aux morts, principalement aux indigents, les prières dernières et une sépulture honorable, inspira l'organisation des confréries de charité. L'une des premières fut instituée à Évreux, en 1423, par l'évêque Paul Copranica, secrétaire du pape Martin V. Ces associations, qui paraissent avoir été instituées à l'imitation de celles existant antérieurement à Rome, et qui ne manquent pas d'une certaine analogie avec les compagnies de pénitents du midi, se répandirent rapidement en Normandie et jusque sur les confins de l'Ile-de-France et de la Beauce. Aujourd'hui, on en compte encore quelques-unes dans les diocèses de Rouen, d'Évreux, de Séez, et dans l'ancien diocèse de Lisieux; on n'en signale plus dans ceux de Bayeux ni de Coutances.

M. R. Bordeaux a recueilli quelques détails sur la vie de ces associations. Les confréries de charité étaient organisées sous l'égide de l'autorité paroissiale, et leurs cérémonies avaient lieu dans les églises; leur mission, par elle seule, leur interdisait l'usage de chapelles particulières. Les confrères avaient l'habitude de se faire représenter sur les vitraux et les tableaux des édifices religieux : des peintures les reproduisant se remarquent, en effet, dans un certain nombre d'églises, notamment dans celles de Conches, de Pont-Audemer, de Quillebœuf, de Saint-Pierre de Lisieux, etc. Leur trésor était bien souvent somptueux : on y admirait des croix d'argent délicatement ciselées, renfermées dans des étuis artistement façonnés, de curieux jetons de même métal, des registres enluminés, comme à la Couture de Bernay, de fines miniatures, enfin de superbes livres d'évangiles, appelés *majestés* et dont la reliure était enrichie d'ornements magnifiques.

Dès le XVIIe siècle, les charités firent graver pour elles des images spéciales d'une exécution souvent remarquable; plusieurs en distribuent aujourd'hui des copies aux nouveaux confrères. Les brevets d'agrégation, connus sous le nom d'*agréés*, et sur lesquels on constate les bons services rendus par le membre auquel ils s'appliquent, sont encore en usage dans certaines parties du diocèse d'Évreux. Ordinairement, en tête des agréés, est représenté un frère en costume de cérémonie. Les charités de Sainte-Marthe, près Conches, et de Canappeville, font lithographier des pièces de ce genre d'un volumineux format, au haut desquelles l'artiste a figuré une brillante procession de toute la confrérie.

Les confréries de charité avaient des dignitaires: l'antique, le prévôt, l'échevin, etc.; aujourd'hui, ces honneurs paraissent tombés en désuétude. Le costume des associés se compose presque partout d'une longue robe à bandes de couleurs variées, mais où dominent le noir, le blanc et le rouge. Quelques-unes de ces robes sont entièrement noires et relevées par une bordure écarlate; ainsi accoutrés, les frères ressemblent à s'y méprendre à des professeurs de droit en petite tenue. Un rabat et une toque complètent l'uniforme. Dans beaucoup d'églises, une chapelle est spécialement réservée à la charité. Pendant les offices, ses membres font des quêtes pour leur œuvre. Au moment de l'élévation, ils entourent l'autel, un cierge allumé à la main. Leurs processions embellissent les cérémonies du culte. Lors des inhumations, une somme d'argent est réservée, dans certaines localités, pour les besoins de l'association.

Les agrégations dont nous parlons ont beaucoup

dégénéré, et l'on est loin d'y retrouver intact le caractère et les *us* primitifs. Les privilèges qui leur étaient concédés ont également presque disparu, et leur utilité, en tant qu'association, réduite à un service purement matériel, parfois même salarié, se fait de jour en jour moins sentir.

Quelques-unes de ces confraternités furent instituées par des bulles pontificales. Ces documents, ainsi que les *majestés* qui renferment les statuts, les privilèges, les délibérations, la liste des membres et des bienfaiteurs, pourraient fournir de précieux renseignements sur l'histoire de nos antiques confréries de charité.

Albert TROCHON.

Lettre de M. Louis Duval.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

En classant les papiers de la sénéchaussée criminelle de Guéret, déposés aux archives de la Creuse depuis quelques années, j'ai rencontré une pièce qui, sans avoir une grande importance, m'a paru assez curieuse. Il s'agit, d'ailleurs, d'un compatriote auquel ses malheurs et le reflet d'un nom illustre donnent peut-être quelque titre à l'attention des biographes normands. C'est ce qui m'engage à vous adresser une copie de ce document, que vous pourrez communiquer, si vous le jugez utile, à la Société des Antiquaires, dans sa prochaine réunion :

Procès-verbal de capture du sieur de Saint-Pierre Dutailli, ingénieur en chef des Etats-Unis de l'Amérique, exilé à l'Ile-Bouchard, en Touraine, 3 *février* 1788.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-huit, et le troisième

jour du mois de feuverier, nous soussigné Jean-Baptiste Lécuyer, brigadier de maréchaussée, et Challes Pasquet, cavalier à la résidence de Montluçon, lieutenant de Geuret, nous avons arrêté un voyageur à nous inconnûe daprais l'avoir intérogé il nous ôrret dit se nommer *De Saint-Pierre Dutailly, natif de la paroisse de Notre-Dame de la ville du Avre-de-Grâce, province de Normandie*, et qu'il venet de lile Bouchard, provaince de la Touraine, ou il était exilée, dans la maison des Cordeliers, par ôrdre du roy, il nous a déclaré qu'il allet trouver Madame Daihmour (1) à Clermon an Auvergne, nayent poin de pasport, porteur dune ôrdre du roy, daté du 2 décembre 1785, signié du roy, et ossi porteur d'une lettre daté du 28 janvier 1785, signé le maréchal De Casdrill (2); porteur de plusieurs autres coppie de lettres, nayan que anvirons vingt-cainq sols argent nous le ôrrions constitué prisonnier esdit prisons de Montluçon, pour aitre traidui ansuite anselle de Geuret, raisons pour quoi nous avons fait notre prosei verbal que nous sertifions véritable le dit jour mois et an que desus. *Signé :* LÉCUYER et PASQUET.

« Déposé au Greffe de la Maréchaussée de Guéret, le cinq février 1788, à six heures du soir.

Signé : DAREAU.

Signalmans du dénommé sidesous :

« Agé denvirons 45 ans, taille denvirons 5 p. 4 pouces, les cheveux noir grisonné, sousil noir, les yeux brun, visage long, un peu ridée, manton pointu mainse de

(1) Hémecourt.
(2) Castries.

corps, vetû dun habit veste de nanquin, coulleur gris foncée, cullote de calmande ecarlate, chaussée an bas de soy, des boucles argent dôré, mauvai chapaux rabatû.

« *Etat des efait trouvé dudit sidesous :*

Deux rasoirs an nargent chacun,
Un per de sisaux,
Un coutaux à manche divoir blanc,
Deux chemises une garnie dune dantelle,
Trois mouchoirs de poche,
Deux colles,
Deux pairs de connesons,
Une pair de bas de sois,
Une ôrdre du roy,
Une lettre de monseigner le maréchal de Castrille,
Et plusieurs copie de autres lettres,
Une bonbonnière garnie.

Du 19 mars 1788, est parti pour être reconduit à l'île Bouchard. »

Il résulte de ce document qu'un voyageur inconnu, se disant *ingénieur en chef des Etats-Unis de l'Amérique*, et nommé de Saint-Pierre Dutailly, fut arrêté, le 3 février 1788, par la brigade de la maréchaussée de Montluçon, et traduit successivement dans les prisons de cette ville et dans celles de Guéret. Je n'eus pas de peine à deviner qu'il s'agissait probablement de quelque membre de la famille de Bernardin de Saint-Pierre, et, en consultant la notice biographique donnée par Aimé Martin, en tête des œuvres de ce grand écrivain, je trouvai la justification de l'identité de personnage

avec un frère de Bernardin, portant en effet le nom de Dutailly.

Comme l'auteur des *Études de la Nature*, Dutailly eut une existence des plus aventureuses. Il prit part à la guerre d'Amérique et accepta une mission en Géorgie, où il se signala contre les Anglais, dit Aimé Martin, et reçut le titre d'ingénieur en chef. Accusé injustement de trahison, le malheureux Dutailly fut jeté dans un cachot, d'où il ne sortit que pour être conduit en France et enfermé à la Bastille. Bernardin de Saint-Pierre écrivit un mémoire en sa faveur, et, grâce à la protection de Franklin, réussit à obtenir sa mise en liberté. « Représenté comme un traître, il s'était vu enlever son état, sa fortune, son honneur, et l'espérance d'obtenir la main de celle qu'il aimait. Sa raison ne put résister à tant de pertes, et il ne sortit du cachot que pour tomber dans les accès d'une noire mélancolie; sa fureur n'enfantait que des projets sinistres; il voulait retourner à Saint-Domingue, se venger et mourir. » Un accident épouvantable, dont le malheureux Dutailly fut la cause involontaire, acheva d'égarer sa raison... Bernardin de Saint-Pierre, quoique lui-même alors presque sans ressources, continue jusqu'à la fin à pourvoir à ses besoins, d'après Aimé Martin.

On voit, par le document ci-joint, que Dutailly avait été interné au couvent des Cordeliers, à l'Ile-Bouchard, et qu'ayant réussi à s'échapper, il fut ramené de Montluçon, d'où il espérait se rendre à Clermont, chez M[me] d'Hémecourt, à Guéret, et de là reconduit à l'Ile-Bouchard, après quelques semaines de détention.

Comme vous le voyez, ma découverte ne fournit qu'un détail de minime importance, relativement à un personnage qui lui-même n'a pas joué un rôle bien

marquant dans notre histoire. A titre de curiosité, j'ai cru néanmoins pouvoir vous communiquer ce document, d'autant que j'ai trop rarement l'occasion de payer ma dette aux Antiquaires de Normandie par quelque communication relative à l'histoire de ce pays.

Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Louis DUVAL.

Lettre de M. l'abbé Cochet.

Rouen, le 9 avril 1871.

MONSIEUR ET CHER SECRÉTAIRE,

Je dois vous avoir déjà écrit, il y a quelque temps, pour vous demander des nouvelles de notre chère Société; peut-être ma lettre ne vous est-elle pas parvenue, car je n'ai reçu aucune réponse et je vous sais scrupuleux et exact.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien plaider la cause du théâtre de St-André-sur-Cailly. La Société des Antiquaires de Normandie ne saurait abandonner un des monuments antiques de cette province, un monument auquel se sont intéressés MM. Auguste Le Prévost, Deville et Gaillard, les fondateurs de cette Compagnie.

En ce moment, les allocations gouvernementales et départementales nous font défaut. Nous voici comme en Angleterre, où le gouvernement ne se mêle de rien. Tout est laissé à l'initiative particulière. Dans ce grand pays, les associations opèrent des prodiges, et l'archéologie britannique est entièrement leur œuvre. — Avec des révolutions comme celles qui nous travaillent sans cesse, il semble que nous devions bientôt

en être réduits à ne compter que sur nous-mêmes. C'est alors que nous aurons à bénir nos sociétés archéologiques de province, car nous n'aurons plus à compter que sur elles. En attendant, cher Monsieur, je vous prie, dans ce *jour de résurrection,* de vouloir bien plaider la cause des gens que je ressuscite.

A propos de résurrection, j'ai eu l'occasion de sonner la trompe de la résurrection générale dans un ancien cimetière de l'abbaye de St-Ouen de Rouen. — Le cimetière, délaissé depuis le XVIe siècle et peut-être dès le XVe, m'a fourni quatre ou cinq couches de sépultures ou de tombeaux. J'ai rencontré là une *assise de cercueils mérovingiens,* une *couche de grands tombeaux carlovingiens,* une *double couche de tombeaux capétiens* (XIe, XIIe et peut-être XIIIe siècles), enfin, une *assise des XIVe et XVe siècles.* Vous voyez que j'avais tout le moyen-âge sous les yeux, et remarquez que cette nécropole séculaire s'était installée sur un édifice romain, dont j'ai rencontré les tuiles, les poteries, les médailles et les colonnes.

Je me propose de vous [adresser] un mémoire détaillé sur cette nécropole chrétienne, rare et digne du plus grand intérêt.

J'ai passé dans cette fouille les tristes jours du mois de mars, qui, à Rouen, nous ont apporté des émotions si pénibles et si diverses.

Veuillez, cher Monsieur, me croire tout à vous.

L'abbé COCHET.

Note de M. de Brécourt, déterminant l'emplacement où ont été découvertes les poteries qu'il offre à la Société.

En 1855 et 1856, pendant le cours de la campagne

de Crimée, une occupation militaire des environs d'Athènes par des troupes françaises était devenue la conséquence du mauvais vouloir déclaré du gouvernement grec à notre égard.

Le débarquement de nos soldats avait eu lieu sans coup férir, et leur passage dans l'Attique n'eût pas laissé de trace si l'amiral Bouët-Willaumez, qui les commandait, n'avait songé à prêter leur concours à l'amélioration matérielle des abords du Pirée.

Grâce aux travaux de l'infanterie de marine, la *Place de France* avait d'abord été tracée et nivelée dans l'intérieur de la ville, et plus tard une route carrossable fut ouverte dans la direction du mouillage de Salamine.

Ce fut parmi les terrassements opérés dans cette dernière entreprise que la pioche mit à découvert un grand nombre de tombeaux anciens, dans lesquels furent trouvés beaucoup de vases funéraires.

Ceux que vous avez bien voulu accepter pour le musée des Antiquaires de Normandie n'ont pas d'autre origine.

De Brécourt.

Notice sur une pierre-limite de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Les grands travaux opérés à Rouen, dans ces dernières années, ont mis en évidence les vieux murs de pierre qui formaient l'enceinte monastique de l'abbaye de Saint-Ouen. Sur ces vieilles murailles, qui ont bordé quelque temps la *rue des Faulx*, on a pu remarquer un écusson, sculpté sur pierre, qui présentait les restes de trois fleurs de lis, armes de la France. Cet écusson, qui était également celui du royal monastère, était

croisé d'une clef et d'une épée, attributs de saint Pierre et de saint Paul, patrons de la célèbre abbaye. Surmontant l'écu fleurdelisé, on voyait une crosse abbatiale qui spécifiait nettement le sens de cette pierre : c'était une borne parlante des propriétés de l'abbaye. La même chose se voyait aussi à Jumiéges. Tous les patrons étaient également saint Pierre et saint Paul. Dans les ruines de l'église abbatiale, M. Lépel-Cointet a réuni et conservé plusieurs bornes de pierre que nous croyons du XVIIe siècle. Sur elles sont sculptées deux clefs en sautoir, ou une clef et une épée croisées.

A Rouen, la pierre qui nous occupe est malheureusement un peu usée. Malgré cela, elle présente un grand intérêt comme coutume monastique d'une part, et comme monument archéologique de l'autre.

Nous croyons que cette pierre-limite (bound-stone, comme disent les Anglais) remonte au moins au XVe siècle. Nous la supposons de l'époque anglo-française, période agitée, où les propriétés de l'abbaye avaient besoin d'être clairement déterminées. La forme de la crosse, celle de la clef et de l'épée indiquent assez le temps des Charles, qui est aussi l'époque de la construction de l'église.

Les vieux murs de St-Ouen ayant été démolis au mois de novembre dernier, pour l'agrandissement du jardin municipal, M. Beaucantin a eu soin de réserver cette épave de la féodalité. M. le maire de Rouen a bien voulu offrir ce curieux monument au musée d'antiquités, qui le conservera avec soin.

La coutume des pierres-limites (bouandaries-stones) n'est pas nouvelle pour les maisons monastiques, et nous savons que, parmi nous, elle a duré jusque dans ces derniers temps. Nous la trouvons pratiquée en An-

gleterre dès le VIIIe et le Xe siècle. Saint Gothale, abbé de Croyland, mort en 734, limita les possessions de son abbaye au moyen de croix de pierre, dont une existait encore en 1772. La Société des Antiquaires de Londres, qui nous fait connaître ce monument, nous offre une croix grecque ou croix mérovingienne. On a cru lire sur la base : « Hanc petram Gothalcus habet metam » (1). L'histoire, d'accord avec les monuments, parle du chancelier Turquetil, qui, au Xe siècle, aurait fait restaurer ces croix-limites : « Cancellarius Turketellus jussit cruces lapideas terminorum renovari » (2).

Les dernières preuves que nous connaissions de cet usage monastique, ce sont d'abord les bornes-limites de l'abbaye de Jumiéges, dont nous avons déjà parlé. Ce sont aussi les pierres avec inscription que l'on trouve sur les anciennes maisons de Paris. L'antiquaire, qui nous a cité ce dernier fait, avait eu l'occasion d'observer plusieurs fois ces marques de propriété. Les maisons qui appartenaient au chapitre de Notre-Dame étaient marquées N. D.; celles des Chartreux portaient un C; celles de l'abbaye de St-Victor, S. V.; celles de Ste-Geneviève, S. G. E.; celles de St-Martin-des-Champs, S. M., et celle de St-Germain-des-Prés, S. G. N.

Au département de la Seine, nous pouvons joindre celui de l'Yonne, grâce au *Répertoire archéologique* de ce pays, récemment publié par le gouvernement français. Nous savons que la célèbre abbaye de Pontigny avait aussi des bornes-limites comme les monastères de Paris. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le savant recueil rédigé par M. Quentin : « Sur le bord du

(1) *Archæologia*, vol. III, p. 96, et vol. VI, p. 378, pl. XIV.
(2) *Ibid.*, vol. V, p. 101-104, pl. VI.

chemin de Nitry à Formency, à 2 kilomètres de Villiers et à droite, s'élèvent deux bornes finagères hautes de 80 centimètres. Sur la face nord, on lit : S. E. avec une crosse au milieu. Ce sont les armes de l'abbaye de St-Edme de Pontigny (1). »

On peut dire que cette coutume s'étendait aux propriétés ecclésiastiques en général. A Dieppe, nous avons connu et nous connaissons encore plusieurs maisons qui ont appartenu à la chapelle de St-Sauveur de Longueil, fondée dans l'église St-Jacques. Toutes portent, gravées sur une pierre de grès, les quatre initiales suivantes : S. S. D. L. (St-Sauveur de Longueil). De ce nombre, nous pouvons citer les numéros 3 et 49 de la *rue de l'Épée*, le numéro 30 de la *rue de la Marinière*, les numéros 9 et 11 de la *rue de l'Ancienne-Poissonnerie*, le numéro 50 de la *rue du Haut-Pas*, le numéro 3 du *quai Henri IV*. Ces maisons avaient été données à la chapelle pas ses fondateurs, les châtelains de Longueil. L'acte de donation remontait à 1300, et la célèbre famille de Longueil conserva longtemps le droit de banc, de patronage et de tombe.

Comme une chose conduit presque toujours à une autre, ceci nous remet en mémoire un fait curieux, que nous avons eu l'occasion de consigner dans notre *Histoire des églises de l'arrondissement d'Yvetot*.

Avant la Révolution, la paroisse de Clipauville appartenait en grande partie à l'archevêque de Rouen. Un ancien registre de l'archevêché, aujourd'hui déposé aux archives départementales de la Seine-Inférieure, nous apprend que, sous Louis XIV, ces maisons de propriété ecclésiastique étaient marquées d'une croix.

(1) *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 262.

C'était pour les habitants du lieu et pour les agents du fisc le signe de l'allégeance épiscopale (1). Des personnes instruites m'ont assuré que ce signe était généralement usité pour tous les vassaux du Clergé. Nous connaissons çà et là bon nombre de maisons dont le pignon est marqué d'une croix en briques et en silex. Nous pensions tout d'abord que c'était pure fantaisie du propriétaire ; il n'en était rien : c'était une marque féodale et le signe d'une exemption ou d'une redevance seigneuriale.

M. de Beaurepaire, le savant archiviste de la Seine-Inférieure, nous apprend, dans les *Notes et documents concernant l'histoire des campagnes de la Haute-Normandie,* que, comme les fiefs, « les terres d'aumônes étaient distinguées des autres par une croix », afin d'avoir droit aux exemptions (2).

Le même paléographe a bien voulu nous communiquer plusieurs pièces relatives aux maisons croisées. La première concerne Clipauville et les maisons que l'archevêque de Rouen y possédait en 1673. Il s'agit d'une ordonnance imprimée de Mgr Rouxel de Médavy et de son sénéchal et garde du scel temporel, « des aumônes de l'archevêché. » Elle porte que : « Tous les tenants de Clipauville qui ont fait abattre les croix qui avaient été de tout temps immémorial sur le haut de leurs cheminées ou toit pour marque visible de teneur, ou qui en étaient tombées par vétusté ou par la violence des vents, seraient condamnés à les faire rétablir dans le mois. »

Dans tout le diocèse de Rouen, il existait des maisons

(1) *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. Ier, p. 326, 2e édit.
(2) Page 199.

croisées. Nous en citerons seulement quelques-unes révélées par un document du XVIe siècle.

Dans le doyenné d'Aumale, toutes les maisons d'aumônes et presque tous les presbytères avaient des croix. C'est ainsi que l'on cite Guillaume le Flamand, demeurant en une masure édifiée et croisée en la *rue du Froit-Moulin.* Robert de La Porte et Jehan Le Sueur tiennent chacun une masure dans la *rue des Marquiers.* Ces maisons étaient croisées parce qu'elles relevaient d'un hôpital de St-Jean-de-Jérusalem. Dans la même pièce, on trouve mentionné le presbytère de l'église d'Aumale, « en la rue du Vieux-Bourg, qui est croisé et exempt de tout. » — « Miquiel des Jeais demeure sur la paroisse d'Orival, en la maison d'aumône de la maladrerie du lieu, où il y a une maison croisée. »

Enfin, sur les maisons croisées, on pourra consulter utilement la notice de M. de Beaurepaire sur le *Droit d'asile au moyen-âge,* et un travail de M. de Valroger sur le *Droit normand au XVe siècle.* Ce mémoire est inséré dans les publications de la Société des Antiquaires de Normandie (t. XVII, p. XLV).

L'abbé Cochet.

Rapport de M. Gervais sur les monnaies découvertes aux Vignets de Formigny.

Un dépôt considérable de médailles romaines a été découvert en juin 1871 dans la commune de Formigny. Ces médailles, au nombre de plus de 1,200, appartiennent au milieu du IIIe siècle. 155 de ces médailles ont été soumises à notre examen ; elles sont toutes de petit module, c'est-à-dire de petit bronze ou de petit

bronze saucé ; quelques-unes, mais en petit nombre, sont en billon de bas aloi.

Ces 155 médailles appartiennent :

41	au règne de Gallien,
14	à celui de Posthume,
9	à Victorin,
33	à Claude le Gothique,
17	aux deux Tétricus,
1	à Aurélien,
40	sont tout à fait frustes.
155	

On peut donc fixer la date du dépôt à l'époque du règne des deux Tétricus et postérieurement à l'avènement d'Aurélien, c'est-à-dire à l'une des années 271, 272 ou 273.

Ces pièces, fortement altérées par l'oxyde, sont d'une fabrication des plus barbares et accusant une époque de troubles et de décadence.

Cette découverte, sous le rapport numismatique, n'offre absolument aucun intérêt. Nous l'avons déjà dit, la fabrication est grossière, les types sont communs et à peine peut-on signaler quelques petites raretés, qui perdent tout leur prix par la grossièreté et l'imperfection des types.

Une seule de ces médailles fait exception : c'est celle d'Aurélien. La fabrication est bonne et la conservation parfaite. Elle porte d'un côté l'effigie de ce prince et cette légende assez extraordinaire : *Saturninae Augustae.* Au revers, une figure entre deux enseignes militaires, avec la légende : *Concordiae militum ;* à l'exergue : XXI P.

Saturnina était la femme d'Aurélien, et les médailles

à l'effigie de cette princesse sont même assez communes, quoique l'histoire la nomme à peine. Ce qui fait la singularité de celle-ci, c'est que la médaille est à l'effigie de l'empereur et la légende au nom de la princesse, comme une sorte d'hommage qui lui aurait été rendu par son mari.

Les monnaies de cette période de la deuxième partie du IIIe siècle, découvertes en si grand nombre depuis quelques années, permettent d'avoir une opinion plus nette relativement aux divers personnages qui se sont emparés de la souveraine puissance dans les Gaules à cette époque si troublée du règne des Césars. Par exemple, nous ne croyons pas, malgré l'autorité si considérable de Mionnet, qu'il existe ni même qu'il puisse exister de médaille de Posthume le fils.

Si ce prince eût réellement existé, s'il eût été associé à l'empire, s'expliquerait-on que, parmi tant de milliers de médailles de Posthume, qu'après un règne de neuf ans, on fût encore à se demander s'il existe ou non des médailles au type de Posthume le fils, et que la réponse affirmative, que quelques-uns ont cru pouvoir faire, n'ait encore aujourd'hui d'autre base qu'une médaille unique, au revers de laquelle on voit une seconde effigie que l'on suppose reproduire les traits de Posthume le fils. Quoique son nom ne soit pas inscrit sur la médaille, il faut noter encore que son association à l'empire n'est pas même indiquée par le redoublement du G du sigle AVG *sic* AVGG, comme on le rencontre sur les médailles d'autres princes de la même époque, qui avaient conféré à leur fils le titre de César et d'Auguste, notamment sur les médailles de Gallien, pendant l'existence de son frère Salonin; sur celle des deux Tétricus, etc.

Cette dernière observation nous paraîtrait même décisive à elle seule, si l'on n'était en droit d'objecter que la même omission se remarque sur les médailles de Victorin, qui fut associé à l'empire dans les dernières années du règne de Posthume.

Nous estimons également que les trois compétiteurs de Posthume, auxquels on attribue les noms de *Laelianus, Lollianus, Aelianus*, n'ont jamais existé, à l'exception du premier. Les médailles de Lollianus et d'Aelianus, citées par Tanini, ne se sont jamais retrouvées; ces noms sont inconnus dans l'histoire, et leur rapport avec celui de Laelianus, joint à l'imperfection de la fabrication dans certaines provinces éloignées, permet de supposer que certaines inscriptions frustres ou incorrectes auront donné naissance à cette erreur. L'enthousiasme d'une nouvelle découverte, vraie ou supposée, le bonheur de posséder une pièce unique ou inédite, donne naissance à plus d'une hallucination de ce genre.

GERVAIS.

A Monsieur le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie (1).

J'ai enfin terminé le triage des petites pièces en billon, provenant de la trouvaille des Vignets de Formigny.

(1) Afin que la Société fût plus promptement en état de juger de l'importance de la découverte, 155 pièces ont été remises à M. Gervais, 200 à M. G. Villers et le reste à un habile numismate de mes amis, qui a souvent l'obligeance de mettre son savoir au service de la Société des Antiquaires. E. CH.

Vous savez dans quel état elles étaient, c'est-à-dire que, réunies, elles formaient une masse d'oxyde de cuivre.

Après les avoir nettoyées assez pour les déchiffrer, j'ai fait des séries de *revers* pour chacun des empereurs, au nombre de dix-neuf, qui composent cette trouvaille. J'ai pu réunir ainsi environ 140 pièces, au nombre desquelles quelques bons exemplaires dont j'indique la valeur. Malheureusement, la majeure partie de l'ensemble est sans valeur aucune ; j'ai dû les abandonner comme vieux cuivre. Quoi qu'il en soit, dans celles qui sont décrites, la plus grande partie est digne de figurer dans un médaillier. Les doubles ont été maintenues ensemble, pour que M. le Conservateur de votre Musée puisse faire un choix.

La série commence à Trebonianus Gallus (207 à 254 de Jésus-Christ) pour finir à Probus (282). On pourrait donc déterminer, par à peu près, l'époque à laquelle le dépôt a été confié à la terre, sous Probus probablement !

N. B. — Je ne parle que pour mémoire d'une pièce, sans valeur numismatique, au type de Trajan, au revers de laquelle on lit: COS V (consul pour la 5e fois) P. P. (pater patriæ) S. P. Q. R. OPTIMO PRINC. Trophée avec un bouclier rond et ovale ; au bas, deux faucilles, deux javelots et deux boucliers. AN DE J.-C. 104-110. Cette pièce vaut 1 fr.

Pour tous les empereurs dont je vais parler, j'ai donné l'analyse des revers dans l'enveloppe des monnaies ; je ne ferai que les indiquer ici et très-sommairement.

N° 2. TREBONIEN GALLÉ. 2 pièces ; 1 à M. de Rampan.
1. Revers. IVNONI MARTIALIS.
2. — FELICITAS PUBLICA.

N° 3. VALERIEN père. 5 pièces.
1. Revers. FIDES MILITVM.
2. — ORIENS.
3. — 1re variété. PIETAS AVGG. (deux variétés).
4. — 2e — PIETAS AVGG.
5. — LIBERALITAS.

N° 4. MARINIANE (femme de Valérien). 1 pièce.
1. Revers. CONSECRATIO.

N° 5. GALLIEN. 16 pièces, ou plutôt 16 revers différents ; en tout 41 pièces ; 9 à M. de Rampan.
1. Revers. AEQVITAS AVG.
2. — APOLINI.
3. — DIANAE CONS.
4. — FORTVNA REDVX.
5. — FELICIT. AVG.
6. — INDVLGENT. AVG.
7. — IOVI CONS. AVG.
8. — LIBERO P. CONS. AVG.
9. — LAETITIA AVGG.
10. — MARTI PACIFERO.
11. — PAX. AVG.
12. — ORIENS AVG.
13. — ADVENTVS AVG.
14. — SALVS AVG.
15. — VICTORIA (1re variété).
16. — VICTORIA AVG (2e variété).

N° 6. SALONINE (femme de Gallien). 6 pièces, 5 revers ; 2 à M. de Rampan.

1. Revers. FECONDITAS AVG.
2. — PIETAS AVG.
3. — VESTA AVG. 2 pièces.
4. — IVNO AVG.
5. — FELICITAS PVBLICA.

N° 7. SALONIN. 2 pièces.
1. Revers. PRINC. IVVENT.
2. — PIETAS AVG.

N° 8. VALERIEN jeune. 1 pièce.
1. Revers. ORIENS AVG.

N° 9. POSTVME. 38 pièces, 15 revers; 8 à M. de Rampan.
1. Revers. FELICITAS AVG. 5 pièces.
2. — FORTVNA AVG. 1 pièce.
3. — FIDES EQVIT. *(sic)*. 1 pièce.
4. — FIDES MILITVM. 1 pièce.
5. — IOVI STATORI. 1 pièce.
6. — P. M. TR. COS. II. P. P. 3 pièces.
7. — PROVIDENTIA AVG. 1 pièce.
8. — LAETITIA AVG. 2 pièces.
9. — MONETA AVG. 9 pièces.
10. — ORIENS AVG. 5 pièces.
11. — PAX AVG. 3 pièces.
12. — SAECVLI FELICITAS. 2 pièces.
13. — VBERTAS. 1 pièce.
14. — VIRTVS. 2 pièces.
15. — IOVI VICTORI. 1 pièce.

N° 10. MARIUS (267 de J.-C.). 2 pièces, 2 revers.
1. Revers. CONCORDIA MILITVM. 1 pièce.
2. — Illisible, mais bonne tête. 1 pièce.

N° 11. VICTORIN (265 à 267 de J.-C.). 6 pièces, 3 revers; 2 à M. de Rampan.

1. Revers. SALVS AVG. 2 pièces.
2. — INVICTVS. 3 pièces.
3. — PROVIDENTIA AVG. 1 pièce.
8 autres pièces frustes.

N° 12. TETRICVS père (267 à 273 de J.-C.). 18 pièces, 5 revers.

1. Revers. VIRTVS AVG. 2 pièces.
2. — SPES PVBLICA. 2 pièces.
3. — SALVS AVG. 1 pièce.
4. — HILARITAS. 1 pièce.
5. — LAETITIA. 1 pièce.

N° 13. TETRICUS fils. 2 pièces, 1 revers.

1. Revers. SPES PVBLICA.

N° 14. CLAVDE II (Gothicus). 36 pièces, 16 revers; 6 à M. de Rampan.

1. Revers. ANNONA AVG. 4 pièces.
2. — CONSECRATIO. 3 pièces.
3. — DIANAE CONS. AVG. 1 pièce.
4. — FELICITAS AVG. 2 pièces.
5. — FORTVNA REDVX. 1 pièce.
6. — FIDES EXERCI. 1 pièce.
7. — IOVI STATORI. 5 pièces.
8. — IVVENTVS AVG. 1 pièce.
9. — MARS VLTOR. 1 pièce.
10. — MARTI PACIFI. 2 pièces.
11. — PROVIDEN. AVG. 2 pièces.
12. — VIRTVS AVG. 4 pièces.
13. — VICTORIA AVG. 4 pièces.
14. — SPES AVG. 1 pièce.
15. — SALVS AVG. 2 pièces.
16. — SECVRIT. AVG. 2 pièces.

N° 15. QVINTILLE (frère de Claude). 4 pièces, 3 revers.

1. Revers. PAX AVGVST. 1 pièce.
2. — PAX, comme la précédente, mais avec A dans le champ (Arles).
3. — PROVIDENTIA AVG. 2 pièces.

N° 16. AVRELIANVS AVG. (207 à 275 de J.-C.). 2 pièces.

1. Revers. FIDES MILITVM. 1 pièce.
2. — IOVI CONSER. 1 pièce.

N° 17. SEVERINE (femme d'Aurelien). 2 pièces.

1. Revers. CONCORDIAE MILITVM. 1 pièce.
2. — VENVS FELIX. 1 pièce.

N° 18. TACITE, qui prétendait descendre de l'historien, fut élu en 275.

1. Revers. TEMPORVM FELICITAS. 1 pièce.

N° 19. PROBVS (276-282 de J. C.). 2 pièces.

1. Revers. CONSERVA. AVG. 1 pièce.
2. — LAETITIA AVGVSTI. 1 pièce.

Notes pour servir à l'Histoire des livres à Lisieux.

I.

Bien que l'imprimerie se soit répandue en Normandie dès le XV[e] siècle, et que Caen, notamment, en ait joui quelques années seulement après l'époque de l'invention, les documents connus, quant à présent, n'ont pas révélé de nom d'imprimeur résidant à Lisieux avant la fin du XVII[e] siècle. La date de 1608, écrite par M. E. Frère dans son *Manuel du bibliographe normand*, est certainement erronée, et le nom de Jean

Clémence, dont elle est accompagnée, n'appartient pas à un imprimeur, mais à un *libraire-éditeur*, pour employer l'expression consacrée de nos jours. La preuve s'en trouve au dernier feuillet d'un *Manuel* à l'usage du diocèse de Lisieux, rédigé par ordre de Mgr François Rouxel de Médavy, dont le titre porte précisément la date et les noms mentionnés, et en outre le nom de l'imprimeur :

Ebroïcis excudebat typis propriis Antonius Le Marié sumptibus Ioannis Clemence Lexouiensis Bibliopolæ sexto kalendas nouembris anno a partu Virginis M D C VIII (1).

A cette époque, la famille Clémence exerçait sa profession, depuis plusieurs générations déjà, à Lisieux. Au bas du titre du Missel de Lisieux, daté de 1547, dont il subsiste deux exemplaires, l'un dans la bibliothèque de M. Canel, l'autre aux mains de M. le curé de Glos, on lit :

Veneunt in Ponte-Audomari apud Guilermi Du Val et Lexoviis apud Johannem Clemence bibliopolas, impensis quorum exarata sunt hec.....

Il répugne de croire que nous sommes ici en présence du même personnage que l'éditeur du *Manuel.* Toutefois, en lui supposant 20 ans en 1547, il aurait été âgé de 61 ans seulement en 1608. Mais différents articles des comptes de la fabrique de la cathédrale vont nous révéler successivement un Jehan, puis un Pierre, puis un Jehan Clémence. Ont-ils exercé concurremment ou en se succédant leur profession ? Là encore le doute surgit. Ils étaient relieurs aussi bien que libraires. Inutile de dire combien il serait inté-

(1) Je possède un exemplaire de cet ouvrage, qui ne doit pas être commun.

ressant de retrouver des volumes sortis de leurs mains. En attendant, ces notes historiques méritent peut-être un coup-d'œil des bibliophiles.

Dans le compte d'Abel Doynard, commençant à la Toussaint 1561, on lit l'article suivant :

« Le merquedy iij^{e} jour de décembre audit an payé à Jehan Clemence libraire pour auoir relié et couuert le missalet de mess^{rs}..... xij s. (1). »

En 1578, concurremment avec Jean, apparaît Pierre Clémence, libraire, qui reçoit 31 liv. « pour auoyr couuert troys libures anthyphoniers, » tandis que le 19 mai suivant il est payé audit Jehan 4 sols « pour troys feuilles de grand papier collé po^{r} faire des moulles aux maschons à tailler de la pierre (2). »

Je serais porté à voir identité de personne dans Pierre le libraire et Pierre Clémence, « geométrien et arpenteur juré, » dont la signature se voit au bas de procès-verbaux d'arpentage en date du 4 janvier et du 17 mars 1571, relatés dans la belle pièce du XVIe siècle communiquée par M. l'abbé Loir à la *Société historique* de Lisieux, et portée à l'*Inventaire* sous le n° 33, p. 32.

Le nom de Jehan disparaît pendant dix-neuf ans ; c'est seulement dans le compte de Michel de Villedieu pour l'année 1597 qu'on le retrouve :

« Item payé à Jehan Clémence libraire..... pour auoir réparé et recousu plusieurs caietz en parchemin du liure de vostre grand cœur *(sic)* xv s. (3). »

Pierre Clémence est, pendant cet intervalle, l'unique fournisseur du chapitre. Le 1er octobre 1582, il reçoit

(1) Archives du Calvados.

(2) Compte de Jacques Mignot. — *Ibidem.*

(3) Archives du Calvados.

60 sols « pour auoir relié le libure des festes doubles et triples et pour auoir racoustré aultres libures.... » En 1591, Michel de Villedieu lui compte « suiuant la descharge du iiij^e jo^r d'octobre oud. an iiij^x xj liv. x s. » La somme est importante, et nous devons regretter le laconisme du fabricien. En 1597, pendant que Jehan Clémence paraît avoir le monopole de la reliure, il est payé 9 liv. à Pierre « pour la vente et livrée de sept psaultiers. »

Nous voilà revenus au XVIIe siècle, notre point de départ.

II.

Envisagés sous un autre aspect, les documents indiqués prouvent également l'absence de tout imprimeur lexovien. Les Clémence sont très-régulièrement qualifiés *libraires* et *relieurs*, rien de plus, et à côté d'eux nous ne voyons figurer aucun nom qu'on puisse soupçonner appartenir à un imprimeur. Le missel de 1547 est imprimé hors de Lisieux, probablement à Pont-Audemer. Nous voyons encore, en 1608, des presses étrangères produire des volumes de la liturgie lexovienne. Dans les premières années du XVIe siècle, c'est à Rouen qu'on va faire imprimer de simples placards.

« Le vj^e jour de janvier mil cinq cens troys à Jehan David parrochien de Sainct Jaque baillé manuellement la sôme de vingt solz t. à lui adiugée et taxée par mons^r l'Official de Lisieux pour ce que depuys troys ans en ça led. David auoit fait imprimer à Rouen en moullé certains articles touchant les pardons et indulgences du hault-pas sur esperance de faire questes desd. indulgences du hault-pas en la cité et diocèse de

Lisieux prouffit et vtilité de la fabrique. Laquelle chose na peu farre bonnement led. David obstant les indulgences et pardons de la Maison-Dieu de Paris. Et affin que led. David ne souffrist et portast toute la perte, luy fut ordonnée icelle sôme de xx s. a luy nombree ainsi qu'il appert par quictance cy rendue. Por ce cy xx s. (1). »

En 1573, les yeux se tournent vers Caen. Cette ville possédait alors, il est vrai, un maître resté célèbre parmi les bibliophiles. « Le penultieme jour de décembre payé par le commandement de mess[rs] du chappitre a vng nommé Benedic Mascé libraire de Caen qui estoit venu en ceste ville de Lisieux pour marchander à faire des libures iiij liv. x sols (2). »

Toutefois on ne put tomber d'accord, et la fourniture, importante puisqu'il s'agissait de *livres à notes*, fut confiée à « M[e] Nicollas Guitrel ou Quitraee, escribvain » de Bernay, qui y travailla pendant près de cinq ans. Il reçut, à la fin de 1573, le *denyer à Dieu* de son marché s'élevant à 18 sols, et la dernière mention de livraison et de paiement qui le concerne se trouve dans le compte de 1578. Il livra au Chapitre plus de cent-vingt cahiers, dont la grosseur et le prix varient. L'industrie de Nicolas Guitrel semblerait prouver que les imprimeries n'étaient pas encore nombreuses dans notre contrée. Jusqu'à plus amples recherches, nous devons donc nous en tenir à considérer comme le premier imprimeur

(1) « Compotus fabricæ ecclesiæ Lexoviensis pro tribus annis redditur per executores Magistri Joh. Britonis, fabricarii (1504, 1505, 1506). » Archives du Calvados.

(2) Compte de Jacques Mygnot pour l'an commençant à Toussaintz 1573.

établi à Lisieux Remy Le Boullenger, *Regis, Episcopi et Collegii Typographus*, dont la presse a produit, de 1664 à 1688, un certain nombre de volumes. Le plus ancien est possédé par la bibliothèque de Caen. C'est un volume in-4°, intitulé : *La vraye et parfaite arithmétique à la plume et au ietton, par Jacques Le Petit.* Lisieux, 1664. Je puis également citer un opuscule du P. Desbans, Jésuite : *De glorioso virtutis regno,* 1680, dont je suis le possesseur. Enfin, j'ai trouvé dans la bibliothèque de M. Raymond Bordeaux, si riche en raretés normandes, des *Reglemens pour les Ecclesiastiques, omologuez par arrests de la Cour de Parlement, contenans le pouvoir et l'authorité des Curez dans leur église et le devoir des Prestres des paroisses.....* etc., portant la date de 1688.

Nous avons d'autres spécimens des travaux de Le Boullenger, datés de 1672: ce sont des cahiers de débites, annexés aux comptes de la fabrique, et qu'il est facile de voir aux Archives du Calvados. Au centre du frontispice est un magnifique blason aux armes de Matignon, au lieu du pélican qui surmonte le nom de l'imprimeur dans les ouvrages courants. Le reste de la composition a un certain air de grandeur, et il y a loin de ces états à ceux dont sont accompagnés de nos jours les comptes des fonctionnaires publics ; la comparaison n'est pas en faveur de notre siècle, malgré ses prétentions au progrès.

D'où venait le premier typographe de notre cité épiscopale ? Il ne faut pas désespérer de le savoir. Tout ce que j'ai découvert jusqu'à présent, c'est que des Le Boullenger, exerçant la même profession, habitaient, au commencement du XVIIe siècle, à Caen, la rue Froide, cette rue privilégiée de la typographie.

A partir de Remy Le Boullenger, la série des imprimeurs de Lisieux jusqu'à la Révolution est connue.

JACQUES DU RONCERAY.
F. B. MISTRAL.

Inutile de s'étendre sur eux dans ce travail destiné à mettre au jour des documents inédits.

III.

On a vu, au XVIe siècle, les Clémence se faire relieurs en même temps que vendeurs de livres. Au XVIIe siècle, les professions de libraire, de relieur et d'imprimeur sont complètement distinctes à Lisieux, comme il arrive encore dans les grandes villes. De 1676 à 1698, Godefroy, libraire, est le fournisseur exclusif du clergé lexovien, pendant que Remy Le Boullenger fait gémir ses presses pour lui. Livres de chant, papier, fournitures diverses aux enfants de chœur, tel est le détail sans intérêt donné par les comptes. Il importe seulement de retenir le nom; on ne l'a, je crois, rencontré sur aucun livre.

En 1677, Lacour, relieur, raccommode trois processionnaires et reçoit pour cela *quarante sols.*

Dans les années suivantes, les formules bureaucratiques prenant le dessus, les comptes offrent moins de renseignements. Il ne reste donc plus, en terminant, qu'à rappeler le document authentique publié, en 1869, par M. Raymond Bordeaux, dans le *Bulletin du Bouquiniste*, d'où il résulte que Nicolas-Martin Padelout, libraire à Paris en 1730, était originaire de Lisieux et avait quitté depuis peu de temps cette ville, où indubitablement il avait fait son apprentissage, s'il n'avait été fils de maître.

Charles VASSEUR.

Livres offerts à la Société des Antiquaires en 1871.

Académie d'Archéologie de Belgique; Bulletins, règlements, statuts; 24 br.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; Mémoires; 1 br.

Académie du Gard; 1 br.

Académie de Stanislas à Nancy; 2 br.

Société Académique de St-Quentin; 1 br.

Société Académique d'Archéologie du département de l'Oise; 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Indre-et-Loire; 7 br.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe; 2 br.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Lille; 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Loire; Annales; 1 br.

Société des Antiquaires de l'Ouest; Bulletins, 1868-1871; 4 br.

Société des Antiquaires de Picardie; t. X, 1868-70; 2 br.

Société Archéologique de Béziers; Bulletin, 2e série, t. V, 1870; 1 br.

Société Achéologique de Namur; Annales, 1869; 1 br.

Société française de Numismatique et d'Archéologie; Comptes-rendus, 1870; 1 br.

Société Havraise d'Études diverses; Publications 1869; 1 br.

Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon; 1868-1869; 1 br.

Société Littéraire de Lyon; Mémoires; 1 br.

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne; 1 br.

Sociétés savantes des départements; Revue, 1870; 1 br.

Société Viroise d'Émulation; 1 br.

Statistique monumentale de la Drôme; 1 br.

M. Bonnin. Cartulaire de Louviers; 1 vol.

M. Eug. Chatel. Rapports de l'Archiviste au Préfet; 1870, 1871; 2 br. — Discours prononcés sur les tombes de M. G.-S. Trebutien, de M. Lambert, bibliothécaire de Bayeux, de M. Alfred de Combes, et de M. Boissée, traducteur de l'histoire romaine de Dion Cassius.

M. Corblet (l'abbé). Revue de l'art chrétien; 1 br.

M. Coussemaker (E. de). Franche vérité rétablie dans la châtellenie de Bailleul; 1 br. — Maison de lépreux Lez-Bourbourg; 1 br.

M. Denais. L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée, 1412-1810; 1 br.

M. du Buisson de Courson. Études généalogiques des familles alliées en ligne directe à la maison du Buisson, branche de Courson-Christot; — Alliance du Merle; 1 br.

M. Duranville (Léon de). Pierre tombale de la cathédrale de Rouen; 1 br.

M. Duval. St-Ortaire et la chapelle du Bésier; 1870; 1 br.

M. Egger. Collection d'inscriptions grecques; 1 br.

M. Grasset aîné. Notice sur l'origine des bas-reliefs; 1 br.

M. Hamard (Émile). Langage. — Guillaume le Conquérant; 1 br.

M. Henocque (l'abbé). Étude sur Nithard ; 1 br.

M. Jousset (le docteur). La ville romaine de St-Ouen-de-la-Cour ; 1 br.

M. La Sicotière (de). Notice biographique et littéraire de G. Mancel ; 1 br.

M. Le Métayer-Masselin. Estampages ou reproductions des curieuses dalles tumulaires de l'abbaye du Bec-Hellouin ; 1 br.

M. Métivier (Henri). Précis historique de la formation des États du St-Siége ; 1 br.

M. Pontaumont (de). Documents sur l'histoire de Cherbourg ; 1 br. — Notices de MM. l'abbé Le Cardonnel, Le Gouvé, à Carentan, et le docteur Norbert ; 1 br.

M. Thaurin. Origines et antiquités des marchands de l'eau Rouennais ; 1 br.

M. Tournal. Tombeaux chrétiens, iconographie ; 1 br.

M. Villers. Discours prononcé sur la tombe de M. Lambert, bibliothécaire de Bayeux ; 1 br.

Archives des missions scientifiques et littéraires ; 1871 ; 1 br.

Bulletin des publications nouvelles, en vente à la Librairie Générale ; 1 br.

Extrait du catalogue de Garnier frères, éditeurs ; 1 br.

Institut ; Journal universel des Sciences ; 4 exempl. et la table.

Instruction primaire ; Bulletins, n°s 51, 52, 53, 54, 1871 ; 4 exempl.

Phare de la Manche ; Journal ; 1 exempl.

Progrès financier ; 1 exempl.

Revue de décentralisation ; 2 exempl.

St-Ortaire et la chapelle du Bésier ; 1 br.

A Description of two ancient chess.-men; 1 br.

Annual report of the Bourd of regents of the Smithsonian; 1869, 1871; 2 br.

Anniversary oration delivered before the medical society; 1 br.

Bristish archæological association; 1 br.

Early English Text society; 1 br.

Notes on a Picture representing the Three Children of Philip king of Castile in the possession of Evelyn Philip Shisley; 1 br.

Smithsonian Miscellaneous Collections; vol. VIII et IX; 2 br.

Smithsonian Contributions to Knowledge; vol. XVI et XVII; 2 br.



LISTE

DES DIGNITAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ :

1. 1824-25 : M. l'abbé DE LA RUE, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Caen;
2. 1825-26 : M. AUGUSTE LE PRÉVOST, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen;
3. 1826-27 : M. DE GERVILLE, membre du Conseil général de la Manche, à Valognes (Manche);
4. 1827-28 : M. REVER, correspondant de l'Institut, à Conteville (Eure);
5. 1828-29 : M. le baron SÉGUIER, préfet du département de l'Orne;
6. 1829-30 : M. le comte D'ESTOURMEL, préfet du département de la Manche;
7. 1830-31 : M. ACHILLE DEVILLE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen;
8. 1831-32 : M. le comte ALEXANDRE DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY, ancien ministre plénipotentiaire, à Louvagny (Calvados);
9. 1832-33 : M. le marquis REVER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Roquefort, près Yvetot (Seine-Inférieure);
10. 1833-34 : M. JEAN-FRANÇOIS-GABRIEL VAUGEOIS, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Laigle (Orne);
11. 1834-35 : pour la seconde fois, M. l'abbé DE LA RUE, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres de Caen;

12. 1835-36 : M. ANTOINE PASSY, préfet du département de l'Eure ;

13. 1836-37 : M. LOUIS-ANGE-GUY TARGET, préfet du département du Calvados ;

14. 1837-38 : M. FRANÇOIS-P.-GUILLAUME GUIZOT, ancien ministre d'État, ambassadeur de France, à Londres ;

15. 1838-39 : M. le marquis ÉDOUARD DE LA GRANGE, membre de la Chambre des députés, à Chandai (Orne) ;

16. 1839-40 : M. le marquis de SAINTE-MARIE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-Lo (Manche) ;

17. 1840-41 : M. le comte DE BÉRENGER, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Trelly, près Coutances (Manche) ;

18. 1841-42 : M. FLOQUET (PIERRE-AIMABLE), correspondant de l'Institut, à Rouen ;

19. 1842-43 : M. LÉON DE LA SICOTIÈRE, avocat, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Alençon (Orne) ;

20. 1843-44 : M. ÉDOUARD LAMBERT, conservateur de la Bibliothèque publique, à Bayeux (Calvados) ;

21. 1844-45 : M. JEAN-THÉODOSE BONNIN, inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Eure, à Évreux ;

22. 1845-46 : M. CHARLES LENORMANT, membre de l'Institut, à Paris ;

23. 1846-47 : M. LUDOVIC VITET, membre de l'Académie française, ibid. ;

24. 1847-48 : M. le comte NARCISSE-ACHILLE DE SALVANDY, ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, ibid. ;

25. 1848-49 : M. le comte ARCISSE DE CAUMONT, membre correspondant de l'Institut, secrétaire-honoraire de la Société, à Caen ;

26. 1849-50 : M. ANDRÉ POTTIER, conservateur de la Bibliothèque publique, à Rouen ;

27. 1850-51 : M. ÉDOUARD BOCHER, ancien préfet du département du Calvados, à Paris ;

28. 1851-52 : M. l'abbé JACQUES-LOUIS DANIEL, ancien proviseur du Lycée de Caen, ancien recteur de l'Académie de Caen, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, à Paris ;
29. 1852-53 : M. RAYNAL (Chaudru de), procureur général près la Cour d'appel, à Caen ;
30. 1853-54 : M. PROSPER MÉRIMÉE, sénateur, membre de l'Académie française, à Paris ;
31. 1854-55 : M. JULES BOULATIGNIER, conseiller d'État, ibid. ;
32. 1855-56 : M. ROMAIN-AUGUSTE-LAURENT PEZET, président du Tribunal civil, à Bayeux ;
33. 1856-57 : M. TONNET, préfet du département du Calvados, à Caen ;
34. 1857-58 : M. l'abbé COCHET, inspecteur des monuments historiques pour le département de la Seine-Inférieure, à Dieppe ;
35. 1858-59 : Mgr CHARLES-NICOLAS-PIERRE DIDIOT, évêque de Bayeux et Lisieux, à Bayeux ;
36. 1859-60 : Mgr HENRI-MARIE-GASTON DE BONNECHOSE, archevêque de Rouen, à Rouen ;
37. 1860-61 : M. le sénateur marquis DE BELBEUF, à Paris ;
38. 1861-62 : M. LÉOPOLD DELISLE, membre de l'Institut, ibid. ;
39. 1862-63 : M. le général CREULY ;
40. 1863-64 : M. ÉMILE EGGER, membre de l'Institut, ibid. ;
41. 1864-65 : M. PIERRE-ADOLPHE CHÉRUEL, inspecteur général des études, ibid. ;
42. 1865-66 : M. EUGÈNE DE ROZIÈRE, inspecteur général des archives de l'Empire, ibid. ;
43. 1866-67 : M. PETER BURKE, sergeant-at-law, à Londres ;
44. 1867-68 : Mgr FLAVIEN-ABEL-ANTOINE HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux, à Bayeux.
45. 1868-69 : M. PAULIN PARIS, membre de l'Institut ;
46. 1869-70 : pour la deuxième fois : M. le comte ARCISSE DE CAUMONT, membre correspondant de l'Institut, à Caen ;
47. 1870-71 : le Même ;
48. 1871-72 : Mgr JEAN-PIERRE BRAVARD, évêque de Coutances et d'Avranches.

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ :

1. 1824-25 : M. DE MAGNEVILLE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen ;
2. 1825-26 : M. le comte DE MONTLIVAULT, préfet du département du Calvados, ibid. ;
3. 1826-27 : M. le comte LOUIS D'OSSEVILLE, maire, ibid. ;
4. 1827-28 : M. DE TOUCHET, membre de plusieurs Sociétés savantes, ibid. ;
5. 1828-29 : M. PIERRE-AIMÉ LAIR, membre de plusieurs Sociétés savantes, ibid. ;
6. 1829-30 : M. ROGER, juge d'Instruction, ibid. ;
7. 1830-31 : M. LÉCHALDÉ-D'ANISY, membre de plusieurs Sociétés savantes, ibid. ;
8. 1831-32 : M. CHARLES GERVAIS, avocat à la Cour royale, ibid. ;
9. 1832-33 : M. le comte DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY, ancien ministre plénipotentiaire, au château de Louvagny, près Caen ;
10. 1833-34 : M. l'abbé DANIEL, proviseur du Collége royal, à Caen ;
11. 1834-35 : M. l'abbé ROUSSEAU, inspecteur de l'Académie, ibid. ;
12. 1835-36 : M. MÉRITTE-LONGCHAMP, chef de bataillon en retraite, ibid. ;
13. 1836-37 : M. J. SPENCER SMITH, docteur en droit de l'Université d'Oxford, ibid. ;
14. 1837-38 : M. PIERRE-LOUIS LE CERF, professeur à la Faculté de Droit, ibid. ;
15. 1838-39 : M. BOSCHER, avocat à la Cour royale, ibid. ;
16. 1839-40 : M. HECTOR DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour royale, ibid. ;

17. 1840-41 : M. ÉDOM, inspecteur de l'Académie, à Caen ;
18. 1841-42 : M. THOMINE-DESMASURES, avocat à la Cour royale, ibid. ;
19. 1842-43 : M. ALFRED DU MÉRIL, ancien magistrat, au château de Marcelet, près Caen ;
20. 1843-44 : M. BAUNY DE RÉCY, directeur des Domaines, à Caen ;
21. 1844-45 : M. CHARLES GERVAIS, avocat à la Cour royale, ibid. ;
22. 1845-46 : M. DE BONNECHOSE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Monceaux, près Bayeux (Calvados) ;
23. 1846-47 : M. TROLLEY, professeur à la Faculté de Droit, à Caen ;
24. 1847-48 : M. CAUSSIN DE PERCEVAL, procureur général, et, par suite du départ de M. de Perceval, M. DE VALROGER, professeur à la Faculté de Droit, ibid. ;
25. 1848-49 : M. ALFRED DE BOISLAMBERT, professeur à la Faculté de Droit, ibid. ;
26. 1849-50 : M. PIERRE-GABRIEL BERTRAND, maire, et Doyen de la Faculté des Lettres, ibid. ;
27. 1850-51 : M. ANTOINE CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, ibid. ;
28. 1851-52 : M. RAYNAL (Chaudru de), procureur général près la Cour d'appel, ibid. ;
29. 1852-53 : M. CHARLES GERVAIS, avocat près la Cour d'appel, ibid. ;
30. 1853-54 : M. C. HIPPEAU, professeur à la Faculté des Lettres, ibid. ;
31. 1854-55 : M. JULES CAUVET, professeur à la Faculté de Droit, ibid. ;
32. 1855-56 : M. TONNET, préfet du département du Calvados, ibid. ;
33. 1856-57 : M. SOUEF, premier président à la Cour d'appel, ibid. ;
34. 1857-58 : M. THOMINE-DESMASURES, avocat à la Cour d'appel, ibid. ;

35. 1858-59 : M. FRANÇOIS-GABRIEL BERTRAND, maire, et doyen de la Faculté des Lettres, ibid.;
36. 1859-60 : M. LÉON PUISEUX, professeur au Lycée impérial, à Caen;
37. 1860-61 : M. THÉRY, recteur de l'Académie, ibid.;
38. 1861-62 : M. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller à la Cour d'appel, ibid.;
39. 1862-63 : M. FÉLIX-ABEL VAUTIER, membre du Corps législatif, ibid.;
40. 1863-64 : M. LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du département du Calvados, ibid.;
41. 1864-65 : M. ADOLPHE OLIVIER, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, ibid.;
42. 1865-66 : M. THÉRY, recteur de l'Académie, ibid.;
43. 1866-67 : M. ACHILLE LEFÈVRE, commandant du Génie, ibid.;
44. 1867-68 : M. HIPPOLYTE DANSIN, professeur à la Faculté des Lettres, ibid.;
45. 1868-69 : M. le conseiller RENAULT;
46. 1869-70 : M. le baron LE MENUET DE LA JUGANNIÈRE;
47. 1870-71 : M. le conseiller EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.
48. 1871-72 : M. le conseiller Gustave DUPONT.

SECRÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ :

1. De 1824 à 1827 : M. PATTU, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen;
2. De 1827 à 1841 : M. ARCISSE DE CAUMONT, ibid.;
3. De 1841 à 1843 : M. CHARLES GERVAIS, ibid.;
4. De 1843 à 1847 : M. ALFRED DU MÉRIL, au château de Marcelet, près Caen;

5. De 1847 à 1853 : M. H. DE FORMEVILLE, à Caen ;
6. De 1853 à 1869 : M. ANTOINE CHARMA, ibid. ;
7. De 1869 jusqu'à ce jour : M. EUG. CHATEL, archiviste du Calvados ;

TRÉSORIERS DE LA SOCIÉTÉ :

1. De 1824 à 1833 : M. LANGE, docteur en médecine, à Caen ;
2. De 1833 à 1834 : M. DE MAGNEVILLE, ibid. ;
3. De 1834 à 1845 : M. PELLERIN, professeur à l'École secondaire de Médecine, ibid. ;
4. De 1845 à 1846 : M. LECAVELIER, négociant, ibid. ;
5. De 1846 à 1855 : M. PELLERIN, professeur à l'École secondaire de Médecine, ibid. ;
6. De 1855 jusqu'à ce jour : M. LÉOPOLD HETTIER, membre du Conseil général du département du Calvados, ibid.

CONSERVATEUR DU MUSÉE :

1. M. CHARLES GERVAIS, de 1845, époque à laquelle cette dignité a été séparée du secrétariat, jusqu'à ce jour, à Caen.

Conservateur adjoint, 1871., M. LAVALLEY-DUPERROUX.

BIBLIOTHÉCAIRES-ARCHIVISTES :

1. De 1838 à 1844, époque à laquelle cette dignité a été séparée du secrétariat : M. MÉRITTE-LONGCHAMP, chef de bataillon en retraite, à Caen ;

2. De 1844 à 1845 : M. l'abbé LECANU, sous-aumônier au Collége royal, à Caen ;
3. De 1845 à 1854 : M. A. CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, ibid. ;
4. De 1854 à 1869 : M. LÉON PUISEUX, professeur au Lycée, ibid. ;
5. De 1869 jusqu'à ce jour : M. CH. RENARD.



I.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1872.

Directeur : Mgr BRAVARD, évêque de Coutances et d'Avranches.

Président : M. le conseiller Gustave DUPONT.

Vice-Président : M. J[h]. FERRAND, préfet du Calvados.

Secrétaire : M. Eug. CHATEL, archiviste du Calvados.

Vice-Secrétaire : M. Gaston LE HARDY, docteur en droit.

Conservateur du musée : M. Ch. GERVAIS, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

Conserv.-adjoint : M. LAVALLEY-DUPERROUX, architecte.

Bibliothécaire : M. Ch. RENARD.

Trésorier : M. Léopold HETTIER, conseiller général.

Membres du Conseil d'administration : MM. DE FORMIGNY DE LA LONDE, JOLY, Jules CAUVET, Hippolyte DANSIN et le conseiller Eug. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Retrancher de la liste des membres de la Compagnie :

M. le marquis Godard de Belbeuf, ancien *directeur* de la Société ;—M. le comte de Belbeuf ;—M. de Caix ; — M. Hippolyte Dansin, ancien *président* de la Société ; —M. F.-V. Roger ; — M. le D[r] Léon Liégard, membres titulaires,—et M. Paul Tournal, correspondant, décédés.

Réintégrer sur la liste des membres titulaires :

M. de Sainte-Beuve, ancien juge au tribunal de la Seine, que la poste, le confondant avec l'illustre académicien de Sainte-Beuve, avait cru *décédé ;* et elle avait retourné à l'*envoyeur*, avec cette fâcheuse indication, la lettre de convocation adressée à notre confrère.

Ajouter à la liste des membres titulaires :

M. de Farcy, à Bayeux ; — M. François Le Conte, à Gavray ; — M. Dausse, attaché au cabinet de M. le Préfet du Calvados, à Caen ; — M. Stafford Carey, bailli de Guernesey ; — M. Henri Révoil, architecte diocésain, à Nîmes ; — M. Guinat, directeur des Contributions indirectes, à Caen ; — M. Delise, procureur général à la Cour d'appel de Caen ; — M. le conseiller Hain ; — M. Marie, professeur au lycée de Caen ; — M. Le Roy, horloger-orfèvre, à Caen ; — M. Le Breton, notaire, à Trévières ; — M. Sauvage, à Mortain ; — M. le duc d'Harcourt, député à l'Assemblée nationale ; — M. Lidehard, à Caen ; — M. l'abbé Vengeon, curé de Luc ; — M. de Havilland, York-herald ; — M. Peltreau, membre du Conseil général de l'Orne ; — M. Émile Travers, conseiller de préfecture, à Caen ; — M. Léon de La Brière, à Charnelles (Eure) ; — M. l'abbé Hersent, archiviste diocésain, à Coutances ; — M. Lanfranc de Panthou, avocat général près la Cour d'appel de Caen ; — M. l'abbé Le Provost, curé de Langrune ; — M. Geisen, agent-voyer, à Condé-sur-Noireau ; — M. de Laporte, à Lisieux ; — M. Le Roy-Beaulieu, à Paris.

Ajouter à la liste des correspondants régnicoles :

M. Desjardins, archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles ; — M. Caillemer, professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble ; — M. Jourdain, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Instruction publique ; —

M. de Jussieu, archiviste de la Savoie, à Chambéry; — M. Aimé Champollion, chef du bureau des Archives départementales.

Ajouter à la liste des correspondants étrangers :

M. Strickler, à Zurich ; — M. Schneller, à Lucerne ; — M. de Crouzaz, à Lausanne ; — M. Gouzenbach, à St-Gall ; — M. Kotting, à Schwitz ; — M. Gas, bibliothécaire, et M. Grivel, archiviste, à Genève.

II.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 5 janvier 1872. — Présidence de M. le conseiller Gustave Dupont.

La séance est ouverte à 6 heures 35 minutes du soir.

M. le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture des quatre procès-verbaux :

1° De la séance du 1er décembre 1871 ;

2° De la séance de la Commission des finances, du 5 décembre ;

3° De la séance publique du jeudi 21 décembre ;

4° Enfin, de la séance administrative annuelle du 21 décembre.

Les trois premiers procès-verbaux ne donnent lieu à aucune observation ; mais le quatrième, c'est-à-dire le procès-verbal de la séance administrative, semble trop sommaire à M. Amédée Poubelle. Il dit « qu'ayant fait « une étude particulière du règlement il ne peut que « protester contre la procédure insolite suivie par la « Société dans ladite séance pour modifier l'art. 4 de

« nos Statuts et substituer pour l'avenir, dans les « élections, la majorité des DEUX TIERS des votants à « celle des QUATRE CINQUIÈMES, qui était exigée jusqu'à « ce jour; — qu'il ne méconnaît pas qu'au fond cette « modification ne soit bonne, mais que la proposition « devait d'abord être renvoyée à la Commission administrative; qu'ensuite cette Commission devait délibérer; qu'en troisième lieu, cette même Commission, « par l'organe de son rapporteur, devait faire connaître « son avis en séance générale à la Société, qui, enfin, « délibérerait à son tour et statuerait définitivement « sur l'adoption ou le rejet de ladite proposition; — « qu'en conséquence il ne veut pas que celui qui « compulserait un jour les archives de la Société « pût supposer qu'on eût laissé commettre un pareil « oubli de la forme sans protester; en conséquence « M. Poubelle demande formellement que sa protestation soit consignée au procès-verbal. »

Le Président donne acte à M. Poubelle de sa protestation, dont il sera fait mention au procès-verbal pour y avoir tel recours que de raison.

M. Julien Travers s'applaudit de ce qu'il appelle un coup d'état.

L'incident terminé, le secrétaire donne la liste des livres offerts, parmi lesquels il signale le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, où se trouve un rapport sur les travaux de M. l'abbé Cochet; — les *Annales de la Société archéologique de Namur;* — les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille* et le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

Parmi les objets offerts à la Société, le secrétaire signale une tétine en terre brune et une fiole lacryma-

toire en verre, provenant l'une et l'autre de Lillebonne et offertes par M. Morière, professeur à la Faculté des Sciences.

M. Lavalley-Duperroux offre, au nom de notre confrère, M. Eug. Deslongchamps, une hache en serpentine, quatre pierres de fronde en silex (forme ovoïde) avec le sac en filet pour les contenir, le tout provenant de la Nouvelle-Calédonie. Ces objets, offerts à titre de comparaison avec les silex taillés européens, présentent d'autant plus d'intérêt qu'ils deviennent des monuments d'archéologie, même pour la Nouvelle-Calédonie, puisque ces peuplades sauvages abandonnent ces armes de pierre, depuis leur contact avec les Européens.

M. le Président donne la parole au secrétaire pour le dépouillement de la correspondance : lettres de Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, remerciant la Société de l'avoir choisi comme directeur pour l'année 1871-1872 ; — de Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et de Lisieux, regrettant de n'avoir pu assister à la séance publique ; — de M. le Préfet, relative aux 300 fr. par lui demandés au Conseil général ; — de M. Egger, relative aux 500 fr. accordés, sur sa demande, à la Société par le ministre de l'Instruction publique.

M. le Président fait procéder au vote pour l'élection de M. de Farcy, à Bayeux, et de M. Le Conte, à Gavray (Manche), nommés l'un et l'autre membres titulaires non-résidants, et de MM. Strickler, archiviste à Zurich ; Schneller, à Lucerne, et de Crouzaz, à Lausanne, membres correspondants étrangers.

M. le Président propose la candidature de M. Dausse, présenté par MM. Hettier père et fils, comme titulaire résidant, et de MM. Gouzenbach, archiviste à St-Gall, Kotting, à Schwitz ; Gas et Grivel, à Genève ; puis il

rend compte de la séance du Conseil d'administration du 28 décembre 1871, où il a été décidé que le *Conseil entier* examinerait les diverses questions soumises antérieurement à des Commissions spéciales dites d'*impression*, de la *bibliothèque*, des *finances* et des *fouilles*, Commissions qui se trouvaient rarement au complet.

Dans cette même séance du Conseil d'administration, M. le Président a prié M. Gervais de se vouloir bien charger d'examiner l'*Anonyme de Caen*, dont la Société, sur la proposition de son ancien directeur, M. Chéruel, avait fait faire une copie, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de la rue Richelieu, par M. Eug. Chatel, copie collationnée par M. Léon Puiseux.

M. le Président rappelle à la Société l'historique de la question des chartes de l'occupation anglaise, dont l'impression, commencée en 1859 et poursuivie jusqu'à la 32e page, avait été soudainement interrompue par des raisons inconnues à la Compagnie.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président donne la parole à M. Ch. Gervais, qui lit d'intéressantes et ingénieuses remarques, qu'il intitulait « Simple causerie sur la *Clameur de Haro* », à propos de la savante lecture de M. Guillouard sur le même sujet.

M. le Président termine la séance par la lecture de trois chapitres de son *Histoire du Cotentin et de ses îles*, relatifs aux biens de l'abbaye de St-Étienne, de l'abbaye de Troarn et de l'abbaye du Mont-St-Michel.

Les deux travaux de MM. Gervais et Gustave Dupont sont renvoyés au Conseil d'administration, pour qu'il soit statué sur l'impression dans les *Mémoires*.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 2 février 1872. — Présidence de M. le conseiller Gustave Dupont.

La séance est ouverte à 7 heures 1/2 du soir.

M. le Président donne la parole au secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la séance du vendredi 5 janvier 1872, qui, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté.

Le secrétaire donne la liste des livres offerts, parmi lesquels il signale :

1° La remarquable publication de *M. H. Révoil*, architecte du Gouvernement et architecte diocésain à Nîmes, sur l'architecture romane du Midi de la France, qu'il adresse à la Compagnie pour poser sa candidature comme membre de la Société ;

2° Plusieurs brochures de M. Léopold Delisle, telles que les notices sur le Livre Blanc de l'église du Mans, sur Robert de St-Pair et sur le poète Primat, ainsi que les inventaires des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale et des manuscrits de la Sorbonne, conservés à la même Bibliothèque ;

3° Plusieurs brochures de M. de Pontaumont ;

4° Les Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

Parmi les objets offerts par M. Morière, figure un vase gallo-romain provenant du cimetière du Câtillon, près Lillebonne.

M. le Président conserve la parole au secrétaire pour le dépouillement de la correspondance :

Lettre de M. Fr. Le Conte, remerciant la Société de son admission comme membre titulaire non-résidant ;

Lettre de M. le Préfet, forcé d'ajourner, à son grand regret, la lecture de la communication qu'il a bien voulu promettre;

Lettre de M. H. Révoil, envoyant son *beau travail sur l'architecture romane;*

Lettre de MM. le Bibliothécaire de Saintes et le Préfet de police de Paris, demandant l'envoi des publications de la Société;

Enfin, une lettre de M. Tirard sur des découvertes de voies romaines aux environs de Condé-sur-Noireau.

Le secrétaire fait distribuer à chacun des membres présents à la séance le Bulletin de l'année 1870-1871.

M. le Président fait ensuite procéder à l'élection de M. Dausse, avocat, attaché au cabinet de M. le Préfet.

M. Dausse est nommé membre titulaire.

La Compagnie procède ensuite à la nomination, comme associés correspondants, de MM. Gouzenbach, archiviste à St-Gall; Kotting, id. à Schwitz; Grivel, id. à Genève, et Gas, bibliothécaire de la ville de Genève.

M. le Président présente la candidature de MM. H. Révoil, dont le travail sur l'architecture romane dans le Midi est renvoyé à l'examen de M. Lavalley-Duperroux; de M. Stafford Carey, bailli de Guernesey; de M. Guinat, directeur des Contributions indirectes, et de M. Delise, procureur général.

Le secrétaire rend compte de la séance du Conseil d'administration, dans laquelle il a été décidé que l'on n'enverrait plus gratuitement les publications de la Société aux membres qui se prétendaient exempts de payer la cotisation annuelle; il a été décidé dans la même séance qu'une somme de 200 fr. serait demandée à la Société en prévision des dépenses néces-

sitées par l'organisation de la Bibliothèque, l'installation d'un meuble propre à recevoir des dessins, planches et photographies, et pour la reliure des livres les plus demandés.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président donne la parole :

1° A M. Guillouard, qui commence la lecture des extraits de l'*Anonyme de Caen* faits par M. Gervais, dont l'absence prive la Compagnie d'un piquant rapport verbal, qu'il avait fait de vive voix à la séance du Conseil d'administration ;

2° A M. Lavalley-Duperroux, qui lit une notice sur la briqueterie romaine d'Asnelles;

3° Au secrétaire, qui lit une lettre de M. Tirard sur les fragments de débris romains trouvés dans les *champs de la Ville,* situés sur les communes de La Vieille, La Villette et Cauville.

La séance est levée à 9 heures du soir.

Séance du 1er mars 1872. — Présidence de M. le conseiller Gustave Dupont.

M. le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal du 2 février 1872, qui est adopté sans observation.

Le secrétaire donne la liste des brochures et ouvrages adressés à la Société, parmi lesquels il signale :

1° Le Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 2e, 3e et 4e trimestres de 1870, où se trouvent des observations sur l'émaillerie chez les Gaulois, par M. de Lasteyrie; — sur les émaux du château d'Anet, par M. L. Delisle ; — sur les noms grecs désignant l'encre chez les Romains et au moyen-âge, par

M. Egger ; — enfin, sur l'emploi des pigeons voyageurs dans l'antiquité, par M. Egger (le compte-rendu de ce volume est confié à M. Lavalley-Duperroux) ;

2° Le Bulletin de la Société archéologique de la Touraine, 1869 et 1870, dont l'examen est remis à M. Dausse ;

3° Le tome XXI des Mémoires de la même Société, contenant Les Origines de l'église de Tours, renvoyé à l'appréciation de M. l'abbé Do ;

4° La Complainte de l'assassinat de Guillaume Longue-Épée, poème inédit du Xe siècle, commenté par M. J. Lair et dont le rapport est confié à M. Gaston Le Hardy, secrétaire-adjoint ;

5° Le Bulletin de la Commission historique du département du Nord, dont le rapport est confié à M. E. Chatel, secrétaire de la Société.

M. le Président offre à la Société la matrice d'un cachet portant le nom de Robert du Mont, trouvée sous le pavé de la route de la Maladrerie.

M. le Président maintient la parole au secrétaire pour la lecture de la correspondance : lettres de MM. l'abbé Cochet, de Farcy, Dausse et H. Révoil.

M. le Président, avant de faire procéder à l'élection des candidats présentés à la dernière séance, donne la parole à M. Lavalley-Duperroux, qui lit un rapport sur les études comparatives et classification des édifices religieux d'architecture romane antérieurs au XIe siècle, par M. H. Révoil.

La Compagnie procède ensuite à l'élection de MM. Révoil, architecte du Gouvernement à Nîmes; Stafford Carey, bailli de Guernesey; Guinat, directeur des Contributions indirectes, et Delise, procureur général, tous

les quatre élus membres titulaires, les deux premiers non-résidants et les deux derniers titulaires résidants.

M. le Président, après avoir rendu compte de la séance du Conseil d'administration, donne la parole :

1° A M. Ferrand, préfet du Calvados et vice-président de la Société, qui commence la lecture de son Histoire des Intendants par un aperçu de l'état des finances au XVII[e] siècle ;

2° A M. Launay, qui lit un compte-rendu des Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or ;

3° A M. Lavalley-Duperroux, qui lit un rapport sur les reproductions métalliques des sceaux et des cachets antiques, et le complète par des expériences sur un procédé, qui lui est propre, de reproduire les empreintes de ces sceaux.

M. le Président termine la séance par la lecture d'un chapitre de son travail sur l'*Histoire du Cotentin*, dont chacune des assertions est appuyée sur des textes originaux.

La séance est levée à 9 heures 25 minutes du soir.

Séance du 5 avril 1872. — Présidence de M. le conseiller Gustave Dupont.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 1[er] mars, qui est adopté, le secrétaire étant absent, son adjoint donne la liste des livres offerts à la Société depuis la dernière séance :

1° Académie d'Amiens, VIII, 1871 ;

2° Société d'Agriculture d'Angers ;

3° Dictionnaire topographique de l'Artois ,

4° Deux ouvrages de la Société des Antiquaires de Christiania.

Le secrétaire-adjoint fait connaître les lettres adressées à la Compagnie par MM. Stafford Carey, grand bailli de Guernesey; Delise, procureur général ; Guinat, directeur des Contributions indirectes , et H. Révoil, architecte du Gouvernement, pour la remercier de les avoir admis au nombre de ses membres titulaires.

Une lettre de M. Jourdain, membre de l'Institut et inspecteur général de l'Instruction publique, fait espérer pour la Bibliothèque de la Société plusieurs ouvrages précieux publiés par le ministère.

Une lettre du docteur Liégard apporte sa démission.

Lettre de M. Doucet donnant son avis sur la valeur vénale de l'écu d'or de Charles X, cardinal de Bourbon ; il l'estime à 18 fr.

Lettre de M. le docteur Gueroult, contenant des renseignements fort intéressants sur son travail relatif aux trois manuscrits de Gaignères, qu'il a étudiés avec la conscience d'un érudit de profession.

Après ce dépouillement de la correspondance, M. le Président annonce, pour la prochaine réunion, le vote sur l'admission dans la Société de MM. :

1° Hain, conseiller à la Cour, présenté par MM. Gustave Dupont et Eug. de Robillard de Beaurepaire ;

2° Marie, professeur au lycée, présenté par MM. Gustave Dupont et E. Chatel ;

3° Le Roy, horloger, présenté par MM. E. Chatel et Lavalley-Duperroux ;

4° Le Breton, notaire à Trévières, présenté par MM. Lavalley-Duperroux et E. Chatel.

M. le Président présente, à l'appui de la candidature de M. Le Roy, un travail curieux sur les anciens in-

struments qui ont servi à mesurer le temps. Une partie de ce travail offre un intérêt spécial pour la ville de Caen et fournit des détails sur l'antique horloge du pont St-Pierre, ainsi que sur une clepsydre encore conservée au couvent de la Charité de Caen.

M. le Président donne la parole à M. Gaston Le Hardy pour le compte-rendu de la Complainte de Guillaume Longue-Épée, récemment publiée par M. Jules Lair.

Après cette lecture, et pendant que le président fait circuler une photographie réduite de la mosaïque de Lillebonne, M. Le Hardy fait rapidement connaître les travaux contenus dans le dernier volume publié par la *Société des Antiquaires de France :* « L'antique abbaye de St-Maurice d'Agaune, construite sur le lieu du martyre de la légion Thébaine, avait un trésor fort riche et dont les pièces constituent un véritable musée, très-curieusement étudié par M. Édouard Aubert;

« L'inventaire des biens meubles laissés par le comte Eudes de Nevers a un intérêt très-grand, en ce qu'il fait connaître l'organisation de la maison militaire et domestique d'un grand seigneur au XIIIe siècle; une étude sur les refuges et habitations des anciens Helvètes complète ce volume;

« La Société historique de Seine-et-Marne, elle, a publié un travail intéressant sur le patois de Provins, une monographie sur la paroisse de Germigny et ses seigneurs et plusieurs autres études moins importantes et d'un intérêt local. »

A 9 heures, la séance est levée.

Séance du 3 mai 1872.— Présidence de M. J. Ferrand, préfet, vice-président.

M. le Président donne la parole au secrétaire pour

la lecture du procès-verbal de la séance du 5 avril, qui est adopté.

Le secrétaire communique la liste des 49 tomes et livraisons envoyés depuis la séance d'avril, parmi lesquels il signale à l'attention :

1° Le tome III (1870) des *Mémoires* de la Société des Antiquaires du Centre, fondée à Bourges par M. le conseiller Eug. de Robillard de Beaurepaire ;

2° Le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers, 1871), où se trouve la carte monumentale du département de la Vienne, par M. de Longuemar ;

3° Le volume de *Documents inédits*, intitulé : Étude sur les Monuments de l'Architecture militaire des Croisés en Syrie et dans l'île de Chypre, par M. Rey ;

4° Divers volumes de l'Archæologia of the Society of Antiquaries of London.

Parmi les objets offerts figurent : 1° une belle fontaine polychrome du XVIII[e] siècle, provenant de la faïencerie de Rouen et donnée par M. Lavalley-Duperroux ; 2° une lanterne du XVII[e] siècle, offerte par M. Ch. Renard.

Le secrétaire dépouille la correspondance et annonce la triste nouvelle de la mort de notre confrère, M. de Caix, l'auteur de notices sur le prieuré de Briouze, sur les chambreries de l'abbaye de Troarn, et de l'histoire du bourg d'Écouché.

Lettre de M. Chéruel, offrant le 1[er] volume de la *Correspondance de Mazarin* et félicitant la Société de publier enfin l'*Anonyme de Caen*.

M. le Président fait procéder au vote pour l'élection de :

M. le conseiller Hain, présenté par MM. le conseiller Gustave Dupont et Eug. de Beaurepaire ;

M. Marie, professeur au lycée, présenté par MM. le conseiller G. Dupont et E. Chatel ;

M. Le Roy, orfèvre-horloger, présenté par MM. E. Chatel et Lavalley-Duperroux ;

M. Le Breton, notaire à Trévières, présenté par MM. Lavalley-Duperroux et le Secrétaire.

Ces Messieurs sont élus membres titulaires de la Société, les trois premiers comme membres résidants, le quatrième comme titulaire non-résidant.

M. le Président annonce, pour la prochaine réunion de juin, le vote sur l'admission de M. Desjardins, archiviste de Seine-et-Oise, présenté par MM. le conseiller G. Dupont et E. Chatel, et de M. Caillemer, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, par les mêmes, comme membres correspondants.

M. le Président donne la parole à M. Lavalley-Duperroux, qui résume une lettre intéressante sur les fouilles et recherches de M. J. Tirard, de Condé-sur-Noireau ;

Puis à M. Gaston Le Hardy, qui continue sa lecture sur les variations de noms.

M. le Président charge le secrétaire de demander à Mgr l'Évêque de Coutances et d'Avranches le jour où il désire présider la séance publique annuelle, que la Société désirerait, autant que possible, tenir en été, en revenant aux anciennes traditions de la Compagnie.

La séance est levée à 9 heures 1/4 du soir.

Séance du 7 juin 1872. — Présidence de M. le conseiller Gustave Dupont.

La séance est ouverte à 7 heures 1/2 du soir.

M. le Président donne la parole au secrétaire pour

la lecture du procès-verbal de la séance du 3 mai, qui est lu et adopté.

Le secrétaire communique la liste des ouvrages offerts à la Société, parmi lesquels il signale :

1° Les Comptes-rendus de la Commission archéologique de St-Pétersbourg pour les années 1868-1869, en attirant l'attention sur le luxe des planches polychromes;

2° Les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, où se trouve une étude très-étendue sur l'*Ascia* des Égyptiens ;

3° Diverses publications de M. Léopold Delisle ;

4° Le Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1870 et 1871, où se trouvent reproduits divers articles publiés dans notre dernier Bulletin par M. l'abbé Cochet.

Les objets offerts sont :

Une sorte de chandelier du moyen-âge en terre cuite, trouvé à Conteville, non loin, dit-on, d'une médaille romaine; ces deux objets sont offerts par le secrétaire ;

Une série de monnaies du moyen-âge, acquises au musée par les soins de M. le conservateur Ch. Gervais ;

Deux empreintes, offertes par M. Doucet et provenant de l'abbaye de Sept-Fonts.

M. le Président maintient la parole au secrétaire pour le dépouillement de la correspondance :

Lettres de MM. le conseiller Hain, Le Breton, Le Roy et Marie, remerciant la Société de les avoir admis au nombre de ses titulaires ;

Lettres du secrétaire de l'Académie royale d'Amsterdam, — de la Commission impériale de St-Pétersbourg, — et de M. Garnier, secrétaire de l'Académie des

Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Somme, nous proposant de compléter nos collections réciproques;

Lettres de M. Le Breton, envoyant la liste de plusieurs *revers* de quelques médailles provenant de la découverte de Torigny;—et de M. J. Tirard, adressant de nouveaux détails sur la voie romaine et les diverses antiquités découvertes près de Condé-sur-Noireau;

Lettre de M. Duval, percepteur à Lillebonne, sur la découverte de monnaies trouvées à Honfleur.

M. le Président fait procéder au scrutin à l'élection de MM. Desjardins, archiviste de Seine-et-Oise, et Caillemer, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, qui sont tous les deux élus correspondants de la Société.

M. le Président consulte la Compagnie pour arrêter le jour de la séance publique, qui est fixée au jeudi 21 novembre, d'après le choix fait par Mgr Bravard, directeur de la Société.

M. Gervais donne des détails sur les monnaies trouvées à Authie, et prie M. le Conservateur-adjoint de lire pour lui une notice rédigée à cet effet.

M. le Président laisse la parole à M. Lavalley-Duperroux, qui apprécie et commente un excellent article que M. Caffiaux a publié dans le Bulletin de la Commission historique du département du Nord (t. XI), sous le titre de : « Les Francs des Cinq-Offices de feux aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. »

M. Lavalley fait suivre ce travail de vues personnelles qui sont fort approuvées de ses collègues.

M. Gaston Le Hardy se veut bien charger de la lecture de plusieurs lettres de M. Tirard sur ses découvertes.

Enfin, M. le Président prie M. Guillouard de vouloir bien lire une notice sur l'horlogerie à Caen, par un de

nos nouveaux confrères, M. Le Roy, dont le travail est fort apprécié.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 5 juillet 1872. — Présidence de M. le conseiller Gustave Dupont.

M. le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 7 juin, qui est lu et adopté.

Le secrétaire communique la liste des ouvrages offerts à la Société, parmi lesquels il signale :

1° Les mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce du département de la Somme pour les années 1835, 1837, 1845, 1847, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857 ;

2° Les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. X, contenant un essai sur les Bastides aux XIIIe et XIVe siècles, volume renvoyé à l'appréciation de M. Launay ;

3° Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1870-1871, dont M. le baron Le Menuet veut bien se charger de rendre compte ;

4° Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 1870-1871.

Le secrétaire donne communication de la correspondance.

M. Chevalier, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Romans (Drôme), demande l'échange de ses publications personnelles avec celles de la Société.

La Compagnie est d'avis de répondre qu'elle a le

regret de ne pouvoir profiter des offres de M. Chevalier, la Société n'ayant jusqu'ici accepté l'échange qu'avec les autres Sociétés savantes et non avec les auteurs en particulier, le nombre restreint de son tirage ne lui permettant pas d'entrer dans cette voie.

Lettre de M. Renault, adressant à la Compagnie le manuscrit de la *table* des cinq premiers volumes de son *Bulletin*.

M. le Président charge le secrétaire d'exprimer à ce confrère tous les remercîments de la Société pour ce nouveau service qu'il lui rend. En effet, M. Renault a déjà acquis tant de titres à notre reconnaissance, en rédigeant la *table* des vingt-quatre premiers volumes des *Mémoires*.

Lettre de Mgr Bravard, remerciant la Société d'avoir bien voulu le laisser libre de choisir le 21 novembre pour le jour de la séance annuelle.

M. le Président présente la candidature de MM. le duc d'Harcourt, Sauvage, Jourdain, membre de l'Institut.

Le président donne la parole à M. Marie, qui désirerait que l'on voulût bien étudier les diverses restaurations des monuments et noter tous les souvenirs des hommes célèbres se rattachant aux localités du département. Il rappelle qu'il existe une épitaphe des trois de Brébeuf, dont la traduction devrait être gravée dans la nouvelle église de Venoix.

M. Prémont demande que l'on soumette la question au Conseil d'administration.

Le secrétaire propose à la Compagnie de faire relever dans chaque église ce qu'elle peut contenir de curieux au double point de vue archéologique et artistique. — A ce propos, M. Marie apprend à la Compagnie que MM. Chesnel et Desprairies fils s'oc-

cupent avec zèle de l'histoire des maisons de Caen.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président confie à MM. Jules Cauvet, Launay, le baron Le Menuet et Travers les ouvrages dont ils veulent bien promettre de rendre compte ; puis il prend la parole pour lire un nouveau chapitre de son *Histoire des îles du Cotentin.*

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 2 août 1872. — Présidence de M. le conseiller Gustave Dupont.

La séance est ouverte à 7 heures 1/2 du soir.

M. le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 5 juillet, qui est lu et adopté.

Le secrétaire communique la liste des ouvrages offerts à la Société, parmi lesquels il signale particulièrement à l'attention de ses collègues :

1° Les Archives des Missions scientifiques et littéraires, 2e série, t. VII ;

2° Les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire ;

3° Les Tombes en bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens, par M. l'abbé Corblet;

4° Bulletin de la Société des Antiquaires de France ;

5° » » » de la Morinie;

6° » » » de l'Ouest;

7° » » » de Picardie.

Le secrétaire donne communication de la correspondance :

Lettre du ministre, annonçant qu'il accorde 500 fr. à la Société ;

Lettre de M. de Marsy, secrétaire de la Société his-

torique de Compiègne, demandant l'échange des publications de la Société historique avec les publications de la Société des Antiquaires de Normandie ;

La Compagnie décide que l'on adressera provisoirement le *Bulletin*.

M. le Président donne la parole à M. Marie, qui prie la Compagnie de vouloir bien appeler l'attention de tous les membres de la Société sur la salle Capitulaire de St-Pierre-sur-Dives.

Le secrétaire demande la permission de rappeler qu'il a été décidé, dans l'une des précédentes réunions, que divers membres se chargeraient de faire le relevé historique de tous les objets dignes d'être signalés dans chacune des églises de la Normandie.

M. le Président fait procéder au vote des membres présentés dans la dernière séance.

M. le duc d'Harcourt, député, et M. Sauvage sont élus membres titulaires.

M. Jourdain, membre de l'Institut et inspecteur général de l'Instruction publique, est élu membre correspondant.

M. le Président présente, pour la séance prochaine, la candidature de :

M. Lidehard, présenté par MM. Levalley-Duperroux et E. Chatel ;

M. l'abbé Vengeon, curé de Luc, présenté par MM. le conseiller Hain et le Secrétaire ;

M. de Havilland, présenté par MM. Hettier et Dupont.

M. Marie demande que des mesures soient prises pour que l'on puisse visiter librement l'ancienne église St-Nicolas, servant actuellement de magasins et de greniers aux fourrages de l'armée.

M. le Président répond que l'on fera les démarches nécessaires après le retour des vacances.

La Compagnie délègue ceux de ses membres qui doivent remettre la médaille que la Société accorde chaque année à l'élève de rhétorique qui a remporté le 1er prix d'histoire dans l'un des six lycées de la Normandie.

Ont été désignés :

M. le conseiller Gustave Dupont, président, pour le lycée de Caen;

M. de La Sicotière, pour le lycée d'Alençon;

Mgr Bravard, pour le lycée de Coutances;

M. Raymond Bordeaux, pour le lycée d'Évreux;

M. le Président de la cérémonie, pour le lycée du Havre;

M. Steph. de Merval, pour le lycée de Rouen.

M. le Président donne la parole à M. de La Ferrière-Percy, qui lit quelques extraits de notes prises à la Bibliothèque de St-Pétersbourg, provenant des Bibliothèques de la Bastille et de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, papiers vendus à un Russe, durant la Révolution.

M. le Président demande s'il n'y aurait pas lieu de mettre dans les Mémoires de la Société quelques-uns de ces extraits et en demande le renvoi à la Commission.

M. le Président garde le manuscrit à cet effet; puis il donne la parole à M. Hettier, qui lit une appréciation critique de l'ouvrage de M. Brunner sur le jury normand.

Lecture de M. Launay sur les Mémoires de la Société des Sciences naturelles et historiques de Cannes, — et sur les Bastides aux XIIIe et XIVe siècles, fondées dans le sud-ouest de la France, par M. Curie Seimbres, — excellent travail contenu dans les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. X.

M. le Président remercie MM. Hettier et Launay de leur très-intéressante lecture et donne la parole à M. J. Travers, qui, rendant compte verbalement de la vie de M. de Bernières, par M. l'abbé Laurent, dit que c'est un livre bien fait sur la vie d'un homme de bien, respirant toutes les vertus chrétiennes.

M. le Président ferme la séance et déclare les vacances ouvertes jusqu'au 4 novembre 1872.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 4 novembre 1872. — Présidence de M. le conseiller Gustave Dupont.

Le séance est ouverte à 7 heures 35 minutes du soir.

M. le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 2 août, qui est lu et adopté.

Le secrétaire communique la liste des 26 ouvrages offerts à la Société, parmi lesquels il signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues :

1° Le 1er volume des Lettres du cardinal Mazarin, décembre 1642-juin 1644, publiées dans le Recueil des *documents inédits* sur l'histoire de France, par M. A. Chéruel, recteur de l'Académie de Poitiers, qui a fait précéder les Lettres d'une préface et d'une introduction contenant : 1° un résumé rapide de la biographie de Mazarin jusqu'à son ministère, 1602-1642 ; 2° un tableau général des affaires du temps, et surtout de la dernière partie de la guerre de Trente-Ans, afin de mieux faire comprendre les lettres du cardinal et mettre le lecteur à même de se rendre compte des renseignements nouveaux qu'elles fournissent ;

2° Le Cartulaire de la cathédrale de Grenoble, édité par M. Marion ;

3° et 4° Les mémoires des Académies de Lyon et d'Amiens ;

5° Le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;

6° Le Bulletin de la Société archéologique de la Touraine, 1871-1872, contenant une notice sur la sépulture de Ronsard ;

7° Les Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, où M. Aug. Denis a donné un Essai sur la Numismatique de la Champagne ;

8° Les Mémoires de la Société d'Émulation de la Vendée, 1871, qui offrent les comptes de cuisine d'un grand seigneur du XV° siècle, qui font pénétrer dans la vie privée, les habitudes et le genre de vie de ceux que l'histoire générale ne montre que dans leur costume d'apparat et dans leur vie publique ;

9° Les Mémoires de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, où se trouvent de curieuses études sur le Puisaye et le Gâtinais ;

10° Les Répertoires archéologiques de l'Aube, de la Seine-Inférieure et de l'Yonne ;

11° Les brochures de M. H. Révoil sur les fouilles archéologiques de Nîmes ;

12° Enfin, une curieuse édition très-soignée et précédée d'une excellente introduction, par M. Will. Martin, de la Saint-Barthélemy devant le sénat de Venise, d'après les relations des ambassadeurs Giovani Michiel et Sigismond Cavallo.

M. le Président prie MM. Guillouard, Laisné-Deshayes et Gaston Le Hardy, de se bien vouloir charger de l'examen des Mémoires de la Société d'Émulation de la Vendée, de l'Yonne et de Constantine.

Le secrétaire fait circuler des pièces d'or, un agnel de Jean II et une pièce d'or de Lucius Verus, acquises

par M. Gervais, conservateur du musée, qui lit une note sur les dernières médailles trouvées dans le champ du Câtillon.

Le secrétaire donne communication de la correspondance :

Lettre de notre directeur, Mgr Bravard, au sujet de la séance annuelle du 21 novembre ;

Lettre de M. Ruprick-Robert, annonçant qu'il a découvert, dans un trou de boulin de la cathédrale de Séez, deux cédules en plomb des papes Innocent III et Honorius III ;

Lettres de M. le duc d'Harcourt, remerciant la Société de l'avoir élu membre titulaire, et de M. Jourdain, la remerciant de l'avoir nommé correspondant ;

Lettre de M. Will. Martin, offrant à la Société la belle édition qu'il a donnée du récit de la Saint-Barthélemy par les ambassadeurs vénitiens ;

Lettre de M. Steph. de Merval, remerciant la Société de l'avoir désigné pour offrir la médaille à l'élève de rhétorique du lycée de Rouen qui avait obtenu le 1er prix d'histoire ;

Lettre de M. le Préfet, demandant, pour les transmettre au ministre, les renseignements sur la date de la fondation de la Société, la date de l'autorisation ministérielle, la date de la reconnaissance comme établissement d'utilité publique, et enfin le nombre de ses volumes publiés ;

Autre lettre du préfet, annonçant qu'il a obtenu du Conseil général l'ancienne subvention de 400 fr. pour la Société ;

Troisième lettre de M. le Préfet, annonçant qu'il demanderait, comme les deux années précédentes, l'avis de la Société pour la plus équitable répartition

des 5,000 fr. applicables à la conservation des monuments historiques ;

Lettre-circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences, invitant la Société des Antiquaires au Congrès de Bordeaux ;

Autre lettre circulaire, par laquelle la Revue de l'Alsace sollicite la souscription de la Société, pour pouvoir propager la langue française, interdite dans nos provinces aujourd'hui annexées à l'empire d'Allemagne.

Le secrétaire communiquait cette circulaire plutôt pour engager chacun des membres à souscrire en son propre et privé nom que pour demander à la Compagnie de faire une innovation contraire à ses habitudes ; mais M. Carel a proposé de faire une exception en raison du patriotisme de cette circulaire.

Le Président invite le secrétaire à s'informer de la nature de cette entreprise littéraire et patriotique, dite Revue de l'Alsace, qui oblige les souscripteurs à prendre les neuf premiers numéros déjà parus.

M. le Président fait procéder à l'élection de MM. Lidehard, l'abbé Vengeon et de Havilland, élus membres titulaires, le premier comme résidant, les deux autres membres comme non-résidants.

M. le Président présente la candidature de :

MM. de Jussieu, archiviste de la Savoie, présenté par MM. E. Chatel et G. Dupont ;

Aimé Champollion, chef de bureau des Archives départementales au ministère de l'Intérieur, comme membres correspondants et comme membres titulaires, présentés par les mêmes ;

Emile Travers, conseiller de préfecture, présenté par MM. Dupont et E. Chatel ;

MM. Léon de La Brière, par MM. E. Chatel et Gaston Le Hardy ;

Lanfranc de Panthou, avocat général, par MM. J. Travers et G. Dupont ;

l'abbé Hersent, archiviste diocésain de Coutances, par MM. G. Dupont et E. Chatel ;

Peltreau, conseiller général de l'Orne, par MM. de La Ferrière-Percy et Eug. de Beaurepaire.

M. le Président rend compte de la séance du Conseil d'administration et parle de l'état de la caisse, qui est satisfaisant, ainsi que des publications présentes et futures de la Société ; il annonce la publication de l'*Anonyme de Caen*, des chartes dites du Fonds Danquin, le temporel de l'évêché de Bayeux, etc. ; il annonce aussi la publication d'une partie bibliographique dans le *Bulletin*, sur la proposition de M. Eug. de Beaurepaire.

M. Marie demande une tablette de marbre, au lieu d'une en pierre, pour l'inscription à mettre dans l'église de Venoix, afin de rappeler le souvenir des trois frères de Brébeuf. La dépense s'élèverait à 350 fr. à peu près ; le curé y contribuerait.

La proposition est ajournée après la publication d'une notice que M. Marie se propose de faire pour édifier le public et la Société.

M. le Président donne la parole à M. Eug. Chatel, qui lit une complainte patriotique des Normands au roi Charles VII, complainte inédite qu'il a relevée, d'après l'indication que lui en avait faite M. Léopold Delisle, sur le dernier feuillet du manuscrit dit de *Berry*, à la Bibliothèque nationale.

Cette complainte est un appel douloureux que les

Normands, — qui ne voulaient pas plus rester Anglais au XV[e] siècle que les Alsaciens-Lorrains de nos jours ne veulent rester Prussiens, — font au Roi, aux princes et à tous les seigneurs, qu'ils supplient de les délivrer du joug étranger et de ne les pas abandonner à leurs envahisseurs.

M. Eug. Chatel recherche les noms et fixe les dates des divers personnages auxquels il est fait allusion dans le cours de ladite complainte, qu'il croit, d'après des allusions à des faits historiques, composée de 1444 à 1447; puis il remet son manuscrit et ses notes à M. Launay, qui veut bien se charger de commenter ce texte curieux à la séance publique du 21 novembre.

M. le Président donne la parole à M. Lavalley-Duperroux, qui entretient la Société de la proposition de faire un Almanach des Sociétés savantes.

M. le Président remet à une autre séance la lecture d'un travail, adressé par M. J. Tirard, sur les voies romaines en Basse-Normandie.

La séance est levée à 9 heures du soir.

Séance publique du 21 novembre 1872.—Présidence de Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, directeur.

La Compagnie est entrée en séance solennelle sous la présidence de Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, directeur de la Société pendant l'année académique 1871-1872.

Les membres de la Compagnie ont pris place sur l'estrade de la salle des actes de la Faculté de Droit, que le doyen, M. Demolombe, avait bien voulu mettre à la disposition de la Société.

A la droite du directeur, siégeaient : Son Éminence Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, primat de Normandie ; — M. Joseph Ferrand, préfet du Calvados ; — Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et de Lisieux ; — M. Allou, recteur de l'Académie ; — M. Beaujour, président du tribunal de commerce et président de la Société des Beaux-Arts ; — M. Eug. Chatel, secrétaire de la Société.

A gauche de Mgr le Directeur, siégeaient : M. le conseiller Gustave Dupont, président de la Société ; — M. Olivier, premier président à la Cour d'appel de Caen ; — Mgr Grolleau, évêque d'Évreux ; — M. de Vendeuvre, général commandant la subdivision militaire ; — M. Delise, procureur général ; — M. Melon, président du Consistoire ; — M. Bayeux, président de la Société d'Agriculture.

Mgr le Directeur ouvre à 3 heures 10 minutes la séance par un discours dans lequel il rappelle les gloires du passé, insistant plus particulièrement sur les gloires du XIII[e] siècle, et termine en rendant justice au progrès scientifique du temps présent.

Il donne ensuite la parole à M. Eug. Chatel, secrétaire de la Société, qui esquisse le résumé historique des travaux de la Compagnie durant l'année 1872, rend hommage aux confrères regrettés que la Société a perdus ; et, revenant sur la nécrologie de l'année dernière, il répare l'erreur bien involontaire que lui avait fait commettre une confusion du service des postes, qui, trompé par l'identité du nom de M. de Sainte-Beuve, ancien juge au tribunal de la Seine et de celui du brillant critique M. de Sainte-Beuve, de l'Académie française, avait retourné à l'envoyeur, avec le mot DÉCÉDÉ, la lettre de convocation pour la séance

de 1871, adressée à M. de Sainte-Beuve, ancien magistrat, qui était bien en droit de réclamer contre son inhumation très-prématurée.

Après avoir salué la bienvenue des nouveaux confrères élus et cité le nom des lauréats de nos six lycées qui avaient obtenu la médaille que la Société accorde chaque année à l'élève de rhétorique qui a obtenu le 1er prix d'histoire, il termine en remerciant les conservateurs du musée et de la bibliothèque et le trésorier de la Société, M. Hettier, qui gère nos finances avec tant de succès.

Mgr le Directeur donne successivement la parole à M. le conseiller Gustave Dupont, président de la Société, qui lit une page de l'histoire du siége de St-Sauveur-le-Vicomte, à propos du *Grand Canon* fabriqué dans les halles de Caen en 1375;

A M. Launay, professeur au lycée de Caen, qui commente avec bonheur la *Complainte des Normands au Roy nostre sire* (Charles VII);

Enfin, à M. l'abbé Le Cointe, curé de Cormelles, qui lit quelques fragments de ses savantes recherches sur l'histoire du *Drapeau en France.*

La séance est levée à 5 heures 1/4.

La nombreuse assistance d'élite qui remplissait la grande salle et les deux tribunes a témoigné, par de fréquents applaudissements, l'intérêt qu'elle prenait aux gloires de notrè passé normand. La Presse a, de son côté, regretté « l'inflexibilité de la clôture », trouvant « la durée de la séance trop courte. »

Ce regret est un compliment, que la Compagnie tiendra à toujours mériter.

Après la séance, nombre de nos confrères ont

exprimé au secrétaire un autre regret, celui de n'avoir pas, cette année encore, de banquet, qui établit des rapports plus directs entre les confrères non-résidants et les membres résidants. Le secrétaire a répondu que les circonstances n'avaient pas paru se prêter encore aux joies d'un banquet, dont chacun appréciait trop les avantages pour ne pas en demander le rétablissement à l'occasion du cinquantenaire de la Société, qui sera célébré l'année prochaine, 1873.

Séance administrative du 22 novembre 1872. — Présidence de MM. le conseiller Gustave Dupont et Julien Travers.

La séance est ouverte à 9 heures 1/4 du matin.

M. le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 4 novembre 1872, qui, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté.

Le secrétaire donne la liste des livres et brochures adressés depuis la dernière réunion de la Compagnie, et signale le discours de M. Lanfranc de Panthou sur le Jury normand, et Les Romains et Vénètes, par M. Nicolazo de Barmon, dont M. Eug. de Beaurepaire veut bien se charger de rendre compte.

Le secrétaire analyse succinctement la correspondance :

Lettres de MM. l'abbé Laurent, de Neuville, Sabine, Levaillant de La Fieffe, du Rév. Wood et de M. Ollard, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance publique.

Lettre de M. l'abbé Vengeon, curé de Luc. Le secrétaire cite quelques lignes, parce qu'elles doivent ras-

surer ceux qui avaient craint la disparition du portail et du clocher de l'église du Vieux-Luc :

« En daignant me recevoir au nombre de ses mem-« bres la Société des Antiquaires de Normandie, a « voulu par là m'encourager à faire de mon mieux et « surtout à respecter ce qui est digne d'intérêt au point « de vue artistique. J'espère, M. le Secrétaire, pouvoir « ne trahir en rien la mission qui m'est imposée..... Je « vous demande la permission de vous adresser, sous « ce pli, une photographie du clocher et du por-« tail de l'ancienne église ; c'est un gage que je vous « confie..... »

Lettre de M. Caillemer, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, priant le secrétaire « d'exprimer sa « vive reconnaissance pour l'honneur que lui fait cette « savante Compagnie en l'admettant au nombre de ses « correspondants.

« Il ne faut pas que le titre de correspondant soit un « vain titre, je me crois obligé de vous adresser à « l'avenir les moindres opuscules que je publierai dans « l'ordre des études que votre Société a adoptées. Vous « recevrez, en même temps que cette lettre, une tra-« duction d'un traité sur la défense des places, que « personne n'avait osé jusqu'ici entreprendre ; les « tristes événements des deux dernières années don-« nent quelque à-propos à cette monographie, que les « commandants de place avaient encore intérêt à mé-« diter. Veuillez présenter cette œuvre, hélas ! très-« imparfaite, à vos savants confrères et réclamer, pour « le traducteur d'un texte presque inintelligible, le « pardon des fautes dans lesquelles il a dû tomber. »

Le secrétaire fait circuler le prospectus de la nouvelle publication de M. Natalis de Wailly, qui édite et

traduit La Conquête de Constantinople par Geoffroy de Villehardouin, avec la continuation de Henri de Valenciennes. Ce magnifique volume, sorti des presses de Firmin Didot, fait pendant au Joinville publié et traduit par M. N. de Wailly.

« C'est un vrai livre du moyen-âge et un livre magnifiquement établi, avec lettres initiales et bordures empruntées aux manuscrits du XIIe et du XIIIe siècle » (*Gazette des Beaux-Arts* du 1er décembre 1872).

M. le conseiller Gustave Dupont, président, fait procéder au scrutin à l'élection de :

MM. Émile Travers, conseiller de préfecture, à Caen ;
Lanfranc de Panthou, avocat général près la Cour d'appel ;
Peltreau, conseiller général de l'Orne ;
Léon de La Brière ;
L'abbé Hersent, archiviste du diocèse de Coutances ;

Élus tous les cinq membres titulaires, les deux premiers résidants, les trois suivants non-résidants.

Puis la Compagnie vote l'élection de M. Aimé Champollion, directeur du bureau des Archives départementales près le ministère de l'Intérieur, et de M. de Jussieu, archiviste de la Savoie, à Chambéry, nommés tous les deux correspondants de la Société.

M. le Président donne la parole à M. Léopold Hettier, trésorier de la Société, qui lit son rapport sur l'état de nos finances, d'après lequel il reste en caisse . . . . 4,602 fr.

Auxquels il faut ajouter 120 fr., reçus la veille par le secrétaire. 120

Total. . . 4,722 fr.

Sur lesquels il est dû 1,102 fr. à M. Le Blanc-Hardel, qui doit, de son côté, une somme qu'il y aura à déduire des 1,102 fr. à lui dus.

M. le Président se fait l'organe de la Société en adressant des remerciements et des félicitations à M. Léopold Hettier pour son dévouement aux intérêts de la Société.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président fait procéder à la nomination du directeur pour l'année 1872-1873.

La Société, voulant célébrer dignement son cinquantième anniversaire, élit à l'unanimité de ses suffrages M. Guizot, qui avait déjà été directeur de la Société pour l'année 1837-1838.

La Compagnie élit ensuite président M. J. Ferrand, préfet du Calvados. — M. Ferrand étant absent, M. le conseiller Gustave Dupont, président sortant, fait procéder à l'élection du vice-président. — M. Julien Travers, bibliothécaire de la Ville, professeur honoraire à la Faculté des Lettres et secrétaire, depuis plus de trente ans, de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, est élu vice-président pour l'année 1872-1873.

M. le conseiller Gustave Dupont, président sortant, avant de quitter le siége présidentiel, remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant successivement vice-président et président, et félicite la Compagnie de lui avoir donné pour successeurs deux honorables confrères, qui rendront de vrais services à la Société. Il cède le siége présidentiel à M. Julien Travers, qui, en en prenant possession, dénonce la conspiration dont il a été l'objet de la part des deux anciens présidents, qui ont, sans doute, voulu réparer l'oubli où semblait avoir été l'un des plus anciens membres de la Société ; « et, ajoute-t-il,

c'était justice, car je ne suis point antiquaire et n'avais pas de titres réels. »—« Et votre *Vauquelin de* « *La Fresnaye* et vos *Vaux-de-Vire?* » lui objecte le secrétaire.

M. Julien Travers remercie le secrétaire de cette interruption et ajoute qu'il avait accepté avec plaisir l'honneur de la vice-présidence, dès qu'il avait su que c'était le secrétaire lui-même qui le désirait dans l'intérêt des publications de la Société.

M. le Vice-Président fait procéder au vote pour la désignation des cinq membres qui, avec les dignitaires déjà nommés et ceux qui étaient élus pour deux ans, doivent composer le Conseil d'administration.

Sont élus : MM. le conseiller Gustave Dupont ; M. Cauvet, professeur à la Faculté de Droit ; M. de Formigny de La Londe ; M. le conseiller Eug. de Robillard de Beaurepaire ; M. A. Joly, doyen de la Faculté des Lettres.

Le bureau définitivement constitué, M. le Vice-Président donne la parole : 1° à M. J. Lair, qui explique la nécessité d'une nouvelle édition de Guillaume de Jumiéges, d'après la confrontation de divers manuscrits et des textes déjà publiés ;

2° À M. Raymond Bordeaux, qui entretient la Société de l'utilité qu'il y aurait à consacrer une notice sur les anciennes plaques de cheminées armoriées. Les détails intéressants dans lesquels il veut bien entrer prouvent qu'il a trop bien étudié la matière pour ne se pas charger lui-même de ce travail, qui promet à la Société de piquantes anecdotes.

M. Lavalley-Duperroux ajoute des détails confirmant les assertions de M. Raymond Bordeaux.

La séance est levée à 10 heures 1/2 du matin.

III.

COMPTES-RENDUS, RAPPORTS.

De l'Enquête franque et des origines du Jury.

I.

Les origines du jury sont un des problèmes de l'histoire du droit dont la solution a eu le privilége de stimuler les recherches et un peu aussi l'amour-propre national d'un certain nombre de savants français et étrangers. Cette question, intéressante à plus d'un titre pour l'histoire de notre vieux droit normand, est depuis longtemps l'objet des investigations les plus sérieuses : plusieurs membres de cette Société s'en sont occupés avec succès, et on n'a pas oublié, entre autres, les travaux de MM. Couppey et Rathery, qui seront consultés avec fruit par quiconque cherchera à s'éclairer sur les débuts toujours un peu obscurs, quoi qu'on fasse, de cette institution.

Cependant l'ardeur de la controverse semblait se calmer, lorsque M. Brünner, professeur de droit à l'Université de Prague, fit paraître, vers la fin de l'année dernière, un savant travail sur les origines du jury : « Die Entstehung der Schwurgerichte. » M. Brünner, rompant avec ses prédécesseurs, a cherché une voie nouvelle. Il ne s'est pas contenté d'esquisser vaguement une théorie plus ou moins paradoxale ; il a interrogé nos cartulaires normands, pour la plupart, malheureusement, inédits : entre autres, le *Liber niger*

capituli Baiocensis, si riche en documents des XIe, XIIe et XIIIe siècles ; il a fait entrer dans le débat plusieurs de ces documents, les fait militer à l'appui de la thèse qu'il soutient, et, grâce non-seulement à ces chartes, mais aussi à des arguments nouveaux, la question semble s'être rajeunie.

Avant tout autre examen, il importait de mettre en pleine lumière l'importance de l'ancienne procédure de la preuve par témoins dans l'enquête. C'est là le point de départ de tout son système ; c'est par là qu'il débute, et cette partie du livre n'est pas ce qu'il y a de moins intéressant.

L'opinion la plus accréditée en Allemagne était, suivant Marquardsen, que l'on pouvait suivre en Angleterre le développement de la *recognitio* d'autant plus facilement qu'il existe une série non interrompue de documents concluants à cet égard, tandis qu'en Normandie les sources font absolument défaut.

Une objection de cette nature ne pouvait pas manquer d'être relevée par M. Brünner, qui, en cette circonstance, se fit notre champion. Des recherches de quelques semaines, faites à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, des documents communiqués par MM. de Rozière, Léopold Delisle et E. Chatel, extraits des Archives du Calvados et du Livre noir de Bayeux, des cartulaires de St-Pierre-de-Préaulx, des abbayes de St-André-de-Gouffer, de Troarn, de Montebourg, etc., lui ont permis d'établir la preuve contraire, c'est-à-dire la priorité du jury normand sur le jury anglais.

L'étude de nos anciennes institutions judiciaires ne pouvait pas manquer non plus d'exercer une certaine influence sur les résultats de ce travail ; ce qui fournit

à M. Brünner l'occasion de passer en revue l'organisation de la *curia ducis* ou cour ducale, ses analogies avec la *curia regis,* les attributions du grand sénéchal, du vicomte, des vicaires ou centeniers, la composition de l'Échiquier, la juridiction de la *capitalis justitia*, devenue en Angleterre *chief justice*, l'institution des *barones errantes* ou *justitiarii itinerantes;* enfin, il trace rapidement, et d'une manière tout au moins instructive, un tableau de l'organisation judiciaire sous les ducs, ses transformations sous les Plantagenets, jusqu'à la réunion du duché au royaume de France.

La diversité des opinions soulevées par l'étude de cette question est telle, qu'il me sera peut-être permis de les énumérer brièvement, afin de faire mieux comprendre en quoi la thèse de M. Brünner est nouvelle.

L'opinion la plus répandue est celle qui fait du jury une institution anglo-saxonne. C'est là une opinion populaire de l'autre côté de la Manche. La tradition veut que le roi Alfred ait créé le jury, ou l'ait perfectionné, en fixant le nombre des jurés, ou en rendant quelque disposition législative analogue (1).

(1) Æthelwolf (Edelulfus, in « *coronationibus Regum* » in Walteri *Corpore juris germanici antiqui*, tom. III, p. 245, nominatus), pater Alfredi, Juditham Caroli Calvi filiam, egregiæ ambitionis et ingenii magni fœminam in matrimonio duxerat, et illis temporibus consuetudo inter Angliam et Franciam frequens videtur fuisse. Alfredus igitur, haud dubie imperii administrandi artis bene peritus, si quid in institutis Caroli Magni imitatione dignum atque Angliæ conditioni idoneum invenit, id procul dubio in patriam suam transtulit...............
.......Ad dignitatem regiam promotus est 873.

Alfredus autem eo, sed quem cum Roma habebat, commercio non solum ad scripta classicæ antiquitatis obtinenda haud dubie utebatur, verum etiam eumdem « testes synodales » juris canonici cum mutationibus idoneis in curias laicas introduxisse veri non dissimile. Papa

Forsyth prétend, au contraire, que le jury était inconnu aux Saxons, et s'appuie sur ce fait qu'il n'apparut en Angleterre qu'un siècle après la conquête (1). Il rejette également la théorie de l'importation normande, par la raison que, à ses yeux, le jury normand ne serait qu'une copie maladroite du jury anglais.

Une autre opinion fait remonter la genèse du jury aux populations bretonnes ou gaëles, qui occupèrent pendant longtemps une partie de l'Angleterre. Philips (*On juries*) et Probert (*The ancient laws of Cambria*, 1823, Pref.) ont avancé cette hypothèse. Probert entre à cet égard dans les détails les plus circonstanciés et les plus intimes. Ce serait un évêque du pays de Galles, *Asser Manevensis*, dont la légende a fait l'esprit familier du roi Alfred, qui aurait attiré son attention sur les avantages de la législation gaële et l'aurait engagé à lui faire cet emprunt.

Quoi qu'il en soit, c'est encore la théorie des origines germaniques et anglo-saxonnes qui a réuni les plus nombreuses adhésions. Une tradition célèbre attribue à Odin, qui conduisit les Germains en Europe, la création du jury. Nicholson (2), Bacon (3), Montesquieu, Blackstone (4) et Savigny, pour d'autres raisons moins mytho-

Johannes IX synodos episcopales (Caroli Magni missorum judiciis omnino similes) non modo in imperio, in quo longe antea exstiterant, sed etiam totum per orbem christianum institui jussit (Reynolds, *De vera judicii juratorum origine, natura et indole*, Heidelberg, 1842).

(1) *Hist. of trial by jury*, p. 92.

(2) Nicholson, Præf. de jure feudali veterum Saxonum ad Wilk leg. anglo saxon, p. XI et seq.

(3) Discourse on the laws and government of England.

(4) Comm. IV, ch. XXIII, III, ch. XXXII : But certain it is that the juries were in use among the earliest saxon colonies..... Hence it is

logiques, se sont rattachés à l'opinion qui fait du jury une institution commune aux Angles, Saxons, Danois, Suédois, Norwégiens, Islandais, etc., et, en général, aux populations riveraines de la mer, qui la portèrent en Bretagne. En effet, les continuelles invasions et colonies de peuples de race germanique, qui eurent lieu depuis le temps du roi Canut jusqu'à la conquête de Guillaume, sans être une preuve absolue, ne peuvent que confirmer cette supposition.

On ne saurait également passer sous silence les affirmations du plus ancien historien des nations du Nord, Saxo-Grammaticus, qui vivait au XIIe siècle en Danemark. Cet écrivain, en parlant du roi Regner Lodbrog, dont il existe un chant de mort célèbre parmi les anciennes poésies scandinaves, prétend qu'il institua que toute contestation serait soumise au jugement de douze pères de famille, approuvés des parties, sans admettre aucune allégation ni de la part du plaignant, ni de la part du défendeur; il crut que, par le bienfait de cette loi, les procès téméraires seraient diminués et qu'il y aurait une garantie suffisante contre les calomnies des méchants. Ducange, *Gloss.*, v° JURATA.

Saxonis Grammatici historia Danica. 1839, t. I, l. IX, p. 447. « Ut omnis controversiarum lis..... duodecim patrum judicio mandaretur, instituit. — Cujus legis beneficio temeraria litium contractione summota, improborum calumniæ sufficienter obviatum existimans, arma in Britanniam erexit. »

Ce passage de l'historien danois est reproduit par

that we may find traces of juries in the laws of all those nations which adopted the feodal system as in Germany, France and Italy.

Hichesius, qui prétend retrouver l'institution duodecemvirale du roi Regner Lodbrog (1re moitié du IXe siècle) dans les *hommes de caution*. Une dissertation, sous forme de lettre, insérée dans son *Thesaurus linguarum septentrionalium*, n'a pas peu contribué à mettre cette idée en circulation et à faire considérer le jury comme étant d'origine normande : opinion reproduite plus tard par divers auteurs et, enfin, portée à la tribune de l'Assemblée nationale, dans sa séance du 31 mars 1790, par M. Goupil de Prefeln.

L'obscurité qui règne sur les caractères légaux du jury ancien a permis de rechercher jusque dans la législation romaine les traces de notre institution moderne. Quelques romanistes ont voulu considérer comme des jurés les *judices jurati*, ou *selecti*, désignés par le préteur. Certes, nous n'avons pas la prétention de monopoliser cette expression en faveur du jury anglais ; mais on est trop disposé à tirer d'une dénomination commune la conséquence inexacte que le jury anglais et les *jurati* de l'ancienne Rome sont identiques.

Après le droit romain, le droit canon : les conclusions du savant traité de M. Mohls sont, en effet, que la procédure usitée pour les décisions synodales en matière ecclésiastique aurait été le prototype du jury.

L'énumération de ces systèmes ne serait pas complète, si j'omettais d'indiquer l'hypothèse de Meyer (1), qui place le berceau du jury en Asie, et particulièrement dans l'empire fondé par les Croisés à Jérusalem ; de ce que les *Assises de la cour des bourgeois* contien-

(1) Meyer, *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires.*

nent souvent l'expression *jurati*, il en déduit que ce furent les Croisés qui, à leur retour d'Orient, rapportèrent le jury en Angleterre;

Celle de M. Ambroise Buchère, qui *(Étude historique sur les origines du jury)* déduit le principe fondamental du jury de la participation des bourgeois et échevins, *scabini*, aux jugements en matière civile, criminelle et pénale; nous voyons, en effet, les échevins de Caen prendre la qualification de bourgeois jurés et conseillers jurés; cette dénomination se retrouve en Allemagne pour désigner, autrefois, des juges et officiers municipaux ; tantôt ils connaissaient des contestations litigieuses et tantôt ils se bornaient à l'administration des affaires de la commune ;

Enfin , cette prétention des jurisconsultes russes d'avoir retrouvé les sources de notre institution moderne dans leur plus ancien document juridique, le Prawda Iaroslaw, d'après lequel les voleurs ou coupables qui nient doivent être traduits devant douze pères de famille ; mais, si l'Empire russe a été fondé par les Normands, ainsi que cela paraît très-possible, on peut considérer cette disposition comme ayant été introduite par eux, et alors la question n'aura pas fait un pas.

J'énumère, sans m'y arrêter, les tribunaux de communauté des Goths *(by laws)*, en latin *bellagines*, les *nœmdas* ou *ernannté* scandinaves , les *bauren gericht* teutoniques, les *courts leet* et *hundred courts* anglo-saxonnes, sur lesquels il me semble que l'on doive adopter sans crainte l'opinion émise par M. Rathery.

« Sans doute, ces juridictions de famille et de clan,
« ces assises de voisins ou de paysans avaient un ca-
« ractère populaire qu'on ne saurait leur méconnaître.
« Mais, dans leurs attributions très-diverses et très-

« obscures, municipales et politiques autant que ju-
« diciaires, faut-il reconnaître le modèle du jugement
« par jurés, ou, comme d'autres l'ont voulu, l'origine
« du gouvernement représentatif? Ce sont des questions
« auxquelles nul homme de bonne foi ne hasardera de
« répondre d'une manière absolue » (1).

Je n'insisterai donc pas davantage sur la théorie des compurgateurs ni sur la doctrine hégélienne de Gundermann. Outre que l'examen critique de ces systèmes se prête difficilement à une analyse aussi succincte que celle que j'ai l'honneur de vous présenter, j'ai hâte d'arriver au système personnel de M. Brünner.

II.

M. Brünner considère *l'inquisitio* franque, cette procédure extraordinaire que l'on rencontre dans les sources de la période carlovingienne, dans les ordonnances rendues par Charlemagne et Louis le Débonnaire, comme contenant véritablement le germe du jury moderne.

Ainsi, le but qu'il s'est proposé est de prouver que le droit normand a emprunté au droit franc les dispositions juridiques qui paraissent avoir concouru à la formation du jury et qui, transportées en Angleterre, y ont atteint leur plus complet développement. Nous avons donc à envisager le jury à trois époques et sous trois législations bien différentes : d'abord, sous la forme de l'enquête franque; ensuite, à partir de Henri II, sous la forme de la *recognitio* ou de jury de

(1) Forsyth, *Hist. of trial by jury*, p. 92. — Palgrave, R. a P. I, 244. — Rathery, *Études historiques sur les institutions judiciaires de la Normandie*, p. 6.

preuve, et, enfin, la transformation du jury de preuve en jury de jugement, laquelle transformation s'opéra en Angleterre.

Lorsque les Normands envahirent le sol de la Neustrie, ils y trouvèrent en vigueur le combat judiciaire, usité dans toute l'Europe pour la décision des causes criminelles où le point de fait était ambigu. « Mais, « s'il dut arriver fréquemment que l'humeur violente « des hommes d'armes recourût aux moyens de cet « errement expéditif, il dut se faire aussi que, dans « certaines causes, on préférât les lenteurs protectrices « d'une justice régulière » (Le Cerf, *Archipel normand*, p. 148).

Les mœurs des conquérants devaient nécessairement s'adoucir et s'amalgamer avec celles des vaincus, le jour où les rois de la mer se firent agriculteurs et propriétaires fonciers, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Ils conservèrent certainement quelques Coutumes scandinaves; mais il est plus que probable qu'ils adoptèrent les lois des peuples soumis. Comme on l'a fait remarquer (1), l'organisation féodale ne comportait guère, partout où elle avait pénétré, de diversité en ce qui touchait aux principes fondamentaux de hiérarchie sur lesquels elle reposait. Les Normands eurent à s'appliquer la loi des fiefs, les codes salique et ripuaire, les constitutions carlovingiennes, la division des sujets en différentes classes et l'ordre général des successions (2). Rollon était trop politique pour bouleverser brusquement la législation des vaincus, et ses descendants ne se firent pas faute de recourir au système de la preuve

(1) Pardessus, *Mémoire sur l'origine des Coutumes*.

(2) Rathery, *Études historiques*, p. 2.

par témoins, qui fonctionnait en même temps que l'enquête (1).

Mais le formalisme de cette preuve par témoins, qui était la procédure ordinaire, était tel, qu'il arrivait souvent que l'équité était lésée de la façon la plus manifeste. On voulut remédier à cet. état de choses. Ce fut ainsi que l'usage s'introduisit d'en appeler au Roi (*Reclamatio ad Regis definitivam sententiam*), et surtout par l'*inquisitio.* Le Roi rendit alors la justice comme le préteur en droit romain, . c'est-à-dire au nom de l'équité, ce qui résulte du texte suivant :

« Si quid vero tale esset quod leges mundanæ hoc in suis deffinitionibus statutum non haberent, aut secundum Gentilium Consuetudinem crudelius sancitum esset, quam christianitatis rectitudo vel sancta auctoritas merito non consentiret, hoc ad Regis moderationem perduceretur, ut ipse cum his qui utramque legem nossent, et Dei magis quam humanarum legum statuta metuerent, ita decerneret, ita statueret, ut..... ut lex sæculi merito comprimeretur, justitia Dei servaretur. »

L'*inquisitio* ne fut donc pas l'extension de la preuve par témoins, comme on l'a cru,. mais une réaction contre le formalisme rigoureux de cette preuve, et, en général, de toute la procédure, durant la PÉRIODE FRANQUE. Le droit d'*inquisitio* était alors une prérogative royale dans les procès avec des particuliers, car le Roi ne pouvait pas descendre en champ clos :

(1) Il ne faut risquer de donner tort à Dieu, que lorsqu'on ne peut pas faire autrement. «Saint-Christienity ne soffre que Dieu soit pertiels à tort, si l'on peut avoyder autrement » (Hornes, *Myrror of justice*).

quia Rex non pugnat nec alium habet campionem quam patriam (1). Peu à peu, cette prérogative fut étendue à certaines personnes morales, telles que des églises, des communautés religieuses, mais surtout, et avant tout autre, en faveur du fisc. Les évêques, les *missi dominici* y recouraient régulièrement, selon qu'ils le jugeaient nécessaire, particulièrement en faveur des veuves, des orphelins et des mineurs : « De omni re..... undecunque necesse fuerit, tam de justitiis nostris quamque justitiis ecclesiarum Dei, viduarum, orphanorum, pupillorum et ceterorum hominum inquirant et perficiant (Pertz, XCVIII, § 21, § 19). L'enquête était également usitée dans les contestations entre juifs et chrétiens. Enfin, les simples particuliers purent se faire délivrer, en s'adressant au Roi, le mandat ou l'ordre écrit d'enquête, l'*indiculus inquisitionis*. Il n'est pas sans intérêt de donner un aperçu de la procédure suivie sous les rois francs. Le demandeur portait plainte au Roi et devait exposer le sujet de ses griefs, soit qu'il eût été volé, blessé ou troublé dans une possession quelconque. Il demandait à faire assigner son adversaire devant les tribunaux royaux et obtenait alors l'*indiculus commonitorius*, dont voici un exemple, adressé à un évêque :

« Fidelis noster, ad præsentiam nostram veniens,

(1) Bracton, 142 b, § 11. Dans les affaires civiles, le Roi n'était pas forcé de se faire défendre par un champion. Il arriva cependant, à la fin du XIII[e] siècle, que le roi d'Angleterre se servit de la formule du duel judiciaire : « Nostré Seynur le Rey porta bref de dreit ver E. Le Mortimer et Jone, sa femme. Ceo vos mustre nostre Seynur le Rey, par H. de Lowyere, son serjant. Ke cy est..... si il le veut dedire, prest de averrer pur le Rey.....

suggessit nobis eo quod villa aliqua..... quod ad eodem de parte illius pervenire debuerat, post vos reteneatis indebite et nulla justitia vobiscum ob hoc possit consequere » (de Rozière, 431).

Vient ensuite, après l'exposition du fait incriminé, l'ordre hypothétique de faire droit à la demande : « Propterea præsentem indiculum ad coronam beatitudinis vestræ direximus ut..... si taliter agetur antedicto illo de suprascripta villa legibus revestire faciatis.»

Quelquefois la restitution ainsi ordonnée était opérée, et, dans ce cas, l'affaire en restait là. Mais il fallait prévoir le cas contraire, et la clause suivante, insérée à la fin du bref, citait le défendeur directement devant le Roi :

« Certe si nolueritis et aliquid contra hoc habueritis quod obponere vosmetipsi per hunc indiculum commoniti..... nunc ad nostram veniatis præsentiam ipsius lui ad hoc dando responsum (de Rozière, 431).

L'*indiculus commonitorius*, *de justitia facienda*, *de judicio evindicato*, et, enfin, l'*indiculus inquisitionis* avaient donc pour objet de soustraire les affaires contentieuses au rigorisme de la procédure ordinaire, pour les soumettre à une décision plus expéditive, en même temps que plus équitable.

L'origine du jury se manifeste ainsi, au civil comme au criminel, non pas comme jury de jugement, mais comme jury de preuve. Bien différente est la mission actuelle du jury : les jurés sont aujourd'hui des juges : les témoins sont mis en leur présence et tous les moyens de conviction leur sont fournis, afin qu'ils puissent prononcer, sur le point de fait, le verdict qui servira de base à la condamnation. Le jury doit être dans l'ignorance préalable des faits et écarter

toute idée préconçue, tout souvenir et toute impression venant du dehors. Autrefois, au contraire, n'étaient jurés que ceux qui, aujourd'hui, seraient considérés comme témoins.

Le juge choisissait, dans le voisinage, un certain nombre de personnes qu'il supposait connaître les faits controversés :

« Testes de qualibet causa non aliunde quærantur nisi de ipso comitatu in quo res unde causa agitur positæ sunt; quia non est credibile ut, vel de statu hominis, vel de possessione cujuslibet, per alios melius rei veritas cognosci valeat quam per illos qui viciniores sunt » (Capitul. de Louis le Débonnaire. — Pertz, 211, f° 1, § 10, cap. legg. add. a. 817).

Une fois convoqués, le juge, le *missus dominicus* leur faisait jurer de dire la vérité; la substance de la formule nous a été conservée: « (Missi) convocatis undique civibus, juramento præmisso et fide data, compulerunt eos ut, omni simulatione vel generis propinquitate seu personarum acceptione postposita, veritatem ita proferrent, sicut in conspectu ipsius Imperatoris facere deberent » (Eug. de Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs*, 475).

Les autres phases de la procédure sont encore assez mal définies, malgré les recherches de M. Brünner. On n'est fixé ni sur le nombre des jurés, ni sur la manière de les interroger et de les entendre, ni sur le mode de formation du verdict. Il est assez probable, d'après la diversité des textes, que, durant la période franque, ces actes étaient abandonnés au pouvoir discrétionnaire du juge interrogateur.

Après avoir étudié l'origine du jury sous la forme de l'*inquisitio* franque, M. Brünner s'occupe de son

développement en Normandie et de sa transformation en *recognitio.* Il insiste sur l'influence persistante du droit franc et du régime féodal. Dans plusieurs chapitres fort intéressants, s'appuyant sur des documents inédits jusqu'à ce jour pour la période antérieure à la conquête d'Angleterre (1066), il cherche à détruire ces préjugés nationaux qui, en Angleterre, font du jury une institution autochthone, et, en France, et particulièrement en Normandie, où les souvenirs de Rollon et de ses compagnons seront éternellement vivaces, une institution purement norwégienne ou scandinave.

Les documents cités prouvent surabondamment que l'enquête et d'autres dispositions juridiques, auxquelles on a attribué une origine scandinave, existaient dans des provinces qui n'ont pas été envahies par les Normands.

M. Brünner insiste sur cette influence de la législation franque, parce que, plus tard, il nous montrera comment le droit franco-normand, tel qu'il s'est fixé de 912 à 1066, modifie le droit anglais postérieur à la conquête et devient le droit anglo-normand ; tandis qu'au contraire, en Normandie, il dégénère et disparaît à mesure que s'opère la fusion de cette province dans la nouvelle monarchie française.

Les réformes de Henri II eurent pour objet de transformer la procédure extraordinaire de l'enquête franque en élément organique du système de preuves. L'*inquisitio* cessa d'être une des prérogatives de la justice ducale. Il ne faudrait pas croire cependant que l'ancienne procédure franque ait disparu brusquement : nous la retrouvons encore dans des chartes postérieures au XIIe siècle. C'est que, de chaque côté du détroit, les législateurs normands, ou plutôt, suivant l'expression

de M. Léopold Delisle, cette brillante génération d'administrateurs dont l'éclat ne pâlit pas à côté des chevaliers de Richard Cœur-de-Lion (1), n'avait pas la prétention de faire table rase, pour substituer brutalement à un état de choses ancien des institutions nuisibles, en contradiction avec les intérêts préexistants et, le plus souvent, absolument dépourvues des conditions de durée que l'expérience et la pratique seules peuvent leur imprimer.

La procédure des Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire subsista jusqu'au XIIIe siècle environ, à côté de la *recognitio*, en matière fiscale et ecclésiastique. Mais elle revêtit alors les dehors d'une mesure purement administrative, s'appliquant à des affaires qui n'avaient quelquefois avec le fisc qu'un rapport assez éloigné.

Des documents empruntés au *Liber niger* du chapitre de Bayeux éclairent d'un jour nouveau l'existence de la prérogative royale d'enquête. En **1133**, le roi Henri Ier eut à statuer sur les obligations des vassaux de l'évêché de Bayeux. Il préposa à l'enquête son fils, Robert de Glocester, *qui ad hoc audiendum ab ipso Rege missus est apud Baiocas.* Onze personnes furent désignées, *qui se verum dicere de feodis et servitiis juraverunt* (2).

Deux autres actes du temps où Henri II était encore duc nous offrent les passages suivants :

« Sciatis quod, quando dominia mea de Baiocis Cadomi recognita sunt, per sacramentum legitimorum hominum, quomodo in tempore Henrici Regis fuerunt,

(1) Delisle, *Revenus*, 55.
(2) Mém. Soc. A., VIII, 425.

inter cetera ibi recognitam fuit quod..... » (Liber niger cap. eccl. Baioc. nr. 13 et nr. 136 *bis*).

Par un autre, jusqu'à présent inédit, Henri, devenu roi, fait confirmer l'église de Bayeux dans ses droits et priviléges : « Sicut recognitum fuit precepto meo coram Roberto de Novoburgo, etc., per sacramenta juratorum qui sunt constituti ad jurandum consuetudines meas et dominica mea de Baiocensi. »

D'où l'on peut conclure avec certitude que, dans le Bessin, les procès fiscaux et ecclésiastiques étaient décidés par l'intervention de *jurés*.

Ces citations ne doivent pas faire perdre de vue la transformation de l'*inquisitio* ou plutôt les applications nouvelles qu'elle reçoit sous la forme de la *recognitio*.

En 1150, Henri II, n'étant encore que duc de Normandie, établit que toute partie pourrait obtenir de la chancellerie ducale un bref ou brevet tendant à faire décider le fait contesté par la voie de l'*inquisitio*. Introduite de cette manière, l'*inquisitio* s'appelait, en Normandie, *recognitio*.

Le sens de ce mot, qui se retrouve si souvent dans les chartes et les manuscrits normands, a été précisé par deux documents émanant, l'un de la chancellerie de Philippe Auguste, et l'autre de l'abbaye de Fécamp. La question s'était élevée de savoir si la juridiction royale s'étendait indistinctement à toutes les *recognitiones* ou seulement aux *recognitiones* qui se faisaient en vertu d'un bref. Quelque subtile que cette distinction puisse paraître au premier abord, elle n'en résulte pas moins de la comparaison des textes et de l'étude des faits. L'abbé de Fécamp soutenait, contrairement aux légistes du roi de France, qu'il avait

le droit de diriger toutes les *recognitiones*, *inquestas et inquisitiones, exceptis recognitionibus quæ per brevia fiebant.* Ce fut ce dernier sens restrictif qui prévalut, et la juridiction du Roi ne dut s'appliquer qu'aux enquêtes introduites par bref (Delisle, *Cart. norm.*, n° 725).

Les brefs étaient variés suivant la nature des actions. On avait au pétitoire le bref de *stabilia* ou d'*establie*, dont le Coustumier en vers formule ainsi la raison d'être :

Comme au duc des Normans appende
La jurisdiction qui deppende
De tous corps tant gros que menus,
Pour ce qu'à lui seul sont tenus
De feaulté et doléance,
Il veut faire recognoissance
De deux lois d'establissement,
Au conseil et entendement
Des prélats, barons, aultres sages
Pour le mal, injure et oultrages
De riches et puissants reprendre,
Qui les querellés peuant prendre,
Et vers le querellé requerre
A deffendre leur fieu ou terre ;

motifs d'équité, qui sont, pour nos légistes normands, l'objet d'une préoccupation continuelle et dont nous retrouvons la trace dans le Coutumier, dans la *Somma de legibus Consuetudinum Normanniæ*, texte latin du grand Coutumier (1).

(1) « Normannorum principes pupillis, viduis, ac ceteris peritia sive consilio carentibus, ne fortiorum seu potentium astutia jure de-

Il y avait également : au pétitoire, les brefs *de superdemanda, de feodo et vadio*, de fief et de gage, *de feodo et firma*, de fief et de ferme, etc.;

Au possessoire, les brefs *de nova dissaisina*, *de saisina antecessoris* et *de ultima præsentatione*. Ces derniers eurent pour effet, non-seulement de faire rentrer dans la juridiction séculière un grand nombre de procès que les parties portaient de préférence devant les tribunaux ecclésiastiques, à cause de leur procédure moins formaliste et moins coûteuse, mais encore de doter le doit normand, avant tous autres droits d'origine germanique, d'une procédure au possessoire.

Le jour où l'ancienne enquête se transformait en moyen ordinaire de preuve, il devenait nécessaire d'en régulariser les formes et l'action. Le nombre des jurés fut fixé à douze, nommés par le bailli.

« Le bailli doit faire jurer les bonnes gens en plaine « audience ; et lor le bailli leur doit en chargier « qu'ils diront vérité de ce qu'il leur demandera et « qu'ils en scayront ou croirront. Et lors le bailli « leur doit réciter le plaidoyé. Et après lesdits gens « se trairont à part hors jugement pour eux conseiller. « Et les doit le juge faire garder par le sergent et « au retour de leur conseil rapporteront par la bouche « de l'un d'iceulx ce qu'ils en scayront et croirront » (*Vieux style de procéder*, ch. 28, p. 30, col. *a*).

Ce fragment nous fait constater un acheminement sensible vers l'organisation du jury moderne. On aura

bito privarentur, quasdam supradictarum querelarum per brevia terminare voluerunt » (*Somma*, II, 27, § 5).

remarqué, sans qu'il soit nécessaire de le préciser davantage, ce fait que, au lieu d'être considérés isolément, les jurés sont désormais traités comme une collectivité d'individus à laquelle on demandera une réponse commune.

Ces modifications importantes étaient dues à l'initiative de Henri II et de ses conseillers, alors qu'il n'était encore que duc de Normandie. Les documents cités par M. Brünner et empruntés par lui au *Livre noir* du chapitre de Bayeux établissent avec certitude tous les points avancés par lui. Et c'est ce qui lui permet de dire, ainsi qu'il l'annonce dans sa préface, que le droit normand peut revendiquer la priorité des dispositions juridiques, qui, transportées en Angleterre, y ont atteint leur plus complet développement sous la forme du jury moderne.

C'est ce qui lui fait regretter que des recueils aussi importants, non-seulement pour l'histoire du droit, mais encore pour l'histoire de Normandie, que le *Liber niger capituli Baiocensis* soient encore inédits. Il exprime à plusieurs reprises le souhait que ces témoins irrécusables des efforts des législateurs normands vers une situation juridique meilleure soient tirés de leur demi-obscurité et deviennent facilement accessibles aux hommes d'étude. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, qu'un savant étranger s'adresse aux antiquaires français, afin d'obtenir la réalisation de ce projet. En 1834, la Commission des archives d'Angleterre faisait aux savants de France l'appel suivant :

« Il y a tant de ressemblance entre les anciens *writs* usités en Angleterre dans les actions réelles et les brefs ou briefs usités en Normandie dans des circonstances

analogues, qu'évidemment de deux choses l'une, ou les formes légales d'un pays ont passé dans l'autre, ou elles ont été établies en même temps dans les deux par le Souverain commun. Il paraît probable que c'est Henri II qui a donné aux deux contrées une procédure commune. Mais, pour décider plus sûrement la question, il serait à désirer qu'on eût des copies des plus anciens brefs qu'on pourrait trouver et qui auraient été délivrés conformément à la Coutume de Normandie. Il serait aussi très-important d'avoir des procès-verbaux ou des récits d'assises, ou des procès anciens débattus par suite de ces briefs (*Revue anglo-française*, 8[e] livr., janvier 1835, p. 431. § *XVI de la circulaire de la Commission des archives d'Angleterre aux savants et antiquaires français*).

Il est évident que ces chartes nous font suivre les progrès du droit à travers l'obscurité d'une époque troublée, nous éclairent sur les instincts moraux et le génie particuliers à la race normande et fixent le souvenir de chaque manifestation nouvelle de la volonté législative et de la vie sociale.

C'est là qu'il faudra rechercher les véritables commentaires de l'édition critique du grand Coutumier de Normandie, que réclamait M. de Rozière dans son discours prononcé dans la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie du 20 décembre 1866.

Nous espérons que ces vœux ne resteront pas stériles et qu'un jour une main pieuse publiera ces documents si importants et les mettra ainsi à l'abri d'une destruction que des événements semblables à ceux que nous avons malheureusement vus se produire de nos jours permettent de redouter.

Après avoir assisté au développement, en Nor-

mandie, des *cognitiones per brevia Regis*, M. Brünner nous transporte en Angleterre, où Henri II, devenu roi, s'empressa de les introduire. Elles ne tardèrent pas à y prendre un nom nouveau, dont les différentes significations vous sont connues : le nom d'assises. Elles se divisèrent en assises pétitoires (*magna assisa*, équivalente à la *stabilia* normande) et assises possessoires.

Mais, à côté des assises, on vit bientôt se développer une nouvelle institution, dont les origines sont assez obscures, mais qui, cependant, paraît se rattacher à l'*inquisitio ex jure* (p. 418-3). Il s'agit de la *jurata*, dont les formes plus larges tendirent à émanciper l'action du juge en dehors du *breve principis*. La formule du serment admettait, en effet, la possibilité de juger, non plus d'après les termes de l'assise ou du bref, mais aussi de juger en fait.

Les jurés ne prêtaient plus le serment, comme dans la *recognitio*, de dire la vérité *de assisa ista*, mais bien de répondre à ce qui leur serait demandé au nom du Roi : *Hoc auditis, justiciarii, quod veritatem dicam de hoc quod a me requiretis ex parte domini Regis.*

C'était là un des traits caractéristiques en même temps qu'une des différences les plus frappantes de la *jurata* et de l'*assise*. Le verdict ne se formait plus *ex scientia,* mais bien *ex conscientia.* La conviction devenait l'élément principal du verdict : sans elle, point de condamnation. Nous nous retrouvons donc ici en présence de cette distinction, si importante dans toute l'histoire du droit normand, des témoins de certain et de gens de crédence ; tandis que, dans la *recognitio*, les jurés sont des témoins de certain, ils sont ici des gens de crédence : « Cum credant ita esse

secundum conscientiam, quamvis res se habeat aliter in veritate (Bracton, 288b. — M. Couppey, *Revue anglo-française*).

III.

De la transformation du jury de preuve en jury de jugement et de la disparition de l'enquête. — Cette transformation s'opéra insensiblement par l'adjonction aux *recognitores* de *testes in charta nominati*, chargés d'attester l'authenticité du document produit, *firmatio chartæ.* Cette situation se prolongea environ trois cents ans, pendant lesquels le jury fonctionna à la fois comme jury de preuve et de jugement, décidant les points contestés, en partie d'après les dépositions des témoins et en partie d'après leur connaissance personnelle des faits. Le jury entendait ainsi les témoignages et témoignait lui-même. Ce ne fut qu'en 1650 qu'un statut déclara incompatibles les fonctions de témoin et de juré et enleva ainsi au jury le caractère, qu'il avait conservé jusqu'alors, de moyen de preuve. Le verdict ne fut plus un témoignage, mais une véritable appréciation du bien ou mal fondé des prétentions des parties. La conviction tint lieu de la connaissance préalable des circonstances qui avaient donné lieu à la contestation, et le juge ne fut plus obligé de choisir les jurés parmi les hommes du voisinage, *de vicineto.*

Sur ces points, parfaitement élucidés d'ailleurs par M. Brünner, il faut aussi consulter les travaux de Reeves et de Forsyth, en Angleterre, et de Gundermann et de Biener, en Allemagne.

Quant au jury en matière criminelle, M. Brünner

en fait remonter les origines à une sorte de poursuite d'office, qu'il appelle *rügeverfahren* et qu'il trouve organisée dans plusieurs Capitulaires francs. Ces origines se lient intimement, d'ailleurs, à celles de l'*inquisitio* franco-normande, attendu que cette poursuite d'office procédait dans les mêmes formes.

M. Brünner n'a pas jugé à propos de donner à cet égard des développements aussi amples qu'on aurait pu le désirer. Il en dit assez, cependant, pour faire connaître cette procédure, qui fut adoptée plus tard par le droit canonique.

L'enquête normande resta assez longtemps en usage; mais, après la réunion à la Couronne de France, la force même des choses et l'intervention des légistes français devaient faire perdre peu à peu à l'ancien droit de cette province son caractère primitif. Des étrangers présidèrent comme commissaires royaux les tribunaux suprêmes. La charge normande du sénéchal fut remplacée par l'institution française des grands bailliages. Une armée de baillis occupa un pays où ils étaient depuis longtemps l'objet de l'aversion populaire. Maître Wace, énumérant les griefs des vilains du XI[e] siècle, leur faisait déjà dire:

Tant y a prevoz et bedels
Et tant baillis viez et nuvels
Ne poent aveir paiz nule heur.

(*Roman de Rou.* Pluquet, I, v. 6011.)

Et Pierre de Blois écrivait à leur propos, sous Henri II: *Ministerialium tanta est multitudo quanta est locustarum.*

Enfin, on commença à en appeler au Parlement de Paris, ce qui diminua d'autant la compétence de

l'Échiquier. L'esprit de province se souleva contre ce qui semblait un envahissement et une atteinte à ses libertés. On réclama hautement la conservation de l'Échiquier. La Normandie était, disait-on, un état particulier, que le roi de France ne devait gouverner qu'à titre de duc. On soutint que la réunion à la France n'était pas une absorption. C'est ce que la glose du grand Coutumier exprime en ces termes, dont la brièveté ne laisse rien à désirer : « Que jasoit ce que le Roy en feust seigneur, si n'estait-ce pas comme Roy, mais comme duc » (1523, ch. XII, f° 21, col. *c*).

L'abus de la centralisation des bailliages provoqua, au commencement du XIVe siècle, une vigoureuse réaction. Louis X le Hutin, comme on sait, se vit forcé de céder, et l'année 1315 vit promulguer cette fameuse Charte des Normands, dans laquelle le Roi promettait la libre jouissance des libertés et priviléges normands. La Charte fut souvent confirmée par les successeurs de Louis le Hutin et joua (*si parva licet componere magnis*, dit M. Brünner) un rôle analogue à celui de la *Magna Charta* en Angleterre.

L'enquête n'eut pas le sort de la fameuse clameur de *haro* et ne se maintint pas aussi longtemps en vigueur. L'influence déjà signalée des légistes de Louis IX et l'indifférence des populations, qui ne virent bientôt plus dans les obligations de juré qu'une charge dont elles avaient hâte de s'affranchir, sont les causes les plus certaines de la décadence et de la suppression de cette institution.

Il est permis de penser, d'ailleurs, que la disparition de l'enquête ne causa pas de bien vifs regrets. Cette procédure n'inspirait à nos aïeux, en matière criminelle surtout, qu'une bien médiocre confiance, si on

en juge d'après ces brocards juridiques : Nul ne se doit mestre en enqueste de ses membres ; — Nus n'est dampnez par enqueste se il ne s'i met ; — Fol est qui se met en enqueste ; — et, enfin, d'après ces vers, dans lesquels un poète et chevalier français déplorait, vers la fin du XIII• siècle, la perte des libertés françaises :

Gens de France mult estes ebahis.
Je dis à tous ceux qui sont nez de fiefs,
Si m'ait Dex, franc estes vous mes mie.
Mult vous a l'en de franchise esloigniez
Car vous estes par enquête jugiez.

Ch. Hettier,
Docteur en droit.

***Robert de Floques, bailli d'Évreux et capitaine de Conches, ou l'Expulsion des Anglais de la Normandie*, par M. le docteur Semelaigne. 1872.**

C'est un volume in-12 de 150 pages, bien imprimé par Jouaust, et qui se trouve à la librairie *des Bibliophiles*. Je lui ai donné place sur les rayons normands de ma modeste bibliothèque, un peu parce que Floquet (1) est pour moi un voisin, mais surtout à cause du rôle vraiment très-actif qu'il a joué dans la *recouvrance* de notre Normandie. Recouvrer quelque chose, expulser quelqu'un, ne fût-ce qu'en lecture, souvenir ou imagination, est un besoin aujourd'hui pour tous les cœurs à qui la patrie est chère. Ce sentiment paraît, du reste, avoir présidé, sinon à la composition de l'ouvrage, qui, paraît-il, n'est pas récente, du moins à

(1) Il signait toujours ainsi.

la publication. Je m'y suis associé dès que ce petit volume s'est présenté à mes yeux.

J'ai donc suivi, avec ce guide, Robert de Floques dans ses expéditions rapides, hardies et presque toujours heureuses : lui et les Brezé, ses compagnons d'armes habituels. Le voici, déployant son courage, en 1435, autour de St-Denis, dont les Anglais préparent le siége : nous l'avions repris et ne pûmes les empêcher d'y rentrer. Chose curieuse ! l'année suivante, nous reprenons, sans coup férir, une grosse ville, tout près de St-Denis, qui s'appelle Paris et que gardaient assez mal, — comment l'eussent-ils mieux gardée ? — quinze cents Anglais : pas davantage, dit-on. Robert de Floques ne paraît pas là : peut-être est-il, lui et ses soldats, de ceux que le connétable de Richemont ne veut pas pour instruments dans cette grande entreprise : conjecture qui trouvera plus loin son motif. Puis, ce sont des châteaux normands dont Robert ne peut empêcher la capitulation pendant qu'il les a quittés pour les ravitailler. Meaux, facilement pris en 1439 : il y commande sous le connétable. Le Marché, qui donne plus de peine. Puis, le siége malheureux d'Avranches. Chambon pris sur les ennemis du Roi, dans cette courte guerre civile appelée *Praguerie* : et cette prise rapporte à Robert et à Jean de Brezé une belle rançon, à quoi le héros de M. Semelaigne n'était pas indifférent, pour ne parler que de lui. En 1440, Conches est pris : *surpris*, me disait l'*Histoire de Conches*, ouvrage du même auteur. Ici, l'opération est plus vivement disputée : qu'importe, pourvu que le résultat soit aussi bon ? Pierre de Brezé est là en chef, et, partout où il est, c'est son rôle. En mai 1441, Beaumont-le-Roger; puis, sans

coup férir, Beaumesnil. Engagement peu clair autour de Maubuisson, sur l'Oise : Robert et les deux Brezé. En 1441 encore, le fameux siége de Pontoise, qui ne fut pas un siége de Troie, comme le dit M. Michelet : car enfin Pontoise est Pontoise, et deux ou trois mois ne sont pas dix ans ; mais c'est l'une des opérations qui inaugurent l'art nouveau de la guerre, si différent de l'ancien. Ne pas accepter la bataille quand l'ennemi l'offre, surtout quand il l'offre : battre flegmatiquement les murs d'une ville à coups de canon, jusqu'à épuisement des défenseurs et favorable occasion d'un assaut... Tactique est faible encore, mais elle est née ; Chevalerie n'est pas encore morte, mais elle décline. Pendant ce siége même (bien que M. Semelaigne apporte ici une date nouvelle), Évreux est surpris : car on *surprend* beaucoup de villes à cette époque. Les Anglais semblent ennuyés, fatigués, vieillis, trop familiers avec le peuple conquis : ils se gardent mal, et on les trahit tant qu'on peut, si c'est là trahir ! Enfin, c'est un fait important que cette prise d'Évreux, vu la grosseur de la place. Robert y paie de sa personne ; mais je vois que l'historien moderne de Charles VII en donne presque tout l'honneur à Pierre de Brezé : quoi qu'il en soit, c'est celui-ci qui est créé comte d'Évreux, et Robert bailli, ce qui comprenait le gouvernement de la ville et du château. En 1442, dans la plaine du Neubourg, engagement, succès ; mais Jean de Brezé est tué : M. Semelaigne essaiera vainement, comme nous le verrons, de le ressusciter. Robert, devenu capitaine de Conches, le garde aussi mal que les Anglais : Talbot le lui reprend *sans coup férir*. Vient une trêve avec nos adversaires, plus las que nous. Que faire de nos dé-

fenseurs, qui nous pillent quand ils ne nous défendent plus? On les mène en Suisse; de Floques est un de leurs chefs dans cette expédition, où ils remportent une triste victoire ; ensuite ils recommencent à piller et avec des *détails* que nous retrouverons plus loin. En avril 1449, la trêve va finir : les Anglais la violent indirectement, et, par suite, nous n'en tenons plus compte. On charge cependant Robert de négocier, tout armé : il pense alors à *surprendre* Pont-de-l'Arche, et il y réussit; puis il reprend Conches, *sans coup férir*, comme Talbot. Prise de Verneuil, en plusieurs actes, ville, château, Tour grise, etc. Pendant ou après, Pont-Audemer, Lisieux, Mantes, Vernon, Harcourt, Chambrais : ROUEN ! Harfleur, Honfleur, CAEN !... la bataille de Formigny! j'en dois passer : c'est une avalanche de succès ; puis Cherbourg; ils s'embarquent, les léopards! l'*expulsion* est consommée ... en Normandie.

Robert de Floques s'est montré à peu près partout. A Rouen cependant, il n'a pu venir : une jambe cassée l'a empêché de paraître dans cette magnifique *entrée*, voilée toutefois, du moins pour nos yeux, par un nuage sombre : le souvenir du 30 mai 1431 !... Robert guéri va guerroyer dans le Midi. Puis, en 1457, avec son chef de file accoutumé, Pierre de Brezé, il prend part à l'aventureuse expédition de Sandwich, qui n'est pas précisément une *conquête de l'Angleterre*, comme le croit un beau volume moderne que je vois d'ici: couronné, dit-on, par l'Institut; mais enfin, on rapporte de Sandwich beaucoup de butin. Comme Pierre est là, je suppose un motif meilleur : peut-être prendre là-bas un Calais pour l'échanger contre le nôtre. Mais il fallut revenir.

Ce fut là seulement que Robert fut armé chevalier. Mais il n'était pas écuyer tout simplement; il était *écuyer d'écurie du Roi*. De là peut-être cette chevalerie tardive.

Robert mourut en 1461. Il n'eut pas à se plaindre de Charles VII. Bailli d'Évreux, capitaine de Conches, de Meulan et d'autres places sans doute ; plus des dons d'argent sous diverses formes, notamment la plus simple, comme le prouvent plusieurs quittances qui ont survécu à tant de paperasses perdues ; l'un de ses fils évêque ; l'autre, bailli d'Évreux après lui, avec une pension de 1,200 livres, chiffre élevé à cette époque, et régulièrement payée, ce que prouvent d'autres quittances. Il se fit tuer pour l'héritier de Charles VII. J'avoue qu'il ne pouvait mieux prouver sa reconnaissance.

J'ai vu ou revu tout cela avec plaisir, grâce aux recherches et à la mise en œuvre de M. Semelaigne. Il a fait tout ce qui était possible pour jeter attrait, variété et clarté dans le récit de ces batailles et siéges de couleur monotone, transmis par de très-pauvres historiens, qu'il faut traduire en logique en même temps qu'on les traduit en français lisible.

Vient maintenant, il le faut bien, la part de la critique. Je prie M. le docteur de la prendre pour ce qu'elle est : une collaboration anticipée et modeste à sa seconde édition.

M. Semelaigne croit que Robert a percé par son mérite seul l'obscurité où l'avait placé sa naissance. C'était, nous dit-il, le fils d'un pauvre gentilhomme, et il se maria très-jeune ; ce qui donne à penser que son mariage ne servit pas à sa fortune.

Cette double conjecture me semble ou dénuée de preuves suffisantes, ou contredite par les faits.

Sur la fortune du père de Robert, aucune lumière : passons. Ce qui paraît certain, c'est que cette famille tirait son nom de Floques, près du Tréport. « Robert « de Floques, seigneur dudit lieu », dit sa tombe, et l'on ne montre pas en Normandie d'autre fief ainsi nommé. J'ajouterai qu'en 1388, suivant des montres et revues d'août et de septembre, « Flosquet de Flosques » est l'un des deux chevaliers bacheliers qui, avec sept écuyers, accompagnent, dans l'expédition contre le duc de Gueldre, le banneret Robert de Sainte-Beuve : or, ce dernier résidait certainement sur un fief dont il portait le nom, à peu de distance de Floques.

Veut-on remonter davantage? Au cabinet des titres de la Bibliothèque Royale, source à laquelle M. Semelaigne n'a pas puisé, on voit, en 1349, Raoul et Richard de Floques; en 1355, juillet et août, plusieurs quittances données par Jean de Floques, écuyer, pour ses gages « aux trésoriers généraux de ce présent « subside, octroyé à Mgr le Dauphin de Viennois « par les gens et en pays de Normandie (1) » ; l'un de ces actes comprend les gages d'un autre écuyer du même nom : il est scellé des armes (trois bandes) qu'on voit plus tard à Robert; les autres conservent aussi deux sceaux, mais tout à fait différents du précédent. Ce sont peut-être des cachets empruntés : il y en a des exemples.

Rapprochons-nous de notre héros : en 1409, un

(1) Froissart dit qu'il y eut une aide accordée au Dauphin, dans les premiers mois de 1355, par les États de Normandie, pour solder des gens de guerre. On en a douté à tort : ces quittances sont péremptoires. Il y eut, à Rouen, deux commissaires préposés à l'emploi de ce subside : l'official de l'archevêché et un chevalier. Voyez, même Bibliothèque, le t. I des Montres, nos 13 à 77.

Perrenet de Floques possède un quart de fief, dit *Malerbe*, à St-Hélier, commune de l'arrondissement de Dieppe.

Si nous descendons encore, nous trouverons Robert et les siens dans la domesticité royale, et j'en conclus dès à présent que la faveur lui donna des occasions au niveau desquelles se trouva son courage, ce qui le mit à même d'en saisir d'autres par son initiative.

Dans le tome XLVIII du recueil Clérembault, f° 3577, M. Semelaigne a dû voir comme moi,—car il a tiré de là un autre acte, — une quittance, du 6 janvier 1419 (1420 n. st.), où un Guillaume de Floques, écuyer, qui porte des *fasces* au lieu de *bandes*, reçoit pour sa femme, Perrenette Havart, 100 livres, dont le Régent Dauphin de Viennois, alors âgé de 17 ans, a fait don à cette dame par lettres du 20 décembre précédent, en même temps qu'il gratifiait de 50 livres un Colin de Floques. C'était la veille du départ de ce Dauphin pour le Languedoc, et ces libéralités furent peut-être faites par mesure générale. Guillaume est, dans des quittances postérieures, qualifié *huissier d'armes*, fonction de palais par laquelle on était plus rapproché du prince que beaucoup de grands seigneurs.

Quant à Robert, le voici *dans la bouche du Roi*, comme on disait jadis. Le 30 mars, avant Pâques, 1425 (1426 n. st.), don de 100 livres « à notre bien « amé *panetier* Robinet de Floques, pour considération « des bons et agréables services qu'il nous a faits « chacun jour, et espérons qu'il nous fasse en temps « à venir, et pour lui aider à maintenir son état. » Ce diminutif *Robinet* est encore appliqué à Robert seize ans plus tard, dans une charte publiée par Le Brasseur, *Hist. du comté d'Évreux.* M. Semelaigne y

substitue *Robert* à *Robinet;* mais, comme il le voit, ces petites altérations ont leur danger.

Voilà donc les commencements du futur bailli d'Évreux. A la fonction de *panetier* succéda celle d'*écuyer d'écurie*, qui lui est toujours donnée dans les actes royaux, ou seule, ou avant toute autre. Les Brezé, La Hire et d'autres l'avaient aussi. Une fois à cheval, et soutenu par le bon souvenir d'un monarque très-fidèle à ses serviteurs, il arrive, plus vite que d'autres aussi méritants, aux emplois sans lesquels le plus brave et le plus habile risque de mourir inconnu.

Il eut un appui encore meilleur que celui du Roi, même que celui d'Agnès Sorel, si par hasard celui-ci ne lui a pas manqué : et l'on sait par Olivier de La Marche qu'elle « avançoit devers le Roy jeunes gens « d'armes et gentilz compaignons dont il fut depuis « bien servy. » Il fut lié, plus que par amitié, avec l'homme le plus remarquable de cette époque par la grandeur et la variété de ses mérites, militaire, homme de mer, administrateur, diplomate, caractère aussi loyal qu'habile, ayant tout ce qui domine et séduit, héros de roman jusqu'à jouer sa tête pour une belle reine dans une expédition impossible, homme de fêtes et de tournois, amoureux de dames inconnues, galant, enjoué, poète, répondant à Charles d'Orléans, dans l'occasion, par des vers de ministre, aussi mauvais que ceux d'un prince, et c'est le cas de ne pas les faire meilleurs : maîtrisant Charles VII et ne craignant pas Louis XI. Il s'appelait Pierre de Brezé (1). C'est ainsi que vient, pour Robert de Floques, la question de mariage, qui est très-considérable dans sa vie.

(1) Voyez Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, III, 103.

M. Semelaigne, adoptant une erreur commise par M. de Beaucourt dans son édition de Mathieu de Coussi, fait épouser par Robert, très-jeune, dit-il, en 1419, Perrenette Havart, dont il se plaint de n'avoir pu établir la généalogie. Il s'est donné là une peine doublement inutile. Laissons sa femme à Guillaume, l'écuyer huissier d'armes, marié, jeune ou non, *dès* 1419, et non *en* 1419.

Notre auteur avait devant lui une voie bien ouverte : que n'y est-il entré? La tombe de Robert, conforme à des actes émanés de lui, le qualifie *maréchal hérédital de Normandie* et seigneur d'Auvrecher, aujourd'hui Orcher, près de Harfleur : et M. Semelaigne nous rapporte lui-même des Archives une autorisation donnée à Robert, en 1459, de faire une garenne à lapins en ladite terre. De la double qualité ci-dessus, M. Le Prevost avait conclu sans peine qu'il avait dû épouser une héritière de cette maison. C'est cela, en effet, ou autant vaut. L'héritière d'Auvrecher avait épousé, dès avant les confiscations anglaises, un du Bec-Crespin. Henri V dépouilla le mari et la femme de leurs biens, en 1419. De ce mariage naquirent deux filles, dont l'une, Jacqueline, épousa Robert de Floques, et l'autre, Jeanne, Pierre de Brezé. Celle-ci était une maîtresse femme, qui, en 1465, croyant que Louis XI avait fait tuer son mari par derrière à la bataille de Montlhéry, livra le château de Rouen, où elle commandait, à la ligue dite du *Bien public*, ce qui força le Roi, comme l'on sait, de se soumettre à ces ligueurs. Jacqueline devait être l'aînée, puisqu'elle porta à son mari le domaine orné du fameux titre de *maréchal hérédital*, dont on n'a jamais su la signi-

fication, ni pourquoi les seigneurs d'Orcher en étaient bénéficiaires (1).

Quand ces mariages se firent-ils? — Robert n'eut-il pas une autre femme? — Je laisse à M. Semelaigne à éclaircir ces points douteux, me bornant à poser quelques jalons. La mère des deux héritières paraît, étant devenue veuve, s'être remariée, vers 1428, à un bailli de Caux pour les Anglais, être morte vers 1440 et avoir été inhumée aux Dominicains de Rouen (2). Une courte généalogie, au Cabinet des titres, ne donne que des filles à ce mariage de Robert, dont une aurait épousé un des ancêtres du duc de Saint-Simon : et cependant Robert a eu au moins deux fils. On ne le voit pas, dans ce dossier, se qualifier *maréchal héréditai* avant 1456, et l'on ne voit pas, après lui, ses fils se parer de ce titre. Ce ne sont là que des faits négatifs; en voici un positif : Mme de Busserolle, dans son petit volume sur *Fécamp et le pays de Caux*, affirme que Jacques de Brezé, fils de Pierre, rendit hommage au Roi, pour la terre d'Auvrecher, en août 1465, c'est-à-dire aussitôt après le décès de son père : on peut vérifier cela. Ajoutons que M. Vallet de Viriville, dans son *Histoire de Charles VII*, donne trente ans environ à ce Jacques, quand il épouse, en 1462, une fille de Charles VII et d'Agnès.

Ce qui surnage, c'est la réalité des deux mariages

(1) Voyez, dans le t. XXIII de nos *Mémoires*, les *Rôles Anglais*, n°s 262 et 274 ; le *Registre des dons*, pages 9 et 62 ; Note généalog. au Cab. des titres, dossier *Floques (de)*; Dergny, *Cloches du pays de Bray*, II, 173, à l'article Grumesnil.

(2) *Registre des dons*, pages 8 et 9; Farin, *Hist. de Rouen*, éd. de 1710, III, 312.

et la fraternité militaire qui, les ayant précédés ou suivis, a été constante entre Robert de Floques et les frères de Brezé. Or, soit comme inspirateur d'entreprises, soit comme disposant de secours militaires, soit comme protecteur dans le conseil du Roi, où il eut entrée en 1443 et qu'il finit par présider, Pierre de Brezé était un ami et un parent bien précieux, sans lequel, certes, le mérite de Robert de Floques n'aurait eu ni tant d'occasions de se montrer, ni tant de succès et de relief.

Avec des appréciateurs impartiaux, ce n'est peut-être pas la récompense seulement, mais encore l'indulgence qui lui aurait fait défaut. S'il combattit l'Anglais avec courage, il maltraita cruellement ses malheureux compatriotes. On peut même affirmer que les habitants des campagnes et les voyageurs n'auraient jamais été traités par les Anglais comme ils le furent par les *routiers*, les *écorcheurs*, qui comptèrent Robert de Floques parmi leurs chefs. Nous avons contre lui plus que le témoignage de l'histoire : c'est le sien, *confitentem reum* ; que répliquer à cela ? Écoutons d'abord un historien : « En parcourant les monuments de ce malheureux « siècle, dit Villaret, on est surpris de trouver, parmi « les chefs de ces brigands qui ravagèrent la France, « des noms illustres confondus avec des aventuriers : « La Hire, Antoine de Chabannes, les deux bâtards de « Bourbon, Blanchefort, Villandras, Floquet.... C'étaient « là les conducteurs de ces brigands. Ils coururent « le Cambrésis, le Hainaut, entrèrent en Champagne, « portant en tous lieux le fer et la flamme, pénétrèrent « dans la Lorraine, qu'ils mirent à contribution. Las de « désoler nos provinces, où ils ne trouvaient plus rien

« à piller, ils se répandirent en Allemagne et mirent « ce pays à feu et à sang (1). »

Voyons maintenant le curieux document produit par M. le docteur Semelaigne, qui n'y voit pas matière à sévérité : ce sont les lettres de rémission que Robert jugea prudent de se faire donner par le Roi en 1448 ; Pierre de Brezé, qui aurait peut-être dû se récuser, siégeait ce jour-là au conseil. Dans l'exposé auquel ces lettres se réfèrent, Robert divise les faits qu'on pourrait lui reprocher en deux catégories : d'abord, les « meurtres, sacriléges, forcements de femmes et bou- « tements de feu. » Les gens de guerre, dit-il, dont il a eu charge ont certainement perpétré plus ou moins de ces méfaits : quant à lui personnellement, « il n'est « pas souvenant que oncques il ait commis aucun de « ces quatre cas. » *Pas souvenant!* quand il s'agit de gentillesses pareilles ! ah ! l'honnête homme ! mais voyez comme l'on se trompait !... Et la seconde catégorie, qui consiste en « pilleries, rançonnements et « autres plusieurs maulx qu'il ne saurait nombrer ne « spécifier, ainsi que faisoient et ont par longtemps « fait les autres gens de guerre tenant les champs dans « ce royaume » : que lui dit sa mémoire ? Il paraît qu'elle est très-fidèle sur ces points ; car il n'en invoque nullement les défaillances, mais seulement ses bons services militaires. Là-dessus, le Roi, reconnaissant ces mérites compensatifs et voulant préférer miséricorde à justice, quitte, remet et pardonne à Robert *le tout*, y compris spécialement la première catégorie. C'était plus sûr ; car, enfin, avec une mémoire si fragile, il est bon que l'éponge fonctionne

(1) Voyez aussi H. Martin, t. VI, p. 342, 355, 362, 372.

sans distinction. Revenons aux exploits ' guerriers.

Bien que, jusqu'en 1435, Robert ne figure dans aucune rencontre, « nul doute », dit M. Semelaigne, « qu'il n'ait contribué aux victoires de Jeanne d'Arc. » J'en doute, faute de preuves. En revanche, je montrerai à l'auteur son héros trois ans plus tôt qu'il ne le voit, non pas guerroyant, mais ayant, sans doute, l'épée au côté, puisqu'il est avec La Hire, Xaintrailles, Ricarville, etc., à Beauvais, entre janvier et mars 1432, concourant avec eux à sauver un pauvre diable de poète, Jean Regnier de Guerchy, agent du duc de Bourgogne, et condamné à mort comme tel, par Charles VII, du fond de sa Touraine. C'est de Beauvais que Ricarville partit pour son audacieuse et malheureuse expédition. M. Semelaigne trouvera cela, non dans les poésies de Jean Regnier, car elles sont introuvables (1), mais dans l'article intéressant que Goujet leur a consacré, au tome IX de sa *Bibliothèque française.* Le service fut-il gratuit? Ce qui est certain, c'est que Regnier fut cruellement *rançonné*, et nous savons aussi que La Hire, Floquet, Xaintrailles, étaient des *rançonneurs* déterminés.

M. Semelaigne s'est laissé arrêter, en ce qui concerne la date de la surprise d'Évreux, par une bien petite difficulté. Les chroniqueurs contemporains l'ont placée en 1441, pendant le siége de Pontoise, qui fut pris le 19 septembre. Le Brasseur les a suivis, à quelques jours près : et notre auteur, soit dans son *Histoire de Conches*, soit dans l'opuscule actuel, s'y est conformé. Mais, en corrigeant ses dernières feuilles, se fondant non-seulement sur une

(1) Sauf, je crois, à la Bibliothèque de Versailles.

charte trouvée par lui trop tard, dit-il, mais encore sur celles que Le Brasseur a données, il s'écrie que ce dernier a commis une *erreur manifeste ;* bref, que c'est 1440, et non 1441, qu'il faut adopter. Et Berry? Et Chartier? On voit que ces témoignages le rendent perplexe : « comment expliquer ces contradictions, dit-il, « et que faut-il en conclure ? »

Il n'y a aucune contradiction à expliquer. Berry, Chartier et Le Brasseur sont dans la vérité, que prouvent, loin de la démentir, les chartes de celui-ci, et que la vôtre, docteur, ne contredit nullement. D'abord, vous oubliez la différence des calendriers. La première charte, datée de janvier 1441, est de 1442, nouveau style : elle parle de la recouvrance d'Évreux, opérée *naguères*, c'est-à-dire en 1441. La seconde se réfère à la première. Maintenant, dans l'autre, de 1444, Pierre de Brezé et Robert de Floques exposent qu'en 1440, ce qui n'est pas contesté, ils ont, avec Jean de Brezé, alors vivant, « fait *emparer* », c'est-à-dire fortifier, « la ville de Conches; *et* « fait plusieurs grands exploits de guerre, *et* recouvré « sur les ennemis la ville et cité d'Évreux, *et*, pour ce « faire, ont dépensé beaucoup, etc., etc. » C'est un exposé que reproduit le rédacteur de l'ordonnance, incorrectement et comme si l'année 1440 comprenait, avec Conches, tout le reste; ce qui est inexact. Il faut l'entendre autrement.

M. Semelaigne cite un *Mémorial des évêques d'Évreux*, récemment publié, qui donnerait aussi la date 1440. Je ne le connais pas : s'il dit cela, il a tort; mais je suis heureux de voir qu'un manuscrit qui a passé par les mains de l'auteur des *Essais historiques sur le comté d'Évreux*, comme on peut le voir dans l'une de ses

deux préfaces, ait pu être retrouvé et publié. J'en avais fait mon deuil.

Ainsi, réparation à ce bon Le Brasseur pour cela et pour Jean de Brezé, tué par cet historien en 1442, mais que M. le Docteur avait blessé seulement, puis guéri, et envoyé à la surprise de Pont-de-l'Arche, en 1449. La charte de 1444 veut qu'on le remette en terre, et, comme M. Semelaigne trouve un autre Jean de Brezé pour remplacer celui-là, je le préviens que M. Dibon, dans son *Histoire de Louviers*, ne l'accepte pas.

Au petit volume est joint un dessin de la pierre tumulaire de Robert de Floques. Je passe sur quelques légères inexactitudes de l'inscription; mais pourquoi, dans la notice de ce dessin, dit-on que la cotte d'armes est *bandée d'argent et de gueules*, et, quelques lignes plus bas, qu'aux quatre coins le sculpteur a figuré les armes du défunt : *d'azur à trois bandes d'argent?* La tombe ne porte pas de couleurs, sans doute : et, si elle en portait, serait-il possible qu'elle montrât une cotte d'armes différente de l'écu ?

De l'abbaye du Bec, la pierre de Robert a été portée, on ne sait quand, mais je crois savoir pourquoi, dans l'église de Boisney (Eure), où elle ne pouvait manquer d'être brisée un jour ou l'autre, ce qui est arrivé; mais les deux morceaux en sont bons.

Le savant M. Le Prevost a décrit cette tombe, avec d'autres, dans le tome IV de nos *Mémoires*, en ajoutant des planches à son travail. La cotte bandée d'argent et de gueules (il ne parle pas des écussons), il l'avait prise dans Le Brasseur, p. 297, là où il est question du fils, devenu évêque d'Évreux. Mais ce fils cadet ne portait peut-être pas les armes pleines de son père.

Les pieds, dit M. Le Prevost, reposent sur un lévrier, circonstance qui indique une mort naturelle. Il faut se défier beaucoup de ces animaux *subpédestres.* Il y a de bons raisonnements contre ce genre de témoignage, et, ce qui vaut mieux, des exemples (1). M. Le Prevost n'avait pas pensé, sans doute, à contrôler ce préjugé; aussi, voyant un lion sous les pieds de Mathieu de Varennes, à Menneval, et lisant 1312 là où il y a 1340, était-il fort étonné, parce qu'il ne trouvait aucune guerre à cette époque. Puisque j'en ai l'occasion et que les deux tombes sont décrites et figurées dans le même travail, j'ajouterai que la « cuirasse fort « singulière » de Mathieu de Varennes n'est pas une cuirasse, mais une cotte d'armes. Elle est figurée comme exemple dans l'*Annuaire normand*, 12e année, p. 62.

Robert, dit le même auteur, était probablement seigneur de Plasnes, limitrophe de Boisney et qui était entré dans la famille d'Auvrecher, etc. Ceci est infirmé dans ses *Mémoires et notes sur le département de l'Eure*, au mot *Plasnes*, par un aveu de 1456, fait pour cette terre par Pierre de Brezé. Même avec cette rectification, il est singulier de voir la pierre de Robert portée à Boisney, tout près de Plasnes. M. Le Prevost ne voyait là que l'effet du hasard. Ne serait-ce pas les Brezé qui l'y auraient fait venir? ou encore l'abbaye du Bec, qui, pour faire place à de nouveaux morts, aurait envoyé la tombe de Robert de Floques à ses parents? Ce qui appuie ma conjecture, c'est que la même église a, venant de la même abbaye, la tombe de Jeanne de Tilly, baronne de Ferrières, qui, suivant M. Le Prevost,

(1) Voyez Roger, *Noblesse de Flandre, Picardie, Artois*, p. 188.

aurait eu Boisney parmi ses domaines. Deux hasards de ce genre, l'un sur l'autre, seraient bien extraordinaires.

Il y a sur la tombe de Robert de Floques des chiffres et des « espèces de pommes de pin », qui ne seront jamais expliqués, sans doute. C'était le siècle des rébus. *S. L.?* Cela, certes, ne veut pas dire : *sine lucro.* Souvenons-nous de la devise des Simiane, et disons : *Sustinere Lilia.* M. le docteur Semelaigne ne se plaindra pas de l'interprétation.

Eug. DE SAINTE-BEUVE.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.

Le fascicule de ces Mémoires dont j'ai été chargé de présenter le compte-rendu s'ouvre par un discours de M. d'Arbaumont sur les travaux des membres de la Compagnie, du 1er juillet 1869 au 1er juillet 1870. La grande question d'*Alisia* y occupe la place la plus importante. M. d'Arbaumont est d'avis qu'il n'y a plus à discuter sur l'emplacement d'Alise, que les derniers travaux et les récentes découvertes ont décidément placé en Bourgogne; mais le champ reste ouvert quant au lieu précis de la bataille qui précéda le siége d'Alise; il réfute l'opinion de M. Defay, qui indique comme théâtre de cette lutte suprême une plaine située au sud de Langres. Suivant l'honorable rapporteur, il faut plutôt le chercher quelque part, entre la capitale des Sénones et l'*oppidum* fameux qui fut le dernier rempart de l'indépendance gauloise. Le reste du rapport est consacré, en grande

partie, à la découverte d'un tombeau gallo-romain.

Une remarquable étude de M. Ferdinand Amanton, intitulée : *Précis historique et chronologique sur l'établissement de la commune et des vicomtes mayeurs de Dijon*, ajoute une lumière nouvelle à l'histoire des révolutions communales des XI° et XII° siècles. La commune de Dijon, reconnue en 1187 par Hugues III, de la première maison capétienne de Bourgogne, était, suivant M. Amanton, depuis longtemps constituée, et elle obtint sans violence et sans secousses de conserver ses priviléges, moyennant 500 marcs d'argent, librement consentis. La suite de cette étude est consacrée à l'histoire des vicomtes mayeurs et des actes importants de leur administration. L'auteur a même pu recueillir, à partir de 1509, les jetons que les mayeurs avaient l'habitude de faire frapper à leur entrée en charge. Ces pièces portent généralement, d'un côté, les armes de la ville, et, de l'autre, les armes particulières de ses administrateurs. Elles sont reproduites dans 150 figures disposées en planches à la fin du fascicule et offrent des éléments très-précieux pour l'histoire des familles du pays bourguignon; elles pourraient même fournir d'autres éléments plus hypothétiques, sans doute, sur le caractère des mayeurs qui en avaient choisi les emblèmes.

En 1608, Jean de Frasans, avocat, seigneur d'Orain, a fait graver sur le revers de sa médaille une tour au pied de laquelle deux dogues sont endormis. Sur le terrain, au devant, deux oies étendent leurs ailes et ouvrent leur bec; l'exergue porte ces mots : *Dormit unus, vigilat alter.*

Esme Joly, en 1608, fait, sans doute, allusion à ses rapports avec ses échevins ou, peut-être, avec ses

administrés, quand il prend pour devise : *Sicut lilium inter spinas.*

Marc-Antoine Millotet, en 1651, s'intitule *scopulus piratarum*, image hardie dans une contrée aussi méditerranéenne que la Bourgogne.

Bénigne Boulier, en 1666, a pris pour emblème une main tenant une balance, avec ces mots, *amor meus pondus meum*, témoignage très-franc d'une impartialité très-douteuse.

Sur les autres jetons, le soleil et la lune jouent le principal rôle, surtout pendant les années contemporaines de Diane de Poitiers et de Louis XIV.

LAUNAY,
Professeur d'histoire au lycée de Caen.

Mémoires de la Société de Cannes.

La jeune Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse a publié, dans le second volume de ses *Mémoires*, une variété de travaux en rapport avec l'ampleur de ses attributions. En première ligne, se placent des études historiques sur quelques personnages célèbres du Midi, sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, par M. l'abbé Tisserand : René de Savoie, Claude de Tende, sous François Ier ; Claude de Cormis, Claude de Villeneuve, Henri de Villeneuve, Guillaume Le Blanc, pendant les guerres de Religion, sont les principaux héros de ces récits, qui s'étendent, en réalité, jusqu'en 1601 et dépassent ainsi de beaucoup l'époque indiquée dans le titre. Quelques détails sur les grands faits du temps de François Ier, comme la trêve et le siége de Nice, rattachent ce travail à l'his-

toire générale de notre pays. Mais l'auteur semble plus à l'aise dans un cercle plus étroit et avec des personnages moins connus, et, si l'on peut louer sans réserve l'intérêt de ses récits, l'honnêteté de ses vues et son impartialité dans tout ce qui touche les temps si troublés des guerres religieuses, il y a des restrictions à faire dans certaines de ses appréciations historiques. Nous lisons, par exemple, à la page 21 : « On peut regarder l'issue de cette guerre de la rivalité, si fatale à la France, et qui se continua après François Ier pour se terminer à la bataille de St-Quentin, comme un châtiment de Dieu. Si la politique commandait à François Ier de s'allier avec les Mahométans et les Protestants, sa religion le lui défendait. La levée du siége de Nice et notre défaite à St-Quentin furent, dans les vues providentielles, la double punition infligée à la politique de François Ier. »

Il me semble téméraire d'assigner à la Providence son rôle et ses fonctions dans l'histoire, surtout quand la suite des faits peut fournir un démenti presque immédiat : que dirait-on d'un écrivain qui attribuerait les victoires de Rocroy et de Lens à la bénédiction du Ciel, répandue sur l'alliance de Richelieu avec ces mêmes Protestants? Les desseins de la Providence sont impénétrables ; c'est à peine si de loin en loin nous pouvons les soupçonner dans la succession des puissances, dans la naissance et dans la mort des nations. Mais je condamnerais absolument le système historique qui, raisonnant par hypothèse, mettrait la Providence au service d'un corps de doctrines dont les revers et les succès deviendraient les preuves et la sanction.

Le reste du volume est occupé par une note sur une inscription antique, par les éphémérides de la ville de

Cannes pendant une période de dix ans et surtout par un rapport de M. de Pontmartin sur un livre de M. l'abbé Tisserand, intitulé : *Étude sur la première moitié du XVIIe siècle, ou premier fauteuil à l'Académie française. — Godeau, évêque de Grasse et de Vence*, 1605-1572. Le sujet est très-connu, et M. de Pontmartin avait peu d'efforts à faire pour réhabiliter, dans la mesure du juste, les Précieuses et leur action littéraire. Son rapport, un peu banal quant au fond, se distingue au moins par une forme exquise. On pourrait cependant reprocher à cet écrivain d'avoir voulu, par des allusions politiques, ajouter un intérêt étrange, dont le sujet n'avait pas besoin, et compromis ainsi le calme et la sérénité d'une discussion purement littéraire. Le pacifique et inoffensif Godeau ne s'est probablement jamais douté qu'on aiguiserait sur son tombeau des traits acérés contre une forme gouvernementale.

LAUNAY.

Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles sous le nom générique de bastides*, publié par M. Curie-Seimbre dans le Xe vol. des *Mémoires de la Soc. arch. du Midi de la France.

Une œuvre considérable et d'une haute portée historique est insérée dans le Xe volume des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*. Elle a pour titre : *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles, sous le nom gérique de bastides*, et pour auteur M. Curie-Seimbre, dont le travail a obtenu le prix Ourgaud dans le concours ouvert par la Société archéologique du Midi

de la France en 1870. Dans un sujet aussi vaste, où se heurtent les causes, les influences et les intérêts les plus divers, l'auteur a successivement envisagé trois aspects :

1° Côté historique. Énumération des bastides comtales ou royales par provinces ; détermination des causes qui les ont fait surgir en même temps dans les mêmes contrées.

2° Côté économique. Voies et moyens employés pour ces fondations ; d'où venaient les nouveaux habitants ? leur condition d'existence.

3° Côté politique et social. Grands résultats du développement des bourgeois et du Tiers-État.

L'époque choisie par M. Seimbre est un siècle de transition et de transformation. La féodalité est en décadence et son unité a été brisée par le mouvement communal ; mais celui-ci, à son tour, s'est arrêté ou plutôt a été dirigé dans un autre sens ; l'autorité royale n'est encore ni générale, ni incontestée, et cependant on l'aperçoit de tous les points de la France; elle pénètre à peu près partout par la justice du Roi, par les bourgeois du Roi, par ses chartes d'affranchissement, par ses priviléges et sa protection ; elle vient jusque sur les terres du seigneur mettre sous la sauvegarde de lois générales le serf depuis plus d'un an fugitif, accueillir et encourager les demandes d'association de paysans et d'ouvriers ; elle leur permet de désigner par un pal l'emplacement de la ville nouvelle, et elle ne met nul obstacle au développement de leurs sentiments démocratiques, si, comme Florence, ils interdisent aux nobles l'exercice des fonctions consulaires. Il est nécessaire d'apporter dans l'étude de ces faits amalgamés de résistance, d'aspirations,

de desseins politiques, une délicatesse d'appréciation, un équilibre d'opinions et de sentiments qu'on ne trouve guère que chez de rares historiens. Je n'oserais pas dire que ce difficile tempérament est complètement celui de l'œuvre de M. Seimbre. Il étudie avec amour le développement de la liberté dans les petits centres démocratiques créés en plein moyen-âge ; il explique avec lucidité la part et les motifs de la royauté dans cette révolution sociale ; avec lui nous aimons à voir s'élever dans la cité nouvelle les grandes églises ogivales avec leur double caractère religieux et communal. Mais, dans quelques parties de ce travail remarquable, il y a comme une réminiscence des temps de la reine Constance et de la guerre des Albigeois ; des expressions presque amères caractérisent l'absorption du Midi de la France par le Nord, et la grande idée de l'unité française est peut-être çà et là sacrifiée aux traditions plus populaires et plus locales des splendeurs de la langue d'Oc. Dans une œuvre aussi essentiellement et aussi profondément fouillée, j'aurais certainement préféré à cette empreinte toulousaine une piste plus effacée, mais plus large.

Une autre reproche qu'on pourrait adresser à l'auteur de l'Essai sur l'établissement des bastides est celui-ci : pour mieux faire ressortir le grand mouvement populaire dont il raconte les fastes, n'a-t-il pas chargé de couleurs par trop sombres le tableau de la constitution féodale? Les constitutions les plus solides ne sont pas celles qui s'écrivent, à moins que l'usage n'ait précédé le parchemin? et, si l'on peut trouver des exemples de constitutions empiriques établies par une sorte de génération spontanée, il en est d'autres qui, pendant des siècles, ont réglé les rapports sociaux,

sans autre autorité que celle de la tradition. Ces constitutions-là ne peuvent jamais être absolument mauvaises et injustes, parce qu'elles sont la manifestation d'une société, rudimentaire, si l'on veut, mais au milieu de laquelle la Providence a une place et une direction. La domination féodale est née de la conquête; elle représentait la loi du plus fort : c'était, dans le fief, la servitude des vilains, des mainmortables et des serfs ; dans l'ordre de la croyance religieuse, l'intolérance armée ; dans l'ordre des faits sociaux et économiques, la prédominance de la propriété territoriale et, par suite, l'avilissement indéfini de tous ceux qui ne participaient pas à cette espèce de propriété ; dans l'ordre des faits intellectuels, elle représentait l'immobilité et la routine. Mais est-ce là tout le moyen-âge, et peut-on oublier que les grandes maximes de droit public contenues dans les droits des vassaux en matière de justice, d'impôt et de protection mutuelle, ont fondé, dans les limites de chaque fief, une tradition de liberté politique et d'égalité civile, dont les classes déshéritées devaient, avec le temps, réclamer le bénéfice ? Il me semble que ces grands faits ont parfois échappé à l'auteur du mémoire dont j'ai l'honneur de vous entretenir. Je lis avec regret, à la page 77 : « Il faut se rappeler qu'originairement les filles des serfs avaient été soumises à un droit odieux, que les seigneurs prélevaient sur elles la première nuit de leurs noces. » Je ne pense pas qu'une telle loi ait jamais été établie, malgré la pièce de Beaumarchais et les deux documents cités par M. Seimbre : d'où l'on peut conclure qu'il est dangereux de chercher à trop prouver. Ces taches, très-clair-semées du reste, n'ôtent rien à la solidité de l'Essai sur la fondation des bastides; elles

le ponctuent seulement de couleurs un peu vives. Je ne sais pas si les études historiques de M. l'abbé Tisserand et si le compte-rendu de M. Pontmartin auraient obtenu une grande faveur auprès de la Société archéologique de Toulouse ; mais je suis presque sûr que le mémoire de M. Curie-Seimbre n'aurait été accueilli qu'avec quelques réserves par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'arrondissement de Grasse.

LAUNAY.

***Études comparatives et classification des édifices religieux du Midi de la France antérieurs au XIe siècle*, par Henri Révoil, architecte diocésain. Paris, Morel, 1870.**

L'auteur, dans ce travail, qui est une suite à un volume plus important, établit que les Sarrasins ont respecté beaucoup de monuments que l'on croit détruits, et il démontre, par l'examen des chartes et des documents historiques, que des parties importantes d'édifices avaient été respectées. La cathédrale d'Aix, notamment, est un des exemples sur lesquels il s'appuie. De plus, par l'étude des signes lapidaires et des différents genres de taille de pavement, il démontre de la façon la plus complète que les arts n'ont pas sommeillé dans le Midi depuis l'époque romaine et que, plus heureux que nous, le Languedoc et la Provence n'ont pas eu, comme notre Normandie, à renouer des traditions rompues, lorsque, les terreurs de l'an 1000 passées, une inévitable renaissance s'opéra dans les arts. L'auteur, par cette étude consciencieuse, nous soulève un coin du voile qui nous cache l'histoire de notre art national.

Vous serez heureux d'admettre M. Révoil parmi vos collègues. L'étude du roman méridional fera ressortir pour vous un fait important. Puisque cette étude montre une fois de plus qu'au XI[e] siècle le Nord de la France, berceau de l'architecture nationale, a été obligé de tout inventer, le génie français a su créer un art nouveau, lors de la construction des basiliques qui couvrent notre pays, et le génie normand a, lui aussi, apporté l'une des pierres angulaires de ce beau monument qui s'appelle l'architecture ogivale.

LAVALLEY-DUPERROUX.

Complainte de Guillaume Longue-Épée, éditée pour la première fois par M. Jules Lair.

M. Jules Lair a rendu un service inappréciable à l'histoire normande en restituant à notre plus vieil annaliste la confiance et l'autorité qu'il mérite, et qu'il fut cependant de mode de lui dénier.

La critique est le sel de l'histoire; son absence entraînerait la rapide corruption des notions historiques; mais il ne faut abuser de rien, et surtout il ne faut pas que les doutes systématiques faussent et détruisent la science.— En toutes choses, la vérité suffit, et l'hypercritique est un danger, comme le scrupule.

C'est le propre de la demi-lumière d'amplifier les obstacles et d'exagérer les difficultés sur les points obscurs. Les premiers critiques, irrités de s'être quelquefois laissé tromper par des pièces vingt fois remaniées, finirent par craindre toujours d'être pris pour dupes. Leur fâcheuse préoccupation dégénéra en système et en un parti pris de doutes et de négations.

Leur école trop servile a abouti à une réforme de l'histoire, qui en est réellement la destruction ; l'imagination malade de Niebuhr ou de Strauss mène les esprits en des duperies plus fâcheuses que la confiance exagérée dans les récits des apocryphes ou dans les généalogies troyennes elles-mêmes.

Il faut chercher la vérité, et non pas chercher le doute ; il faut mettre la lumière en évidence, et non pas l'étouffer sous de nuageuses objections. La conciliation de textes en apparence contradictoires est un service bien plus avantageux à la science que la constatation stérile d'une obscurité et surtout que l'exagération, qui conclut d'une objection à une négation. M. Jules Lair l'a victorieusement démontré dans sa belle étude sur Dudon de St-Quentin, et notre Compagnie s'est associée à son œuvre en la couronnant.

Voilà qu'une découverte récente est venue appuyer la thèse de notre savant confrère et confirmer à nouveau la véracité, jadis si contestée, de notre vieil annaliste. M. Lair publie aujourd'hui une complainte évidemment contemporaine du duc Richard Ier, à qui elle est dédiée.— Elle a été découverte par M. Gaston Paris dans un manuscrit du Xe siècle appartenant à la bibliothèque de Clermont-Ferrand; et, bien que le copiste l'ait évidemment mutilée, elle compte néanmoins encore douze couplets, de six vers chacun, y compris le refrain. Si elle ne révèle aucun fait nouveau, elle apporte du moins un témoignage formel et incontestable à l'exactitude des détails fournis par Dudon sur la mort tragique de notre vieux duc.

Cette antique épave de la tradition immédiate et populaire étaye l'histoire d'une parole contemporaine.

M. Lair rend donc un vrai service en faisant con-

naître ce document qui, jadis, se chanta chez nous pour honorer la mémoire d'un prince regretté, comme déjà s'y récitaient les *legenda* des offices religieux et comme s'y chantent encore les hymnes qui nous gardent la mémoire de nos premiers apôtres.

C'est œuvre de vrai savant que de faire reconnaître la véracité des vieux instruments de nos annales, plutôt que de suivre les errements des prétentieux dénicheurs de saints; c'est le fait d'une science plus mûre et plus complète, et l'on peut dire avec raison que celui qui enseigne conformément à l'autorité de la tradition mérite mieux d'être écouté que celui qui ne sait apprendre qu'à douter.

G. Le Hardy.

IV.

NOTES ET COMMUNICATIONS.

A Monsieur E. Chatel, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

Paris, 28 novembre 1872.

Monsieur et cher Confrère,

Je viens tenir ma promesse de vous donner quelques détails sur l'édition de l'ouvrage de Guillaume de Jumiéges par moi préparée en ce moment.

Comme vous le savez, ce texte, si important pour notre histoire, comprend le récit des événements accomplis depuis les invasions normandes de la fin du

IXe siècle jusqu'à la mort de Henri Ier, roi d'Angleterre. Il a été imprimé trois fois : par Camden, à Francfort, en 1603 ; par notre Du Chesne ; enfin, par l'abbé Migne, dans sa *Patrologie* (tome CXLI), où il n'a fait que reproduire, et assez souvent altérer, l'édition déjà si incorrecte de Du Chesne.

Là n'est pas, d'ailleurs, le plus grave inconvénient de ces éditions, qui ont été, je m'empresse de le reconnaître, fort utiles en leur temps. Camden et Du Chesne ont copié et publié les premiers manuscrits mis à leur disposition. Camden en a vu un, Du Chesne deux ou trois ; or, il en existe vingt-cinq ou trente aujourd'hui encore, sans compter ceux qui ont été perdus et détruits depuis le temps où vivaient les deux savants hommes que j'ai nommés. L'étude de ces manuscrits révèle l'existence d'interpolations considérables, si considérables, qu'elles constituent de nouveaux ouvrages, publiés, à de longues années d'intervalles, par des auteurs différents. Relever les erreurs causées par le défaut de distinction entre ces interpolations et le texte primitif serait impossible. Rien de plus important que d'y mettre un terme, en publiant une édition où l'on séparera nettement l'œuvre de Guillaume de celle de ses continuateurs.

On ne nous a pas attendus pour s'apercevoir du fait que je signale. L'abbé des Thuilleries, en 1723, les éditeurs du *Recueil des Historiens de France*, les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont publié à ce sujet de judicieuses remarques et restitué à Robert de Torigni le huitième livre de notre texte. Mais c'est de nos jours que M. L. Delisle, dans un passage de sa notice sur O. Vital (p. LXXIII), a déterminé l'importance et la valeur de chacun des manuscrits de Guillaume de

Jumiéges, les a ramenés à de certains types et a tracé la ligne directrice de l'édition que je prépare sous ses yeux. M. Dufus-Hardy, dans le t. II du *Catalogue* des manuscrits relatifs à l'histoire d'Angleterre, n'a eu qu'à reproduire les conclusions de notre savant maître.

J'ai déjà vu et collationné dix manuscrits. Ce travail exige beaucoup de soin, l'interpolation ne consistant parfois qu'en un mot, en un nom que Guillaume n'a pas connu ou n'a pas osé citer, et que ses interpolateurs ont remis à sa place. Ces interpolations ont été elles-mêmes interpolées; il y en a aussi qui ont été modifiées, corrigées par leurs auteurs.

Je voudrais dire encore que je crois avoir découvert le nom d'un de ces interpolateurs; mais il est toujours imprudent de se prononcer avant d'avoir fait toutes ses recherches. Je ne renvoie pas, d'ailleurs, nos confrères à une lointaine échéance. Dans six mois, je serai prêt pour la publication, et je souhaite qu'elle soit digne du bienveillant accueil fait à cette première et trop rapide communication.

Jules LAIR.

Extrait d'une lettre de M. Le Conte à M. E. Chatel, secrétaire de la Société.

Gavray, 5 juin 1872.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

. . . .

Il ne s'agit pas seulement, je le sais, d'être admis à faire partie de la Société; elle attend et elle a le droit d'attendre autre chose: elle doit compter sur la coopé-

ration de chacun de ses membres pour continuer son œuvre, qui déjà a rendu de si nombreux, de si importants et de si éminents services.

La contrée que j'habite est, par le fait, de toute la Normandie, celle qui renferme le plus de monuments historiques, sans parler des monuments religieux, tels que cathédrale, abbaye, etc.; chaque village, pour ainsi dire, avait un château fort, muni de ses vieux donjons, son vieux manoir. Mais, pour décrire tous ces monuments et faire l'historique de tous ces châteaux, il faut une plume plus exercée que la mienne ; je me bornerai donc à recueillir le plus de renseignements qu'il me sera possible, le plus de notes que je pourrai trouver, pour les livrer à des hommes plus expérimentés et plus compétents que moi; trop heureux, du reste, si je pouvais ainsi, dans une mesure, bien faible, sans doute, arriver à mettre en lumière certaines parties encore obscures de ma contrée.

Les objets d'art qui font en partie aujourd'hui l'ornement de nos musées étaient également assez répandus dans cette contrée ; mais ils ont été tellement recherchés et collectionnés, que ceux qui se rencontreraient aujourd'hui ne devraient être considérés que comme de rares épaves qui ont pu échapper aux investigations des amateurs, ainsi que des spéculateurs.

Parmi ces objets, il en est un pourtant qui, dans nos campagnes, se trouve parfois relégué dans un grenier ou dans le fond d'une cave obscure : c'est le *bahut.* On le méprise, parce qu'il a pour lui les années ; on veut du neuf; les formes variées qu'il revêt ne conviennent plus : singulier contraste avec les goûts du moyen-âge !

Il n'était pas de chambre alors qui ne possédât ce

meuble ; il formait à lui seul, avec le lit et l'armoire, tout l'ameublement de l'appartement du riche, comme du plus humble particulier ; souvent même, il tenait la place de l'armoire. En recourant aux actes anciens, stipulant les conventions matrimoniales entre époux, rarement on trouve la mention de l'armoire ; toujours celle du coffre ou *bahut* s'y rencontre : il servait à renfermer le linge, les habits, les objets précieux et même des trésors ; il servait de table et même de lit ; le marchand se tenait en face et l'avare dormait dessus. En un mot, on l'employait bientôt à tous les usages.

On rapporte que l'épitaphe de Tristan l'Ermite, gentilhomme de Gaston d'Orléans, qu'il composa lui-même, était ainsi conçue :

« Je fis le chien couchant auprès d'un grand seigneur,
« Je me vis toujours pauvre et tâchai de paraître ;
« Je vécus dans la peine, espérant le bonheur,
« Et mourus sur un *coffre*, en attendant mon maître. »

De simple qu'était la forme du *bahut*, dans le principe, il ne tarda pas à devenir un objet de luxe, surtout lorsque l'intérieur des appartements commença à être décoré de boiseries, de tentures ou de tapisseries ; la forme simple et primitive ne pouvait plus convenir : c'est alors que la sculpture remplaça, sur les panneaux, les cuirs peints et gaufrés qui les recouvraient auparavant.

Ce n'est que vers le commencement du XIVe siècle que les panneaux formés d'ais épais et aplanis seulement furent remplacés par des panneaux assemblés et embrévés dans des montants et des traverses.

Je possède en ce moment un *bahut*, ou plutôt le

panneau principal d'un *bahut* (le surplus ayant beaucoup souffert), qui doit dater de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe.

Ce panneau a 0^{m}, 84^{c} de longueur sur 0^{m}, 50^{c} de largeur. Le sujet représenté sur ce tableau l'est d'une façon assez originale ; le mérite de l'art, à dire vrai, y fait défaut, comme à tous les autres ouvrages de menuiserie de l'époque ; il a cependant sa valeur.

Il s'agit du fruit tentateur présenté à Adam, qui se laisse séduire par les grâces et les attraits d'Ève. On les aperçoit l'un et l'autre debout auprès de l'arbre fatal ; le serpent est enroulé autour du tronc de cet arbre, ou plutôt je devrais dire qu'il l'était, car il n'est plus en relief, et l'on ne voit qu'une sorte de spirale d'une nuance beaucoup plus blanche que le reste du panneau, ce qui indique la destruction entière de cette partie.

Ève vient de cueillir la pomme et la présente à son mari, qui, tout en paraissant hésiter à enfreindre la défense divine, finit par accepter le fruit qui lui est offert.

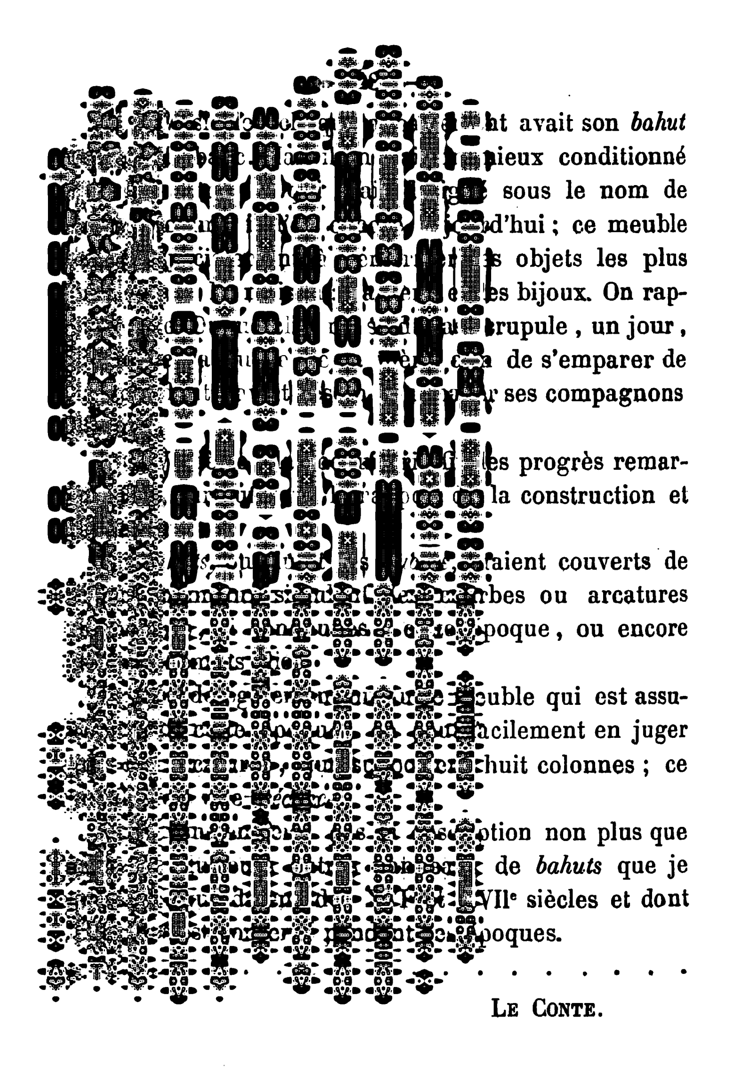
L'enceinte où se trouvent les auteurs du genre humain est comme une enceinte fortifiée, dont l'entrée est confiée à la garde d'un ange ; de chaque côté, et en dehors, se trouvent deux autres anges, qui, comme deux sentinelles vigilantes, publient avec éclat, si l'on en juge par les efforts qu'ils semblent faire en soufflant dans la trompette qu'ils tiennent, toute l'indignation qu'ils éprouvent à la vue de l'infraction de la défense divine et de la gravité de la faute commise.

Le tableau aurait pu assurément être plus complet ; sans doute, l'attitude d'Adam et d'Ève est représentée sous une forme un peu rudimentaire ; sans doute, la

conception du sculpteur aurait pu être rendue d'une manière plus heureuse sous le rapport de l'expression et de l'élégance des traits, les figures pourraient être moins sèches et moins roides, moins droites, plus élégantes, plus recherchées ; elles pourraient avoir plus de finesse, plus d'action, plus de sentiments ; les bras, être plus détachés du corps : en un mot, le style et la conception l'emportent sur l'exécution ; mais tel est le cachet de l'époque à laquelle j'ai cru pouvoir faire remonter ce *fragment de bahut.*

Et d'ailleurs, comment se montrer trop difficile pour une œuvre sortie des mains d'un ouvrier qui n'avait peut-être pas la prétention d'en faire un objet de convoitises pour l'avenir ? Comment se montrer trop sévère pour un sujet qui a le mérite d'offrir de si importants changements aux goûts et aux pratiques du passé, qui dénote si bien le caractère de la transition du XIVe au XVe siècle, c'est-à-dire l'emploi d'ais uniques et l'exécution encore hésitante et douteuse remplacés par des panneaux embrévés et plus tard enrichis d'une exécution plus hardie, plus heureuse et d'un style plus pur ?

Ici, nous n'avons pas encore cette exécution, ce style remarquables ; mais qu'y a-t-il d'étonnant ? Que l'on songe donc à la position des ouvriers d'alors : ils n'avaient pour s'inspirer que des traditions assurément fort nombreuses, mais enfin que leur goût modifié ne voulait plus accepter. Il leur fallait donc, en quelque sorte, innover et exécuter, grâce à une longue et laborieuse pratique, plutôt conformément aux simples données instructives de leur imagination qu'aux précédents qu'ils avaient devant les yeux, l'objet de leurs veilles et de leurs rêves.



... nt avait son *bahut*
... pieux conditionné
... sous le nom de
... d'hui ; ce meuble
... s objets les plus
... es bijoux. On rap-
... rupule , un jour ,
... de s'emparer de
... r ses compagnons

... les progrès remar-
... la construction et

... aient couverts de
... bes ou arcatures
... poque , ou encore

... euble qui est assu-
... acilement en juger
... huit colonnes ; ce

... tion non plus que
... de *bahuts* que je
... VIIe siècles et dont
... poques.

. . . .

LE CONTE.

A Monsieur le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

Bayeux, 8 novembre 1872.

Monsieur et cher Secrétaire,

La lecture du dernier *Bulletin* m'a révélé un usage que j'ignorais : c'est celui duquel il résulte que chaque sociétaire nouvellement admis offre au musée de la Société des Antiquaires, comme cadeau de bien-venue, un objet d'art ou d'archéologie, destiné à augmenter les richesses de ce musée.

Je m'empresse de me conformer à cette excellente coutume et viens vous prier de déposer en mon nom, dans le médailler, *un écu d'or de Charles-Quint*, trouvé près de la *léproserie de Pierre-Solain*, commune de Bazanville, en 1867.

En voici la description :

1519. 1556. Écu d'or de Charles-Quint.

Buste couronné de l'empereur, à droite, revêtu d'une riche armure et portant au cou les insignes de la Toison d'Or.

Il tient de la main droite son épée nue et de la gauche le globe surmonté d'une croix.

Lég. KAROLVS · D · G · ROM : IMP · Z · HISP · REX.

Au revers, l'écusson impérial d'Allemagne.

DA · MIHI · VIRTVTE · CONTRA · HOSTES · TVOS.

Poids : 3 gr. 58.

La découverte de cette pièce en Normandie n'a rien

qui doive surprendre, les monnaies d'or étrangères ayant été fort répandues en France vers cette époque, et même beaucoup plus tard; leur emploi était tellement commun, que Henri III dut rendre, en 1577, une ordonnance indiquant pour quelle valeur, monnaie française, elles devaient être reçues.

Les pièces espagnoles jouissaient, du reste, d'une fort bonne réputation; car, dans les remontrances adressées par la Cour des Monnaies au Roi et aux États généraux convoqués à Blois le 19 décembre 1576, on fait une exception en leur faveur : la Cour, après avoir exposé ses plaintes du tort que faisait au peuple l'emploi des *Vaches de Béarn*, *Sols au fer* forgez à Trévoulx, *Ducats à la Marionnette*, *Angelots de l'abbesse de Thoren*, *Ducats de Hongrie* et autres, ajoute : « Et encore que le *Pistolet et Reale d'Espagne* n'ayent « apporté semblable perte et dommage comme les « autres espèces ayant cours dans nostre royaume, « d'autant qu'ils n'ont jamais varié en leur bonté et « alloy, etc. »

Agréez, Monsieur et cher Secrétaire, l'assurance de mes cordiales salutations.

DOUCET.

À Monsieur le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

Paris, 19 octobre 1872.

CHER SECRÉTAIRE,

En faisant démolir avec les plus grandes précautions la façade du transept nord de la cathédrale de Séez, qui menaçait de crouler et que je vais réédifier, j'ai

retrouvé, cachées par d'autres constructions, une partie de l'église d'Yves de Bellême (1053) et deux sceaux en plomb, jetés au hasard, je crois, dans un trou de boulin.

Quoiqu'il s'agisse d'un fait dont je ne m'exagère pas l'importance, il m'a semblé que la *Société des Antiquaires* pouvait s'y intéresser.

Ces sceaux ont tous les deux, sur une de leurs faces, la même empreinte, dont le caractère est byzantin. Les têtes de saint Paul et de saint Pierre, vues de trois-quarts et nimbées en pointillé, sont séparées par une croix, au-dessus de laquelle on lit : SPASPE (*Sanctus Paulus*, *Sanctus Petrus*). Sur le revers de l'une d'elle est écrit: INNOCENTIVS PP III; sur l'autre: HONORIVS PP III. Ces deux papes se succédèrent; le premier mourut en 1216, le second en 1227. Il n'y aurait donc rien peut-être, dans la présence de ces sceaux, qui se rattachât directement au monument: je veux dire à sa fondation. Séparés de deux bulles détruites, ils furent, sans doute, jetés, comme inutiles, dans l'endroit où ils ont été retrouvés.

Agréez, cher Monsieur, je vous prie, mes compliments bien affectueux.

RUPRICK-ROBERT.

Voies romaines.— Les chemins de Bayeux et de Vieux à Jublains.— L'établissement romain de La Villette.

M. de Caumont a indiqué, dans une des cartes de son *Cours d'Antiquités*, deux voies antiques, dont le tracé lui paraissait incertain. L'une de ces routes se dirigeait d'*Augustodurus* (Bayeux) vers le camp du

Plessis ; l'autre, d'*Arægenus* (Vieux) vers celui de Campandré.

Il est hors de doute que Le Plessis fut habité au temps des Romains ; on y a trouvé des médailles, des tuiles à rebords et des substructions, qui remontent à une époque antérieure au moyen-âge.

D'ailleurs, l'éminence qui domine cette localité offrait aux conquérants, indépendamment d'un point stratégique important, des avantages qu'ils savaient apprécier et dont ils ne négligeaient jamais de tirer parti : de la chaux, de la craie, du minerai de fer, des sources ferrugineuses, du grès pour la construction et les routes, ainsi qu'une sorte de terre plastique, noire, propre à la fabrication de la brique et de la poterie.

Les traces de ces exploitations n'ont pas disparu encore : le temps les a respectées. Ainsi, à quelques pas du camp du Plessis, vers l'Est, on aperçoit de loin une petite éminence couronnée d'arbres verts et connue sous le nom de *La Tuilerie*. Elle est entièrement composée de détritus de l'ancienne fabrique de terre cuite établie jadis en ce lieu : fragments de tuiles à rebords, de briques, de pavés, de pierres et de poteries.

On remarque, tout auprès, des amas d'une terre noire plastique, facile à modeler, qui dut servir à la confection des briques ; puis une excavation artificielle, qui fut un réservoir dont les eaux étaient retenues par une levée en terre, assez apparente encore. Un ruisseau, en partie à ciel ouvert et en partie souterrain et maçonné, dont l'orifice se trouve plus loin sur la partie de la colline, servait de dégagement aux eaux du réservoir et les dirigeait vers la vallée voisine.

La tradition populaire prétend que la bruyère du Plessis fut autrefois couverte en partie de bois épais. Des scories de fer, restes d'anciennes forges à bras, viennent confirmer cette tradition, lui donner le caractère de la certitude, établir que les Anciens rencontraient là, tout à la fois, et le minerai et le combustible nécessaire pour sa transformation en métal.

La présence des tuiles à rebords dans une forge est une preuve, dit M. Vaugeois, de l'antiquité de son origine. Or, nous avons rencontré dans les deux fourneaux que nous avons explorés, le premier en face de l'abbaye, et l'autre à la *bijude*, vers Roucamps, des tuiles à rebords, des briques identiques à celles de Vieux et des fragments de poteries mêlés au laitier.

Le Plessis fut donc, on n'en peut douter, le siége de diverses industries, qui durent nécessiter la création de chemins pour leur exploitation, et un noyau de population pour la mise en œuvre de ces industries.

Mais d'autres raisons encore font supposer l'existence de routes antiques traversant cette localité.

On sait, en effet, que les Romains, durant le cours de leur longue domination, avaient établi dans les Gaules un vaste réseau de lignes stratégiques, de voies principales et secondaires, de chemins ruraux même, qui faisaient communiquer entre elles toutes les parties de ce vaste territoire.

Peut-on penser que les deux routes indiquées par M. de Caumont et se dirigeant vers le camp du Plessis et celui de Campandré venaient se terminer là, au bord d'un pays peuplé et fertile ; qu'elles ne formaient qu'un tronçon et offraient ainsi une solution de continuité invraisemblable ?

Assurément non.

Elles devaient, au contraire, en prolongeant leur ligne, se rencontrer entre St-Pierre-la-Vieille et La Villette, à l'endroit même où l'on trouve les restes d'une *villa* romaine, et de là, formant une route unique, se diriger, en passant par Condé et Domfront, vers *Nudionnum* (Jublains) et *Juliomagus* (Angers), et unir ainsi le pays des Bajocasses et des Viducasses aux Diablintes et aux populations voisines.

C'est, du reste, la ligne actuelle de Caen à Angers, qui a suivi le tracé de l'ancienne route.

Il nous paraît certain que cette ligne, qui était la plus directe, et, par suite, la plus courte, devait servir de communication entre Bayeux, Vieux et Jublains.

Voici, au surplus, sur cette question, que nous avons soumise à la haute appréciation de M. de Caumont, ce qu'il nous a répondu :

« Il devait y avoir au Plessis, disait-il, un croisement de voies allant de Vieux à Avranches et venant de Bayeux vers Le Mans et Jublains. — Ce sont deux voies qu'il s'agirait de débrouiller. »

Le croisement de lignes dont parle M. de Caumont, et qu'il a indiqué sur sa Carte archéologique, devait effectivement avoir lieu au Plessis, d'où part un très-ancien chemin, qui passe auprès du retranchement de la bruyère de Montchauvet et se dirige vers Avranches par Étouvy.

Deux embranchements de routes, prenant naissance à quelques pas du point de jonction de celles de Bayeux et de Vieux, à La Villette, se dirigeaient, l'un, par le *gué de La Mousse*, vers Falaise et Jort; l'autre, vers Pontécoulant.

On sait que cette localité est fort ancienne et qu'on y a trouvé, sur le bord de la route, un grand nombre de sarcophages mérovingiens.

A Pontécoulant, la route se divisait et allait, d'un côté, vers Étouvy; de l'autre, dans la direction de Mortain, par Tinchebray.

Ces deux routes, qui offrent dans leur parcours cette rectitude de ligne qui caractérise les voies romaines, portent, dans les parties qu'il nous a été donné d'explorer, les noms assez significatifs de *La Fosse*, *La Voie-Querrière*, *La Rue*, *La Millière*, *Le Pavé*, *La Chaussée*, etc.

La carte de Peutinger, rétablie suivant la disposition topographique du pays, par M. de Caumont, indique une route d'*Arægenus* vers *Nudionnum*, qui passe par une localité dont le nom n'a pas été indiqué ou a été perdu, et qui, par conséquent, est resté inconnu. On y remarque également une autre voie, incertaine celle-là et marquée seulement par une ligne de points, que M. de Caumont y a ajoutée, d'après ses recherches. Elle partait d'*Augustodurus* et se rendait à ce même lieu inconnu.

Il n'existe pas, à notre connaissance du moins, d'autre établissement romain *connu*, entre Vieux et Jublains, que celui de La Villette.

En faisant abstraction de la distance réelle de Vieux à l'établissement dont nous venons de parler, distance qui doit sensiblement différer de celle résultant de la carte de Peutinger, on serait presque tenté de supposer que cette localité inconnue, qui était probablement une de ces maisons de halte que les Romains appelaient *Mansiones*, pourrait être l'établissement retrouvé à La Villette.

Nous ferons remarquer que, tout auprès, un hameau porte le nom de *La Mansionnière*, qui paraît dériver de *Mansion*.

Un autre tracé de route incertaine, marqué sur la même carte, avait pour point de départ *Noviomagus*, passait par *Jort* et se dirigeait vers la localité inconnue de la carte de Peutinger.

La direction de cette route la rapprocherait de La Villette et lui donnerait une certaine analogie avec celle dont nous avons parlé déjà et qui se dirige vers Jort, par le pont de La Mousse.

Si l'on compare, sur les deux cartes, le tracé des voies partant de Bayeux et de Vieux, on voit qu'il est le même et qu'il aboutit à un point situé au-delà du Plessis, à l'endroit où se rencontrent les routes anciennes de Bayeux et de Caen, vers Rennes et Le Mans, au lieu même où se trouvent les vestiges de l'établissement romain de La Villette.

S'il en était ainsi, nous ne connaîtrions pas, il est vrai, le nom de cette station intermédiaire entre Bayeux et Jublains, marquée sur la carte de Peutinger; mais nous serions fixés, du moins, sur la position qu'elle occupait.

Nous n'avons certes pas la prétention de résoudre la question par les raisons que nous avons présentées : notre intention a été seulement de la poser et de laisser à la Société le soin de la résoudre.

« Quand les Barbares, dit M. Maury, dans un article publié par la *Revue des Deux-Mondes*, envahirent l'Empire romain, ils trouvèrent, pour pénétrer jusqu'à Rome et dans la Gaule, des chemins tout tracés ; leur cavalerie nombreuse, les lourds chariots dans lesquels ils traînaient leurs femmes, leurs enfants, leurs bagages, fatiguèrent ces voies, à la conservation desquelles ne veillait plus une administration intelligente. On ne voit pas que les rois goths et mérovingiens se

soient occupés des routes. Il n'existait pas alors d'autres voies que celles exécutées par les Romains ; le souvenir de ceux-ci resta alors attaché aux chaussées encore subsistantes, et ce souvenir s'est transmis jusqu'à nous. Dans une foule de lieux, les tronçons de voies romaines que le temps et la culture ont respectés portent le nom de *Chemin des Romains*, ou encore celui de *Levée de César*, par allusion, non à César, mais aux empereurs, qui les avaient construits ou réparés. »

Le moyen-âge ne construisit guère de grandes routes : il se contenta de réparer, d'entretenir celles qui existaient, pour éviter leur dégradation complète. Une ordonnance du roi Dagobert I[er] prescrit de punir les entreprises et les usurpations faites sur les chemins, qui étaient divisés en trois catégories : les *viæ publicæ*, qui sont évidemment les anciennes voies romaines; les *viæ convicinales* et les *semitæ*, distinction empruntée à la législation romaine. Charlemagne employa, comme les Romains, les soldats de ses armées à la réparation des routes. De la sollicitude de nos rois pour ces chemins est venue la qualification de Chemin Royal, Chemin du Roy, que portent un grand nombre d'anciens chemins.

La route ancienne de Bayeux vers le Maine et l'Anjou et celle de Caen à Rennes se rejoignaient, comme on l'a vu, au-delà du Plessis, entre St-Pierre-la-Vieille et La Villette, au point de rencontre des voies indiquées par M. de Caumont, au point de jonction probable indiqué aussi sur la carte de Peutinger par une localité inconnue.

Ces routes, qui ont vu passer Grimoult et ses troupes, Jean sans Terre, Odon Rigault et saint Louis, portent, dans des titres émanant des cartulaires de l'abbaye d'Aunay et de celle du Plessis, les noms significatifs de

Chemin Royal, *Chemin Le Roy*, *Voie Querrière*, *La Rue*, *La Fosse*, *La Chaussée*, etc.

La tradition locale raconte qu'une ville exista jadis au lieu même où ces routes se réunissent.

Des vestiges d'un établissement ancien se rencontrent, en effet, dans des champs et des prairies dont on ne peut évaluer l'étendue à moins de 25 à 30 acres, et qui portent les noms caractéristiques de Champs et Prés de la *Ville*, Champs du *Puits*, du *Grand Chemin*, du *Moutier*, des *Hogues*, du *Clos Ferré*, de la *Noë au Potier*, etc.

Ces ruines bordent les deux côtés de la route, sur une longueur de plus de 1 kilomètre et demi.

Il est incontestable qu'il y eut là un établissement rural assez considérable, qui disparut dans une catastrophe dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours, et qui, selon l'usage, est attribuée aux Anglais.

Partout la charrue rencontre des substructions : aires et murs de maisons, pavages de rues ou de voies; partout elle remue et ramène à fleur du sol des fragments de tuiles à rebords, de briques, de pavés en terre cuite, des morceaux de poteries de diverses couleurs, les unes très-fines, rouges et ornées de reliefs, les autres plus grossières.

On y trouve aussi des ciments, des pierres rougies par le feu, des scories de fer et d'un métal aussi tendre que le plomb, des morceaux de marbre, des pavés sciés dans du quartz et colorés encore en bleu pâle pour la plupart, des pierres de grès taillées, du silex, des galets même, pareils à ceux des rivages de la mer.

Il y existe aussi des puits comblés et une mare pavée, dite la *Mare au Potier*, qui, jamais, n'a été asséchée.

Au mois de septembre dernier, lorsque nous y fîmes pratiquer une fouille, nous avons trouvé des piliers d'hypocauste construits en larges briques à rebords garnies de ciment, ainsi qu'une sorte de charbon ferrugineux, moins lourd que le mâchefer.

Des tuiles rondes, *imbrices*, paraissaient avoir été disposées, nous ne savons dans quel but, sur un lit assez épais de briques concassées et de chaux. Un petit morceau de fer oxydé y fut trouvé.

Une fouille faite dans le Champ du Puits révéla la présence d'un pavage paraissant appartenir à une rue de village. Un de ces pavés était formé par une meule de moulin à bras en granit.

Des légendes parlent de trésors cherchés par les Anglais dans les Puits de la *Ville;* elles désignent un champ voisin, le Champ de la *Bataille,* situé sur le bord de la route de Vieux, comme étant celui où fut livré le combat à la suite duquel la *ville* fut détruite; elles racontent aussi comment il fut impossible de pouvoir élever une église dans ces champs que Dieu avait maudits.

On nous a signalé d'autres champs, également placés sur le bord de la même route, où l'on rencontre des aires de maisons et des murs, un chemin encaissé et de nombreux fragments de briques.

Il y aurait donc intérêt à pratiquer de nouvelles fouilles, à faire d'autres recherches, afin de s'assurer quelle fut la nature, l'importance et l'origine de l'établissement de La Villette.

Nous ne pouvons terminer cette trop longue notice sans adresser des remercîments bien mérités à M. Launay, propriétaire aux Forges-Virey, qui nous a guidé si intelligemment dans nos recherches, ainsi qu'à

MM. Costard, maire de La Villette, Durand et Buot, qui se sont prêtés avec une extrême obligeance aux fouilles que nous avons fait pratiquer dans leurs propriétés.

J. TIRARD.

Découverte de monnaies à Authie.

Dans le courant du mois d'avril 1871, au village d'Authie, situé à 7 kilomètres nord-ouest de Caen, on a trouvé, dans un champ, non loin d'une ancienne devise, m'a-t-on dit, un petit trésor, composé de deux cents pièces environ de bas-argent et billon. Elles étaient renfermées dans un vase en terre, qui a été brisé et dont les débris ont été dispersés.

J'ai pu examiner 177 de ces pièces. Voici leur classement :

120 de ces pièces sont au nom de Charles VI ;
45 au nom de Henri V d'Angleterre ;
11 à celui de Jean V, duc de Bretagne ;
1 seule porte le nom et les armes de Philippe III, duc de Bourgogne.

Les pièces françaises sont toutes semblables ; elles portent : d'un côté, trois fleurs de lis, 2 et 1, surmontées d'une couronne, avec la légende circulaire : *Karolus Francorvm Rex ;* de l'autre, une croix carrée, plus ou moins massive, dont les branches sont terminées par des fleurs de lis évasées. La croix est cantonnée de 2 couronnes, entre le 1er et le 3e croisillon.

Ce sont des gros tournois, que le peuple désignait sous le nom de *flourettes* ou *fleurettes*, parce que les fleurs de lis ornaient véritablement la pièce, au lieu de décorer l'écu. Leur poids était, pour ceux de la fabri-

cation de 1417 et de 1418, de 51 grains, et, pour ceux de 1420, de 46 grains seulement. L'aloi des premiers varie de 8 deniers à 3 deniers 8 grains. Au commencement de 1420, ils ne contenaient plus que 2 deniers 1/2 de fin. Leur valeur était de 20 deniers.

Les pièces au nom de Henri V sont aussi d'un type uniforme. Elles ressemblent aux fleurettes de Charles VI, sauf que la couronne est supportée par deux léopards debout et affrontés. Henri V prend le titre de roi d'Angleterre et d'héritier de France : *R. Angliæ, heres Franciæ.* Au revers, croix fleurdelisée avec *h* gothique au centre. Légende : *Sit nomen Dni benedictvm.*

Henri V prit le titre *d'héritier de France* en vertu du traité de Blois, du 21 mai 1420; et, comme il mourut le 29 août 1422, ces monnaies ont été frappées, sinon en 1421, au moins à une époque fort rapprochée, probablement après le rétablissement momentané de la forte monnaie, au mois d'avril 1421, puisque ces pièces, qui avaient cours sous le nom de blancs ou grands blancs, valant 10 deniers, étaient au moins égales, en poids et en aloi, aux fleurettes de Charles VI.

Les pièces de Bretagne sont des imitations des pièces françaises, avec cette différence que les fleurs de lis sont remplacées par trois hermines également disposées et que les branches de la croix, au revers, sont terminées par des feuilles d'acanthe : elles pèsent 43 grains. Une seule de ces monnaies bretonnes est marquée, au revers, de neuf herminettes en trois rangs ; elle est d'un relief peu ordinaire : son poids est de 53 grains.

Quant à la pièce bourguignonne, elle est mal frappée et de très-bas aloi. Elle ne mérite pas une mention spéciale.

Le dépôt de ces pièces doit avoir été fait à une époque bien rapprochée de leur fabrication, c'est-à-dire des années 1421 ou 1422. En effet, la plupart sont presque neuves et n'ont pas ou fort peu circulé, et, ce qui est plus concluant encore, c'est qu'on n'y rencontre aucune monnaie de Henri VI. Du reste, l'état de perturbation dans lequel le royaume se trouvait alors n'explique et ne justifie que trop la précaution du propriétaire.

Ce n'était pas, d'ailleurs, une somme insignifiante pour le temps. 200 pièces, la plupart au cours de 20 deniers, étaient l'équivalent de 200 boisseaux de blé, valant alors 18 à 20 deniers le boisseau.

Or, aujourd'hui, la valeur de 200 boisseaux de blé serait considérée comme importante par un grand nombre de nos villageois.

L'argent ainsi caché n'est pas tombé entre les mains des pillards, qui devaient alors pulluler dans nos malheureuses contrées; mais il est probable que le propriétaire n'aura pas été aussi heureux à défendre sa vie qu'à sauvegarder sa monnaie. Toujours est-il qu'il ne lui fut pas donné de revoir des jours assez tranquilles pour la reprendre avec sécurité.

Hélas! nous aussi, nous avons été forcés par les malheurs des temps d'enfouir et de cacher nos trésors, et plus d'un, parmi ceux qui ont succombé dans la lutte, aura travaillé pour les numismates de l'avenir!

Il a été acheté pour le musée de la Société :

1° Gros de billon du poids de 52 grains, d'assez haut titre;

2° Gros de billon du poids de 59 grains;

3° Gros de billon du poids de 54 grains;

4° Gros de billon du poids de 41 grains;

5° Grand blanc de Henri V, du poids de 42 et 44 grains ;

6° Des pièces de Jean V; elles pèsent 43 grains, comme celles de Henri d'Angleterre.

Ces divers poids diffèrent quelque peu de ceux indiqués par Leblanc et prescrits par les ordonnances. Cependant la pièce de 54 grains correspond assez exactement au poids légal des gros de 1413, à la taille de 84 1/2 au marc; mais je me défie du titre indiqué de 11 deniers 16 grains. Les pièces de Charles VI, de la fabrication de 1420, à la taille de 100 au marc, devraient peser 46 grains, et non pas seulement 41 grains.

Ch. GERVAIS.

Lettre de M. Le Breton à M. Chatel, secrétaire de la Société, sur une découverte de médailles faite à Formigny.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Un certain nombre de médailles provenant de la découverte de Formigny n'ont pas été communiquées à la Société des Antiquaires. Parmi celles que j'ai en ma possession, j'ai déchiffré un certain nombre de revers, qui n'ont point été indiqués dans le *Bulletin* de la Société.

Je vous les indique sommairement, pour compléter l'analyse de ce dépôt.

N° 2. TRÉBONIEN.

Revers : SAECVLVM · NOVVM · (figure dans un temple).

253. N° 3. VALÉRIEN père.

Revers : FELICITAS · AVG. (la Félicité debout avec ses attributs.

Revers : RESTITUT · ORIENTIS · (femme couronnant l'Empereur).

253-68. N° 5. GALLIEN.

Revers : VICT · GERMAN · (Victoire debout).

— SECVRIT · PERPET · (femme debout).

— VIRTVS · AVG. (figure militaire portant un trophée et armée d'une lance).

— SOLI · CONS · AVG. (capricorne ; dessous, la lettre N.).

— NEPTVNO · CONS · (cheval marin ; dessous, la lettre N.).

N° 6. SALONINE.

Revers : IVNO · REGINA · (Junon debout, tenant une patère et la haste.

305-6. N° 8. VALÉRIEN jeune.

Revers : IOVI · CRESCENTI · (Jupiter debout sur une chèvre).

N° 9. POSTUME.

Revers : SAECVLO · FRVGIFERO · (caducée ailé).

N° 12. TETRICUS père.

Revers : PAX · AVG. (la Paix debout, tenant un rameau et la haste).

Agréez, etc.

A. LE BRETON.

Lettre de M. Duval à M. Eug. Châtel, sur une découverte de médailles faite à Moulineaux.

Lillebonne, 23 août 1872.

MON CHER SECRÉTAIRE,

Une précieuse découverte archéologique vient d'être

faite à Honfleur. C'est une cachette monétaire dans un silex creux qui peut contenir 25 centilitres environ. Il a été trouvé dans une carrière où l'on tire du caillou pour lester les navires, faisant partie de la propriété de M. Jules Latic, près la fontaine de Moulineaux, dans la côte d'Équemauville. Le silex a été brisé d'un coup de pioche par les ouvriers qui faisaient l'extraction du caillou. Plusieurs des pièces qu'il contenait ont été soustraites; mais on en a réuni 2 en or et 54 en argent: ce sont des pièces romaines parfaitement conservées. Le silex et les pièces sont déposés à la mairie de Honfleur. On parle aussi d'ossements et d'épées rencontrés dans les environs. Vous concevez, cher Monsieur, qu'il ne m'a été possible que de jeter un coup-d'œil sur ces objets, pour m'assurer de leur provenance. — Si je retourne prochainement à Honfleur et que je puisse disposer de quelques moments, je tâcherai de vous donner une description plus détaillée. M. Langlois, secrétaire de la Mairie, qui me les a montrés avec bien de l'obligeance, voudra bien nous donner les renseignements que nous pouvons souhaiter.

Les 56 médailles trouvées dans un silex, à Moulineaux, ont déjà été étudiées par plusieurs numismates. Elles sont intéressantes non-seulement parce qu'elles présentent une grande variété de types, mais encore parce qu'elles offrent, à côté de portraits historiques, de curieux symboles.

Les deux deniers d'or appartiennent au type suivant:

Cæsar Augustus Divi filius. Tête d'Auguste laurée, tournée à droite.

Revers : *Caius, Lucius, Cæsares, Augusti filii, con-*

sules designati, *principes juventutis.* Caïus et Lucius, voilés et couverts de la toge, debout, soutenant chacun une haste et un bouclier posé à terre. Au-dessus, simpule et lituus.

Onze deniers d'argent portent des représentations semblables.

Un autre denier d'argent est conforme au type ci-après :

Neptuni. Tête du grand Pompée, nue, à droite. Au-dessous, un dauphin ; au-devant, un trident.

Revers : *Q. Rasidius* (Quintus Rasidius). Galère à la voile.

Il y a aussi des médailles consulaires en argent, qui peuvent être indiquées comme il suit, d'après l'ordre alphabétique des noms de famille.

Acilia, famille de rang incertain.

Salutis. Tête laurée de la Santé, à droite.

Revers : *Manius Acilius III. vir. Valetu.* (Manius Acilius, triumvir, Valetudo). Hygiée debout à gauche, appuyée sur une colonne et donnant à manger à un serpent.

La famille Acilia est une des plus anciennes, quoique son rang soit incertain. La médaille dont il s'agit ici, frappée vers l'an 700 de Rome (54 av. J -C.), se rapporte, selon Riccio, d'après un passage de Pline, à un des ancêtres de la famille Acilia, d'origine grecque, qui le premier exerça la médecine à Rome et, en récompense, reçut le droit de cité romaine. Le mot *Valetu.* avait été interprété par Patin comme abréviation de Valetudinarius, ce qui donnait à la légende cette explication : Manius Acilius, triumvir valétudinaire, c'est-à-dire préposé au service de la santé publique. Mais l'existence des triumvirs valétudinaires n'étant

pas prouvée, Havercamp et Riccio ont simplement lu Valetudo et regardé la figure debout comme la statue de la Santé.

Antestia ou Antistia, famille plébéienne.

C. Antistius Vetus III. vir. (Caïus Antistius Vetus, triumvir). Tête diadémée de Vénus à droite.

Revers : *Imp. Cœs. Augu.* dans le champ ; au-dessus, *Cos.;* en dessous, *XI* (Imperator Cæsar Augustus, consul undecimo). Simpule, lituus, trépied et patère.

Antistius Vetus fut monétaire d'Auguste. Sa médaille a été frappée en 738 de Rome (16 av. J.-C.), comme le témoigne le 11e consulat d'Auguste, qui y est mentionné. D'après Borghesi, les quatre symboles se réfèrent aux quatre ministères religieux d'Auguste, qui fut pontife, augure, septemvir épulon et quindécimvir des rites sacrés.

Antonia, famille patricienne.

Ant. Aug. III. vir. R. P. C. (Antonius, augur, triumvir Reipublicæ constituendæ). Galère prétorienne.

Revers : *Leg. IV.* Aigle entre deux enseignes militaires.

D'autres médailles ne diffèrent de celle que je viens de décrire que par le numéro d'ordre de la légion, qui est, soit la 5e, soit la 10e.

Ces médailles sont celles des légions de Marc-Antoine. On en a vu qui, en argent, se vendaient 200, et même 250 fr., et, en or, 600 fr., à cause de leur rareté ; mais la plupart ne valent pas 2 fr.

Une légion se composait, selon Végèce, de 7,484 fantassins et 924 cavaliers, plus ou moins, selon les temps, et chaque légion était divisée en 12 cohortes. Ces médailles légionnaires datent toutes des dernières années de Marc-Antoine. Le but qu'il s'était proposé en

20

les faisant frapper paraît avoir été premièrement de donner une idée pompeuse des forces dont il pouvait disposer et ensuite de capter la bienveillance de ses soldats en inscrivant séparément chaque légion avec l'indication de son nombre.

Aquillia, famille patricienne et plébéienne, avec le surnom de Florus.

Cæsar Augustus. Tête nue d'Auguste à droite.

Revers : *L. Aquillius Florus III. vir.* (Lucius Aquillius Florus, triumvir). Avec une fleur, par allusion au surnom de Florus.

Aurelia, famille plébéienne.

M. Aureli Roma (Marci Aureli Roma). Tête de Pallas à droite, avec le casque ailé ; derrière, *.

Revers : *Scauri L. Lic. Cn. Dom.* (Scauri Lucio Licinio, Cnæo Domitio). Mars nu, debout dans un bige au galop à droite, tenant un bouclier et un carnyx. Bords dentelés.

Cette médaille a été frappée par Marcus Aurelius Scaurus, fils du consul Scaurus, pendant la censure (ou questure) de Cnæus Domitius Ahenobarbus et de Lucius Licinius Crassus, en 662 de Rome (92 av. J.-C.).

Barbatia, famille plébéienne.

M. Ant. Imp. Aug. III. vir. R. P. C. M. Barbat. Q. P. (Marcus Antonius imperator, augur, triumvir Reipublicæ constituendæ, Marcus Barbatius, quæstor provincialis). Tête nue de Marc-Antoine à droite.

Revers : *Cæsar imp. pont. III. vir. R. P. C.* (Cæsar, imperator, pontifex, triumvir Reipublicæ constituendæ). Tête nue d'Octave à droite.

Marcus Barbatius Philippus fut questeur de Marc-Antoine et frappa ces pièces en 713 de Rome (41 ans

av. J.-C.). Il y plaça l'effigie des deux triumvirs les plus influents : Octave et Marc-Antoine.

Cæcilia, famille d'abord patricienne et ensuite plébéienne.

Q. Metellus Pius (Quintus Metellus Pius). Tête laurée et diadémée de Neptune (?) à droite.

Revers : *Scipio imp.* (Scipio, imperator). Éléphant marchant à droite.

Cette médaille est relative aux actions glorieuses de Scipion, adopté par Quintus Cæcilius Metellus Pius, grand-prêtre, fils du Numidique, et ayant, de cette façon, passé de la famille Cornelia dans la famille Cæcilia.

Carisia, famille inconnue quant à son rang.

Roma. Tête de Pallas à droite, avec un casque orné d'une plume.

Revers : *T. Caris* ou *Carisi* (Titus Carisius). Sceptre, globe, corne d'abondance et gouvernail, le tout dans une couronne de laurier.

Cette médaille a été frappée en 705 ou 706 de Rome (49 ou 48 ans av. J.-C.) par Titus Carisius, monétaire de Jules César. Le type du revers est peu explicite.

Claudia ou Clodia, famille patricienne.

Tête laurée d'Apollon à droite; derrière, une lyre.

Revers : *P. Clodius M. F.* (Publius Clodius, Marci filius). Diane debout, tenant deux torches.

Cette médaille a été frappée vers l'an 716 de Rome (38 ans av. J.-C.). Publius Clodius, dont elle porte le nom, était monétaire de Marc-Antoine et d'Octave.

Considia, famille plébéienne.

Pæti. Tête diadémée et laurée de la Liberté (?) à gauche.

Revers : *C. Considi.* (Caii Considii). Victoire dans un

quadrige au galop à gauche, tenant une couronne et une longue palme.

CORNELIA, famille patricienne.

G. P. R. (Genio populi romani). Tête diadémée du Génie du peuple romain à droite; derrière, un sceptre.

Revers : *Cn. Len. Q. ex S. C.* (Cnæus Lentulus, quæstor ex senatusconsulto). Globe, gouvernail et sceptre auquel est attachée une couronne de laurier.

Cette médaille a probablement été frappée de l'an 657 à l'an 682 de Rome (de 97 à 72 ans av. J.-C.).

DOMITIA, famille plébéienne et, plus tard, noble.

Ahenobar. (Ahenobarbus). Tête nue de Cnæus Ahenobarbus à droite.

Revers : *Cn. Domitius imp.* (Cnæus Domitius, imperator). Trophée sur une proue de vaisseau.

La tête est celle du premier Domitius Ahenobarbus, d'où cette branche de la famille est sortie.

J. B.

Note de M. Ch. Gervais sur une pièce d'or de Lucius Verus.

La monnaie d'or dont l'acquisition vous est proposée est un Aureus au type de Lucius Verus, gendre de Marc-Aurèle.

Cette pièce est à fleur de coin et d'une conservation parfaite; elle a été trouvée au mois de septembre dernier (1872), dans la commune de Ouistreham, delle du Castelier.

On voit, d'un côté, la tête de L. Verus, autour de laquelle on lit l'inscription suivante : LVC. VERVS ARM. PART. MAX.

Au revers : TR. POS. VII. IMP. IIII COS. III. Génie ailé.

Elle pèse 2 gros, juste le poids d'un ancien louis de 26 livres.

Le champ du Câtillon est distant de moins de 1 kilomètre du bac du Port, sur la rive gauche de l'Orne. Il se terminé, du côté de la rivière, par une sorte de promontoire, sur lequel il a existé, jusqu'au moyen-âge, un poste militaire d'où il tire son nom de Câtillon. Il y a quelques années, on y a trouvé un tiers de sol du VIe siècle, frappé à Quintaviticus.

Des fouilles pratiquées au Câtillon, sous la direction de M. Charma, n'ont amené la découverte que de quelques débris, la plupart informes, de l'époque mérovingienne. Ce poste paraît avoir perdu toute son importance depuis que l'invasion normande a rendu sans objet les précautions prises contre les pirates du Nord.

Quittance du bourreau de Falaise qui avait pendu une truie infanticide. — Communication faite par M. Desnoireterres.

Le IX jour de janvier de l'an mil CCCIIIIXX et six, devant Girot de Montfert tabellion du roy n^{re} p^{r} à faloise fut pn̄t (1) maistre Nicole Morier bourrel (2) de falaise qui congnut et confessa avoir eu et receu de hōme sage et pourveu Regnaut Rigaut vicomte de faloise par la main de Colin Gillain son lieuten̄ gnāl la som̄e de dix soulz et dix deniers tourn̄is c'est assavoir pour sa paine et salaire davoir traynee et puis pendue à la justice de faloise une truye de laage de trois ans ou environ qui estoit a un appellé Souvet le

(1) Présent.
(2) Bourreau.

Macon de la paroisse de Laferté Macy qui avoit mangie le visage de l'enfant du dit Macon (qui estoit au bers et avoit daage trois mois ou environ) tellement que le dit enfant en mourut, x s t z (1). et pour un gans neuf quant il fist la d[te] execucon x d. (2) de la quelle somme de x s x d (3) dessus diz le dit bourrel se tint pour bñ (4) paie.

GIROT DE M.

ÉGLISE DE SOLIERS.

Plaque commémorative à la mémoire des cinq frères Lefebvre, tous cinq prêtres, savants et vénérables ; tous fils de Jean-Baptiste Lefebvre, ancien trésorier de cette paroisse.

Jean-Antoine Lefebvre, né au Poirier le 9 juin 1721, mort empoisonné par accident au séminaire des Eudistes, à Caen.

Pierre-Paul Lefebvre, né au Poirier le 30 juin 1722, curé de Vacognes, massacré aux Carmes de Paris et jeté dans le puits du jardin le 2 septembre 1792, à l'âge de 70 ans.

Olivier Lefebvre, né à Grentheville le 21 octobre 1728, directeur du monastère des Dames de la Miséricorde, à Paris, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792, à l'âge de 64 ans. Son corps fut inhumé à Vaugirard, avec 119 autres victimes.

(1) Dix sols tournois.
(2) Dix deniers.
(3) Dix sols dix deniers tournois.
(4) Bien.

Jean-Baptiste Lefebvre, né à Soliers le 19 janvier 1734, directeur de l'Hospice des Incurables, à Paris, échappé au massacre, déporté et mort en exil pour la foi, à Clagenfurt en Carinthie, le 19 janvier 1800, à l'âge de 66 ans.

Jean-François Lefebvre, né à Soliers le 17 février 1735, vicaire de St-Julien, à Caen, mort en cette ville le 20 juillet 1799, à l'âge de 64 ans.

Marie-Catherine Lefebvre, leur sœur aînée, fut religieuse.

IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JUSTUS..........

Martyribus posuit Lidehard *votumque rependit* 1870.

Objets offerts ou achetés pour le Musée.

1° Médaille d'or, dite Agnel du roi Jean II, représentant un agnel nimbé portant la croix, sur la hampe de laquelle se trouve un pavillon terminé par trois rubans à l'exergue : AGN · DEI · QVI · TOL · PECCATA MVNDI · MISERERE NOB.

La haste de la croix sépare les mots IOH. REX, placés sous les pattes de l'agnel.

Au revers : XPC. REGNAT XPC. IMPERAT XPC. VINCIT, entourant une croix trilobée, cantonnée de fleur de lis.

2° Une pièce d'or de petit module, fort bien frappée, à l'effigie de LUC. VERUS AUG(*ustus*) ARM(*orinus*) PART (*particus*) MAX(*imus*);

Et, au revers : une Fortune tenant d'une main une

couronne et de l'autre du laurier avec cet exergue : TR(*ibuniter*) P(*lebin*) VII IMP(*erator*) IIII CONSUL III.

M. Morière. Un vase gallo-romain provenant du cimetière de Câtillon, près Lillebonne, provenant de Lillebonne.

M. Eug. Deslongchamps. Une hache en serpentine, quatre pierres de fronde avec le sac en filet (le tout provenant de la Nouvelle-Calédonie).

M. Léon Puiseux. Une fort belle hache en silex.

M. Leroy. Cède à la Société à leur simple valeur vénale diverses monnaies achetées par le conservateur de son musée : 1 franc à cheval en or du roi Jean ; 1 douzain de Charles IX en argent ; une autre pièce en argent.

M. le conseiller G. Dupont. Matrice d'un cachet de Robert du Mont, sous le pavé de la route de la Maladrerie.

M. Lavalley-Duperroux. Une très-belle fontaine polychrome, du XVIII[e] siècle, en faïence de Rouen.

M. Ch. Renard. Lanterne du XIV[e] siècle, provenant de Balleroy.

Le secrétaire. Un chandelier du moyen-âge en terre cuite, trouvé à Conteville ; une médaille romaine, trouvée à Conteville.

La Société a acheté, par l'entremise de M. Gervais, une série de monnaies du moyen-âge, trouvées à Authie.

M. Doucet. Deux empreintes de sceau, provenant de l'abbaye de Sept-Fonts, offertes par M. Doucet, banquier à Bayeux.

M. Gervais a acquis pour la Société une médaille d'or de Jean le Bon et une autre de Lucius Verus.

Livres offerts à la Société des Antiquaires en 1872.

Académie d'Archéologie de Belgique; Annales, 1867, 1868, 1869 et 1870; 15 livr. — Bulletin, 1868; 3 livr.

Académie de Gand; Mémoires, nov. 1869 et août 1870; 2 vol.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Amiens; Mémoires, 2e série, t. VIII, 1872; 2 vol.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon; Mémoires, 1868-1869; 1 vol.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille; Mémoires, 1870-1871; 1 vol.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen; Précis analytique des travaux, 1870-1871; 1 vol.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Somme; Mémoires, 1835, 1836, 1845, 1847, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857; 9 vol.

Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or; Mémoires; 1 vol.

Commission des Antiquités du département de la Seine-Inférieure; Bulletin, 1870, t. II, liv. 1871; 1 vol.

Commission archéologique de St-Pétersbourg; Compte-rendu pour l'année 1868-1869; 2 vol.

Commission historique du département du Nord; Bulletin, t. XI, 1871; 2 br.

Revue de Belgique; 15 janvier 1872; 1 br.

Société académique de Maine-et-Loire; 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; ancienne Académie d'Angers; t. XII, XIII, XIV et XV, 1869, 1870 et 1871; 5 vol.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire; 1871-1872; 8 br.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne; Mémoires, 1870-1871; 1 vol.

Société nationale des Antiquaires de France; 2e, 3e et 4e trimestres 1870-1871; 1er trimestre 1872; 8 br.

Société des Antiquaires du Centre; Mémoires, t. III, 1870; 1 vol.

Société des Antiquaires de la Morinie; Bulletin historique, 71e, 72e, 73e, 74e, 75e, 76e, 77e, 78e, 79e et 80e livraisons; 10 br.

Société des Antiquaires du Nord-Copenhague; 1868-1870; 12 br.

Société des Antiquaires de l'Ouest; Bulletin, 3e trimestre 1871, 1er et 2e trimestres 1872; 3 br.

Société des Antiquaires de Picardie; Bulletin, 1871; n° 1, 1872; 2 br.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers; Bulletin, t. VI, 2e série, 1re livraison, 1871; 1 br.

Société archéologique du Midi de la France; Mémoires, t. IX, 7e livraison, 1872; X, 1re et 2e livraisons, 1872; 3 br.

Société archéologique de Namur; t. XI, 3e livraison, 1871; 1 vol.

Société archéologique de Rambouillet; t. I, 2e livraison, 1871; 2 vol.

Société archéologique de Touraine; Bulletin, 1869, 1870, 1871 et 1872. —Mémoires, t. XXI.—Statuts; 5 vol.

Société d'Émulation de la Vendée; Annuaire, 1871; 1 vol.

Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure; Bulletin, 1870-1872. — Programme des prix; 3 vol.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon; Mémoires; 1 vol.

Société philotechnique de Paris ; Annuaire, 1870-1871 ; 1 vol.

Société des Sciences naturelles et historiques de Cannes et de l'arrondissement de Grasse ; Mémoires, 1872 ; 1 vol.

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; Bulletin, 1870, 1871 et 1872 ; 3 vol.

Sociétés savantes ; Revue, t. II, 5e série (déc. 1870) ; t. III, 5e série (mars et juin) ; 5 vol.

Archives des Missions scientifiques et littéraires ; 2e série, t. VII, 2e livraison, 1871 ; 1 vol.

Bulletin de l'Instruction primaire pour le département du Calvados ; 2 br.

Cabinet artistique et archéologique de M. Delignières, de Bommy et de St-Amand ; 1 br.

Catalogue de la bibliothèque du même (vente à Abbeville) ; 1 br.

Catalogue de la collection des monnaies, médailles et jetons de la République et de l'Empire, de feu Mme ve Soehnée ; 1 br.

86e catalogue des livres d'occasion rares et curieux, chez Baillieu, rue des Grands-Augustins, 43 ; 1 br.

Inventaire des Archives départementales du Calvados ; 1 vol.

Inventaire des fonds conservés aux Archives nationales ; 1re partie, régime antérieur à 1789, 1871 ; 1 vol.

Us et coutumes du Vieux-Perche. — Testament de Gayrand de Regnault, sr du Chêne ; 1 vol.

Archæologia, or Miscellaneons Tracte relatives to Antiquity publisted Society of Antiquaires of London ; t. XL-XLI, XLIII, 1866, 1870 ; 3 vol.

Foremingen til Norske Forstidsmin des merkers Bevaring, 1869 ; 1 vol.

Forhundlinger i Videns Kabs Sels Kabet i Christiania, 1869, 1870 ; 2 vol.

Proceedings of the Society of Antiquaires of London ; vol. II, III, IV, V, 1864, 1870; de décembre 1870 à mars 1871 ; mars 1871 à juin 1871 ; 6 vol.

Proceedings of the Society of Antiquaires of Scotland-Edinburg ; 3e brochure, 1re et 2e parties du t. V ; 1 vol.

The Roll of Battle abbey, 1848 (offert par Bernard Burke) ; 1 vol.

Transactions of the historie Society of Lancashire and Cheshire ; 1 vol.

M. d'Arbois de Jubainville. Répertoire archéologique du département de l'Aube, 1871 ; 1 vol.

M. Delisle (Léopold). Note sur Robert de Saint-Pair; 1 vol. — Note sur le Livre blanc de l'église du Mans ; 1 vol. — Le poète Primat ; 1 vol. — Inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale ; 1 vol. — Inventaire des manuscrits de la Sorbonne, conservés à la Bibliothèque nationale ; 1 vol. — Note sur les poésies de Bandin, abbé de Bourgueil, évêque de Dol, 1107 à 1130 ; 1 vol. — Poème adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, par Baudier ; 1 br. — Fragments inédits du registre dans lequel Nicolas de Chartres avait consigné les actes du Parlement, 1269 à 1298 ; 1 br.

M. Devals aîné. Réfutation des contributions à l'histoire des cryptes d'approvisionnement du Sud-Ouest de la France, de M. le docteur J.-B. Noulet, 1872 ; 1 br.

M. Chatel (E.). Rapport de l'archiviste pour la session du Conseil général, 1872 ; 1 br.

M. Chantard (J.). Imitations des monnaies au type du gros tournois, 1872 ; 1 br. — Notice sur Claude de Lorraine, dit le Chevalier d'Aumale, à propos d'un jeton, 1872 ; 1 br.

M. Cochet (l'abbé). Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, 1872; 1 br.

M. Corblet (l'abbé). Les tombes en bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens; 1 br.

M. Jousset (le docteur). Hôpital de Bellême. — Le Crochmelier; 3 br.

M. J. Lair. Complainte sur l'assassinat du fils de Rollon, Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie; 1 br.

M. Laurent (l'abbé). M. de Bernières-Louvigny; 1 br.

M. Liénard (Félix). Dictionnaire topographique de la France, 1872; 1 vol.

M. Martin (William). La St-Barthélemy devant le sénat de Venise. — Relations des ambassadeurs Giovanni Michiel et Sigismond Cavalli, 1872; 1 br.

A. Matton. Dictionnaire topographique du département de l'Aisne, 1871; 1 vol.

Ministère de l'Instruction publique. Œuvres de Lavoisier; 4 vol. — Id. de Fresnel; 3 vol. — Lettres de Mazarin (1er volume), par M. Chéruel, recteur de l'Académie de Poitiers; 1 vol. — Cartulaire de la cathédrale de Grenoble, par M. Marion; 1 vol.

M. de Pontaumont. Le Dr Norbert. — Le Gouvé, à Carentan. — Plusieurs journaux contenant les séances de la Société académique de Cherbourg; 3 br.

M. Quantin. Répertoire archéologique du département de l'Yonne, 1868; 1 vol.

M. Révoil (H.). Architecture romane du Midi de la France; 1 br. — Discours sur la tombe de M. de La Farelle; 1 br. — Notice biographique sur Léon Vandoyer, architecte du Gouvernement; 1 br. — Fouilles archéologiques. — Vase antique. — Phalères en bronze. — Objets trouvés dans l'amphithéâtre romain de Nîmes, 1872; 1 br.

M. Rey. Documents inédits sur l'histoire de France. Études sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés en Syrie et dans l'île de Chypre, 1871; 1 vol.

M. de Robillard de Beaurepaire. Rapport sur le concours pour le prix Lair, sur Moisant de Brieux; 1 br.

M. de Septenville. Études historiques sur le marquis de Pombal. — Fictions littéraires d'un Normand. — Espagne et Gibraltar. — Le Bretis sous la domination portugaise, 1868, 1872; 4 br.

M. Thierry (Auguste). Recueil des documents inédits de l'histoire du Tiers-État, t. II; 1 vol.

Circulaire ministérielle relative à la réunion des Délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne en avril 1873.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai décidé, par un arrêté en date du 25 décembre courant, qu'une réunion des Délégués des Sociétés savantes des départements aurait lieu à la Sorbonne au mois d'avril 1873, et que des séances de lectures et de conférences publiques seraient faites pendant les journées du mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 avril.

Le samedi 19 avril, le Ministre présidera la séance générale, dans laquelle seront distribués les encouragements accordés aux Sociétés.

Sur la proposition des trois sections du Comité des travaux historiques, le décret du 30 mars 1869, relatif aux concours académiques, a été rapporté, et j'ai décidé qu'à partir de 1873 une somme de 3,000 francs serait mise annuellement à la disposition de chacune

des sections du Comité, pour être distribuée, à titre d'encouragement, soit aux Sociétés savantes des départements, soit aux savants dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire, de l'archéologie et des sciences.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien faire connaître cette décision, le plus tôt possible, aux membres de votre Société et leur indiquer les jours des réunions, pour qu'ils aient le temps de préparer les communications qu'ils se proposent de faire.

Je dois vous rappeler que, dans les sections d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne sera admis pour les lectures de la Sorbonne s'il n'en a été préalablement jugé digne par une Société savante du département. Cette mesure n'est pas applicable aux travaux scientifiques qui seront présentés à la section des sciences. Les manuscrits des mémoires relatifs à l'histoire et à l'archéologie devront être transmis, au plus tard, le 1er avril, époque à laquelle seront clos les registres d'inscription. Dans le cas où ces mémoires ne seraient pas terminés, les auteurs devront au moins en faire connaître le titre.

La durée de chaque lecture ne devra pas dépasser vingt minutes. Quand les mémoires seront trop considérables, les auteurs ne devront en présenter qu'un résumé.

A l'occasion de cette réunion, les Compagnies de chemins de fer veulent bien mettre à ma disposition un certain nombre de billets à prix réduits; mais, comme il importe de connaître d'avance le chiffre des billets à demander, je vous prie de m'envoyer, *avant le 1er avril, la liste des personnes déléguées par votre Société*, soit pour la représenter, soit pour faire des lectures. Après ce

délai, il ne me serait plus possible d'assurer les mêmes facilités aux personnes qui se feraient inscrire trop tardivement.

Les billets destinés aux représentants des Sociétés, valables du lundi 7 au mercredi 23 avril, vous seront adressés en temps opportun.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : J. Simon.

Pour copie conforme :

Le Chef du Bureau des Travaux historiques et des Sociétés savantes,

E. Servaux.

Monsieur et cher Confrère,

En conséquence de cette circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, je vous prie de m'envoyer, avant le 28 mars, le manuscrit du mémoire que vous vous proposez de lire aux réunions de la Sorbonne, afin que je puisse le soumettre au Conseil d'administration et l'adresser au ministère le 1er avril.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mes sentiments de cordiale confraternité.

Le Secrétaire,

Eug. Chatel.

P.-S. — Veuillez m'indiquer où je dois adresser ou déposer les livraisons que vous ne seriez pas venu prendre à l'une des séances mensuelles de la Société.

SÉANCE PUBLIQUE

DU LUNDI 1er DÉCEMBRE 1873.

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Présidence de M. GUIZOT.

La séance a été ouverte à une heure, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Guizot, directeur de la Société. A ses côtés, avaient pris place au bureau : M. le Préfet du Calvados, président de la Société des Antiquaires ; NN. SS. les évêques de Coutances et de Bayeux ; M. le général de Vendeuvre ; M. Roulland, maire de la ville de Caen ; M. le Président du Consistoire ; M. Boivin-Champeaux, procureur général ; M. Allou, recteur ; M. Bertrand, président de l'Académie ; M. Chatel, secrétaire de la Société.

Derrière eux se tenaient, sur l'estrade, les membres des diverses Sociétés savantes de Normandie. Une foule d'élite, avide d'entendre la parole de l'illustre homme d'état que tant de liens rattachent à la Normandie, remplissait la grande nef et les tribunes latérales.

Le programme, qui a été scrupuleusement suivi, comprenait un discours de M. Guizot, un résumé de l'histoire de la Compagnie pendant l'année 1872-1873, par M. Chatel ; une notice sur M. de Caumont, par M. Cauvet ; une étude sur Thomas Leroy, religieux

bénédictin du Mont-St-Michel, par M. E. de Robillard de Beaurepaire, et quelques vers de circonstance, par M. Julien Travers.

Nous reproduisons toutes ces lectures dans leur ordre, à l'exception toutefois de celle de M. de Beaurepaire, qui paraîtra seulement dans le prochain fascicule de nos Mémoires. Cette étude forme, en effet, l'introduction d'une histoire manuscrite du Mont-St-Michel, que publie en ce moment la Société, et il a paru convenable de ne pas isoler ces recherches du document qu'elles expliquent.

Le banquet annuel de la Société n'ayant pu avoir lieu, M. le Préfet avait tenu à réunir à sa table, avec M. Guizot, les membres du Bureau de chacune des Sociétés savantes de la ville de Caen. Dans la soirée, la plupart des membres de ces Sociétés et les notabilités du pays se pressaient dans les salons de la préfecture, et attestaient par leur présence la respectueuse sympathie qu'inspirait à tous la présence de l'homme éminent qui, descendu du pouvoir dans une époque aussi profondément troublée que la nôtre, sut toujours conserver la sérénité impartiale du jugement et la dignité du caractère.

DISCOURS DE M. GUIZOT,

Directeur de la Société.

Il y a longtemps, bien longtemps, Messieurs, que je n'ai eu l'honneur de me trouver au milieu de vous et de m'entretenir avec vous. Cette longue absence, ce long silence, m'ont été pesants; mais après trente-quatre années d'une vie publique très-agitée, engagée dans les grandes luttes du temps, après le double

échec de la monarchie constitutionnelle, légale et libérale, le seul gouvernement que j'aie jamais servi, je me suis senti obligé, je dis obligé pour mon propre honneur, de rester étranger aux affaires et aux agitations de la politique. Je n'ai voulu rentrer dans aucune des nouvelles questions du temps. Je ne suis pas un ouvrier de démolition, vous le savez, Messieurs; quels que soient les gouvernements qui possèdent momentanément mon pays, la plupart n'existent que momentanément! je n'ai aucun goût pour les affaiblir, pour les troubler dans leur œuvre; je les ai observés, j'ai assisté à leurs essais, je n'ai jamais travaillé à les renverser. Je mène, depuis vingt-cinq ans, cette vie-là. Aujourd'hui, je suis bien vieux; votre Société, notre Société des Antiquaires de Normandie célèbre aujourd'hui son jubilé, son cinquantième anniversaire. Messieurs, j'ai trente-six ans de plus qu'elle. Permettez-moi de ne parler que d'elle; sur moi-même, j'ai fini, j'ai dit tout ce que j'avais à dire. C'est de notre Société seule que je veux maintenant vous parler, de ses désirs, de ses œuvres, de ce qu'elle a fait, de ce qu'elle voudrait faire encore.

Quand cette Société fut fondée, c'était un temps de grande activité intellectuelle : toutes les questions morales, littéraires, artistiques, étaient soulevées. C'en était une que le différent caractère entre l'art antique et l'art du moyen-âge, l'art chrétien. De 1820 à 1825, on se livrait, sur ce sujet, à des comparaisons, à des discussions élevées, ingénieuses, judicieuses, profondes. Un de mes amis, hélas! il me reste bien peu des amis de ce temps-là! l'un des meilleurs et des plus distingués, M. Vitet, fut l'un des principaux défenseurs de l'honneur de l'art chrétien dans ce débat.

Plus tard survint un incident d'une autre nature. Votre Société prit part à l'érection d'une statue à Guillaume le Conquérant. Ce n'était pas une question d'art, c'était une question historique, politique ; je fus appelé à Falaise pour prendre la parole à l'inauguration de la statue. J'y pris plaisir ; il ne s'agissait pas d'un conquérant, mais d'un fondateur d'État ; ils sont rares les conquérants qui deviennent des fondateurs d'États ! la plupart des conquêtes sont passagères. La statue de Guillaume le Conquérant fut érigée toute guerrière ; mais derrière le guerrier il y a là l'homme, l'organisateur d'un royaume qui est devenu un pays libre.

Ceci se passait en 1851, je suis ensuite rentré dans la retraite ; depuis lors j'ai passé mon temps à réfléchir sur les événements et sur mes propres actes. Je ne veux pas parler de la politique de ce temps-ci, ni pour la critiquer ni pour la défendre. Je reviens à notre Société des Antiquaires.

Après l'érection de la statue de Guillaume, une tout autre question survint : le monastère du Mont-Saint-Michel menaçait ruine ; cette perspective émut vivement un vénérable prélat, l'évêque de Coutances qui siége ici, à côté de moi ; elle nous émut tous. La vie monastique n'est pas aujourd'hui en grande faveur dans l'opinion ; nous ne la voyons pas d'un bon œil ; cette défaveur, selon moi, est peu juste. Sans doute la vie monastique n'est plus en rapport avec l'état actuel de notre société, avec ses mœurs, ses institutions, sa publicité : mais au moyen-âge elle répondait à l'état des esprits, aux besoins d'âme de beaucoup d'hommes. Il y a dans l'animosité qui s'attache aux souvenirs qu'elle a laissés inintelligence et partialité.

Parmi les institutions monastiques, celle du Mont-

Saint-Michel était l'une des plus belles et des plus nobles : je n'ai jamais vu le *Mont-Saint-Michel*, mais je me représente ce monument, où la prière est en quelque sorte immobilisée et perpétuée au milieu de l'océan et des tempêtes ; la pensée de Dieu, l'infini, la prière, sont là, supportant, bravant les attaques quotidiennement répétées des vents et des flots. C'est là, Messieurs, un monument unique, incomparable. Quand nous avons appris qu'il était menacé de ruine, nous avons d'abord cherché ce que nous pouvions faire par nous-mêmes, pour le conserver. Nous avons réclamé ensuite le concours du gouvernement, et nous avons reçu de lui un bon accueil. Le directeur des Beaux-Arts, M. Charles Blanc, a obtenu qu'on allouât un crédit de 45,000 fr. pour commencer les travaux de conservation, pour empêcher les progrès de la ruine. L'évaluation de l'ensemble des travaux de restauration s'élève à un million, il faudra un million pour conserver et restaurer efficacement le monument.

J'ai eu aussi une autre idée. Jadis l'Angleterre a eu souvent grande envie du Mont-Saint-Michel, elle l'a souvent attaqué, jamais conquis, grâce à la résistance des chevaliers et des moines ; j'ai pensé qu'aujourd'hui elle nous prêterait volontiers son concours pacifique pour la restauration d'un monument qu'elle admire toujours et qu'elle n'envie plus. J'ai des amis en Angleterre ; je me suis adressé à eux, entre autres à un homme éminent dont le nom ne vous est certes pas inconnu, à M. Wilberforce, évêque de Winchester, qui vient de mourir d'une chute de cheval. Il m'avait promis son bon vouloir. J'en ai demandé autant à d'autres hommes considérables, au comte Stanhope, à M. Reeve, directeur de la *Revue d'Édimbourg*. J'ai la confiance que

nous trouverons, dans l'Angleterre en paix avec la France, une amicale et généreuse assistance. L'œuvre sera longue, très-longue; dès aujourd'hui la ruine menace. Un homme qui a fait honneur à notre pays et à notre temps, philosophiquement un grand penseur et un grand écrivain, politiquement un grand sage, M. Royer-Collard, parlant devant la Chambre des députés pour défendre la Chambre des pairs héréditaires, disait : C'est assez de ruine, Messieurs, reposons-nous.

Nous aussi, nous en sommes là, nous avons vécu, nous vivons au milieu des ruines, n'en faisons plus, n'en souffrons plus, n'en permettons plus. Au moins que les ruines des monuments s'arrêtent. Nous pourrons, j'espère, avec les secours que nous attendons, sauver le monastère du Mont-St-Michel; c'est un exemple à donner, donnons-le.

Je cherche une idée que j'avais dans le cœur en entrant; je ne veux pas parler de politique, mais nous le sentons tous, nous sommes en présence d'un grand inconnu. Personne ne peut dire ce qui sera en France dans dix ans. Devant cet inconnu, appliquons-nous à garder, à préserver ce qui reste de nos lois, de nos mœurs, de nos monuments. Donnons un exemple de stabilité; le pays le comprendra et en profitera.

Je ne voudrais pas finir en parlant de ruines; la France a passé par de nombreuses et terribles épreuves; elle y a beaucoup souffert, longtemps langui, elle en est toujours sortie victorieuse. Elle a surmonté les épreuves du XVIe siècle, celles du XVIIIe, elle surmontera celles du XIXe siècle. Il y a dans la nation française une puissance de vitalité, une élasticité inépuisables. Elle semble douée, permettez-moi le mot, du don de la résurrection. Ne nous berçons pas d'il-

lusions, mais ayons confiance; les illusions perdent les peuples, les espérances les sauvent; ne nous livrons ni au découragement, ni aux chimères. Si nous parvenons à propager cette disposition, non-seulement dans notre Société des Antiquaires (elle n'en a pas besoin), mais dans notre pays, nous nous sauverons et nous le sauverons.

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

DURANT L'ANNÉE 1872–1873,

Par M. E. CHATEL, secrétaire.

MONSIEUR LE DIRECTEUR (1),

MESSEIGNEURS (2),

MESSIEURS ET HONORÉS CONFRÈRES,

Parler immédiatement après M. Guizot c'est faire acte de présomption ou plutôt d'abnégation; mais le devoir est le devoir, et c'est le cas ou jamais de rappeler la vieille devise de notre Société: « DEX AIE » (Dieu aide), et fais ce que dois.

Aux termes des statuts de la Compagnie, art. 20, c'est hélas! au Secrétaire qu'incombe l'honneur, plus périlleux aujourd'hui que jamais, de prendre la parole après le Directeur, pour rendre compte des travaux,

(1) M. Guizot.

(2) Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux, et Mgr Bravard, évêque de Coutances et Avranches.

des découvertes, des relations scientifiques, de tous les actes, en un mot de tout ce qui constitue l'histoire de la Société depuis la dernière séance annuelle.

La triple condition de cet exposé est d'être tout à la fois fidèle, rapide, rapide surtout et complet (ce dont je me garderai bien), car qui le sait mieux que votre secrétaire :

« Le secret d'ennuyer est celui de tout dire. »

Aussi, pour éviter, autant que possible, ce péril extrême devant une telle assemblée, pour lui épargner, dans une juste mesure, une inévitable fatigue, autant que pour ménager votre modestie, je confierai le soin de vous louer aux lecteurs, qui s'empresseront de chercher vos travaux dans nos *Mémoires* et notre *Bulletin*.

Je puis, du reste, restreindre mon rôle à celui de simple nomenclateur sans faillir à mon devoir, puisque vous avez confié à la plume exercée de M. le professeur Cauvet le soin de rappeler tous les titres que M. de Caumont, notre fondateur et le propagateur de l'archéologie en France, s'est acquis à la reconnaissance du pays entier et à celle de notre cité, dont l'une des rues vient d'être illustrée de son nom.

Mon rapport ne sera donc qu'un simple compte-rendu.

Le premier acte de notre Compagnie a été de constituer son bureau, dans la séance administrative du 22 novembre 1872.

La Société des Antiquaires de Normandie, fondée en novembre 1823, par M. de Caumont, voulant célébrer dignement son cinquantième anniversaire, a pensé que, pour donner à cette fête de famille tout l'éclat qu'elle comporte, elle devait confier la présidence de cette séance à l'homme qui a été le pro-

moteur des études historiques en France, et dont le nom illustre, l'honneur de notre pays, rallie les opinions les plus divergentes dans un même sentiment de sympathique vénération.

Et comme, par une faveur spéciale de la Providence, M. Guizot conserve la santé de l'âge mur, l'énergie de l'âme et par-dessus tout le feu sacré de l'amour du vrai et du beau, la Conpagnie a eu confiance en son bon vouloir et l'a nommé, pour la deuxième fois, son *Directeur* pour l'année de son jubilé, se souvenant de la séance qu'il avait présidée en 1838.

Après ce long intervalle de 35 années, la Société est d'autant plus heureuse de ce bienveillant patronage qu'elle a entrepris une œuvre plus importante que jamais.

J'aurais eu, en effet, Messieurs, à vous entretenir de ce qui a fait la préoccupation constante de chacune de nos séances, de cette saisissante « merveille » du Mont-St-Michel que l'on admire d'autant plus qu'on la contemple plus souvent et de plus près; mais nous avons la bonne fortune d'avoir parmi nos confrères les plus autorisés pour en parler pertinemment, le sagace éditeur des chroniques de *Dom Huynes* et de *Dom le Roi*, M. le conseiller Eug. de Beaurepaire, qui, voisin et bon voisin du Mont-St-Michel, ne le perd jamais de vue durant les vacances de la Cour.

Aussi, lorsque notre dernier directeur, Mgr Bravard, à bout de ressources, mais non de courage ni de sacrifices de tous genres, de temps, d'argent et de santé même, se vit dans l'impossibilité de sauver tout seul de la ruine les pierres sacrées de la basilique aérienne, lorsque, ne se pouvant résigner au désolant spec-

tacle de sa dégradation, il fit appel au concours de la Société des Antiquaires des Normandie, nous fûmes tous d'accord pour confier à M. le conseiller Eug. de Beaurepaire, en lui adjoignant M. Gaston Le Hardy, l'honneur d'être l'avocat et le champion de l'œuvre de la restauration du Mont-St-Michel, et de plaider sa cause devant l'auditoire de la Sorbonne, ainsi que devant l'assistance éclairée de notre solennité d'aujourd'hui.

M. Eug. de Beaurepaire n'ayant pu se rendre au Congrès des Sociétés savantes, ce fut M. Gaston Le Hardy, qui,—dans cette même salle de la Sorbonne, où nos devanciers applaudissaient avec enthousiasme les leçons sur la *civilisation en Europe*, à l'époque vraiment épique du haut enseignement,—sut faire vibrer la fibre patriotique et réveiller en quelque sorte un écho de ces applaudissements du passé, en parlant avec sa conviction de français et de chrétien de cette *merveille de l'Occident*, « de cette citadelle inexpugnable, « qui trente années durant, au milieu de ses grèves, « devait rester vierge de la conquête étrangère et « porter fièrement la bannière française jusqu'au jour « de la commune délivrance (1). »

Il faut convenir aussi que cette œuvre porte bonheur à ceux qui s'en occupent, témoin ce splendide album que nous devons à la libéralité de Mgr Bravard, et où se trouvent réunies toutes les photographies de chacune des parties de la citadelle et de la basilique, qu'il a fait exécuter par un bien modeste frère de l'abbaye qui se trouve être un véritable artiste.

(1) Léon Puiseux, « Entrée triomphale de Charles VII, à Caen, en 1450. »

Cet album, envoyé par notre Compagnie à l'Exposition d'Alençon, y obtenait une médaille au moment même où notre confrère, M. Corroyer, recevait à l'Exposition de Paris, la grande médaille d'or pour ses dessins dignes du monument dont on lui a confié l'étude et la restauration : c'est dire que le Gouvernement ne pouvait mieux s'adresser au double point de vue du talent et du zèle, car à cette heure même, M. Corroyer surveille les travaux de consolidation entrepris avec les premières ressources obtenues par le crédit de notre illustre Directeur.

Si, des hauteurs du Mont sacré et inviolé, nous descendons dans la plaine de Caen, en voyant nos jolies églises de campagne réparées ou en train de l'être, nous nous féliciterons de ce que, depuis trois ans, notre Société a voix délibérative pour le choix et la désignation des monuments historiques les plus dignes de participer à la répartition des sommes allouées à cet effet par le Gouvernement et par le Conseil général.

Saluons aussi et félicitons M. le Maire de Caen et son infatigable prédécesseur, secondés par le talent des architectes, nos confrères, MM. Auvray, Lavalley-Duperroux et Ruprich-Robert pour leur restauration des églises St-Pierre, St-Sauveur, St-Julien, sans oublier la belle nef de l'*Abbaye-aux-Dames*, dont la réparation sera l'un des titres qui feront le plus d'honneur à l'administration de M. Bertrand.

Mais les Antiquaires ne se bornent pas à admirer, à réparer les débris du passé à fleur de sol, ils le creusent et ouvrant de larges et profonds sillons, ils déterrent des archives lapidaires qui deviennent une mine inépuisable de richesses perdues ou inconnues,

Ici, ce sont des armes, des coutelas, des agrafes, des anneaux, des fibules et des amulettes, comme aux fouilles gallo-romaines et mérovingiennes de Conteville et du Val-des-Dunes, surveillées avec un dévouement si intelligent par notre confrère, M. l'abbé Noël, curé de St-Aignan-de-Cramesnil.

Là, c'est toute une villa et une voie romaine que poursuit avec une ardeur fervente, qui ne se refroidit pas, M. J. Tirard, de Condé-sur-Noireau, auquel nous devrons une carte archéologique du Calvados.

Ailleurs, c'est un pavage en mosaïque dont M. de La Porte, de Lisieux, nous envoie le dessin et la description ; là encore, des fouilles importantes que notre confrère, M. Moisy, sans interrompre ses recherches philologiques, pratique avec autant de désintéressement que de modestie ; car, c'est par d'autres que nous avons été instruit de la surprise que nous ménage notre généreux confrère ; — nous ne trahissons pas un secret qui ne nous a point été confié.

De là, des bourriches de pierres, de silex antéhistoriques, de briques romaines, débris de gigantesques travaux, enfouis dans le sol et dans l'oubli, épaves de tous les siècles, monnaies de tous les pays qui nous arrivent de tous côtés, envoyées par MM. Costard, Danne, Paul Drouet, l'abbé Noël, auquel nous devons la belle cuve baptismale, du XIIe siècle, qui ornait l'église de Rocquancourt, et M. Lavalley-Duperroux qui a déblayé, parmi les moellons d'un mur, remontant au XIIe siècle, de l'église de Villers-sur-Mer, un médaillon orné d'une figure coiffée d'une toque que surmonte un *as de pique*. — Nos jeux de cartes ou *tarots* ne semblent pourtant pas remonter en Europe au-delà du XIIe siècle. C'est une curiosité historique à étudier ; cet ornement

singulier est-il antérieur ou postérieur à l'*as de pique* de nos jeux de cartes ?

Il ne serait ni juste ni même possible de parler de fouilles, sans citer l'*exhumateur* en titre et *défouisseur* par excellence, M. l'abbé Cochet, qui nous envoie presque à chaque séance des notes intéressantes sans doute, mais notes imprimées, sur ses exhumations quasi-quotidiennes; aujourd'hui il nous écrit, bien pour nous cette fois :

« Croyez à tout mon regret de ne pouvoir me mêler « au bataillon sacré de l'archéologie, afin de célébrer « notre première cinquantaine. J'ai vu naître la com- « pagnie et j'eusse été heureux de me réjouir avec « vous de sa durée et de la verte vieillesse de notre « vénéré Directeur. »

Cette lettre nous ramène sur terre et au moment précis de nos séances, où nous analysons la correspondance; elle a été cette fois plus nombreuse que jamais, car il nous arrive de Belgique, de Suisse, d'Italie, et surtout d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, des lettres qui, toutes, expriment les plus vifs regrets de leurs auteurs de ne pouvoir venir fêter en personne notre cinquantaine, et le témoignage particulier de leurs souhaits pour notre Directeur. N'en citons qu'une seule qui donnera le ton des autres, celle de lord Stanhope, écrite en excellent français :

« Ç'aurait été un bien grand plaisir pour moi de « revoir, après un intervalle de plusieurs années, votre « illustre Directeur, et d'entendre encore une fois cette « voix si éloquente et toujours si prête à s'élever pour « le soutien de tout ce qui est noble et utile. »

Tels sont les sentiments, sous des formes diverses dans la rédaction, que nous retrouverions dans les lettres de MM. Caulfield, Daniel Gurney, Major, Wood et du

très-révérend doyen de Westminster, Arthur Stanley.

Lisons aussi celle que l'illustre historien César Cantu, directeur des archives de l'État, nous écrit de Milan :

« Je suis trop éloigné pour pouvoir prendre part, « comme je le voudrais, à la séance publique dans « laquelle cette société célébrera son cinquantième « anniversaire. Je veux au moins faire acte d'adhé- « sion par ce billet et assister à votre réunion en es- « prit. Comme vous serez heureux d'avoir pour prési- « dent M. Guizot, je vous prie, honorables Confrères, « de lui présenter de ma part l'expression d'une estime, « qui croît toujours de plus en plus et à mesure que « les événements prouvent ce que c'est qu'un homme « de caractère. »

« Je souhaite toutes les prospérités à votre Compa- « gnie, et je suis fier de pouvoir me dire, Messieurs, « votre confrère,

César Cantu. »

C'est le salut de l'historien de l'Italie à l'historien de la France.

Mais nous n'avons pas seulement reçu des lettres particulières. La Société des Antiquaires de Londres nous a fait adresser par son savant secrétaire, M. C. Knight Watson, un extrait d'une décision « *Resolution* », qui a été adoptée à l'unanimité par son *Conseil* d'administration.

Je vous en dois communication publique, puisque c'est à cette intention que l'envoi nous a été fait; mais, prononçant fort mal l'anglais, je me contente de vous traduire l'original :

« SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LONDRES.

« Sommerset House, 25 novembre 1873.

« Extrait du procès-verbal du *Conseil :*

« Le président, ayant présenté à la réunion l'invitation qui lui était adressée d'assister au cinquantième anniversaire de la *Société des Antiquaires de Normandie*, qui se célébrera à Caen, le 1er décembre prochain, sous la présidence de M. Guizot, son directeur;

« Il a été résolu :

« Que la *Société* [*des Antiquaires de Londres*] désire offrir à sa sœur [*la Société des Antiquaires de Normandie*] ses félicitations pour la prospérité et la continuité de ses progrès;

« Que la Société désire aussi saisir cette occasion d'offrir un témoignage de son respect et de son estime pour l'homme illustre que cette Compagnie peut revendiquer comme l'un de ses membres honoraires, tandis que la Société, qui s'assemble à Caen, a le privilége de sa présidence comme Directeur.

« Le vœu le plus fervent de la *Société* [*des Antiquaires de Londres*] est qu'il puisse continuer à jouir d'une bonne santé dans sa verte vieillesse, et que beaucoup d'années encore puissent être accordées à sa vertueuse carrière, glorieuse à si juste titre. »

La Société des Antiquaires de Normandie, en parfaite union d'idées et de sentiments avec sa sœur de Londres, fait le même vœu de longévité pour son illustre Directeur, vœu d'autant plus ardent qu'elle est plus directement intéressée à la gloire de son pays.

Ce rapprochement de la *vertu* et de la *gloire*, qui termine la décision de la Société des Antiquaires de

Londres, ne vous rappelle-t-il pas cette définition qu'en donne Cicéron, en ses *Tusculanes*: « La gloire est « chose solide et nette ; elle n'est pas une ombre ! *Est « enim gloria solida quædam res et expressa, non adum- « brata.* » « Elle est l'écho ou l'image de la vertu : *Ex virtute resonat tanquam imago.* » C'est l'approbation générale des gens de bien, la voix incorruptible « de ceux qui sont les vrais juges d'une haute vertu. » — Et lord Stanhope et le très-révérend doyen de Westminster, Arthur Stanley et César Cantu sont de ces juges-là. — Et la popularité est la consécration de cette gloire, attestée ici-même par cette immense assistance d'élite, remplissant la grande salle de notre hôtel-de-ville de Caen, pour saluer, en M. Guizot, l'austère et glorieuse alliance de la vertu et du talent.

Après l'analyse de la correspondance, viennent les communications et lectures de rapports. Citons rapidement celles de M. Gervais, conservateur de notre musée, toujours prêt à nous renseigner sur la valeur des monnaies et médailles, et de toutes les précieuses raretés qui nous sont offertes, telles que : l'écu d'or de Charles-Quint, envoyé par M. Doucet, de Bayeux, comme cadeau de bienvenue ; le joli coffret d'acier sculpté du XVIe siècle, offert par le conseiller Hain, comme souvenir de notre confrère Alfred de Combes ; puis les lectures de MM. Cauvet, Guillouard, Guinat, Émile Travers, Le Roy, Charles Le Vasseur, et M. l'abbé Do nous lisant un docte travail sur l'apostolicité de nos églises ; de M. Joly, doyen de notre Faculté des lettres, nous racontant spirituellement sa visite artistique faite aux réparations des églises Saint-Pierre et Saint-Sauveur ; de M. le Président Violas, complétant

les renseignements donnés par M. Tirard, sur les fouilles de Jublains; de M. de Brécourt, qui nous a remis le beau dessin où il a représenté la porte de l'ancien cimetière de Venoix, dernier asile du poëte Brébeuf, et qui demande à la Compagnie d'illustrer du portrait de notre fondateur la notice que M. Cauvet va vous lire sur M. de Caumont.

Mais j'abrége, fidèle à ma promesse d'être incomplet.

Sur l'invitation de M. le Recteur, nous demandant au nom du Ministre de l'Instruction publique :

1° Des renseignements sur les écoles primaires avant 1789;

2° L'envoi des publications de la Société pour les adresser à l'exposition de Vienne, section de l'histoire du travail (1).

Nous avons remis à M. le Recteur les livres et renseignements demandés. Nous nous sommes efforcé de prouver, pièce en main, que la Révolution n'était pas précisément fondée à réclamer l'honneur de l'invention de l'instruction primaire, et que les écoles existaient partout en grand nombre, dues qu'elles étaient au clergé et à l'initiative privée. Nous avons toutefois reconnu qu'elles n'étaient pas réparties d'une manière aussi régulière que commença à le faire le nouveau régime.

Prévenue aussi par M. le Recteur du rétablissement du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, la Compagnie s'y fit représenter par de nombreux délé-

(1) Cet envoi nous a été heureux, car la *Société des Antiquaires de Normandie*, dans la distribution des récompenses, au mois d'octobre 1873, a obtenu, à l'exposition de Vienne, une MÉDAILLE DE MÉRITE.

gués, qui soutinrent avec dignité le bon renom de la Société, par des lectures bien préparées (1).

C'est alors que nous parvint le triste télégramme du 17 avril, annonçant la mort de celui dont la place reste vide à cette fête, qui devait être la sienne.

A cette nouvelle, les présidents de chaque section des Sociétés savantes rendirent un hommage de sympathique reconnaissance à M. de Caumont, le véritable inspirateur de ces Congrès annuels, dont le gouvernement lui a pris la pensée originale et féconde. L'expression de ces regrets a été adressée à notre président par le secrétaire de la section d'histoire, M. Hippeau.

M. de Caumont n'avait pas ouvert la liste funèbre de notre nécrologe de l'année. Ce triste honneur avait été réservé à l'un de nos derniers présidents, mort le 3 mars, M. le baron Léon Le Menuet de La Jugannière, juge honoraire au tribunal civil de Caen, membre de l'Académie de législation de Toulouse. — Homme du devoir, ayant l'esprit de prudence et de modération,

(1) Lectures faites à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, à Pâques 1873 :

I°. M. Eug. Châtel : Étude sur la mosaïque de Lillebonne ;

II°. M. de Farcy : Étude sur l'église de l'abbaye de Longues ;

III°. M. Fierville : Étude historique sur Démosthènes ;

IV°. M. l'abbé Lecointe, curé de Cormelles : Étude archéologique sur la bannière royale, sous Charles VII ;

V°. M. Gaston Le Hardy : Étude sur le Mont-Saint-Michel ;

VI°. M. Ed. Le Héricher : Étude sur l'influence des Scandinaves en Normandie, d'après les noms propres d'hommes.

VII°. M. Quénault : Étude archéologique et géologique sur les envahissements de la mer.

Cinq autres travaux avaient été préparés, mais leurs auteurs n'ont pu se rendre au Congrès et en ont remis la lecture à l'année prochaine.

il eut le mérite, trouvant les finances de la Société obérées durant l'année 1869-1870, de les rétablir, grâce à une administration résolûment temporisatrice. Exact à toutes nos séances, il était tout à sa présidence; et par son caractère conciliant, qui ne manquait pas de fermeté, il sut conquérir la considération indispensable à celui qui préside une assemblée.

Souvent l'homme varie avec la fortune; lui, il ne changea pas et resta ferme dans la bonne fortune, gardant la constante simplicité de ses goûts et de ses habitudes, ne se donnant que le luxe de mieux parer sa bibliothèque, où il passait la meilleure part de sa vie dans le commerce de ses chers livres avec un docte ami, dont la durable et chaleureuse affection atteste l'heureuse nature de M. le baron Le Menuet.

Le troisième nom qui figure sur notre liste nécrologique est celui de l'un des plus considérés de nos directeurs, de M. VITET, au mérite duquel mon hommage ne saurait rien ajouter. — Président de la *Commission des monuments historiques*, il nous promettait son concours efficace dans l'œuvre de la restauration du Mont-Saint-Michel. Nous avons perdu en lui, le 5 juin dernier, un éminent et utile auxiliaire.

Huit jours après, le 13 juin, s'éteignait dans sa retraite de Tourville, à quatre-vingt-neuf ans, notre très-honorable confrère M. le président DUPONT-LONGRAIS, qui a été trop dignement apprécié, à la séance de rentrée de la Cour d'appel, pour que nous ayons autre chose à faire que de nous féliciter de l'avoir compté parmi nos confrères. C'était, on l'a dit, un grand magistrat, « à la d'Aguesseau », dont les arrêts faisaient autorité. Mais l'exclusive application de son esprit aux études juridiques ne lui laissa pas le loisir de

collaborer à nos publications, qu'il tenait pourtant à lire avec cette bienveillance qui stimule le travailleur.

Le 17 septembre succombait, à l'âge de soixante-dix-huit ans, M. le docteur FAUCON-DUQUESNAY, cet homme vraiment fait pour être le médecin des pauvres.

Dans sa méditation sur l'immortalité de l'âme, M. Guizot écrivait :

« Vous devez au nom, à la tombe de l'homme de « bien, un respect qui se nourrit et s'accroît de tous « les sentiments que réveille sa mémoire. »

Eh bien ! ceux qu'évoque le souvenir du « bon docteur » sont la charité sous toutes ses formes, la bienveillance et la fidélité à tous ses devoirs envers Dieu et envers les hommes.

Ce fut un homme de bien, l'un des plus hommes de bien que nous ayons connu; sa modestie égalait sa générosité, sa constante sollicitude pour les pauvres ne fut jamais chez lui un calcul d'ostentation et d'intérêt personnel. Il faisait le bien pour le bien, par instinct et par besoin de sa nature, il l'accomplissait comme sa tâche quotidienne de chrétien.

Nous n'ajouterons rien, car nous croirions manquer à la mémoire d'un homme aussi vrai et aussi simple, au milieu des regrets et des témoignages de reconnaissance et de vénération dont il était comblé, si, par des traits que lui seul pourrait trouver exagérés, nous offensions sa modestie.

Nous honorerons sa mémoire en tâchant de suivre son exemple.—Et vous l'avez fait, Messieurs, car dans notre dernière séance de novembre, où nous rendions hommage à notre révéré confrère, vous inspirant de son esprit de charité, vous avez ouvert une souscription qui a produit 640 francs pour les familles, victimes du choléra.

Nous espérions fermer notre nécrologe de l'année, lorsque nous avons appris, ce matin, la perte de M. Dursus de Courcy, numismate éclairé, que ses infirmités retenaient loin de nous, mais qui se rattachait à nous par la communauté de nos études.

Quand sur un champ de bataille les premiers rangs s'éclaircissent, de généreux champions comblent les vides et se pressent serrés et nombreux pour remplacer ceux qui tombent. C'est ce qui est arrivé pour notre Société; car pour réparer nos pertes et regarnir nos rangs éclaircis, 40 membres, dont 36 titulaires sont venus, depuis notre dernière séance publique du 21 novembre 1872, nous apporter le contingent de leur science acquise et de leur bon vouloir.

Nous les saluons tous avec une bien cordiale confraternité. Cinq appartiennent au clergé, six à la magistrature.

M. l'abbé Hersent, chanoine de Coutances.

M. l'abbé Le Provost, curé de Langrune.

M. l'abbé Durand, curé de Dozulé.

M. l'abbé Niquet, professeur de théologie à Sommervieu, et l'archiprêtre de Notre-Dame de Bayeux, M. l'abbé Germain, le persuasif conférencier de l'Œuvre Saint-Michel.

MM. de Moidrey, et Lanfranc de Panthou, avocats généraux près la Cour d'appel.

MM. les conseillers Dubus et Houyvet.

M. Violas, président de Chambre à la Cour.

M. Laurens-Desessarts, président du Tribunal civil.

Nos autres confrères nous viennent de diverses classes de la société.

MM. Barbe, auquel le monde savant doit les fouilles

de Jublains, Édouard de Barthélemy, Léon de La Brière, Cailloué, le marquis de Caqueray.

M. Corroyer, architecte des monuments historiques, chargé spécialement de la restauration du Mont-Saint-Michel.

MM. Danne, maire de Lénault, Denais, Des Diguères, Paul Drouet, Gabriel Gravier, Geisen.

M. de La Porte, et M. Larnac, sous-préfet à Cherbourg.

M. Leblanc, ingénieur en chef du département, dont l'actif concours nous sera très-utile dans nos fouilles.

M. Paul Le Roy-Beaulieu, que nous espérions entendre aujourd'hui même; mais retenu à Paris par son cours qui ouvre demain, il regrette de n'être pas des nôtres, cette année.

M. le docteur Le Roy de Langevinière.

M. Alfred de Liesville, auquel nous devons ces curieuses reproductions de l'imagerie populaire.

M. Morin-Lavallée, maire de Vire.

M. du Manoir, docteur en droit.

M. Peltereau, membre du conseil général de l'Orne.

M. Rabec, docteur en droit.

M. le général Médérith Read, consul général des États-Unis.

M. Émile Travers, ancien élève de l'École des Chartes, ancien archiviste du Doubs, conseiller de préfecture du Calvados.

M. Conrad de Witt, membre du Conseil général du Calvados.

Les quatre correspondants sont : MM. Aimé Champollion-Figeac, René Delorme, de Jussieu, archiviste de la Savoie, et Léon Maître, archiviste de la Mayenne, l'auteur d'un savant livre sur les *Écoles épiscopales*.

Sans tirer vanité de cet empressement flatteur de tant de personnes honorables et de savants nationaux et étrangers à rechercher notre affiliation, constatons-le toutefois, comme un témoignage de l'estime où l'on tient notre Société. On ne viendrait point à elle, croyez-le bien, si elle n'était douée d'une vitalité scientifique, qui ne s'éteindra certes pas dans la seconde période de son existence. Nous en avons pour garants les noms des hommes de valeur et des jeunes talents pleins de sève qui figurent dans la liste de nos nouveaux confrères, auxquels nous souhaitons cordialement la bienvenue.

Mais pour qu'une Société prospère, il lui faut l'ordre en tout et partout, dans ses finances et dans les collections de son musée et de sa bibliothèque.

Eh bien! nous devons ce triple avantage au zèle de M. Lavalley-Duperroux, de notre vénéré doyen M. Ch. Gervais et de notre très-honorable trésorier, M. Léopold Hettier, que vous contraignez, chaque année, depuis dix-neuf ans, à conserver une comptabilité qu'il gère trop bien pour que vous ne l'y condamniez pas à perpétuité.

Notre musée s'enrichit, à chaque séance, au point d'exiger un supplément au catalogue que rédige, avec son zèle habituel, le vénéré doyen de notre Compagnie, M. Ch. Gervais, conservateur émérite de nos collections.

Il en est de même de notre bibliothèque vraiment digne maintenant de ce nom. En effet, nous avions un amas de livres, et nous avons aujourd'hui une vraie bibliothèque, bien classée et cataloguée. Elle s'augmente sans encombre, chaque année, de plus de 200 ouvrages, adressés par les auteurs et par les Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique.

Messieurs, il ne me reste plus qu'un devoir bien doux à remplir.

Selon l'usage établi depuis dix ans, vous avez tenu à honorer d'une médaille de la Société le travail et le succès des élèves qui, dans nos six lycées de Normandie, ont obtenu le 1er prix d'histoire en rhétorique, et vous voulez que, pour rattacher l'avenir au présent par un lien d'affectueux patronage, nous citions leurs noms en séance solennelle. Nous proclamons donc cette année les noms de :

MM. Pottereau (Émile-Camille), du lycée d'Alençon.
Malo (Ernest), du lycée de Caen.
Adde (Alfred), du lycée de Coutances.
Cagny (Marie-Armand), du lycée d'Évreux.
Desclèves (Georges-Raoul), du lycée du Havre.
Fouan (Georges), du lycée de Rouen.

Cette médaille est un objet d'émulation pour les élèves studieux qui se préparent, je le sais, plusieurs années d'avance, à la lutte dont elle est le prix. — Et vous atteignez ainsi votre but, qui est de porter de jeunes esprits vers l'étude de l'histoire, cette partie maîtresse de tout enseignement, « la plus propre à « raffermir et à réveiller dans les cœurs le respect du « passé et la généreuse confiance en l'avenir. »

Elle inspire les vaillantes résolutions et de mâles vertus. — Et comme en définitive « les forces morales « sont, dit M. Guizot, les plus puissantes entre celles « qui décident du sort des peuples », nous devons attendre et espérer.

L'histoire apprend non-seulement à comprendre les ruines, mais à les réparer, ruines de toutes sortes, matérielles et morales. Elle nous apprend aussi que

les armes sont journalières, qu'aux défaites succèdent les victoires réparatrices. L'illustre historien qui nous préside ne nous a-t-il pas dit — dans *son Histoire racontée à ses petits-enfants*, qui est comme son testament historique, — que, vaincue à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, la France a recouvré la Normandie à Formigny en 1450, la Guyenne à Castillon en 1453, Calais enfin en 1558. Le passé nous garantit l'avenir, si nous savons nous tenir prêts pour l'heure qui est à Dieu !

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE SUR M. DE CAUMONT,

Par M. CAUVET.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

MESSIEURS,

S'il est un spectacle fortifiant pour les intelligences et de nature à ramener les générations nouvelles dans la voie austère du travail et du respect, c'est, assurément, celui d'une longue vie consacrée tout entière à propager les connaissances élevées, à stimuler les efforts généreux. Ce spectacle gagne singulièrement en grandeur, quand celui qui l'a donné n'a jamais songé à profiter de ses travaux pour accroître sa fortune, ou bien encore pour aller prendre à Paris, en abandonnant le sol natal, quelqu'une de ces positions élevées que la grande capitale a toujours su procurer aux favoris de la renommée.

Telle est la haute leçon morale que présente l'existence de M. de Caumont, notre regretté fondateur. Des voix, plus autorisées que la mienne, devront ra-

conter en détail les œuvres si nombreuses accomplies par cet esprit d'élite, par ce cœur généreux. Aujourd'hui, pour remplir la tâche que votre indulgente bienveillance a voulu me confier, je dois borner presque exclusivement mon étude à l'examen de ses travaux archéologiques, plus spécialement à ceux d'entre eux qui se rattachent à la constitution de la Société des Antiquaires de Normandie, dont nous célébrons le jubilé demi-séculaire, sous la présidence vénérée du plus illustre de ses membres.

Arcisse de Caumont était né à Bayeux, dans la deuxième année du siècle actuel. Son père, avant la Révolution de 1789, avait occupé un siége de conseiller au bailliage de cette ville. Par ses relations de parenté, le jeune de Caumont se rattachait en outre à la plupart des familles anciennes que l'on rencontre encore aujourd'hui dans les environs de Bayeux. En commençant à sentir et à penser, il fut dès lors initié, comme naturellement, à ces idées de respect du passé qui correspondent si bien à la disposition d'esprit qu'il convient d'apporter à l'étude des anciens monuments.

Confié par son père à l'habile direction de M. l'abbé Hervieu, principal du collége de Falaise, M. de Caumont fit ses humanités dans cet établissement d'instruction publique. On sait qu'il est placé dans les bâtiments de l'ancien château de Falaise, dont dépend le donjon célèbre où Guillaume le Conquérant a vu le jour. Serait-il téméraire de penser que l'habitation de ce vieux manoir, si plein de grands souvenirs, ne fut pas sans influence sur les idées du jeune écolier, dans cet âge de la vie où notre intelligence prend son pli définitif et sa direction suprême?

Après avoir terminé ses études classiques, M. de

Caumont vint se fixer dans la ville de Caen qu'il ne devait plus quitter. Il suivit les cours de notre École de droit, et reçut, en 1822, le grade de licencié.

Nul doute qu'il n'eût fourni dans la magistrature une carrière des plus brillantes, si, comme beaucoup le désiraient autour de lui, il eût adopté la profession paternelle. Mais des instincts scientifiques impérieux lui traçaient une autre voie. Durant les premières années de sa jeunesse, il s'était occupé avec ardeur de la géologie, et, vraisemblablement, l'étude de cette science constitua, pour lui, une préparation lointaine à ce goût prononcé pour l'agriculture qu'il devait manifester plus tard.

A peine sorti de l'École de droit, au commencement de 1823, M. de Caumont fut l'un des fondateurs de la Société Linnéenne, établie alors dans notre ville. Il fut le premier secrétaire de cette compagnie distinguée, à laquelle il communiqua divers mémoires d'une haute valeur (1).

La fin de cette même année 1823 allait voir M. de Caumont contribuer puissamment, par son initiative empressée, par ses démarches multipliées, à la fondation de notre chère Société des Antiquaires de Normandie. Ne craignons pas, cependant, de placer, à côté de son nom, celui de deux hommes éminents, plus avancés que lui dans la carrière de la vie et dont le patronage lui servit à vaincre les obstacles que tout projet nouveau ne peut manquer de rencontrer. Ces deux hommes furent M. l'abbé De La Rue et M. de Ma-

(1) Tel est, notamment, l'*Essai sur la topograghie géognostique du département du Calvados*, imprimé séparément et formant un volume in-8° de 300 pages.

gneville. Les travaux historiques et archéologiques du premier sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. La modestie très-grande qui distingua M. de Magneville a rendu son nom moins populaire ; mais il est bon, dans cette occasion solennelle, de rappeler le souvenir de cet homme de bien, qui, lui aussi, consacra une longue carrière à propager, parmi ses concitoyens, avec les nobles études scientifiques, les bonnes méthodes agricoles.

La première séance régulière de la Société des Antiquaires de Normandie fut tenue le 24 janvier 1824. M. l'abbé De La Rue fut élu directeur ; M. de Magneville, président ; M. Pattu, ingénieur en chef des ponts et chaussées, secrétaire ; enfin M. de Caumont, secrétaire-adjoint.

Il est à peine besoin de faire remarquer combien cette dernière dignité, modeste en apparence, était honorable pour un jeune homme de vingt-deux ans. Et pourtant, en lisant, en tête de nos annales, les noms de nos premiers membres, combien n'y voyons-nous pas d'hommes encore connus de la génération actuelle par la renommée qu'ont laissée après eux leurs travaux archéologiques, leurs services administratifs, leur goût éclairé pour les belles-lettres. La mort, hélas ! nous met en toute liberté pour apprécier, comme ils le méritent, ces ancêtres scientifiques, parmi lesquels nous citerons MM. Lambert, Le Prévost, de Gerville, Asselin, de Chênedolé, Vautier, Lair, de Montlivault, de Vendeuvre, d'Osseville. Deux d'entre eux seulement vivent encore aujourd'hui, MM. Gervais et de Formeville, et l'un et l'autre, depuis un demi-siècle, n'ont cessé de rendre à la Société des services signalés. Qu'ils reçoivent l'expression de la vénération affectueuse de leurs confrères,

comme aussi celle des vœux qu'ils forment, unanimement, pour les posséder longtemps encore !

Le 22 août 1825 vit inaugurer la série de nos séances publiques annuelles. M. de Caumont, qui, dès l'origine, avait exercé seul les fonctions effectives du secrétariat, lut, dans cette réunion, un rapport plein d'intérêt sur les travaux déjà accomplis par la compagnie naissante. Cependant, dès le 8 mai de l'année précédente, il avait communiqué à la Société un travail archéologique d'une haute valeur, qui constitue à mes yeux un de ses titres littéraires les plus importants.

Dans ce Mémoire qu'il intitule modestement : *Essai sur l'architecture du moyen-âge, particulièrement en Normandie*, notre regretté fondateur fixe, en effet, avec une sûreté magistrale, les bases, encore incertaines alors, servant à déterminer l'époque précise où chacun de nos monuments religieux a vu le jour. L'existence des pleins-cintres et des ogives avait sans doute été signalée avant lui ; mais on ne se rendait pas un compte exact de l'origine et de la date de leur apparition successive. Ces mots eux-mêmes, aujourd'hui familiers à tous les esprits, *style roman*, *style ogival*, n'avaient jusque-là rien de fixe et de constant. Actuellement, au contraire, grâce aux classifications de M. de Caumont que les archéologues de l'Europe entière se sont empressés d'adopter, tout voyageur intelligent, entrant dans une de nos vieilles églises, tient à connaître l'époque exacte de la construction de ses parties diverses. Avec un faible degré d'attention, guidé par ce fil conducteur, il y parvient sans peine.

Ce n'est pas seulement la partie technique de l'art chrétien que M. de Caumont expose à ses lecteurs dans cette œuvre remarquable ; il les fait pénétrer plus haut,

il leur en découvre l'esprit. « Il serait, dit-il, curieux d'observer combien les idées religieuses et abstraites peuvent exercer d'influence sur celles qui se rapportent à des objets matériels. La religion chrétienne, divine et surnaturelle, a tout spiritualisé, en élevant la pensée au-delà des limites du monde sensible. »

Mais l'apostolat que, de bonne heure, il se donna la mission d'exercer pour développer, parmi ses concitoyens, le goût des monuments du passé, notre fondateur n'entendait pas l'accomplir uniquement au milieu des Sociétés savantes. Il voulait convier toutes les classes et tous les âges à participer à ses études chéries. De là ce professorat, tout à la fois libre et gratuit, qui signala quelques-unes des plus belles années de sa jeunesse.

Je me souviens, avec bonheur, d'avoir assisté, vers 1833, à la partie de ses leçons dans laquelle il décrivait et classait les monuments d'origine celtique, laissés sur le sol de la France. Sa parole était grave et méthodique, un peu lente peut-être. Mais, à part l'intérêt naturel du sujet bien peu exploré alors, la justesse et l'abondance de ses idées captivaient promptement l'attention de ses auditeurs. Aussi ceux-ci vinrent toujours l'entendre nombreux et recueillis, convoqués par une simple annonce de journal, sans aucun appareil de publicité insolite.

Ces leçons, données à Caen par M. de Caumont, ont été le point de départ de son grand ouvrage en six volumes, le *Cours d'Antiquités monumentales*. Commencé en 1830, ce beau livre fut terminé seulement en 1841. Dans la préface, l'auteur, après avoir combattu l'indifférence, très-générale alors, que professait le public pour les arts du moyen-âge, continue par ces paroles

que l'on pourrait appeler prophétiques, puisque aujourd'hui il n'est aucun esprit cultivé qui n'en proclamât la vérité complète : « Les artistes, vraiment dignes de ce nom, conviennent, cependant, que non-seulement notre architecture nationale est pleine de grandeur et de beauté, mais qu'elle est en rapport, plus qu'aucune autre, avec nos sites, nos paysages, notre ciel, nos croyances religieuses. »

Cet ouvrage à peine terminé, il en médite un autre, consacré, lui aussi, à vulgariser la science archéologique par l'emploi d'une forme nouvelle rendant les recherches plus faciles. J'ai nommé les trois volumes in-8°, intitulés : *Abécédaire, ou rudiment d'archéologie.* Ce livre est divisé en trois parties. La première comprend l'ère gallo-romaine : la deuxième, l'architecture religieuse du moyen-âge ; la troisième, son architecture civile et militaire. Dans chacune de ces divisions, le grand nombre et le fini des vignettes se joignent aux déductions ingénieuses et faciles pour solliciter l'attention du lecteur.

Mais ces ouvrages, quelles que soient leur méthode et leur clarté, lui paraissent être de trop longue haleine pour se répandre aisément parmi les classes les moins élevées de la société. Après avoir fondé l'Association normande, une des œuvres capitales de sa vie, M. de Caumont utilisera constamment, dans un but de propagande archéologique, l'*Annuaire* de cette Société, destiné à figurer principalement dans la ferme et dans l'usine.

Sans parler d'un *Abécédaire rudimentaire*, abrégé succinct du livre important que nous venons de signaler, ce fut dans l'*Annuaire* que parurent successivement ces *Excursions archéologiques*, ces *Statistiques routières*, dans lesquelles M. de Caumont aimait à raconter

familièrement ses voyages pédestres à travers les campagnes de la Normandie. En décrivant minutieusement les châteaux, les manoirs rustiques qu'il trouvait sur sa route, il avait l'art d'intéresser l'amour-propre des propriétaires à la conservation de ces édifices.

Mais c'est surtout par rapport aux églises de village que l'apostolat de notre illustre fondateur s'est trouvé fécond en résultats heureux. Aujourd'hui, presque tous ces monuments religieux, le plus souvent charmants dans leur modestie, sont sortis de leurs ruines. La générosité des populations normandes, aidée des libéralités de l'Administration, a pourvu à ces restaurations; mais elles sont dues, ne craignons pas de l'affirmer, à l'initiative de M. de Caumont. C'est lui, en effet, qui, par l'effort de sa vie entière, a su raviver, au sein de nos campagnes, l'amour du sol natal, le respect filial des monuments des aïeux.

Il est encore une de ses fondations archéologiques, des plus importantes, qui nous reste à décrire. En 1834, déjà depuis dix années, la Société des Antiquaires de Normandie exerçait dans les cinq départements de notre ancienne province son influence salutaire. M. de Caumont entreprit d'établir, pour la France entière, une institution du même genre; et cette pensée lui inspira la création de la Société française pour la conservation des monuments, dont il a été le premier, et, jusqu'à sa mort, l'unique directeur.

Toujours, depuis son origine, il présida, chaque année, les assises scientifiques que tiennent les représentants de la Société sur les différents points du territoire national; toujours il surveilla la publication du *Bulletin monumental*, résumé des travaux de cette Compagnie. Le recueil de ces bulletins forme, aujourd'hui, 38 vo-

lumes in-8°, qui tous contiennent des communications dont il est l'auteur.

Grâce à l'activité singulière de corps et d'esprit qui caractérisait notre fondateur, il savait trouver le temps nécessaire pour concilier ces publications si nombreuses avec les soins d'une correspondance des plus étendues. Combien de fouilles archéologiques n'a-t-il pas entreprises à ses frais, ou favorisées par son influence et ses indications! Combien de Sociétés savantes, en voie de formation, n'a-t-il pas encouragées de ses directions? Sa nature éminemment sympathique, l'exquise urbanité de ses manières et de son abord lui valaient des confidences sans nombre, et faisaient de lui le protecteur attitré de toutes les entreprises tentées, en France et dans les pays voisins, sur le modèle des siennes propres. Ai-je besoin d'ajouter qu'elles lui procurèrent, en grand nombre, d'illustres amitiés avec les esprits d'élite qu'il rencontra sur sa route ?

L'influence exercée par M. de Caumont sur notre époque fut, on le voit, tout à fait dominante, si nous bornons notre appréciation au point de vue archéologique, qui forme l'objet propre de ce léger travail. Mais comment passer entièrement sous silence ses autres créations, les Congrès scientifiques et agronomiques, l'Association normande, l'Institut des provinces? Là encore, nous trouvons, dans des sphères voisines de la nôtre, la même impulsion féconde, suivie presque immédiatement d'imitations utiles.

Stimuler et favoriser les progrès de toute sorte, dans l'application des sciences morales et physiques au développement harmonieux de la société moderne; telle est la pensée commune qui a présidé à ces fondations. Mais le progrès, pour être sérieux, doit être lent

et graduel ; l'appréciation raisonnée des faits contemporains en est la première base. De là, ces enquêtes ouvertes aux points de vue agricole, industriel, commercial, littéraire, artistique, par lesquelles commençaient toujours les congrès dirigés par M. de Caumont.

Cette conviction de l'importance des statistiques bien faites, pour la poursuite des améliorations sociales, a suivi M. de Caumont jusqu'au bord de la tombe ; et, dans les derniers jours de sa vie, lui a dicté un testament qui en est l'écho fidèle. 25,000 francs sont légués par lui aux deux Académies des belles-lettres de Caen et de Rouen, qui doivent s'entendre à l'effet de placer cette somme en rentes sur l'État français. Tous les trois ans, les arrérages en provenant seront employés, alternativement, par chacune de ces Compagnies, à l'effet d'établir une enquête sur les progrès accomplis, en Normandie, dans l'agriculture, l'industrie et les beaux-arts, comme aussi de signaler les innovations salutaires qui restent à faire prévaloir.

Après avoir ainsi pourvu à la continuation de la propagande généreuse qui avait été la sollicitude constante de son passage en ce monde, M. de Caumont parut ne plus songer qu'aux destinées de son âme immortelle. Il s'éteignit plein de confiance, fortifié par les secours de la religion de ses pères, qu'il avait toujours vénérée, et à laquelle il avait rendu un service incontestable, en faisant mieux apprécier qu'ils ne l'étaient auparavant les monuments qu'elle a produits.

Bien qu'il fût loin encore d'être parvenu au dernier terme de la vie humaine, M. de Caumont pouvait mourir sans regrets ; car, plus heureux que la plupart des initiateurs, il avait pu contempler l'action puissante qu'avaient exercée ses directions sur la marche de la

société contemporaine. Nous avons vu sa part prépondérante dans la renaissance des études archéologiques, dans la préservation et la restauration des anciens monuments. Celle qu'il convient de lui attribuer dans le perfectionnement des méthodes agricoles n'est pas moins essentielle.

Et d'abord, par le retentissement de ses fondations, n'a-t-il pas contribué pour beaucoup à ce retour à la vie des champs que l'on peut signaler aujourd'hui, chez un grand nombre de familles influentes? Son idéal, en effet, était évidemment de voir la plupart des grands propriétaires fixés sur leurs domaines, loin de l'oisiveté des villes, travaillant sans relâche au perfectionnement moral et matériel des populations qui les cultivent, en même temps qu'ils en multiplient les produits par des capitaux plus abondants et des procédés plus ingénieux. L'exemple d'un grand peuple voisin, dont nous envions l'esprit pratique et les institutions durables, est là, en effet, pour montrer combien le goût des classes dirigeantes pour les occupations de la campagne est fécond en résultats heureux.

Mais l'influence salutaire de notre fondateur sur les progrès de l'agriculture française ne s'est pas montrée seulement dans les châteaux; elle a débordé, on peut l'affirmer, jusqu'au seuil des chaumières. N'est-ce pas lui, en effet, qui, le premier, comme créateur de l'Association normande, a stimulé, par des récompenses décernées avec éclat, le zèle des habitants des campagnes pour la plus utile de toutes les industries? Les primes de toute sorte, attribuées aux agriculteurs et à leurs auxiliaires les plus indispensables, ont augmenté et amélioré la production de la manière la plus complète. Je sais que le gouvernement et les administra-

tions publiques ont, sur tous les points du territoire national, marché sur les traces de M. de Caumont par l'institution des concours régionaux, par l'établissement de comices agricoles multipliés. Mais toutes ces créations ont été conçues sur le modèle des siennes propres; et l'honneur qui leur est dû ne saurait, sans injustice, ne pas lui revenir pour une part très-notable.

Dans une autre sphère exclusivement scientifique, nous trouvons également l'initiative évidente de M. de Caumont. L'Institut des provinces une fois constitué par ses soins, il avait compris que cette institution, bien que destinée à réagir contre la prépondérance excessive de Paris, avait besoin cependant, au moins à certains moments, du grand jour de la capitale, pour obtenir un centre d'action, comme aussi une publicité, dignes d'elle. De là les conférences de la rue Bonaparte qui précédèrent de plusieurs années les réunions actuelles de la Sorbonne durant la semaine de Pâques, qui en sont une imitation manifeste.

L'imitation, en effet, parut si complète que, lorsque ces réunions officielles furent établies pour la première fois, beaucoup de bons esprits blâmèrent le ministre dont elles émanaient. Il existait, d'après eux, un danger des plus graves à voir ainsi l'autorité publique décourager les initiatives généreuses, en s'appropriant immédiatement celles d'entre elles que le succès était venu couronner.

M. de Caumont n'associa jamais sa voix aux réclamations de ce genre formées par ses amis. La modestie charmante, qui faisait comme le fonds de sa nature, l'a toujours prémuni contre toute polémique où sa personnalité se fût trouvée en jeu. Dévoué avant tout au bien de sa patrie, il était, on peut le dire, heureux de

s'effacer, dès là que les idées de perfectionnement social qu'il avait rêvées trouvaient autour de lui, fût-ce par d'autres mains que les siennes, une réalisation assurée.

Cependant cette auréole, cette popularité qu'il n'a jamais cherchées, ne lui ont fait défaut, ni pendant sa vie, ni après sa mort. Son nom, pendant qu'il vivait, était connu et honoré dans l'Europe entière. Nul ne peut ignorer quel douloureux retentissement a fait éclater, de tous côtés, sa fin prématurée.

Il appartenait surtout aux habitants de l'ancienne Normandie, en particulier à ceux de la ville de Caen, dont il avait porté le nom bien loin de nous, d'honorer une mémoire aussi glorieuse. Ses concitoyens n'ont pas manqué à ce devoir. Il y a quelques jours à peine, l'administration municipale de notre cité, sur la généreuse proposition de son chef, vient de donner le nom vénéré de Caumont à celle des rues de la ville qui contient le double musée de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société française pour la conservation des monuments. Que nos magistrats reçoivent les remercîments de la Compagnie au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, pour cette mesure si pleine de convenance et d'à-propos.

La Société des Antiquaires de Normandie, en effet, se fera toujours un devoir impérieux de professer pour son fondateur un respect filial. La séance présente ellemême, solennelle entre toutes, comptera parmi les hommages rendus à cette mémoire glorieuse. Ma voix, je le sens, aura, dans le présent, un retentissement bien faible; elle sera vite oubliée dans l'avenir. Mais longtemps dans notre province, toujours respectueuse pour les grands caractères et les nobles destinées, on

se rappellera les paroles élevées et magistrales par lesquelles le plus grave, le plus illustre de nos historiens, en caractérisant l'influence exercée par la Société des Antiquaires de Normandie, a par cela même honoré la mémoire de M. de Caumont, son fondateur.

QUELQUES VERS DE CIRCONSTANCE,

Par M. Julien TRAVERS.

Cette Société, j'étais à sa naissance :
Pour l'âge du témoin ayez de l'indulgence,
Et dites par égard : « La parole est aux vieux ! »
Pour peu que j'en abuse, arrêtez-moi, Messieurs.

Faut-il qu'à tout plaisir l'amertume se mêle !
Caumont n'est plus, Caumont, l'antiquaire modèle ;
Lui, notre guide à tous, lui, notre fondateur !
Un demi-siècle entier, fier initiateur,
De l'art il révéla les merveilles divines,
A la destruction arracha nos ruines,
Et conquit nos respects aux débris du passé.
Il tomba plein d'espoir encor, jamais lassé,
Montrant aux successeurs la route poursuivie,
Et léguant en exemple une admirable vie.

Imitons-le, Messieurs : il fonda, conservons ;
Enflammés par son œuvre, à son œuvre ajoutons.
C'est aux jeunes surtout, ici, que je m'adresse,
Aux jeunes, pleins d'ardeur, et devant qui se dresse,
L'image du travail dans ce noble vieillard,
Savant historien, consommé dans son art,

Qu'inspire le génie en sa docte retraite,
Guizot, dont la présence est pour nous une fête,
Guizot, qui dès longtemps sourit à nos essais,
Et pour nos pas futurs fait encore des souhaits.

Merci, merci, grand homme !... A la reconnaissance
Crois, malgré les ingrats dont tu flétris l'offense,
Et pardonne à mes vers, hommage insuffisant.

Des vœux, et je me tais : des vœux dans le présent
Pour l'austère Guizot, l'illustre octogénaire !
Des vœux dans l'avenir pour Guizot centenaire !

1er décembre 1873.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 6 décembre 1872.—Présidence de M. Ferrand, préfet du Calvados.—Secrétaire, M. Chatel.

M. Doucet offre à la Société pour son musée un écu d'or de Charles-Quint.

M. le Président donne à la Compagnie lecture d'une lettre par laquelle Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, sollicite l'appui de la Société en faveur du Mont-St-Michel, dont la situation inspire de sérieuses inquiétudes.

La Société renvoie l'examen de la question au Conseil d'administration, qui devra lui soumettre ses propositions le plus prochainement possible.

M. Émile Travers signale l'intérêt que présente le volume offert par sir Peter Burke sur les épitaphes des églises et cimetières d'Angleterre. Le secrétaire, à cette occasion, rappelle que plusieurs fois déjà on avait demandé aux membres de la Compagnie de relever avec soin toutes les inscriptions anciennes de ce genre qui existent dans nos églises et dans nos cimetières de Normandie.

M. l'abbé Do donne lecture d'un long travail sur l'introduction et les premiers temps du Christianisme

dans les Gaules. Ce mémoire étendu est une réponse à plusieurs assertions émises par M. l'abbé Chevalier.

Après qu'il a été procédé au scrutin, MM. Le Prevost, curé de Langrune ; Geisen, agent-voyer à Condé-sur-Noireau ; de La Porte, propriétaire à Lisieux ; Le Roy-Beaulieu, publiciste à Paris, sont nommés membres titulaires de la Société.

Séance du 3 janvier 1873.— Présidence de M. Ferrand, préfet du Calvados. — Secrétaire, M. Chatel.

Parmi les ouvrages offerts, le Secrétaire signale :

1° Les mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

2° Le volume de M. Aimé Champollion-Figeac, relatif à l'histoire des beaux-arts et des belles-lettres au moyen-âge ;

3° Les écoles monastiques et épiscopales de l'occident, depuis Charlemagne jusqu'a Philippe Auguste, par M. Le Maitre, archiviste de la Sarthe ;

4° Le savant recueil intitulé : *Romania*, envoyé à la Société par M. le Ministre de l'Instruction publique et publié, dans le but de populariser l'étude des langues romanes, par MM. Meyer et Gaston Paris.

M. Hain, conseiller à la Cour d'appel, offre à la Compagnie, au nom de Mme de Combes, un magnifique coffret en fer, ciselé avec un soin particulier et dont le travail paraît remonter au XVIe siècle.

M. le Président remercie M. Hain et le prie de vouloir bien transmettre les remercîments de la Société à Mme de Combes.

M. le Président donne lecture d'une lettre à lui

adressée par Mgr de Coutances. Cette lettre, relative à l'état actuel du Mont-St-Michel, se termine par les lignes suivantes :

« L'appui que je me permets de solliciter de la « Société consisterait tout d'abord dans les démarches « qui pourraient être faites par elle pour rappeler à « M. le Ministre ses bienveillantes dispositions et pour « obtenir de la Commission des monuments historiques « un crédit suffisant jusqu'à parfaite consolidation et « réparation de la vieille abbaye. Ce premier point « obtenu, il resterait encore un vaste champ à l'activité « des membres de la Compagnie. »

M. Gaston Le Hardy rend compte d'un voyage qu'il vient de faire à Coutances et de l'entretien qu'il a eu avec Mgr de Coutances.

Les démarches sollicitées par le prélat seront faites en temps opportun par la Société des Antiquaires.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la réunion des délégués des Sociétés savantes, qui aura lieu à la Sorbonne du 16 au 17 avril 1873.

MM. de Beaurepaire et Gaston Le Hardy sont délégués pour y faire une lecture ayant trait aux projets de restauration du Mont-St-Michel.

MM. Conrad de Witt, conseiller général ; Larnac, secrétaire général du département du Calvados ; Cailloué ; Germain, archiprêtre de Bayeux ; Durand, curé de Dozulé, sont proclamés membres titulaires de la Société.

Séance du 31 janvier 1873. — Présidence de M. Julien Travers, vice-président. — Secrétaire, M. Chatel.

Mgr l'évêque de Coutances offre à la Société un splendide album, contenant les vues photographiques des diverses parties du Mont-St-Michel. Ces photographies font honneur à l'artiste qui les a exécutées. Elles sont l'œuvre d'un des Frères de l'abbaye.

M. Lavalley-Duperroux offre à la Compagnie, pour être déposé dans son musée, un modillon provenant de l'église de Villers-sur-Mer.

La figure représentée est régulière, l'expression est calme, et, par une particularité curieuse, la toque qui la recouvre est ornée d'un as de pique.

Des remercîments sont votés à Mgr Bravard et à M. Lavalley-Duperroux.

Le secrétaire fait distribuer aux membres présents la table des premières années du *Bulletin*, exécutée avec un soin remarquable par M. Renault, conseiller honoraire. M. le Président charge le secrétaire de transmettre à M. Renault l'expression de la gratitude de la Société pour un travail qui a exigé tant de recherches et qui est appelé à rendre de véritables services.

M. le vice-président donne lecture d'une intéressante communication de M. Jules Lair sur les divers manuscrits de Guillaume de Jumiéges. L'histoire de Guillaume de Jumiéges a une importance considérable, et il serait désirable que M. Lair pût achever prochainement le travail qu'il a entrepris et qui nous donnera enfin un texte satisfaisant de l'œuvre de notre ancien annaliste.

La collection de M. Mancel renferme un manuscrit de Guillaume de Jumiéges. Tout fait espérer qu'il ne tardera pas à pouvoir être mis à la disposition de M. Lair.

La parole est donnée à M. Lavalley-Duperroux, qui rend compte des Mémoires de la Société de Constantine, et au secrétaire, qui communique à la Société quelques notes extraites des manuscrits de la Bibliothèque nationale, relatives au Mont-St-Michel.

MM. Edouard de Barthélemy, Gabriel Gravier, Alfred de Liesville, de Caqueray et Corroyer sont élus membres titulaires non résidents.

Séance du 7 mars 1873. — Présidence de M. Ferrand, préfet du Calvados. — Secrétaire, M. Chatel.

Le Secrétaire signale :

1° Les archives des mémoires scientifiques (3e livraison, 1872) où se trouvent les explorations des cavernes de Menton, par M. Émile Rivière, et des grottes de Loubeau, près Melle, par M. Paul Gervais;

2° Le tome IV des Mémoires de la Société d'Émulation de Liége. Ce volume renferme un mémoire de M. Malherbe sur l'etat des routes dans le pays de Liége, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et une Histoire de la peinture dans la même région jusqu'au XVIIIe siècle, par M. Helbig.

M. Drouet offre à la Société un lot de monnaies et de médailles comprenant 53 pièces : ce sont pour la plupart des deniers carlovingiens de Charles le Chauve avec le monogramme et la légende ordinaire. Quelques-uns ont été frappés à Courtisson, d'autres à Orléans,

un plus petit nombre au Mans. Ces deniers, en argent, du poids de 30 grammes et parfaitement conservés, ont été découverts à Juaye-Mondaye, dans la propriété de M. Drouet.

Parmi les médailles, la plus intéressante paraît être un jeton de la municipalité de Dijon portant la date de 1722.

Le Secrétaire ajoute à ces pièces un jeton représentant un combat de cerfs, trouvé à Caen dans les champs St-Michel.

M. Chatel est chargé de transmettre à M. Paul Drouet les remercîments de la Société.

Le Secrétaire, en faisant part à la Compagnie de la mort de M. le baron Le Menuet de La Jugannière, paie un juste tribut de regrets à sa mémoire et rappelle le zèle particulier dont il fit preuve pendant sa présidence.

La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

M. le Président fait connaître la composition de la commission proposée par le Conseil d'administration pour s'occuper activement de l'œuvre du Mont-St-Michel.

Cette liste est approuvée par la Société.

M. Émile Travers donne lecture d'un compte-rendu détaillé de l'ouvrage de M. Rey sur les croisades.

M. Guillouard appelle l'attention de ses confrères sur une notice de l'abbé Baudry, relative aux puits funéraires.

M. Chatel commence la lecture d'un travail considérable entrepris par lui sur l'état de l'enseignement primaire dans le Calvados avant 1789.

MM. Violas, président de chambre, Leblanc, in-

génieur en chef, sont nommés membres titulaires de la Société. M. Léon Maître, architecte à Nantes, est élu membre correspondant.

Séance du 4 avril 1873. — Présidence de M. Julien Travers. — Secrétaire, M. Chatel.

Parmi les objets offerts, M. Chatel, secrétaire, mentionne :

1° Un mandement du recteur de l'Université de Caen, ordonnant un *Te Deum* en action de grâces de la convalescence de Louis XV ;

2° Le certificat de réception de M. St-Gores, bourgeois de Caen, comme membre de la compagnie du Papeguay (25 juillet 1762). Ces deux pièces sont données par M. Ch. Renard ;

3° L'empreinte en métal d'un camée représentant la tête laurée de Tibère. « La substance de ce camée, « dit M. Aug. Le Roy, doit être le produit d'un procédé « de fabrication artificielle dont le secret est perdu, et « qui devait consister à modeler le sujet qu'on voulait « exécuter et à le soumettre ensuite à une température « extrêmement élevée, après l'avoir recouvert d'une « sorte de vernis. »

M. le Secrétaire fait connaître qu'à la réunion de la Sorbonne, sur les 11 membres de la Compagnie qui s'étaient fait inscrire, six ont lu des mémoires : trois à la section de philologie et histoire, MM. Le Héricher, Fierville et Gaston Le Hardy ; trois à la section d'archéologie, MM. l'abbé Le Cointe, Paul de Farcy et Eug. Chatel.

MM. Paul Drouet, Le Roy de Langevinière, Rabec, Houyvet, sont nommés membres titulaires.

Séance du 2 mai 1873. — Présidence de M. Ferrand, préfet du Calvados. — Secrétaire, M. Châtel.

En ouvrant la séance, M. le Président propose à la Compagnie de demander à la municipalité de donner le nom de M. de Caumont à l'une des rues de la ville de Caen qu'il a contribué à illustrer.

Il semblerait naturel de donner ce nom à la rue de la Préfecture, dont la désignation n'a plus de raison d'être et où se trouve précisément le double musée de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires.

Cette proposition est adoptée.

Parmi les livres offerts, le Secrétaire signale, à raison de son intérêt et de son caractère, les Refuges antiques de Bellême, par M. le docteur Jousset.

La Société charge M. Cauvet de rédiger en son nom une notice biographique sur M. de Caumont, qui devra être lue à la séance publique annuelle présidée par M. Guizot.

La parole est ensuite donnée à M. Joly, doyen de la Faculté des Lettres, pour la lecture d'un travail intitulé : Excursion artistique à travers les échafaudages des églises de Notre-Dame-de-Froide-Rue et de St-Pierre.

M. Lavalley-Duperroux lit pour M. le Curé de St-Agnan-de-Crasmesnil une note relative aux antiquités de cette paroisse.

Quelques-unes des assertions contenues dans cette lettre sont contestées par M. Gervais.

MM. Dubus, conseiller à la Cour; de Moidrey, avocat-

général; Danne, maire de Lénault; Des Essarts, président du Tribunal civil de Caen, sont nommés membres titulaires de la Société.

Séance du 6 juin 1873. — Présidence de M. Ferrand, préfet du Calvados. — Secrétaire, M. Chatel.

Parmi les ouvrages offerts, le Secrétaire signale la Normandie à l'Étranger, par M le comte de La Ferrière Percy. L'ouvrage de notre savant confrère renferme des documents d'un haut intérêt, qui jettent un jour inattendu sur certains points obscurs de notre histoire nationale.

M. de Beaurepaire remet à la Société, au nom de M. de La Sicotière, une croix byzantine, offerte pour le Musée par M. Pattu de St-Vincent.

M. de Brécourt rend compte des Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts de Lille, et du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. M. de Brécourt, en terminant sa lecture, exprime le vœu de voir le portrait gravé de M. de Caumont, l'un des fondateurs de la Société, figurer dans nos Mémoires en tête de la notice qui doit lui être consacrée.

Une commission, composée de MM. Costard, Bouet, Cauvet, de Brécourt, est chargée d'étudier la question.

M. Auvray offre à la Société la porte de l'ancienne chapelle du Nombril-Dieu.

Des remercîments sont votés à M. Auvray.

M. Danne transmet à la Société des détails intéressants sur le beau calice de l'église de Lénault.

M. Émile Travers donne lecture d'une lettre de M. de La Porte, sur une mosaïque découverte à Lisieux.

M. Hettier rend compte, au nom de M. Ruprick Robert, des réparations importantes qui s'exécutent aujourd'hui à la cathédrale de Séez.

Le scrutin est ouvert pour le vote sur l'admission de MM. l'abbé Niquet, du Manoir et de M. le général Mederith Read, qui sont élus membres titulaires de la Société.

Séance du 4 juillet 1872. — Présidence de M. Gustave Dupont. — Secrétaire, M. Chatel.

Le Secrétaire signale parmi les ouvrages offerts l'Étude généalogique et historique sur les Médavy-Grancey et Sévigni ou une paroisse rurale en Normandie pendant les trois derniers siècles, suivi de la recherche de la noblesse de 1666 dans les élections d'Argentan et de Falaise, et de la liste des gentilshommes du bailliage d'Alençon. L'auteur de ces deux mémoires est M. Victor des Diguères.

M. Lavalley-Dupeyroux fournit de curieux renseignements sur le cimetière mérovingien du Val-des-Dunes, qu'il est allé visiter avec le Secrétaire.

Sur sa proposition, une allocation de 50 fr. est votée pour la continuation des fouilles.

M. Guinat donne lecture d'un travail complet et très-intéressant sur la question du donjon de Vire. Malgré l'intérêt que présente cette ruine pittoresque, il paraît au rapporteur que les réparations nécessaires pour assurer sa conservation peuvent être faites facilement par la municipalité de Vire, et qu'il y a lieu de réserver les subventions bien minimes, inscrites chaque année au budget départemental, pour des monuments plus

importants et situés le plus souvent dans des communes absolument dénuées de ressources.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Guillouard donne lecture d'une lettre de M. Tirard, relative aux explorations entreprises pour déterminer la direction de la voie romaine qui devait relier Flers et Vieux à Jublains. A cette occasion, M. le président Violas entre dans des détails très-circonstanciés sur le résultat des fouilles opérées récemment, tant à Jublains que dans les environs. Il promet, d'ailleurs, à la Société de traiter d'une manière plus complète cette question à l'une des prochaines séances.

M. Émile Travers rend compte des Mémoires de l'Académie de St-Quentin et signale l'analyse d'un important cartulaire du chapitre de cette localité. « Il serait à souhaiter que, pour la Normandie, on publiât des extraits des nombreux cartulaires conservés dans les dépôts publics, soit à Paris, soit dans les départements. La Société devrait se préoccuper de cette question et consacrer un de ses volumes à l'analyse succincte de quelques-uns de ces précieux documents. »

Séance du 1er août 1873. — Présidence de M. Ferrand, préfet du Calvados. — Secrétaire, M. Chatel.

M. Marie, après avoir entretenu la Société de quelques-uns des travaux de M. Flachat et notamment de l'heureuse intervention qui nous assure la conservation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux, demande qu'un hommage de regret soit donné à la mémoire de cet habile ingénieur.

La Société, s'associant à cette pensée, décide que

l'expression des regrets que lui a causés la mort de M. Flachat sera consignée au procès-verbal.

Parmi les ouvrages offerts, le Secrétaire signale : Les Emblêmes *attribués à des objets gallo-romains, bases frontales de bois de cerf,* par M. Grasset. Les idées émises dans cette brochure sont combattues par M. Lavalley-Duperroux. M. Duperroux est prié de vouloir bien consigner dans une note ses observations. En l'insérant dans le *Bulletin,* la Société pourrait attirer l'attention sur une question neuve et qui ne paraît pas avoir été jusqu'ici suffisamment étudiée.

Pour la seconde fois, la Société a été appelée à donner son avis sur la répartition à faire entre les divers monuments des sommes inscrites au budget départemental.

Après un échange d'observations entre MM. Delise, Chatel et Lavalley-Duperroux, la Compagnie approuve le projet de répartition dressé d'urgence par le conseil d'administration.

M. le Président fait connaître qu'il a été informé que des fouilles intéressantes s'exécutaient en ce moment près de Trouville. MM. Laisné-Deshayes et Lavalley-Duperroux sont chargés de prendre des renseignements à ce sujet et, au besoin, de se transporter sur les lieux pour pouvoir rendre compte à la Société des découvertes qui viendraient à se produire.

M. Cauvet donne lecture d'un rapport très-étudié sur le Dictionnaire archéologique de MM. Daremberg et Saglio.

MM. Denais et Des Diguères sont nommés membres titulaires de la Société.

NOTES ET COMMUNICATIONS.

***Journal manuscrit d'un sire de Gouberville et du Mesnil-au-Var, gentilhomme campagnard au Cotentin de 1553 à 1562. Etude publiée dans le Journal de Valognes par A. T.* 1 vol. in-12 de 841 pages. Valognes, imprimerie de G. Martin, libraire. — 1878.**

Vers le milieu du XVIe siècle, dans le village du Mesnil-au-Val, ou au-Var, situé entre Cherbourg et Valognes, vivait un gentilhomme nommé Gilles de Gouberville. Il appartenait à une ancienne famille du Bessin, la famille Picot, dont une branche s'était établie à l'extrémité de la presqu'île et y possédait des fiefs à Gouberville, Cherbourg, Tourlaville, Digosville, Breteville, Gatteville, Brix, Saulsemesnil, au Theil et au Mesnil.

Ce gentilhomme habitait un manoir qui était plutôt un grand atelier agricole, où il donnait l'exemple du travail, qu'une résidence aristocratique. Sous son active direction, on labourait, on semait, on élevait des chevaux, des moutons, des bêtes aumailles. Lui-même plantait, greffait, recherchait les nouveaux procédés de culture, les étudiait et les essayait. Sa maison était ouverte à la plus large hospitalité; il y régnait l'abondance de toutes choses; les provisions en remplissaient les celliers; les caves en étaient toujours

richement fournies de tonneaux, de pipes et de poinçons ; la venaison n'y manquait jamais ; et, quoiqu'il fût célibataire, le maître y fêtait joyeusement les noces, les baptêmes et les autres événements domestiques qui, de temps en temps, animaient l'existence un peu monotone de sa nombreuse clientèle qu'il regardait comme sa famille. Son gouvernement patriarcal était donc, on le comprend, facilement accepté par ses vassaux qui, se trouvant heureux de leur sort, ne songeaient guère à se plaindre de l'oppression féodale et à s'en affranchir.

Gilles de Gouberville, tout en jouissant des avantages que lui donnaient sa condition et sa fortune, et tout en y faisant participer ses gens, était un homme d'ordre ; il aimait à se rendre compte de ses plus modestes profits et de ses moindres dépenses ; il n'entreprenait rien à la légère ; il était un vrai normand de la vieille souche ; — associant l'amour du bien-être à la prudence de la conduite ; une grande finesse à beaucoup de bonhomie ; une philosophique indulgence envers les autres à une naïve tendresse pour sa propre personne et à une certaine ténacité à défendre ses intérêts ; — esprit pratique avant tout, n'estimant les théories qu'autant qu'elles lui servaient à quelque chose et n'ayant jamais regardé au-delà de l'horizon de ses champs et de ses bois.

C'est ainsi que, peut-être sans le savoir et sans le vouloir, le gentilhomme du Cotentin s'est peint lui-même et nous a révélé sur son temps une infinité de détails que l'on chercherait vainement ailleurs ; car Gilles de Gouberville tenait un journal sur lequel il notait chaque jour les incidents de sa vie. Longtemps ce précieux document est resté égaré dans les archives

domestiques d'un château du pays; le hasard l'y a protégé contre les atteintes des siècles, des événements et de l'indifférence humaine ; il y serait probablement encore enfoui s'il ne fût tombé sous le regard clairvoyant d'un érudit, qui en devina la valeur et dont la plume exercée pouvait en saisir et en retracer la physionomie originale.

Il y a trois ou quatre ans, M. l'abbé Tollemer, membre de l'Académie de Caen, ancien proviseur et auteur d'un livre très-remarquable sur les *Origines de la charité catholique*, aperçut dans une maison de Valognes, où il était entré pour quelque affaire, une forte liasse de papiers déposée sur la table. Il l'examina et il apprit que ces vieux papiers appartenaient à M. Raoul de La Gonnivière, de St-Germain de Varreville. Le propriétaire, sur la demande qui lui en fut faite, s'empressa de mettre à la disposition de M. Tollemer non-seulement la liasse déjà entrevue, mais encore une seconde toute semblable et qui était une suite de la première.

Ces deux pièces ont la forme d'un épais agenda long de 30 centimètres et large de 10; elles sont recouvertes de parchemin et formées de feuilles d'un gros papier attachées entre elles avec des fils qui s'enroulent autour d'une forte ficelle.

Le journal commence au 25 mars 1553 et finit au 24 mars 1562 V. S.; il est d'une écriture nette, mais assez difficile à lire à cause de l'orthographe fort capricieuse et des abréviations qui y sont employées. Il commence ainsi: « Mises et receptes faites par moy « Gilles de Gouberville d'empuys le samedi 25e jour de « mars (icelluy compris) 1553 avec le mémoire d'aul- « cunes choses qui d'empuys le dict jour se sont en-

« suyvis tant pour mes affères que pour ceux d'aultruy, « lesquels se seroient trouvés avecques les myens ung « chacun jour, moys et an ainsi qu'il apparaîtra cy- « après. »

L'auteur qui, d'après un acte authentique, vivait encore en 1576, a probablement continué ce journal après 1563; mais, jusqu'ici du moins, on n'a pas retrouvé d'autres manuscrits que ceux dont nous nous occupons. M. Tollemer avait d'abord eu la pensée de les publier en leur entier. Un examen rapide lui démontra que l'entreprise serait assez considérable, assez coûteuse et ne répondrait peut-être pas à l'attente d'un public qui ne compterait qu'un petit nombre d'érudits. On conçoit, en effet, qu'une série d'environ 4,000 notes écrites au courant de la plume, sans ordre, et dont beaucoup se répètent ou sont dépourvues d'un intérêt réel, serait loin d'offrir une lecture attrayante à ceux qui y chercheraient autre chose qu'un élément d'étude et de travail.

Cette double considération décida l'auteur du livre à adopter un système de mise en œuvre qu'il nous décrit ainsi :

« J'ai commencé par étudier toute la diversité des « faits contenus dans le manuscrit; j'ai noté avec soin « les ressemblances et les différences qui pouvaient se « remarquer entre eux et je suis ainsi arrivé à former « plusieurs groupes, parfaitement distincts, des mille « éléments qu'il renferme. Chaque groupe m'a fourni « la matière d'un article spécial. Dans tous ces articles, « je me suis fait une loi de reproduire aussi littéra- « lement que possible, non-seulement la pensée, mais « même la phrase, la façon de dire de l'écrivain, de « telle sorte que chacun d'eux est le résumé fidèle de

« son opinion personnelle sur les points divers que « j'ai essayé de mettre en lumière et le plus souvent, « dans son propre langage. »

Grâce à cette méthode dont l'application exigeait de longues recherches, une persévérance à toute épreuve et un rare esprit d'analyse, nous devons à M. Tollemer un livre extrêmement curieux, rédigé avec une verve toute normande, plein d'aperçus nouveaux sur le siècle le plus dramatique de notre histoire, et d'autant plus précieux que publié par fragments dans le *Journal de Valognes*, du 17 février 1870 au 20 mars 1872, il n'a été tiré sous forme de volume, qu'à un très-petit nombre d'exemplaires et qu'avant peu d'années il sera devenu à peu près introuvable.

Il nous serait impossible, même dans un article étendu, de passer en revue les nombreux chapitres qui composent le *Journal du sire de Gouberville;* nous nous contenterons d'en signaler rapidement les points principaux.

Les premières recherches de l'auteur ont pour objet le nom et la famille du gentilhomme campagnard. Il y a dans cette partie des indications, qui seront très-utilement consultées, sur la formation et sur les variations des noms. La facilité avec laquelle on en changeait au XVIe siècle rend fort difficile l'établissement des généalogies. Ainsi, dans la famille Picot, alliée à presque toutes les familles du Bessin, le nom patronymique n'était porté par personne; chacun de ses membres prenait ou laissait à sa fantaisie tantôt le nom d'une terre, tantôt le nom d'une autre. Cela favorisait singulièrement les usurpations et n'était pas sans quelque inconvénient à une époque où être noble ne flattait pas seulement l'amour-propre, mais pro-

curait certains privilèges dont l'un des plus appréciés était l'exemption de la taille. A des intervalles indéterminés, le gouvernement du roi envoyait dans les provinces des commissaires chargés de vérifier les titres et de ramener à la condition plus modeste de roturier ceux qui avaient tenté d'en sortir. Au mois de novembre 1555, le Cotentin fut visité par le président de Mendreville et le procureur général de la Cour des aides à Rouen. Il y eut beaucoup de condamnations à des amendes qui s'élevèrent parfois jusqu'à six années du revenu. Gilles de Gouberville soutint victorieusement l'épreuve ; il justifia que dès 1463 Guillaume Picot, son ancêtre, figurait sur le registre des nobles de la vicomté de Bayeux.

Notre gentilhomme était l'aîné de sept frères et sœurs légitimes qui demeuraient presque tous en Basse-Normandie. Il avait de plus, et ce détail de mœurs faciles est à noter, quatre frères et sœurs naturels qui habitaient chez lui ; il les appelle : sa demi-sœur Guillemette et ses demi-frères Noël, Jacques et Symonnet ; — ce dernier était son favori et son inséparable compagnon. Le personnel des domestiques était nombreux ; il était de neuf hommes et de cinq femmes. Les gages les plus élevés ne dépassaient pas 4 livres par an pour les premières, et 9 livres pour les seconds ; ils descendaient jusqu'à 50 sous, presque toujours on y ajoutait un objet de toilette ou quelques livres de lin pour les femmes, et un ou plusieurs agneaux, une génisse ou une certaine quantité de sarrazin pour les hommes.

Le lecteur, une fois mis ainsi au courant de la composition de la maison, voit passer sous ses yeux et dans des paragraphes séparés, les diverses matières sur

lesquelles l'auteur a groupé les notes consignées dans le journal ; il est successivement renseigné sur les monnaies très-nombreuses (il y en avait 35 types différents, français et étrangers) qui avaient cours dans le Cotentin, — sur les meubles, les vêtements, la table avec les aliments : le pain, la viande, le gibier, le poisson, les épices, le cidre, le vin, etc., etc.

Dans ces chapitres, nous voyons à chaque page se rallumer, pour ainsi dire, le foyer domestique de nos vieux normands ; — œuvre qui ne pouvait être accomplie que par l'un d'eux ; que par celui qui, sans songer à écrire pour les générations à venir, notait les plus intimes, et, au point de vue de ses contemporains, les plus insignifiantes circonstances de la vie rurale.

Ainsi, pour prendre quelques exemples entre beaucoup d'autres, nous savons que sous les derniers Valois, le luxe des vêtements avait atteint un point extrême. Eh bien ! le Journal du sire de Gouberville confirme ce fait. Il nous apprend que jusqu'au fond du Cotentin les étoffes les plus communément en usage étaient le velours, le satin, le camelot de soie, le taffetas à gros grain, les fourrures, sans oublier le tissu populaire, en usage général encore aujourd'hui, le *droguet* qui n'était autre, probablement que la *fine brunette de St-Lo*, dans laquelle le héros du roman d'Antoine de La Sale se faisait tailler des chausses brodées et une robe noire fourrée de « martres sibelines. »

Dans un autre ordre d'idées, une note du 23 février 1554, nous révèle l'existence à Cherbourg, d'une association burlesque que jusque-là, si nous ne nous trompons, on n'avait rencontrée qu'à Rouen et à Evreux : — la confrérie des *Cosnards* ou des *Cornards*. Dans ces deux

dernières villes, le chef de la confrérie prenait le titre d'abbé ; à Cherbourg c'était un bailli. — En 1554, le bailli des Cosnards était un nommé Guillaume Simon, fabricant de meules de moulin et fournisseur du manoir du Mesnil-au-Val.

Ailleurs, nous retrouvons la *fouace* de Bayeux et de Caen, et le *simenet* de Valognes.

En 1559, nous voyons paraître dans la basse-cour du manoir un coq et une poule d'Inde, alors que nous lisons partout que le premier dindon importé d'Amérique par les Jésuites figura au festin des noces de Charles IX, en 1570.

Pour les chasseurs, le chapitre relatif au gibier offre également un vif intérêt. La grande forêt et les marais qui couvraient la majeure partie de la presqu'île renfermaient de nombreuses variétés d'animaux. Le gros gibier à poil n'y manquait pas et plusieurs oiseaux qu'on y trouvait en ont disparu. Nous citerons une espèce de très-forte bécasse désignée sous le nom de *vitecoq* et dont les habitudes régulières servaient en quelque sorte d'horloge; on disait, pour indiquer une certaine heure de la journée, il était « *vol de vitecoqs.* »

Les moyens de chasse étaient variés aussi. Les armes à feu étaient fort appréciées, quoique le maniement en fût encore très-incommode. Le demi-frère Symonnet était un tireur d'arquebuse ou de haquebutte renommé. Cependant l'arbalète avait été conservée grâce à sa légèreté et surtout à sa discrétion. L'ordonnance d'Orléans du mois de janvier 1560 était sévère, en effet, pour les porteurs d'arquebuse. On en devine la raison : — l'atmosphère politique et religieuse était chargée de tempêtes; le vent soufflait

à la sédition; jusque dans la Hague on savait préparer le charbon de bourdaine et affiner le *salipêtre* pour faire de la *pouldre à canon*. Dès 1554, on en fabriquait au Mesnil sous la direction de Symonnet l'habile *harquebuttier*.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire tous les genres de chasse énumérés dans le *Journal*. La chasse au cerf et la chasse au loup avaient une importance particulière; on se servait, pour forcer ces animaux, d'une race de grands levriers à moitié sauvages et qui, à défaut de cerfs et de loups, s'attaquaient aux bestiaux errant dans la forêt et essayaient de les dévorer.

Nous nous contenterons également d'indiquer les paragraphes relatifs aux fabriques de verrerie et de poterie qui existaient dans le pays, notamment à Brix et à Saulsemesnil, où la seconde industrie s'exerce encore. Nous releverons seulement deux détails qui nous semblent bons à noter : en 1554, on distillait le cidre au manoir; on en faisait de l'eau-de-vie; les alambics venaient de la verrerie de Brix et les récipients, ou, selon l'expression employée, les *cuves* des alambics venaient de Saulsemesnil. — Les flacons de verre de Brix avaient une certaine réputation; Gilles de Gouberville, se rendant à Caen, en 1562, pour solliciter quelque faveur, en offrit une douzaine à M. le trésorier général Novince, dont il avait sans doute besoin. Ajoutons, en passant, que notre voyageur descendit à l'hôtellerie du *Pot-d'Étain*, « sous le château, hors la ville ; » c'est-à-dire sur la paroisse St-Julien, et à l'endroit bien connu de tous les habitants de notre ville, où un frais verger planté de pommiers, a depuis quelques années, fait place à

des chantiers boueux et à des hangars en vieilles planches.

Gilles de Goubervile, vivant au fond de ses bois et de ses champs, était souvent obligé de se suffire à lui-même et d'être la providence de ceux qui l'entouraient et dont il était le seigneur et maître; aussi avait-il étudié la médecine et l'art de panser les blessures, de façon à subvenir aux cas les plus pressants. Le chapitre intitulé *Science et pratique médicale* nous le montre tantôt se servant de la lancette; tantôt composant des onguents, appliquant des emplâtres ou posant des compresses sur une tête compromise dans une querelle; — dans ce temps-là les épées sortaient facilement du fourreau; — tantôt, enfin, donnant des consultations ou envoyant quérir le chirurgien, le barbier ou le médecin.

M. Tollemer a pu, en rapprochant les notes éparses dans les manuscrits, nous faire connaître l'état de l'art de guérir dans cette partie reculée de notre Basse-Normandie, Le médecin qui jouissait le plus de la confiance du châtelain était un *missire* Raoul Dager qui cumulait les fonctions médicales avec les fonctions ecclésiastiques; il était vicaire à Valognes. Le plus célèbre *rebouteur* de la contrée était aussi un prêtre, vicaire à St-Vaast. Il y avait, en outre, d'assez nombreux chirurgiens et barbiers à Cherbourg, à Valognes et à Montebourg.

La science ne paraissait pas être sortie encore de la méthode empirique. Le moyen par excellence, et le plus constamment pratiqué d'établir le diagnostic était de porter, dans une fiole, *l'estat* du malade au médecin. De nos jours, cela s'appelle l'*uroscopie;* mais notre vieux sire ne savait pas le grec, quoiqu'il eût

appris d'un savant Tourangeau en voyage à tracer quelques lettres de l'alphabet de la langue d'Hippocrate.

Quant à la pharmacopée en usage elle n'était pas très-compliquée. Le cidre et la bière en faisaient le fond. A ces deux principaux remèdes qui n'étaient pas de nature à inspirer de répugnance à la plupart des malades, s'ajoutaient quelques purgatifs sous forme de bols et spécialement des pillules dites *sine quibus*, quelques apozèmes et surtout des *chaudeaux* au vin *rosette* ou au vin *clairet*, relevés de cannelles, de *rigolice* et de gingembre, souverain spécifique contre le rhume et d'un emploi fréquent au manoir, car Gilles de Gouberville confesse qu'il s'enrhumait souvent ; il suffisait pour cela d'une salade de pourpier trop froide ou d'un souper trop succulent.

Les chapitres qui suivent celui que nous venons d'analyser traitent de tout ce qui touche l'exploitation agricole du domaine. Nous dépasserions de beaucoup les limites d'un compte-rendu, si nous voulions indiquer même sommairement ce qui nous est appris sur la culture des pommiers, la fabrication du cidre, le jardinage, les labours, les engrais, les instruments aratoires, les ensemencements, la moisson, les bestiaux à l'étable, aux champs et en forêt, le prix des denrées, les foires et marchés du pays, etc., etc. Il y a dans tout cela une mine inépuisable de renseignements ignorés sur un siècle que nous ne connaissons guère que par son humeur turbulente et ses agitations sanglantes. L'impression générale qu'on retire de la lecture de cette partie du livre, c'est qu'à côté de perfectionnements à introduire, il y avait d'excellentes méthodes pratiquées et que, sur certains points, nous

aurions, même à notre époque, d'utiles conseils à recevoir du gentilhomme campagnard qui était un agronome très-intelligent, aussi ennemi des théories téméraires que de la routine, et qui ne dédaignait pas de résider sur ses terres et de diriger lui-même ses laboureurs.

Les occupations domestiques auxquelles il se livrait avec une persévérance que rien ne lassait, n'empêchaient cependant pas le sire de Gouberville d'exercer des fonctions publiques. Il occupait depuis de longues années un grade élevé dans l'administration des eaux et forêts. Il était lieutenant, en la vicomté de Valognes, du grand maître des eaux et forêts de Normandie; il avait succédé à son père Guillaume que l'on trouve dès 1525 muni de cette charge. Mais le fils désirait de l'avancement. Une place de maître particulier au baillage du Cotentin allait être créée; il résolut d'aller lui-même la solliciter. D'un autre côté, une ordonnance du roi Henri II, du mois de février 1554, enjoignait à tous les officiers forestiers de se faire délivrer de nouvelles commissions et, « pour ce, de se retirer par devers le roi. » — La Cour, à ce moment, était à Blois. Du Mesnil-au-Val, le voyage était long, coûteux, et fatigant; mais, au XVIe siècle, un solliciteur n'était pas arrêté par un tel obstacle. Gilles de Gouberville, escorté de Symonnet jusqu'à Bayeux, puis accompagné de son homme de confiance Cantepie et de Lajoie, son laquais, se mit en chemin le lundi 20 janvier 1555, et, malgré la rigueur du temps, arriva à destination le 28.

Nous avons dans le Journal le récit détaillé de ce voyage où tout est noté avec une exactitude minutieuse: — chaque étape de la route, le nom de l'au-

berge où l'on descend, la dépense de chaque repas, de chaque journée pour les hommes et leurs montures. Malheureusement le voyageur se montre fort discret sur ce que le solliciteur fit à Blois pendant un séjour de plusieurs semaines et sur ce qu'il vit à la Cour. Il y assista pourtant à des fêtes où étaient le roi, la reine, le dauphin qui fut François II et sa jeune femme à laquelle on conservait son titre de reine d'Écosse. Il nous raconte comment son compagnon Cantepie étant monté sur un coffre pour mieux voir un tournoi qui se tenait, le jour de la Chandeleur, dans la cour du château, s'enfonça un clou « dedans le pied. » — Comment un autre jour, le mardi gras, dans un bal qui se termina à huit heures, la gouvernante de Marie Stuart, se sentant trop fortement pressée au milieu de la foule, « donna sur la joue à un garçon » qui se trouvait près d'elle et qu'elle prît pour le coupable ; — et enfin, comment un certain écuyer nommé Petit-Jean, qui, assez souvent, se chauffait dans les cuisines du roi avec Gilles de Gouberville, s'amusait à mettre des « aulx dans les cache-« nez des demoiselles d'une dame de la Cour, » dont le nom est soigneusement biffé sur le manuscrit.

Ces incidents sont des plus futiles et le solliciteur normand se préoccupait, à coup sûr, d'affaires plus sérieuses ; mais on en peut tirer cependant quelques observations intéressantes sur l'état des habitudes et des mœurs au XVIe siècle chez les classes les plus élevées de la société.

Le gentilhomme rentra dans son manoir le jeudi 5 mars 1555, peu satisfait, semble-t-il, de son excursion qui avait duré quarante-trois jours, lui avait coûté 108 livres 8 sous 6 deniers, sans compter les fonds

secrets, et ne lui avait rapporté rien, que la confirmation, moyennant finances, de sa charge de lieutenant. Son concurrent et son voisin, le sieur d'Arreville, avait été plus heureux, plus habile ou plus généreux (car tout se vendait et s'achetait à la Cour de Henri II); c'était à lui qu'était échue la place de maître des eaux et forêts.

M. l'abbé Tollemer, après avoir recherché, toujours bien entendu d'après les notes du manuscrit, quelles étaient les fonctions d'un lieutenant de cette administration, quelles prérogatives elles donnaient à celui qui les exerçait et quels devoirs elles lui imposaient, consacre un chapitre à la marine.

Sous ce rapport, nous ne savons si le Cotentin a beaucoup gagné; il régnait, dès cette époque, dans ses petits ports une activité, et dans sa population maritime une énergie et un esprit d'initiative qui n'y existent plus. Le cabotage, favorisé par l'absence ou le mauvais état des routes de terre, se faisait entre tous les points du littoral jusquà Bernières, Caen, Rouen, Fécamp et Dieppe. Pour venir dans le Bessin on prenait fréquemment la voie de mer.

On armait aussi des navires pour le long cours; il en partait de Barfleur qui allaient sur les côtes d'Afrique, à la *Malaguette* ou à la *Maniguette*, selon le mot adopté par le sire de Gouberville, et qui en rapportaient de l'ivoire, des aromates, des épices, etc. Il en partait de Cherbourg pour le Pérou, découvert depuis 30 ans à peine.

Mais le genre d'expédition le plus en faveur à l'extrémité de notre presqu'île était la course. Les vieilles traditions de la guerre de cent ans n'étaient pas perdues; il ne fallait qu'une occasion pour en réveiller

le souvenir et faire reparaître ces corsaires qu'aucune aventure n'étonnait et qu'aucun péril n'effrayait. Depuis longtemps déjà ils couraient sur les Impériaux; en 1557, Marie Tudor étendit le cercle de leurs exploits, en déclarant la guerre à la France dans l'unique but de venir en aide à son mari, Philippe II.

Aussitôt les marins normands recommencèrent la lutte qui reprenait si facilement son caractère national. En 1558, un certain capitaine Malesard annonça qu'il allait s'embarquer pour le Pérou; il n'eut pas à attendre son équipage qui se recruta rapidement dans les villages voisins de Cherbourg; le demi-frère Symonnet voulut lui-même être de l'entreprise. On n'eut pas besoin de traverser l'Atlantique pour gagner le Pérou. Le 20 juin au soir, l'expédition partit et le lendemain au matin, le capitaine Malesard s'emparait d'Aurigny, entassait à son bord tout ce qu'il pouvait y faire entrer de chevaux et de bestiaux et revenait le 23 à Cherbourg où il vendait le tout au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le sire de Gouberville, en apprenant ce victorieux résultat, ne résista pas à la tentation d'essayer aussi sa fortune. Le 2 juillet, il alla à son tour, avec sa compagnie ordinaire, visiter la nouvelle conquête de son ami le capitaine. Il y passa le dimanche et y fit « grand chère. » Dès le lendemain il revint chez lui, les Anglais ne paraissant pas disposés à le laisser tranquille à Aurigny. Il ne dit pas s'il rapporta quelque chose de sa campagne, mais on vendit quelques juments amenées de l'île anglo-normande, dont le prix ne fut pas payé loin du Mesnil-au-Val.

Un autre capitaine, nommé Pater-Cappon, recherchait particulièrement les Flamands. Un filleul de

Gilles de Gouberville, le sire de Raffoville, monté sur son navire fit aussi des prises dont la valeur s'éleva jusqu'à 200,000 ducats, c'est-à-dire, à une somme d'au moins 500,000 livres, en suivant l'évaluation la plus modérée.

De semblables dispositions partagées par toutes les classes sociales étaient de nature à faire prévoir que la révolution religieuse qui, depuis plus de trente ans, s'avançait du fond de l'Allemagne et dont les menaces grandissaient chaque jour, trouverait dans le Cotentin un terrain trop bien préparé. Des habitudes violentes, l'esprit d'aventure, le goût du gain facile, une extrême liberté de mœurs, un instinct d'opposition politique invétérée, la soif de l'indépendance locale, tout cela existait au plus haut degré dans notre Basse-Normandie du XVI[e] siècle et non-seulement parmi la noblesse et la bourgeoisie, mais aussi et malheureusement là où les conséquences en devaient être les plus funestes, — parmi les membres du clergé lui-même.

Sur ce point, et tout en y apportant une grande réserve que nous imiterons, M. Tollemer a extrait du manuscrit des indications très-précises qui nous montrent les étranges abus qui régnaient dans l'Eglise et qui peuvent, non pas justifier, du moins expliquer jusqu'à un certain point, les excès odieux dont ses ennemis doivent porter la responsabilité devant l'histoire.

Nous passerons donc, sans y insister davantage, sur les chapitres relatifs à l'état du clergé, aux curés, aux présentations aux cures, aux pèlerinages et à quelques autres articles accessoires, et nous nous arrêterons au dernier chapitre, qui traite des guerres de religion.

Ce chapitre suffirait à lui seul pour donner au manus-

crit du gentilhomme normand un intérêt de premier ordre, et le savant auteur qui l'étudie est en droit d'affirmer qu'il contient les éléments d'un épisode inédit des guerres de la réforme dans notre pays. Il ne s'y rencontre, avons-nous besoin de le remarquer, aucun jugement sur les événements ; — le caractère prudent de son rédacteur ne le comportait pas ; — il n'y a que des notes concises, parfois un peu obscures avec intention, souvent d'une forme évidemment très-étudiée et jetées çà et là entre la mention d'une affaire de ménage ou d'un travail agricole et la nouvelle plus insignifiante encore d'un événement domestique. Il semble même que Gilles de Gouberville hésita longtemps avant de confier à son journal, que pourtant il ne communiquait sans doute à personne, un souvenir de ces choses nouvelles qui l'inquiétaient et qui troublaient la paix un peu égoïste de sa vie.

C'est seulement, en effet, le 27 mars 1562 que paraît la première note où il soit question des troubles. Ce jour-là « le prothonotaire de Sasne, conta comme « M. de Guyse avoyt, aynsi qu'on disoyt, tué un « ministre de l'église réformée. » Il s'agissait, on le devine, du massacre de Vassy, arrivé le 1er de ce même mois de mars 1562, et qui fut le signal de la guerre civile.

Or, il y avait plusieurs années déjà que, dans le Cotentin, il régnait une profonde agitation dans les esprits, et qu'il y avait eu des manifestations séditieuses sur divers points de son territoire. Ainsi, pour ne citer que quelques faits de détail, dont nous pouvons attester l'exactitude, puisque nous les avons puisés nous-même aux sources authentiques, dès le mois d'août 1558, le jour de l'Assomption, pendant

les vêpres, le fils de Aux-Epaules, seigneur de Ste-Marie-du-Mont, accompagné de plusieurs complices, était entré dans l'église de cette paroisse, la rapière au côté, le chapeau sur la tête et tenant à chaque main un verre rempli de vin. La bande avait pénétré jusqu'au sanctuaire, en blasphémant le nom de Dieu, et avait traité le curé d'hypocrite et d'idolâtre. Le curé envoya le 28 août un rapport au chapitre de la cathédrale, qui le consigna sur ses registres, adressa, en conséquence, ses observations à l'archevêque de Rouen et l'informa que l'hérésie gagnait le diocèse de Coutances et s'y étendait comme un cancer.

Deux ans plus tard, au mois d'août 1560, le même chapitre constate qu'en beaucoup de lieux les hérétiques brisent les images, et enjoint aux horoscopes de fermer les portes de la cathédrale à 11 heures du matin et à quatre heures du soir.

Vers la fin de l'année suivante, on prévient les chanoines que des étrangers armés ont pénétré dans la ville, que deux fois dejà leurs prédicateurs ont parlé publiquement et qu'ils se préparent à le faire encore.

Enfin, à Pâques de cette même année 1561, Gilles de Gouberville lui-même note qu'on a prêché à St-Clément, et que son cousin du Quesney, M. de Ste-Marie-du-Mont, sa femme et plusieurs autres ont entendu le sermon dans la cour du presbytère. Personne n'imaginait qu'il fût question là d'un sermon catholique ou de fidèles orthodoxes.

On voit, par ces exemples, que le seigneur du Mesnil devait être plus instruit qu'il ne désirait en avoir l'air.

Quoi qu'il en soit, ce fut surtout à partir de 1562

qu'une fièvre ardente s'empara du Cotentin et que Gilles de Gouberville laisse apercevoir ses angoisses. Dès le 27 avril, l'abbé de Cherbourg faisait transporter les meubles du monastère dans la ville d'où l'on chassait, comme suspects d'hérésie, les « juges, les « avocats et les plaideurs. »

Les ravages avaient commencé au mois de mai à Falaise, à Caen, à Bayeux; ils s'étendaient bientôt jusqu'au delà de la Vire. Nous n'avons pas ici à suivre M. Tollemer dans l'analyse patiente de ces notes tracées sous l'influence même des événements et qui nous en apportent comme un vivant écho; il faudrait un volume pour exposer et coordonner dans un récit méthodique ces curieuses révélations.

Ce que nous pouvons constater, c'est que notre gentilhomme était loin d'être rassuré. De quel côté le portaient ses inclinations secrètes ? nul ne le sait; il ne faisait ses confidences à personne. Autour de lui les deux tiers de la noblesse penchaient vers la réforme. Dans le Bessin, où il se rendit lorsque les environs de Valognes ne lui parurent pas offrir une entière sécurité, il lui arriva plus d'une fois d'aller au prêche; — il y en avait à Bayeux, à Etréham; — il y alla aussi à Carentan; mais quand il était à Cherbourg ou au Mesnil il faisait ses pâques en bon catholique. Il espérait ainsi contenter tout le monde. Ces intentions conciliantes ne le mirent cependant pas à l'abri de quelques petits désagréments. Le maréchal de Matignon n'était pas d'humeur facile; il manifestait peu de sympathies pour ces politiques circonspects qui, au XVIe siècle, comme en d'autres temps, attendaient le succès d'une cause avant de l'embrasser; il menaça plusieurs fois de passer par le manoir avec une compagnie de ses « papistes », et

le maître crut qu'il était prudent, quoiqu'il ne se sentît « en rien faulteur », — il le déclare, — « de cacher ses « coffres et autres meubles morts, de faire seller et brider « ses chevaux, et de les envoyer au bois avec une provi« sion de foin et d'avoine. » Le duc de Bouillon qui représentait le parti politique, ou, comme on le disait alors, le parti de la reine, arriva heureusement dans le Cotentin et rendit un peu de calme au pauvre gentilhomme, que sa tolérance en matière de foi mettait entre l'enclume et le marteau, entre Matignon, appuyé sur les masses populaires, et Montgommery, qui, assisté de Ste-Marie, de d'Aigneaux, de Colombières et de tous ses *Christandins*, c'était le nom des huguenots dans le pays, suppléait au nombre par l'audace et par la violence.

En fin de compte, Gilles de Gouberville, après avoir philosophiquement supporté plusieurs avanies, dut se résigner en pleine audience du baillage à Valognes, à confesser avec serment sa foi sincère et inébranlable en la sainte église « romaine, catholique et apostolique. » Le lieutenant du bailli ne lui en demandait même pas tant ; mais que n'aurait-il pas fait pour retrouver ses champs, ses prés, ses bois et son repos ! Beaucoup d'autres n'en firent pas moins après lui, ainsi que l'attestent les listes des abjurations des nobles du Cotentin conservées à la Bibliothèque nationale.

Tel est, très-incomplètement et aussi, nous le craignons, trop longuement analysé, le livre dont M. l'abbé Tollemer a enrichi la collection des travaux historiques sur la Normandie ; nous devons savoir un grand gré à l'auteur de l'avoir publié même dans une mesure restreinte. Il appartient à la Société des Antiquaires d'examiner s'il ne conviendrait pas qu'elle achevât

l'œuvre commencée, en publiant à son tour dans ses mémoires le texte même du manuscrit, soit dans son intégralité, soit dans une mesure qu'elle apprécierait. Nous sommes convaincu que M. de La Gonnivière ne refuserait pas son assentiment, et M. Tollemer son concours à cette entreprise, digne d'eux et de notre Société. Les considérations qui arrêtent un simple particulier n'ont pas pour une compagnie la même gravité; le point de vue, d'ailleurs, est essentiellement différent. Nous sommes en présence d'un document original, exclusivement normand et unique en son genre, nous le croyons. La savante étude que nous avons essayé de faire connaître en est le commentaire complet et désormais inséparable, ou mieux la synthèse anticipée; mais, tout en le reproduisant au vif dans ses traits les plus saillants et dans sa véritable physionomie, elle ne le remplacerait pas si, ce qui arrivera tôt ou tard, il venait à être perdu. Il y a là un monument normand à conserver. Notre illustre directeur, M. Guizot, nous disait récemment que notre mission est de sauver nos ruines; le manuscrit du gentilhomme du Cotentin au XVIe siècle, n'est pas la moins précieuse de celles qui nous restent. C'est à nous de décider si celle-là, après tant d'autres, sera condamnée à disparaître.

Gustave Dupont.

Un manuscrit Bourguignon égaré en Normandie.

Dans le courant de l'année 1858, un heureux hasard nous fit rencontrer chez un libraire, un manuscrit de droit français, dont un rapide examen nous permit de constater l'intérêt. Ce curieux recueil, rédigé

par ordre alphabétique et dont tous les feuillets sont loin d'être remplis, est intitulé : *Adversaria Edmundi Lemulier apud Mandubios patroni.* Ainsi que ce titre l'indique, ce n'est pas à proprement parler un cours de droit ou un choix de questions controversées, mais bien une sorte de registre domestique, sur lequel l'auteur, M. Lemulier, avocat à Semur-en-Auxois et bailli de Ragny, a consigné au jour le jour, sous différents titres, les consultations qu'il avait données, les jugements qu'il avait rendus et souvent même quelques-uns des événements dont il avait été témoin. Ces derniers détails, auxquels notre praticien attachait vraisemblablement fort peu d'importance, suffiraient à conserver à ces lignes, écrites hâtivement et sans prétention, une certaine valeur au point de vue des informations locales.

Bien que Lemulier soit très-sobre de renseignements en ce qui le concerne, il est aisé de voir qu'il appartenait à une bonne famille de la bourgeoisie semuroise. Un de ses cousins, messire Abraham Lemulier, était chanoine et devint plus tard grand-chantre de Vaulieu ; et sa nièce, Jeanne Lemulier, avait épousé le bailli de Noyers, Nicolas Bunetier. L'élection d'Abraham à la dignité de chantre, fournit à son parent l'occasion d'exposer la question fort controversée des élections aux fonctions ecclésiastiques, et la mort de la dame Bunetier l'amena tout naturellement à rechercher les diverses applications dont la loi sur la *Quarte Falcidie* était susceptible. Sans ce côté juridique, il nous paraît certain que les deux particularités généalogiques que nous venons de signaler nous seraient restées inconnues. Les indications de nature à permettre d'apprécier l'importance de la situation de Lemulier comme

avocat à Semur sont infiniment plus nombreuses. Arbitre accepté de tous pour le règlement des difficultés qui surgissaient parmi les siens, il avait à peu près le même rôle dans sa ville natale, qu'il fut question des intérêts des particuliers ou de ceux beaucoup plus compliqués de la municipalité. Du reste, l'indication des affaires dont il eut à s'occuper et le nom des clients qui s'adressaient à lui suffiraient, à défaut d'autres renseignements, pour attester l'influence légitime que son esprit judicieux et ses habitudes laborieuses lui avaient assurée. Il convient d'ajouter que, sans cesser d'exercer la profession d'avocat, il occupa longtemps la charge de bailli de Ragny, et que pendant plusieurs années il géra avec un certain éclat la mairie de Semur. Il était maire notamment en 1638, et ce fut lui qui eut l'honneur de recevoir, en cette qualité, Monseigneur le duc d'Enghien à son passage dans cette ville : « Cejourdhuy, nous dit-il, septiesme jour d'apvril mil six cent trente huit, j'ay comme maire de Semur receu solemnellement M^gneur le duc d'Anguien pendant la première année de ma magistrature (1638), pendant le voyage de Monseigneur son père en Guienne. Il a esté très-satisfait de nos debvoirs. »

A côté de ce fait important, il en est un autre qui se rattachait trop intimement à ses occupations journalières, pour qu'il pût, dans son journal, le passer sous silence ; nous voulons parler de la translation temporaire du Parlement de Bourgogne, de Dijon à Semur, opérée en 1637. Les mentions consacrées à ce grave événement sont bien sommaires, mais, à raison de leur valeur historique, elles demandent à être reproduites intégralement :

« Le 15 du mois de may 1637, la Cour de Parlement

de ce duché de Bourgogne fust restablie en cette ville de Semur en Auxois, après l'interdiction générale faicte de leurs charges, le 2 du mois d'apvril de la mesme année, par Henry de Bourbon, premier prince du sang, pour le refus par eux faict de vérifier les édits de Sa Majesté, qu'ils estimoient dommageables, et ne fust l'interdiction levée qu'à l'égard de deux présidents et vingt-deux conseillers, le sieur Brulard command lors en la grande chambre et le sieur Bouchu en la tournelle. — Nous nous fussions bien passés de leur arrivée, puisque leur translation est fondée sur la maladie contagieuse qui règne abondamment à Dijon, de laquelle nous pouvons être infectés, si Dieu ne nous en préserve. Le Parlement faict sa séance au couvent des Carmes dudict Semur. »

A une date postérieure, nous trouvons encore les lignes suivantes :

« La Cour de Parlement, la peste continuant en cette ville, a levé à l'ordinaire le 14 août, auquel jour y eut audience extraordinaire pour la réception du sieur Bretaigne, commis pour premier président de cette province, à cause de l'ostracisme du sieur de La Berchère, envoyé à Saumur. Le sieur Bretaigne, après avoir siégé quelques jours, mourut, et en son lieu et place a esté substitué le premier président Bouchu, lequel a pris séance comme premier président le lundy 22 mars 1638. »

Ces indications rapides et discrètes sont tout ce que Lemulier juge à propos de nous apprendre au sujet des mesures violentes prises à l'égard des Parlements de Bourgogne : Il y a bien quelques expressions qui tendraient à faire penser qu'il ne les approuvait pas complètement. Mais ses sentiments à cet égard sont, en

définitive, peu accentués, et l'émotion la plus vive qu'il éprouve à l'arrivée du président et des conseillers, est incontestablement la crainte peu dissimulée de leur voir apporter la peste dans la ville de Semur.

Il est un autre genre de détails que nous fournissent encore les notes de notre avocat, et qui révèlent parfaitement le côté pratique de son caractère. Ce sont diverses observations précises et minutieuses sur les variations atmosphériques que, dans sa longue carrière, il avait eu l'occasion de constater :

Au mot graisle, il signale notamment deux tempêtes qui ruinèrent les bleds et les vignes en 1637 et 1701. Les faits classés au mot vent sont plus nombreux. Ils ont trait à la sécheresse de 1645 et aux diverses calamités des années 1648, 1649 et 1650.

Nous en extrayons le fragment suivant, qui a pour Semur un intérêt particulier :

« Le 28 novembre 1648, année bissextile, les pluyes furent si abondantes que la rivière d'Armanson, qui n'est qu'un torrent, inonda les maisons des faubourgs des vaux de la ville de Semur et vuida une partie des vins qui estoient aux caves; sur les deux heures après minuit, le clergé marcha en procession avec le peuple, et est vray qu'à la veue du Saint-Sacrement la rivière se retira et les pluyes cessèrent miraculeusement. Le même fauxbourg jadis fut inondé et ruyné par l'impétuosité des eaux, le 18 juillet 1613. Ces grandes pluyes causèrent une stérilité universelle de bleds et froments, qui furent si rares en toute la France, qu'en l'année suivante (1649) le pauvre peuple ne mangeoit qu'aveyne et orge. La vendange, en récompense et par une spéciale faveur du ciel, fut très-abondante. En l'année 1650, le boisseau de bled se vendoit de 40 à

50 sols, et en l'année 1651, il se vendit jusques à 4 livres, jamais famine n'ayant été plus rigoureuse. »

Le reste du manuscrit est plus exclusivement juridique. Les nombreuses questions de droit civil qui s'y trouvent développées ont perdu, pour nous, la plus grande partie de leur mérite; cependant, à la manière dont elles sont exposées, on reconnaît aisément un esprit brisé aux difficultés de la pratique et attentif tout à la fois aux explications des auteurs et aux décisions des cours souveraines. Quelques-unes de ces dissertations ont une étendue singulière et ressemblent à s'y méprendre à de véritables plaidoyers. Deux surtout nous ont paru curieuses à ce point de vue : la première, qui répond à un ordre de préoccupations qui nous est devenu étranger, a pour but de démontrer que la religieuse doit sa dot non à la communauté où elle est entrée comme novice, mais bien à celle où elle a fait ses vœux; la seconde s'efforçait d'étudier la légitimité du pouvoir disciplinaire que s'attribuait le *Mespart* de Semur à l'égard des sociétaires pour manquements aux devoirs professionnels. Lemulier plaida ces deux questions : l'une, pour le couvent des Ursules de Semur contre celui d'Autun; l'autre, pour le *Mespart* Notre-Dame contre un ecclésiastique qui, après une condamnation trop justifiée prononcée par le pouvoir ecclésiastique, avait, comme le dit notre avocat, tourné visage du côté de la juridiction laïque et jeté ses actions au bailliage d'Auxois. Cette cause l'intéressait tout particulièrement et fut, de sa part, l'objet d'une étude approfondie. Par une singulière illusion d'optique, dans la lutte de ces intérêts respectables, mais, à tout prendre, sans importance générale, il ne voyait rien moins en jeu que la question capitale des rapports

du spirituel et du temporel. Aussi, à la fin d'un exposé très-développé, a-t-il jugé à propos de formuler solennellement son opinion sur ces matières délicates.

« Il y a, dit-il, deux puissances au monde par lesquelles il est gouverné, la temporelle et la spirituelle. La spirituelle est l'état ecclésiastique, qui administre les choses divines et sacrées ; la temporelle est l'empire, la monarchie ou l'état politique, qui administre, gouverne et régit les choses humaines et profanes. Chacune a son objet séparé, tellement que, comme la juridiction ecclésiastique n'entreprend pas sur la royale et séculière, non plus que la royale sur l'ecclésiastique, il convient de savoir que les matières de correction de mœurs qui tombent en discipline ne peuvent être traitées devant les juges séculiers. »

Nous ne savons pas quelle eût été l'opinion du bailli d'Auxois sur l'application de tous ces grands principes à la cause portée devant lui. Le différend ne reçut pas de solution judiciaire, mais fut tranché d'autorité par le gouverneur de la province, ainsi qu'on le voit par une note que nous trouvons inscrite à la suite du plaidoyer :

« Cette affaire fut décidée par l'authorité d'Henry de Bourbon, premier prince du sang, gouverneur de Bourgogne, lequel réintégra l'accusé dans le *Mespart*, à condition qu'il y feroit service à l'ordinaire et suivant le statut, le priva de ses fruits et distributions pour le temps du décret de son absence, après que les partyes furent par luy ouyes, sçavoir les sociétaires par messire Edme Lemulier, leur advocat et conseil ordinaire, et l'accusé par messire Jacques Coppin, advocat au bailliage d'Auxois, où la cause estoit pendante. »

Les notes qui concernent le droit criminel — plus

multipliées — ont conservé peut-être aussi plus d'intérêt. Presque toutes ont été rédigées pour constater la manière de voir de l'auteur à l'occasion de jugements rendus par lui en sa qualité de bailli. Ce contact perpétuel du fait donne à l'observation un caractère de précision qui, sans cela, eût pu lui faire défaut. Lemulier ne jette pas de lueurs inattendues sur cette législation confuse, qui touchait encore à la barbarie par bien des côtés ; il ne nous étonne jamais par des aperçus originaux, mais, dans cette revue des causes célèbres des bailliages de Semur et de Ragny, il fait preuve de science, d'exactitude et de pénétration. Au milieu de tous ces exposés ayant trait au fonctionnement de lois, bien différentes de celles qui nous régissent aujourd'hui, il en est un que nous devons tout spécialement signaler. Il constitue, en effet, un document des plus curieux pour l'histoire de la sorcellerie en Bourgogne au XVII[e] siècle. Lemulier l'a inscrit sur son registre aux mots : prêtres vaudois et vaudois sorciers. Nous y voyons notamment qu'en 1635, toutes les communautés du bailliage se livrèrent avec une ardeur passionnée à la poursuite des sorciers.

« Cette même année, écrit-il, les sorciers furent courus par toutes les communautés, et plusieurs accusés, convaincus et exécutés à mort. »

Une plus vive ardeur de répression se manifesta au cours de l'année 1644, pendant laquelle, à cause de la gelée arrivée aux vignes, les sorciers furent de nouveau attaqués et recherchés.

Ainsi qu'il est facile de le voir par les notes qu'il nous a laissées sur ce point, malgré son bon sens habituel, Lemulier partageait les erreurs et les préjugés de son époque. Les variations les plus étranges dans

les déclarations des accusés n'étaient pas suffisantes pour rectifier sa manière de voir, et de tous ces récits bizarres, incohérents et contradictoires, il concluait simplement que la confession des coupables, tout en restant vraie pour le fond, pouvait être mêlée de prestiges et d'illusions.

« Je me souviens d'avoir assisté à un conseil où une certaine fille accusée disait qu'elle assistait aux synagogues des sorciers en qualité de Reyne du Sabat, qu'elle estoit vestue à la royalle, couronnée de fleurs, courtisée du démon au-dessus le commun, et néantmoins son père, son frère, ses sœurs lui soutenoient le contraire et que jamais elle n'y avoit esté veue qu'en ses habits ordinaires, pour monstrer que les confessions des accusés peuvent estre souvent accompagnées d'illusions et de prestiges. Elle se nommoit Blaizotte Chevignot, de Thorey-soubs-Charny, belle et jeune fille qui fut pendue et bruslée avec sesdits père, mère, frères et sœurs pour grands maléfices par eux confessés et vérifiés. »

Pourtant, si étrange que cela puisse paraître après un pareil déploiement d'aveugle sévérité, le jurisconsulte semurois, avec toutes ses aberrations et ses croyances superstitieuses, est encore à cet égard singulièrement en avant sur beaucoup d'écrivains, de légistes et de magistrats de son époque. Sans doute il n'est pas arrivé à discerner, dans ces vagues accusations de sorcellerie, à côté des pratiques lubriques et irréligieuses et des faits d'empoisonnement ou de vengeance individuelle qui s'y rencontraient trop souvent, ces actes nombreux d'hallucination qui en formaient le fond et qui attestaient simplement l'exaltation maladive ou le dérangement des facultés intellectuelles de leurs

auteurs ; mais déjà ces procédures, intentées à jour fixe à l'occasion d'une disette ou d'une mauvaise vendange, l'inquiètent profondément ; il a découvert bien des iniquités accomplies à l'ombre de la justice, et, s'il admet encore l'existence du crime, il se montre déjà difficile en matière de preuves, et personne plus que lui n'approuve les efforts faits par les parlements pour arrêter les désordres de tout genre auxquels ces étranges procédures donnaient lieu.

« Et est vray que soubs le manteau de la justice l'on fait de grandes iniquités, car d'abord qu'un particulier estoit soupçonné de sortilége, il estoit incontinent saisi, attaché, baigné, jetté dans l'eau, flambé par tout le corps avec cruautés extrêmes, pour auxquelles obvier le Parlement forma arrêt par lequel il fist deffense à tous juges d'user de bains ny de feu contre les accusés de sortilége, moins encore de saisir leurs biens comme aucuns avoient fait par forme d'annotation contre personnes présentes et prisonnières, et leur ordonna d'envoyer les procès en estat de juger au greffe de la Cour pour estre procédé au jugement d'iceux, mais cet arrest a esté publié à tard, car je suis souvenant d'avoir assisté au jugement de vingt procès de sorciers, qui tous furent pendus et bruslés. »

Il est intéressant de rapprocher ces paroles circonspectes, et pleines d'une certaine hésitation, de la relation enthousiaste du procès fait aux sorciers de la chastellenie de Brécy-en-Berry, de 1616 à 1617, qui forma la 98e centurie des *Cent notables et singulières questions de droict,* publiées par Jean Chenu, de Bourges, advocat en parlement. — Chez celui-ci, la conviction est beaucoup plus absolue, le brûlement d'un sorcier est élevé à la hauteur d'un devoir religieux, et c'est en

26

termes aussi violents qu'incisifs que l'on y voit censurer le scepticisme de certains esprits timorés, qui se rencontraient, paraît-il, dans les rangs de la magistrature.

« La mescroyance d'aucuns juges, écrit l'avocat de Bourges, a rendu jusques à ce temps le crime de sorcellerie comme impuny et cette impunité a faict que le nombre des sorciers a merveilleusement multiplié et a donné une telle licence au dyable que, par le moyen de ses supposts, il a infecté une grande partie de la chrétienté. Les juges doivent soigner à la punition des sorciers, estant un sacrifice agréable à Dieu (1). »

Ces quelques lignes suffisent à faire apprécier la distance considérable qui sépare Lemulier, de Chenu et de ses très-nombreux adhérents. Avec l'examen des passages relatifs à la sorcellerie se termine ce que nous avions à dire des *Adversaria*. Nous avons lu ces notes éparses non sans quelque fatigue, mais somme toute avec un sérieux intérêt, et nous ne croyons pas en exagérer la valeur en les signalant comme un bon spécimen de ces registres domestiques, si communs parmi les praticiens de province au XVIe et au XVIIe siècle.

E. DE BEAUREPAIRE.

***Etude archéologique sur l'église de l'abbaye de Longues (diocèse de Bayeux)*, par M. P. de Farcy.**

L'abbaye Notre-Dame de Longues, au diocèse de Bayeux, fut fondée en 1168 par Hugues Wac, issu d'une famille noble et puissante qui a laissé de nombreuses marques de sa charité tant en France qu'en

(1) *Cent notables et singulières questions de droict décidées par arrests*, recueillies par Jean Chenu, de Bourges, advocat en Parlement. Paris, 1620, p. 437.

Angleterre. Ce fut à la célèbre abbaye de bénédictins de Hambye, au diocèse de Coutances, qu'il demanda des religieux. Ils eurent d'abord à s'occuper de l'assainissement du sol et creusèrent des canaux et un bassin qui existent encore dans l'Église et dans l'Abbatiale.

L'abbaye, à peine fondée, reçut de riches aumônes. Le roi d'Angleterre et les principaux seigneurs du voisinage voulurent être comptés au nombre de ses bienfaiteurs. En 1256, lors de la visite d'Odon Rigaud, archevêque de Rouen, elle renfermait vingt-deux moines. En 1526, elle tomba en commande. Supprimée en 1781, elle fut vendue en 1791. Enfin elle vient encore de l'être au détail, et dans peu elle aura perdu tout caractère.

Nous ne voulons décrire aujourd'hui que son église, œuvre du troisième abbé, nommé Martin ; nous le voyons en 1207 obtenir la chapelle de Fumichon, de Robert, abbé de St-André-de-Gouffern ; en 1216 il signa la charte de fondation du prieuré de Bohon. Elle fut donc construite à la même époque que la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, bâtie par Robert des Ablèges en 1220.

Malheureusement nous ne sommes plus à même d'examiner l'œuvre dans son ensemble. Lors de la réunion de la mense conventuelle de Longues au séminaire de Bayeux en 1781, il fut convenu entre Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux, et Mgr de Cugnac, abbé commendataire de Longues, que l'on détruirait « la nef, les deux chapelles latérales, la tour, le beffroi, le clocher » ne conservant que « le chœur et la sacristie qui en faisait partie. »

On s'empressa d'exécuter ces démolitions si regrettables ; les matériaux furent vendus ou employés à la construction du presbytère de la paroisse de Longues.

Cependant les deux chapelles latérales de gauche ont été conservées presque en entier et utilisées. C'est donc à l'aide de ce qui reste et surtout d'après un inventaire dressé en février 1773 par ordre de Mgr de Rochechouart, évêque de Bayeux, que nous allons essayer de reconstituer ce monument qui, sans avoir l'importance d'une église de premier ordre, nous offrait un type intéressant de certains édifices du XIII[e] siècle.

L'ensemble affectait la forme d'une croix latine. La nef avait 90 pieds de longueur et se trouvait divisée en trois travées semblables à celle du clocher; elle était éclairée par cinq fenêtres garnies de vitraux: la sixième, du côté du cloître, avait été anciennement murée. Une rosace décorait la façade et une porte en chêne y donnait accès, près du gable de l'abbatiale. Lors de l'inventaire, elle était complètement abandonnée et ne servait plus au culte; aussi y voyons-nous inventorier: « une chaire toute pourrie, quatre échelles, un arbre « de chêne débité pour faire un mouton de pressoir et « un arbre de hêtre. On y remarque seulement « au milieu, du côté de l'évangile, un mausolée re- « présentant en relief la figure de D. Louis Houel, « abbé, à côté duquel est une autre figure de pierre « pareillement en relief représentant saint Louis, roi « de France. Lesquelles figures sont portées sur un « piédestal dans lequel est enclavée l'épitaphe de D. « Houel; sur le bout est une mitre en pierre et aux « pieds une Notre-Dame de Pitié...... » Dom L. Houel, vingt-cinquième abbé, mourut en 1610. La description de son tombeau rappelle tout à fait les beaux mausolés de Jacques André, seigneur du Homme, et de Marie Davot, sa femme, morts en 1628 et 1637. Ils furent enterrés à Ryes, dans une chapelle qu'ils avaient fondée,

du consentement de l'abbé de Longues, et leurs tombeaux, donnés par leur descendant, décorent aujourd'hui l'une des salles du musée de Bayeux. Ces pierres tumulaires sont dues probablement au ciseau du même artiste et dénotent une main fort habile.

La tour, dont la voûte formait un dôme, était éclairée par huit petites fenêtres et surmontée d'une flèche pyramidale. Elle renfermait les cinq cloches qui servaient à l'office et à l'horloge qui « sonnait l'heure et la demi-heure. » On n'a aucun renseignement certain sur la forme et la hauteur du clocher. On ignore également ce que sont devenues les cloches.

Dans chacun des bras de la croix se trouvait une chapelle divisée en deux par des colonnes de pierre et « fermée par une balustrade de bois peint en rouge. » Celle de droite, dite de St-Thomas de Cantorbéry, avait un bénitier en cuivre. Le tombeau de l'autel était en pierre sculptée. Le rétable formé d'un tableau représentant *La naissance de Notre-Seigneur*, était accompagné de quatre pilastres de bois couronnés d'un cintre, décoré d'une gloire. A droite et à gauche de l'autel étaient deux statues en pierre, représentant saint Thomas et saint Blaise. La chapelle, divisée en deux, était éclairée par plusieurs fenêtres garnies de trois meneaux. On y voyait sur une lame de cuivre l'épitaphe de D. Le Coq, vingt-sixième abbé, mort en 1629. Il est à remarquer que les chapiteaux des colonnes de cette chapelle, dont on voit encore les arrachements, n'ont jamais été sculptés. Cette chapelle servait au culte avant la Révolution, et plusieurs vieillards de Longues se souviennent encore d'y avoir entendu ou servi la messe.

La chapelle de gauche, dite *chapelle Verte*, sans

doute à cause de l'humidité des murs et du sol, était complètement abandonnée. Elle était divisée en deux parties. Dans l'enfoncement on remarquait « un autel de « pierre ne servant plus, au bout plusieurs canaux « pour le service des fontaines de l'abbaye ; au milieu « se trouve un sépulcre de pierre, représentant un « abbé, très-ancien. » L'autre côté était sans pavage. Trois fenêtres éclairaient la première chapelle, et dans la seconde une porte donnait accès à un petit caveau voûté dont on voit encore les ruines.

C'est aussi dans cette chapelle que se trouvaient « d'anciens tombeaux de plusieurs seigneurs d'Ar- « gouges, avec leurs armes et celles de plusieurs de « leurs alliances, avec leur nom dessus et leur épitaphe « autour..... »

Cette description, que nous empruntons à un Mémoire généalogique sur la famille d'Argouges, rédigé au XVIIIe siècle, nous semble convenir parfaitement à la belle pierre tombale qui est actuellement déposée au musée de Bayeux.

Arrachée lors de la démolition, elle servit de palier à l'escalier extérieur d'une grange. C'est là qu'elle se trouvait quand le propriétaire de l'abbaye, M. le comte Le Marrois, grâces aux démarches de M. Lambert et à l'intervention de M. de Caumont, en fit don à la ville de Bayeux en 1859. Cette belle pierre ne mesure pas moins de $2^{m},35$ de hauteur sur $1^{m},12$ de largeur. L'inscription qu'elle porte est gravée soigneusement en très-belles lettres gothiques cursives, sur deux lignes. Il en a été publié un dessin dans le 3e volume de la statistique monumentale du Calvados.

Voici l'inscription : *Cy gisent nobles personnes damoiselle Jeanne Labbey, en son vivant dame de Cormolain,*

Boussigny, Le Theil, Pléville, Vaux-la-Champaigne et Prestreville, femme de noble homme Jehan, sire d'Argouges, fils de Jehan, laquelle trespassa l'an mil quatre cent quatre-vingt et seize, le 18e jour de juin. Et Jacques sire d'Argouges Vassal du Molay-Bacon, Seigneur de Beaumont-en-la-Hague et de la Motte de Blaigny; leur fils, lequel trepassa l'an mil cinq cent et dix, le 6e jour de septembre. Priez Dieu pour eux, Amen. Pater noster, Ave Maria!

Le milieu de la pierre est occupé par sept écussons armoriés, gravés au trait, offrant le blason des seigneuries possédées par les Labbey et d'Argouges. Le 1er à gauche, Boussigny, est écartelé d'Argouges et Labbey; le 2e, Pléville, offre trois mains gauches; le 3e Vaux-la-Champaigne, un aigle éployé sur trois fasces; le 4e Le Molay-Bacon, six roses; le 5e Beaumont-en-la-Hague, un pal aiguisé sur un semis de coquilles; le 6e La Mote-de-Blaigny, trois tourteaux; le 7e enfin qui se trouve au bas porte les armes pleines d'Argouges un écartelé avec trois quinte-feuilles.

Un mur séparait la nef du chœur. Au-dessus de la porte se trouve un écusson mutilé aux armes de l'abbé Jean de Tulles, évêque d'Orange et la date 1640; d'où l'on peut conclure que cet abbé commendataire, pour n'avoir plus à entretenir la nef, trouva plus simple de la condamner. Il avait fait incruster au-dessus une pierre sculptée de la fin du XVe siècle, représentant les armoiries de l'abbaye qui sont celles de la famille Wac: *d'argent à deux fasces, surmontées de trois tourteaux de gueules.* Cette pierre a été également mutilée, mais on voit encore les deux anges qui servaient de tenants à l'écu et la crosse abbatiale qui le surmontait. On lit au bas ces mots en

gothique cursive : *Cy sont les armes à l'abbaye Notre-Dame de Longues.*

Entrons maintenant dans le chœur, seule partie restée à peu près intacte et qui sert aujourd'hui de grange. Son étendue est de 10 mètres de long sur 6 de large, avec une élévation pour les voûtes d'environ 10 mètres. Il est divisé en quatre travées et éclairé par huit grandes fenêtres ogivales, divisées par un meneau bifurqué et surmontées d'une rosace découpée à jour comme celle de la cathédrale de Bayeux, L'abside se termine par un mur droit percé d'une grande fenêtre à meneaux, dont les compartiments ont été murés au XVIIIe siècle et recouverts à l'intérieur, de fort mauvaises peintures représentant saint Benoist et saint Augustin et les armes de l'Abbaye.

Au-dessous des fenêtres, tout autour du chœur, régnait une élégante balustrade en pierre, découpée en trèfle, dans le goût de celle qui existe autour de la nef de la cathédrale de Bayeux; elle se complétait par un rang de quatre-feuilles se prolongeant jusque dans les grandes chapelles du transept. Ces galeries communiquaient entre elles par des couloirs, ménagés dans l'épaisseur des colonnes. On y accédait par un escalier à vis qui occupe l'un des contreforts de l'abside.

L'autel, adossé à un mur de pierre dont ont voit encore les traces, était situé entre la 1re et la 2e travée. Il avait été donné en 1623 par l'abbé Olivier Le Coq. La description qu'en fait l'inventaire se rapporte bien au style uniforme et lourd de cette époque. Il était formé d'une table de pierre garnie d'un parement de camelot violet; deux gradins de bois soutenaient le tabernacle de bois doré, surmonté d'une exposition et d'une gloire; de chaque côté se tenaient deux anges

adorateurs également en bois doré... Le rétable se composait de deux pilastres sculptés soutenant un fronton peint et doré. Au-dessus de ces pilastres l'on voyait deux vases et au milieu une vierge dorée, patronne de l'Abbaye. Le tableau représentait Notre-Seigneur descendu de la croix. De chaque côté de l'autel était une porte donnant accès à la sacristie. Au-dessus de ces portes se trouvaient des tableaux représentant : à droite, le sacrifice du grand prêtre Melchisédech, à gauche, la multiplication des pains.

Dans le mur de droite, près de l'autel, était une crédence. Ce petit monument des premières années du XVI[e] siècle était décoré de sculptures élégantes et sveltes. Les piliers montants, de forme prismatique, étaient surmontés de pyramides étagées avec crochets et fleurons épanouis. Les ornements de ces piliers, délicatement travaillés dans le goût de la Renaissance, offraient des arabesques et des enroulements d'une grande finesse. Le milieu du linteau portait un écusson chargé d'un lion rampant, qui sont les armes d'Olivier de Saint-Julien, abbé de Longues en 1527. Cette crédence a été enlevée soigneusement par M. le comte Le Marrois, et portée à son château de Rosny où elle se trouve encore. Tout près, une arcade murée, soutenue par deux clochetons gothiques et décorée d'un fronton triangulaire qui n'existe plus, servait de porte et communiquait avec les jardins des religieux.

Le sanctuaire avait trois degrés éloignés les uns des autres. Il était pavé de briques émaillées représentant des fleurs de lis fleuronnées qui, alternées avec d'autres briques noires et unies, formaient un dessin sévère. Les chapiteaux des colonnes sont bien traités

et variés, les clefs de voûte sont d'une très-grande simplicité ; une seule, celle qui avoisine le clocher, porte encore l'écu des Creully. Un grand crucifix faisait face à l'autel et décorait le mur de séparation.

L'église avait été en son entier pavée de briques émaillées fabriquées aux XIVe et XVe siècles. Elles formaient une décoration aussi remarquable par la variété que par la beauté des compositions. Grâces aux dessins de M. Lambert, faits il y a plus de trente-cinq ans, aux débris que nous avons trouvés nous-même, et enfin aux briques qui pavent encore deux chambres de l'abbatiale, nous avons pu réunir près de quatre-vingts types différents. L'on pourra se faire, par là, une idée de la richesse et de la variété de ce pavage qui laissait bien loin derrière lui celui de la salle capitulaire de Bayeux et celui de St-Étienne de Caen. Le pavage de St-Pierre-sur-Dives, si connu et si justement apprécié, n'est composé que de vingt-cinq dessins différents !

Mais c'est en vain qu'on en chercherait maintenant dans le chœur. Enlevées peu à peu par les nombreux visiteurs, brisées volontairement par les anciens fermiers, elles ont entièrement disparu. Beaucoup ont servi à remplir des abreuvoirs, à combler des ornières. On en trouve des fragments dans les cours, dans les herbages, dans la campagne, sur une étendue de plus d'un kilomètre !

Ces briques, à fond brun avec dessins jaunes ou à fond jaune avec dessins rouges, portent 0^m,12 de côté sur 0^m,03 d'épaisseur. Elles se fabriquaient au Mollay, dans des terres appartenant aux Bacon. On trouve dès le XIIIe siècle, dit l'abbé Béziers, la mention de ces poteries qui existaient encore au XVIIIe siècle. Actuellement, ce lieu s'appelle la poterie du Molay. C'est de là que

sont sorties toutes ces briques si curieuses que l'on a partout détruites avec tant d'acharnement. Ces dessins, une fois exécutés, devaient être reproduits en grande quantité et livrés au commerce ; ce qui explique leur présence dans toutes les vieilles maisons de Bayeux.

Réunies par quatre ou par seize, elles formaient des rosaces concentriques, garnies de fleurons, de besans, des treillis avec quatre-feuilles, roses, fleurs de lis ; des aigles à deux têtes, des léopards, des poissons, des châteaux, des colombes adossées, des fleurs de lis ornées, types que l'on retrouve dans la salle du Chapitre de la cathédrale de Bayeux.

D'autres rosaces nous offrent de belles fleurs de lis entrelacées ou placées dans des détails d'architecture, des têtes grimaçantes, des compartiments traités avec un soin minutieux et du plus gracieux effet. D'autres, enfin, peuvent rivaliser avec les plus belles compositions du XIV[e] siècle. Rien de plus riche, en effet, que ces guirlandes de feuillages, ces palmes, ces dessins gothiques si bien rendus, et ces têtes de léopards couronnés, rappelant les Rois d'Angleterre bienfaiteurs de l'abbaye ! — On voit ici des chiens courants, un lévrier, un cerf, un sanglier dont la réunion devait figurer une chasse ; là, des fragments de personnages, notamment deux gracieuses têtes de femme.

De riches bordures encadraient ces carrelages et venaient encore ajouter à la beauté générale. Plusieurs sont d'un effet remarquable et d'une finesse d'exécution extraordinaire.

Le Mémoire de la famille d'Argouges, que nous avons déjà cité, nous apprend « que dans un endroit « de la nef, il y a un pavé de briques, sur chacune des-

« quelles sont peintes les armes qui sont pendantes en « queue sur les sceaux des chartes de tous ceux qui ont « aumôné de leurs biens. » Cet usage de perpétuer ainsi le souvenir des fondateurs, paraît général à cette époque. L'abbaye Saint-Étienne de Caen nous en offrait naguère un exemple. Dans une salle du XIVe siècle, démolie en 1802, se trouvaient également les armes de quelques familles bienfaitrices. L'anglais Henniker et l'abbé De La Rue nous ont conservé les dessins d'une vingtaine. Ils se retrouvent presque tous à Longues.

C'est d'abord l'écu fleurdelisé de France, le château des armes anciennes de la ville de Caen, les trois léopards des rois d'Angleterre, puis la fleur de lis des Tilly, le lion des Bertrand, les six roses des Bacon, les trois lions des Creully, les bandes et les coquilles des Thieuville, le chef chargé d'un léopard des de Bray, et les six losanges des Reviers.

Outre celles-ci, nous en avons reconnu à Longues vingt-deux autres, et certes, nous sommes loin d'avoir pu trouver un exemplaire de toutes. Ces écus, d'ailleurs, sont faciles à reconnaître. C'est l'écartelé et les trois quintefeuilles des d'Argouges, le losangé des Chantelou, le chef des Colombières, le fretté des Courcy, les deux fasces des d'Harcourt, les trois fleurs de lis des du Hommet, l'échiqueté des Meulant, les trois mains des Malemains, les fasces et les merlettes des Paynel, l'écartelé des de Soligné, la croix fleuronnée des Suhard, le lion contourné des Vitré. On y trouve encore un écu chargé de trois quintefeuilles et une belle brique représentant un cavalier armé de toutes pièces, tenant un écu blasonné d'un chevron et de trois besans, peut-être celui des Saint-Germain. Ce

dernier et quelques autres ont été évidemment copiés sur des sceaux des XIIIe et XIVe siècles. Quelques-unes de ces briques armoriées offrent une forme tout à fait particulière. Elles devaient former un ensemble que nous n'avons pu reconstituer. Les détails d'architecture qui les encadraient sont trop effacés pour qu'on puisse les indiquer avec une précision suffisante.

Mais ce qui était beaucoup plus important sous le rapport de l'étude de l'art à cette époque et des procédés de la céramique dans notre contrée, c'étaient les effigies tumulaires de quelques membres de la puissante famille des Bacon du Molay. Leurs donations à Longues leur avaient valu ce droit de sépulture. Roger Bacon, mort en 1300, était enterré dans le sanctuaire de l'abbaye, et l'abbé Béziers nous dit avoir lu son épitaphe qui le qualifiait « Monseigneur « sire du Mollay. »

Nous avons retrouvé dans l'Abbatiale six des carreaux provenant de la tombe d'un Guillaume Bacon. Ces briques, remarquables et par la netteté du dessin et par leur grandeur, ont 0 m. 25 c. de côté et 0 m. 05 c. d'épaisseur. Il devait y en avoir vingt-sept, qui formaient une longueur de 2 m. 25 c. sur 0 m. 75 c. de large.

On voit encore dans le segment de l'ogive, formant encadrement, selon l'usage, la figure couchée du chevalier, revêtu de son armure et d'un casque à mailles de fer. A gauche et à droite, l'artiste a placé des écus penchés avec les six roses. Au-dessus et sortant d'un nuage, près d'un joli clocheton, deux anges affrontés tenaient dans leur main un objet qui n'existe plus. Sous les clochetons se trouvaient des colonnes qui supportaient l'arcade. Le champ était semé de

roses. L'inscription, en belles lettres majuscules du XIV[e] siècle, porte ces mots : *Cy Gist Monsegnor Guille.....s, Ségnor.....*

Enfin nous parlerons ici d'une autre brique émaillée, de même grandeur. Elle représente l'adoration des Mages. Le tableau complet se composait de quatre briques et provenait de la chapelle de Fumichon. Elle a été longtemps incrustée au haut d'une grange bâtie près de cette chapelle. Elle est maintenant entre nos mains, grâce à l'obligeance du propriétaire. Deux petits fragments du même tableau étaient aussi scellés dans un mur voisin.

Deux portes, placées de chaque côté de l'autel, donnaient accès à la sacristie, qui occupait le fond de l'abside. Une statue de Saint Benoist était placée au milieu de la fenêtre du chevet ; on y voyait aussi une élégante piscine. Elle était remplie de meubles de chêne qui servaient à renfermer les vases sacrés et les ornements.

Avant de quitter l'Église, jetons un dernier coup-d'œil sur ce mobilier à jamais dispersé et perdu. L'antiquaire y trouvera la description de quelques objets qu'il voudrait posséder.

On y voyait « un calice d'argent, bien sculpté, dont « le pied sert au soleil qui est d'argent et assez petit ; la « patène est décorée d'un cartouche avec le saint nom « de Jésus au milieu ; puis une croix d'argent dont les « extrémités des croisillons, les ornements, le Christ, la « Vierge étaient en vermeil ; enfin un calice de vermeil, « beaucoup sculpté dans la coupe et dans le pied, au « milieu de laquelle coupe est un nœud autour duquel « huit petites figures en émail, la petite croix aussi en « émail ; la patène, d'argent et vermeil, ornée d'une « figure en émail. »

Les ornements sacerdotaux n'étaient pas moins riches. Il y avait douze ornements complets, parmi lesquels « une chazuble d'étoffe rouge, dont la croix « est de satin brodé de fleurs de différentes couleurs et « en or, une chappe pareille, une autre chazuble « d'étoffe de Canivet à fil, en mosaïque, la croix décorée « de carreaux de différentes couleurs en fil et laine, « très-bonne quoique très-ancienne ; une pale, assez « belle et fort vieille, brodée d'or et garnie de pierres « de couleur et de petites perles ; un sac d'étoffe brune, « doublée de soie, contenant une bourse, dans laquelle « est renfermé un morceau de ceinture, cacheté de « cire par le bout, qu'on nous a dit être une relique « de Saint-Thomas de Cantorbéry, pour laquelle on a « beaucoup de vénération dans le pays pour soulager « les femmes en travail d'enfant. »

On y voyait aussi un reliquaire en bois noir sculpté, garni d'ornements en cuivre doré, renfermant un crâne et une inscription avec ces mots : *Sti Benigni, M.;* une boîte couverte en cuivre, à figures, servant à renfermer les vases contenant les saintes huiles, etc.

Tous ces objets ont été transportés au séminaire de Bayeux, sur la demande même des religieux, qui craignaient d'être victimes d'un vol, comme cela leur était arrivé quelques années auparavant. Ils ont disparu à jamais, avec le mobilier de cet établissement, confisqué par l'État pendant la Révolution, et qui n'a été rendu à sa destination qu'en 1816.

La sacristie renfermait également, déposés dans un coin, treize panneaux de vitraux garnis de leurs plombs et forts anciens ; ce qui nous permet de croire que les moines, cédant à l'usage du temps, avaient mutilé leurs verrières afin d'avoir plus de jour.

Nous avons entrepris d'écrire plus tard l'histoire de l'abbaye de Longues, aussi, serait-ce avec reconnaissance que nous recevrions les renseignements que l'on voudrait bien nous communiquer.

Livres offerts à la Société des Antiquaires de Normandie, en 1873.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Arras; Mémoires, 2e série, t. V, 1873; 1 vol.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand; t. XII.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Dijon; Mémoires, 1830, 1re livraison; 1831, 1re livraison; 1832, 1re et 2e livraisons; 1845, 1846, 1847, 1848, 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870; 10 br.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Gard; Mémoires, 1871.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers; t. XXVII et XXVIII, 1872; 2 br. — Le tome XXVII (lettres et arts) comprend l'Histoire du canton de Longué et du bassin du Lathan, par M. E. Cornilleau, et l'Étude de M. Arthur Loyseau sur les progrès de la grammaire en France, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Reims; Programme des concours ouverts pour les années 1874, 1875 et 1876; 1 cahier.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Metz; Mémoires, 1868-1869, Le année; 1869-1870, LIe année; 1870-1871, LIIe année.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen; Précis analytique des travaux, 1871-1872; 1 vol.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie; Mémoires, 2e série, t. XII; album.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Stanislas; 1870-1871, CXXIIe année, 4e série, t. IV.

Archives des Missions scientifiques et littéraires; 2e série, t. VII, 3e livraison, 1872.

Commission des Antiquités de la Côte-d'Or; IIe livraison du t. VIII.

Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure; Bulletin, t. II, 3e livraison, 1872; 1 br.

Commission historique du département du Nord; t. XII, 1873; 1 vol.

L'Institut. Journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger; nos des 6, 13, 27 août; 3, 10, 17, 21 septembre; 15 et 22 octobre 1873; 9 cahiers.

Institut des provinces de France. Congrès scientifique de France, XXXIXe session; Pau, mars 1873.

Section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg; Publications, années 1870, 1871, 1872; 2 br.

Société académique de Brest; Bulletin, 1871, 2e livraison.

Société académique de l'Aube; Mémoires, 1871.

Société académique de Cherbourg; Mémoires, 1873; 1 vol.

Société académique de Laon; t. XI, 1869, 1870.

Société académique et d'archéologie du département de l'Oise; Mémoires, t. VIII, 2e partie, 1872.

Société académique de Saint-Quentin; 48e année, 3e série, t. X.

Société académique d'architecture de Lyon; t. III, exercice 1871-1872; 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; t. XV, 1872, nos 2, 3 et 4; 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Indre-et-Loire; t. LI, juin à décembre 1872; t. LII, n° 5, mai 1873; t. LII, janvier à avril 1873 (Annales); 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Rochefort; Travaux, 1870, 1871, 1872; 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe; Bulletin, t. XXII, 1873-1874; t. XIII, 2e série, le 21e de la collection, 1871-1872; t. XIII, 2e série, 4e trimestre 1872; 1 br.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Var; 7e série, fin du tome I, 3e et 4e livraisons, 1872; 1 br.

Société archéologique du midi de la France; t. X, n° 3, 1872; 3e et 4e livraisons, 1873; 1 br.

Société archéologique de Namur; Annales, t. XI, 4e livraison; t. XII, 1re et 2e livraisons, 1872.

Société archéologique de l'Orléanais; nos 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 1er et 2e trimestres 1873; 9 br.

Société archéologique de Rambouillet; Mémoires, t. I, 3e livraison.

Société archéologique de la Touraine; Bulletin, 1872.

Société d'Émulation de la Vendée; Annuaire, 1873.

Société d'études d'Avallon; 12e et 13e années, 1871-1872; 1 br.

Société Havraise d'Études diverses; Recueil de publications, 1870-1871.

Société Dunkerquoise; Mémoires, 1870-1871, XVIe volume.

Société Éduenne; Mémoires, t. II, 1873.

Société libre d'Émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure; 1872; 1 br.

Société libre d'Émulation de Liége; nouvelle série, t. IV.

Société des Antiquaires du Centre; IVe vol., 1873; 1 br.

Société des Antiquaires de France; Mémoires, tome XXXIII, 1872. — Bulletin, 2e et 3e trimestres, 1872.

Société des Antiquaires de la Morinie; Bulletin, 21e année, 81e et 82e livraisons, janvier à juin 1872; 83e et 84e livraisons, 1872.

Société des Antiquaires de Londres; Proceedings of the, t. XXV, mai 1872.

Société des Antiquaires de l'Ouest; Mémoires, 1872, 3e trimestre.

Société des Antiquaires du Nord à Copenhague; 1871, 1872, 1873; 10 br.

Société des Antiquaires de Picardie; Bulletin, nos 3 et 4; 1873, nos 1 et 2; 1 br.

Sociétés savantes des départements; Revue, t. IV, septembre et octobre 1872; 1 br.

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille; 1871 et 1872, 3e série, 10 vol. 1873.

Société des Sciences et des Lettres de Loir-et-Cher; Mémoires, 4e livraison, décembre 1872.—Bulletin, t. II, 11e livraison, 1870.

Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau; 1871-1872, t. I, 2e série.

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne; 1873, XXVIIe volume; 1 vol.

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Étude préhistorique, par M. Cotteau.

Société des Sciences naturelles et historiques des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse; t. III, 1873, no 2; 1 br.

Société Philotechnique de Paris; Annuaire, 1872, 5e année, t. III, 1873, n° 1.

Université royale de Norwége, à Christiania (brochures et opuscules); 12 br.

M. André. Notice sur le docteur Aussant, directeur de l'École de médecine de Rennes.

M. Bathie (César-Doncien de La). Album de la notice sur les constructions romaines et les mosaïques découvertes à Arbin.

M. J.-B. Bouillet. Rapport fait à l'Académie de Clermont sur les antiquités gallo-romaines découvertes au village de Manson, le 12 janvier 1873; 1 br.

M. H. Barbe. Jublains (Mayenne). Note sur les antiquités gallo-romaines pour servir à l'étude de la cité des Aulerces-Diablintes, 1865, avec atlas; 1 vol.

M. Eug. Chatel. Mosaïque de Lillebonne.

M. C.-U.-J. Chevalier. Inventaire des archives des Dauphins de Viennois à St-André de Grenoble, en 1346; 1 vol.

M. Champollion-Figeac. Archives départementales de la France. Documents paléographiques relatifs à l'histoire des beaux-arts et des belles-lettres pendant le moyen-âge, tirés des archives départementales de France.

M. C. Dehaisnes. Notes sur la bataille de Saucourt.

M. L. Delisle. Lettre à M. Jules Lair sur un exemplaire de Guillaume de Jumiéges, copié par Orderic Vital, 1873; 1 br. — Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, suivie du catalogue de 50 manuscrits de la Bibliothèque nationale; janvier 1873.

M. J.-R. Denais. Le pape des halles, Réné Benoist, évesque de Troyes, confesseur de Marie Stuart et de

Henri IV, 1872; 1 br. — Les victimes de Quiberon. — L'abbaye de Chaloché au diocèse d'Angers, 1719-1790. — Notice sur Jean Tarin, recteur de l'Université de Paris (1590-1666), 1873; 1 br.

M. Desjardins. Documents inédits sur l'histoire de France, t. IV, 1872; 1 vol.

M. Dumay. Rapport à l'Académie de Dijon pour l'admission au nombre des membres de M. Darcy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, contenant une notice historique sur l'établissement des fontaines publiques à Dijon, en 1845; 1 br.

M. Duval (Louis). Épisode de la révocation de l'édit de Nantes. — Éxil à Guéret du premier magistrat de Strasbourg, en 1685.

Faidherbe (général). L'Épigraphie phénicienne.

M. Grasset (aîné). Dolmen situé dans le département de la Nièvre. — Notice sur les bas-reliefs de l'église paroissiale de la ville de la Charité-sur-Loire (Nièvre). — Musée de Varzy. — Emblèmes attribués à des objets gallo-romains. — Bases frontales de bois de cerf.

M. J. Guadet. Documents inédits sur l'histoire de France, t. VIII, 1872, Supplément; 1 vol.

M. Guilhermy. Documents inédits sur l'histoire de France, t. I, 1873; 1 vol.

M. G. Le Hardy. Études sur le principe aristocratique.

M. Houdoy. Travail sur l'impôt, sur le revenu au XVI[e] siècle. — Les états de Lille et le duc d'Albe.

MM. A. Janvier et A. Barot. Nicolas Blasset, architecte amiénois, sculpteur du roi de 1600 à 1659. — Le Perche; 1 vol.

M. Jousset (le docteur), de Bellême. Comment finissent les châteaux.

M. Maître (Léon). Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste.

M. Mignet. Documents inédits sur l'histoire de France, t. III, IV, 1842; 1 vol.

MM. Paul Meyer et Gaston Paris. Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, n° 7, juillet 1872-1873; 1 br.

M. André Perrin. Étude préhistorique sur la Savoie, spécialement à l'époque Lacustre, âge de bronze.

M. N. Ponthieux. Le camp de Catenoy (Oise). Station de l'homme à l'époque de la pierre polie; juillet 1872; 1 br.

M. E. de Septenville. Le Portugal et l'unité ibérique, 1873; 1 br.

M. E. Vanderbergh. Les principes fondamentaux de l'architecture.

M. Ch. Weiss. Documents inédits sur l'histoire de France, t. VIII-IX, 1850, 1852; 2 vol.

M. Smithsonian, institution Washington; Contributions to Knowledge, vol. XVIII, 1873; 1 vol.

M. E. Chatel. Rapport de l'Archiviste à M. le Préfet, 1873.

M. Barbier de Montault. Notice sur les Nieules et Gaufrières au moyen-âge.

M. Daremberg et Ém. Saglio. Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les manuscrits; 1er fascicule. Hachette, Paris, 1873.

M. Des Diguères (Victor). Sévigné ou une paroisse rurale en Normandie pendant les trois derniers siècles, suivi de la recherche de la noblesse de 1666 dans les élections d'Argentan et de Falaise, et de la liste des gentilshommes du bailliage d'Alençon.

Étude historique et généalogique sur les Rouxel de Médavy-Grancey.

M. Jousset (le docteur). Les *Refugium* antiques en ce qui devint la châtellenie de Bellême.

M. Hector de La Ferrière. La Normandie à l'étranger, 1873.

M. Leuridan (Th.). Les châtelains de Lille.

Mallay (le R. P.). La classification des églises du diocèse de Clermont ; t. XII.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1874.

Directeur honoraire : M. Guizot.
Directeur : M. Gervais.
Président : M. Julien Travers.
Vice-président : M. Eugène Chatel.
Secrétaire : M. Eugène de Robillard de Beaurepaire.
Secrétaire-adjoint : M. Gaston Le Hardy.
Conservateur du Musée : M. Gervais.
Bibliothécaire : M. Lavalley-Duperroux.

Membres élus de la Commission d'impression : MM. Joly, Cauvet, de Formigny de La Londe, Hain.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Composition du bureau pour l'année 1870 1

Extrait des procès-verbaux des séances de la Société, par M. E. Chatel . . . . *Ibid.*

Comptes-rendus, rapports 35

Lettre de M. l'abbé Noel, curé de St-Aignan-de-Cramesnil, au Secrétaire de la Société . . . . *Ibid.*

Lettre du Même au Secrétaire. Id. 37

Rapport de M. Ch. Gervais sur le manuscrit de M. Le Vaillant de La Fieffe relatif aux Verreries de la Normandie et aux Gentilshommes verriers 44

Lettre de M. l'abbé Noel au Secrétaire de la Société 55

Lettre de M. l'abbé Do sur l'Apostolicité des églises, par M. l'abbé Chevalier 57

Lettre de M. Jules Tirard au Secrétaire de la Société 59

Compte-rendu d'un article biographique de M. Samuel Frère, sur M. Charma, par M. le conseiller Renault 62

Compte-rendu d'une brochure de M. l'abbé Tapin sur saint Thomas de Cantorbéry, par M. Gaston Le Hardy 68

Notes et communications 72

Le Fusil primitif, pár M. Eug. de Sainte-Beuve . . . . *Ibid.*

Pierre tombale d'un abbé de Jumiéges au XIII[e] siècle, retrouvée à Caudebec par M. le docteur E. Guéroult 75

Découverte d'un Columbarium (chambre sépulcrale), par M. J. Roger 78

Lecture faite par M. Rœssler sur les antiquités du Havre . . . 80

Livres envoyés à la Société en 1870 89

Composition du bureau pour l'année 1871 97

Mouvement du personnel . . . . *Ibid.*

Extrait des procès-verbaux des séances de la Société, par M. E. Chatel. 99
Comptes-rendus, rapports. 131
Rapport de M. Desportes sur les antiquités rouennaises de M. Thaurin . . . . *Ibid.*
Lettre de M. de Brécourt au Secrétaire 133
Habitations lacustres de la Savoie, par M. L. Rabut. — Album — 1867 ; rapport de M. Albert Trochon. 135
Notes et communications. 137
Les porches de nos églises, à propos du porche de Bosc-Bordel (Seine-Inférieure), par M. l'abbé Cochet. . . . . *Ibid.*
Le château de Courteilles. — L'église d'Épaignes et sa statue de saint Christophe. — Les confréries de charité, par R. Bordeaux ; rapport de M. Albert Trochon. 149
Lettre de M. Louis Duval, sur la capture du sieur Dutailly. . 155
Lettre de M. l'abbé Cochet, sur un théâtre romain. 159
Note de M. de Brécourt, déterminant l'emplacement où ont été découvertes les poteries qu'il offre à la Société. 160
Notice sur une pierre-limite de l'abbaye de St-Ouen de Rouen, par M. l'abbé Cochet. 161
Rapport de M. Gervais sur les monnaies découvertes aux Vignets de Formigny. 166
Extrait d'une lettre au Secrétaire de la Société sur les monnaies de Formigny. 169
Notes pour servir à l'histoire des livres à Lisieux, par M. Ch. Vasseur. 174
Livres offerts à la Société des Antiquaires de Normandie en 1871. 181

Liste des dignitaires de la Société des Antiquaires de Normandie. 185

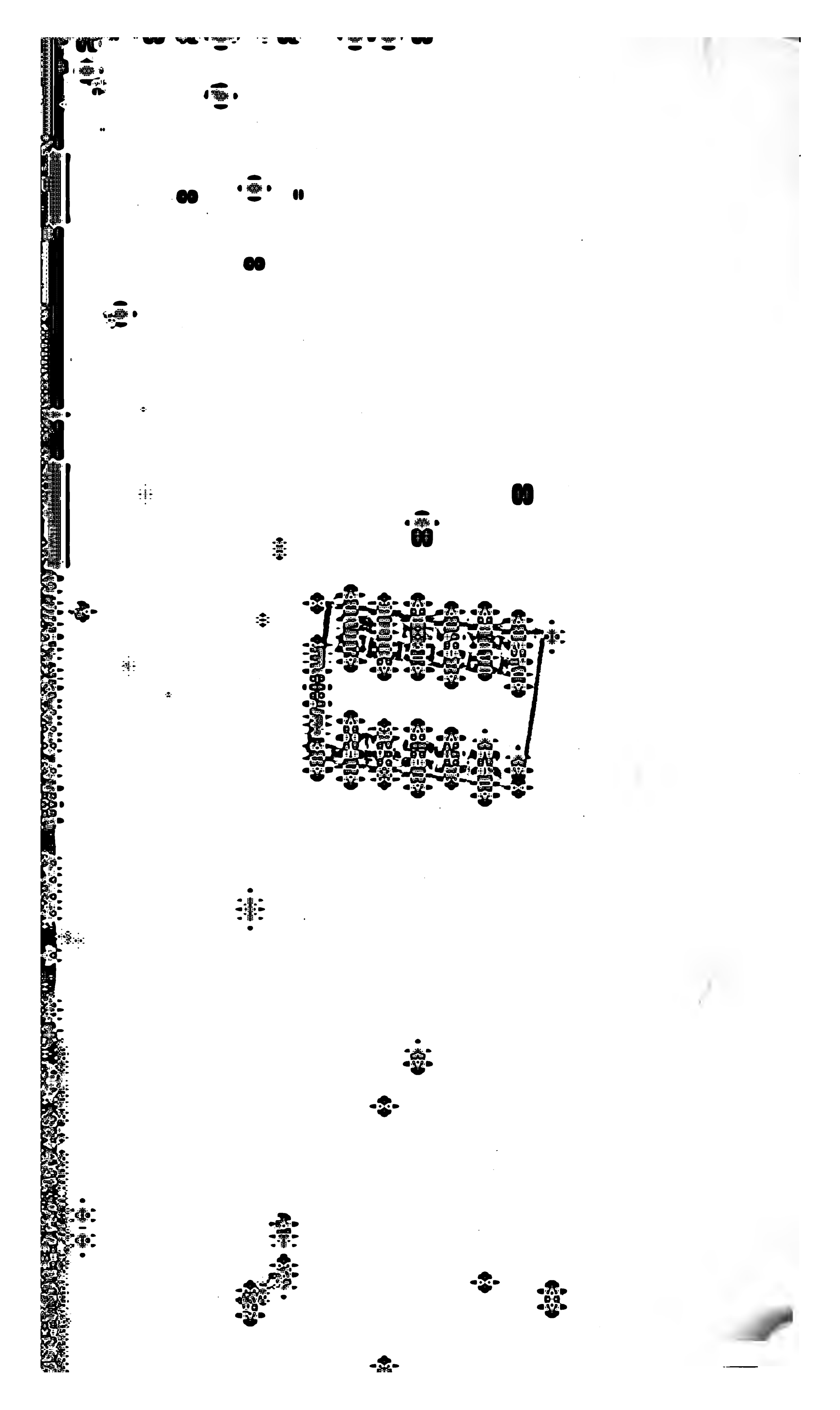
Composition du bureau pour l'année 1872. 193
Mouvement du personnel, par M. E. Chatel. . . . . *Ibid.*
Extrait des procès-verbaux des séances de la Société, Id. . . . 195
Comptes-rendus, rapports. 228
De l'Enquête franque et des origines du Jury, par M. Ch. Hettier. . . . . *Ibid.*
Robert de Floques, bailli d'Évreux et capitaine de Conches, ou l'Expulsion des Anglais de la Normandie, par M. le docteur Semelaigne. 1872. Compte-rendu par M. Eug. de Sainte-Beuve. 252

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, par M. LAUNAY. 268
Mémoires de la Société de Cannes, Id. 270
Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles sous le nom générique de bastides, publié par M. Curie-Seimbre dans le Xe vol. des *Mémoires de la Soc. arch. du Midi de la France.* Compte-rendu, Id. . . . 272
Études comparatives et classification des édifices religieux du Midi de la France antérieurs au XIe siècle, par Henri Revoil, architecte diocésain. Compte-rendu par M. LAVALLEY-DUPERROUX. 276
Complainte de Guillaume Longue-Épée, éditée pour la première fois par M. Jules Lair, par M. G. LE HARDY. 277
Notes et communications. 279
A M. E. Chatel, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, par M. Jules LAIR. . . . . *Ibid.*
Extrait d'une lettre de M. LE CONTE à M. E. Chatel, secrétaire de la Société. 281
A Monsieur le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, par M. DOUCET. 287
A Monsieur le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, par M. RUPRICK-ROBERT 288
Voies romaines.—Les chemins de Bayeux et de Vieux à Jublains. — L'établissement romain de La Villette, par M. J. TIRARD. 289
Découverte de monnaies à Authie, par M. Ch. GERVAIS. . . . 298
Lettre de M. A. LE BRETON à M. E. Chatel, secrétaire de la Sociéte, sur une découverte de médailles faite à Formigny. . . 301
Lettre de M. DUVAL à M. Eug. Chatel, sur une découverte de médailles faite à Moulineaux 302
Note de M. Ch. GERVAIS sur une pièce d'or de Lucius Vérus. . 308
Quittance du bourreau de Falaise qui avait pendu une truie infanticide. Communication faite par M. DESNOIRETERRES. . . 309
Église de Soliers. — Plaque commémorative à la mémoire des cinq frères Lefebvre, tous cinq prêtres, savants et vénérables, tous fils de Jean-Baptiste Lefebvre, ancien trésorier de cette paroisse. 310
Objets offerts ou achetés pour le Musée. 311
Livres offerts à la Société des Antiquaires en 1872. 313

Circulaire ministérielle relative à la réunion des Délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne en avril 1873. 318
Lettre du Secrétaire. 320

Séance publique du lundi 1er décembre 1873. — Cinquantième anniversaire de la Société. — Présidence de M. Guizot. . . 321
Discours de M. Guizot, directeur de la Société. 322
Résumé de l'histoire de la Société durant l'année 1872-1873, par M. E. Chatel, secrétaire. 327
Notice archéologique sur M. de Caumont, par M. Cauvet. . . 345
Quelques vers de circonstance, par M. Julien Travers. . . . 358
Extrait des procès-verbaux des séances de la Société, par M. E. Chatel. 360
Notes et communications. 373
Journal manuscrit d'un sire de Gouberville et du Mesnil-au-Var, gentilhomme campagnard au Cotentin de 1553 à 1562. Étude publiée dans le *Journal de Valognes* par A. T. 1 vol. in-12 de 811 pages. Valognes, imprimerie de G. Martin, libraire. — 1873. Compte-rendu par M. Gustave Dupont. . . . . . *Ibid.*
Un manuscrit Bourguignon égaré en Normandie. Compte-rendu par M. E. de Beaurepaire. 392
Étude archéologique sur l'église de l'abbaye de Longues (diocèse de Bayeux), par M. P. de Farcy. 402
Livres offerts à la Société des Antiquaires de Normandie en 1873. 416
Composition du bureau pour l'année 1874 423

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.



MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

1re série, 10 volumes in-8° avec atlas, épuisée.

2e série, 10 volumes in-4° avec planches. Quelques exemplaires des t. XIV, XVI, XVII, XVIII, XIX et XX restent encore dans les dépôts de la Compagnie. Prix : le volume, 15 fr.

3e série, t. Ier, IIe, IIIe, IVe, Ve, VIe et VIIe vol. in-4°. Prix : 15 fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ.

Le t. I, in-8° de 578 pages, pour les années 1860 et 1861. Prix : 8 fr.

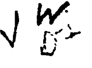
Le t. II, in-8° de 688 pages, pour les années 1862 et 1863. Prix : 8 fr.

Le t. III, in-8° de 564 pages, pour les années 1864 et 1865. Prix : 8 fr.

Le t. IV, in-8° de 656 pages, pour les années 1866 et 1867. Prix : 8 fr.

Le t. V, in-8° de 444 pages, pour les années 1868 et 1869. Prix : 8 fr.

S'adresser à MM. les libraires F. Le Blanc-Hardel, Ch. Métérie *et* Derache, *ou au Secrétaire de la Compagnie.*



Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

